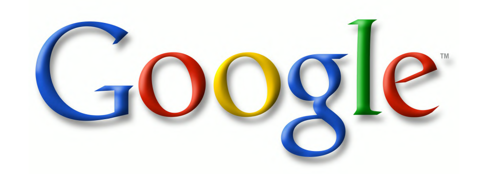
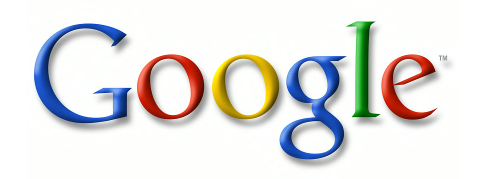

Google




B 828,421



ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN





SAINT-DENIS. — IMPRIMERIE CH. LAMBERT.

Louis Antoine GARNIER-PAGÈS

HISTOIRE
DE
LA RÉVOLUTION
DE 1848

JOURNÉE DU 15 MAI

TOME IX

COMMISSION EXÉCUTIVE

I

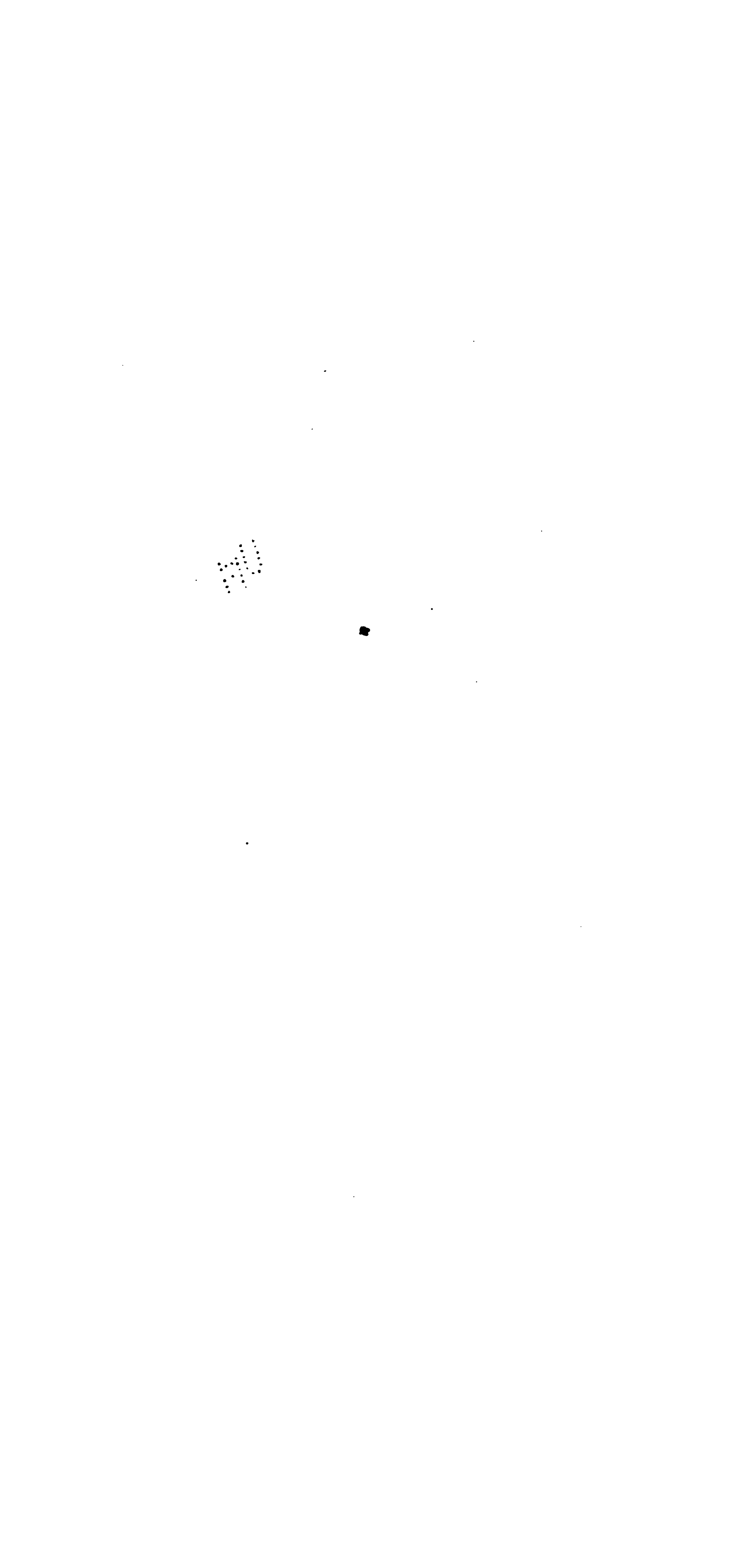


PARIS

LIBRAIRIE PAGNERRE

RUE DE SEINE, 18

1869



J'ai écrit l'histoire de la chute de la Royauté, des journées de Février, du Gouvernement provisoire, des révolutions en Europe. Il me reste à compléter l'histoire de la Révolution de 1848 par la Commission exécutive.

J'accomplirai cette œuvre avec la même impartialité, avec les mêmes scrupules, n'énonçant pas un fait qui ne soit le résultat d'une enquête, de témoignages multiples ou de documents irrécusables.

Jamais époque ne fut plus féconde en incidents dramatiques : Inauguration d'une Assemblée constituante, la première élue par le suffrage universel ; souveraineté du peuple exercée par les représentants du peuple ; nomination d'un pouvoir exécutif révocable ; violation criminelle et néfaste de l'Assemblée par une foule en délire, surexcitée par des meneurs, les uns de bonne foi

mais ivres de leur propre passion, les autres soudoyés par les partis et par l'étranger; travaux législatifs préparatoires immenses; constitution projetée; liberté poussée jusqu'à l'excès; grève générale du travail; souffrances véritables et simulées; liquidation des dettes de la monarchie; clubs en permanence; ateliers nationaux inactifs; réapparition du bonapartisme; attroupements incessants; complots sans trève des prétendants et des sectes; journées terribles et sanglantes; guerre fratricide; vengeances et représailles barbares; vitalité de la République survivant à ses désastres.

Pour peindre ces tableaux si sombres et si grandioses, il faut s'oublier soi-même. Dévoiler virilement au peuple ses égarements, ses fautes, et aux partis leurs manœuvres coupables, exige une âme impassible devant les violentes attaques auxquelles s'expose tout homme qui veut accomplir un grand devoir. En est-il un plus élevé que celui qui va recueillir dans les douleurs du passé l'enseignement tutélaire de l'avenir? Jamais, non jamais leçons plus terribles, plus éclatantes, ne furent données à une nation! Le peuple méconnaît ses amis, pour céder aux suggestions égoïstes ou hostiles; il tient dans ses mains toutes ses libertés, tous ses droits, et il rêve l'impossible; il poursuit des chimères et tombe dans les piéges tendus à sa crédulité; il s'enchaîne au souvenir tronqué, falsifié, d'un nom fatal à la France; et, convulsionné dans son aveuglement, se déchirant de ses propres

mains, il se précipite dans le combat sous le drapeau de l'inconnu.

L'expiation devait être longue et douloureuse : livré au despotisme, sous le joug et dans les ténèbres, le peuple a-t-il au moins eu le sentiment de ses erreurs, et entrevu la lumière ? a-t-il appris à distinguer le vrai du faux, le juste de l'injuste, le praticable de l'impraticable, le progrès de ce qui n'en est que l'apparence ? a-t-il appris à marcher droit et ferme en avant, à vouloir et à se diriger ? a-t-il acquis les vertus indispensables pour se gouverner ? saura-t-il à la fois faire sa loi et lui obéir ? Je l'ignore, mais je l'espère et je fais des vœux ardents pour qu'il en soit ainsi. Puissé-je, par cette œuvre, faire jaillir une seule étincelle dans la nuit qui nous enveloppe encore ! Il me restera du moins la paix de la conscience de l'homme qui a rempli sa mission.

J'ai écrit l'histoire de la chute de la Royauté, des journées de Février, du Gouvernement provisoire, des révolutions en Europe. Il me reste à compléter l'histoire de la Révolution de 1848 par la Commission exécutive.

J'accomplirai cette œuvre avec la même impartialité, avec les mêmes scrupules, n'énonçant pas un fait qui ne soit le résultat d'une enquête, de témoignages multiples ou de documents irrécusables.

Jamais époque ne fut plus féconde en incidents dramatiques : Inauguration d'une Assemblée constituante, la première élue par le suffrage universel ; souveraineté du peuple exercée par les représentants du peuple ; nomination d'un pouvoir exécutif révocable ; violation criminelle et néfaste de l'Assemblée par une foule en délire, surexcitée par des meneurs, les uns de bonne foi

mais ivres de leur propre passion, les autres soudoyés par les partis et par l'étranger; travaux législatifs préparatoires immenses; constitution projetée; liberté poussée jusqu'à l'excès; grève générale du travail; souffrances véritables et simulées; liquidation des dettes de la monarchie; clubs en permanence; ateliers nationaux inactifs; réapparition du bonapartisme; attroupements incessants; complots sans trève des prétendants et des sectes; journées terribles et sanglantes; guerre fratricide; vengeances et représailles barbares; vitalité de la République survivant à ses désastres.

Pour peindre ces tableaux si sombres et si grandioses, il faut s'oublier soi-même. Dévoiler virilement au peuple ses égarements, ses fautes, et aux partis leurs manœuvres coupables, exige une âme impassible devant les violentes attaques auxquelles s'expose tout homme qui veut accomplir un grand devoir. En est-il un plus élevé que celui qui va recueillir dans les douleurs du passé l'enseignement tutélaire de l'avenir? Jamais, non jamais leçons plus terribles, plus éclatantes, ne furent données à une nation! Le peuple méconnaît ses amis, pour céder aux suggestions égoïstes ou hostiles; il tient dans ses mains toutes ses libertés, tous ses droits, et il rêve l'impossible; il poursuit des chimères et tombe dans les piéges tendus à sa crédulité; il s'enchaîne au souvenir tronqué, falsifié, d'un nom fatal à la France; et, convulsionné dans son aveuglement, se déchirant de ses propres

mains, il se précipite dans le combat sous le drapeau de l'inconnu.

L'expiation devait être longue et douloureuse : livré au despotisme, sous le joug et dans les ténèbres, le peuple a-t-il au moins eu le sentiment de ses erreurs, et entrevu la lumière ? a-t-il appris à distinguer le vrai du faux, le juste de l'injuste, le praticable de l'impraticable, le progrès de ce qui n'en est que l'apparence ? a-t-il appris à marcher droit et ferme en avant, à vouloir et à se diriger ? a-t-il acquis les vertus indispensables pour se gouverner ? saura-t-il à la fois faire sa loi et lui obéir ? Je l'ignore, mais je l'espère et je fais des vœux ardents pour qu'il en soit ainsi. Puissé-je, par cette œuvre, faire jaillir une seule étincelle dans la nuit qui nous enveloppe encore ! Il me restera du moins la paix de la conscience de l'homme qui a rempli sa mission.

COMMISSION

EXÉCUTIVE

CHAPITRE PREMIER

Autorité suprême et mission de l'Assemblée nationale constituante. — Physionomie de l'Assemblée. — Description de la salle des séances. — Vérification des pouvoirs: incident. — Nomination du bureau; son installation. — M. Buchez déclare l'Assemblée nationale définitivement constituée, aux cris de: Vive la République! — *Délégation du pouvoir exécutif :* ses difficultés de personnes, de forme, de principe; MM. Lamartine et Ledru-Rollin; tentative pour les unir; réunion chez M. Marie; danger de délaisser certains membres du Gouvernement provisoire; démarche de M. Garnier-Pagès auprès de M. Lamartine; réunions et projets des anciens députés de la gauche et du centre gauche; comptes rendus des membres du Gouvernement provisoire; approbation de l'Assemblée; critique de la presse; discussions préparatoires dans les bureaux de l'Assemblée; séance publique; proposition faite par M. Dornès sur la constitution du pouvoir exécutif: renvoi à une commission; la commission adopte la nomination, par l'Assemblée, des ministres et du président du conseil; séance du 9; discussion sur la formation du pouvoir exécutif; l'Assemblée décide qu'elle ne nommera pas directement les ministres; incident Ledru-Rollin; l'Assemblée adopte la formation d'une commission exécutive de cinq membres; séance du 10: élection des membres de la Commission exécutive; communication de la formation du ministère; le Gouvernement est constitué.

I

L'Assemblée nationale constituante avait reçu du Gouvernement provisoire le pouvoir délégué par le

peuple le 24 février, et elle avait acclamé dix-sept fois la République.

A une autorité improvisée, révolutionnaire, succédait une autorité élue par la nation tout entière.

Concentrant dans ses mains les forces, les aspirations, les droits, les devoirs du pays, cette Assemblée avait une mission régénératrice : elle avait à formuler une Constitution; à décréter les réformes morales, matérielles, politiques, sociales; à conserver à la France ses glorieuses traditions et sa vigoureuse initiative; à donner au monde une nouvelle et féconde impulsion dans la voie du progrès.

II

La curieuse physionomie de la salle où siégeaient tant d'hommes éminents ne pouvait rassasier l'attention. Dans les groupes, disposés par le hasard bien plus que par le choix, on remarquait, sur les bancs de la droite, MM. Léon de Malleville, Duvergier de Hauranne, de Rémusat, O. Barrot; au-dessous d'eux, MM. Baroche, Drouyn de Lhuys et Berger; au-dessus, MM. Havin, Jules de Lasteyrie, Abbatucci et d'autres membres de l'ancienne gauche; non loin, MM. Berryer, de Falloux, de Larcy et leurs amis; au plus haut banc, M. Dupin aîné; MM. Dufaure, Vivien, de Tocqueville, Gustave de Beaumont, aux mêmes places qu'ils avaient occupées comme députés; en pleine gauche, M. Billault; MM. Béranger et Courtais, à l'extrême droite.

MM. Barbès, Caussidière, Xavier Durrieu, Étienne et Emmanuel Arago étaient montés au sommet de l'extrême gauche. Les membres du Gouvernement provisoire siégeaient sur les deux premiers bancs à gauche. Plus loin étaient MM. Napoléon et Pierre Bonaparte. Revêtu de la robe blanche du dominicain, M. Lacordaire se faisait distinguer autant par son costume que par sa réputation. Des prêtres, des évêques en vêtements de ville, un cultivateur breton dans sa longue veste, deux nègres complétaient l'intéressante variété de ce spectacle [1].

L'aspect de l'Assemblée était imposant; les journaux hostiles à la République le constatent eux-mêmes. L'*Union* est irrésistiblement entraînée et s'écrie : « Ce n'est plus cette Chambre incolore et maussade des précédentes années. Ce ne sont plus ces physionomies ternes et froides d'une majorité toute dessinée à l'avance, toute résolue dans sa marche et dans son attitude. C'est tout un autre cadre. C'est un tableau qui ne ressemble en rien aux tableaux du passé, car la jeunesse et la vie éclatent partout. On comprend déjà que les hommes de l'avenir sortent de l'urne électorale...

« Chaque chose, chaque figure a pris un caractère inaccoutumé. Les acteurs sont changés; le public est changé. L'air qu'on respire a donné un nouvel aspect à tous les objets. Vous dire exactement toutes nos émotions, vous raconter toutes nos impressions,

[1] Ce jour-là, M. Thiers, non encore élu, montait sa garde à la mairie du 2e arrondissement.

vous dire tous les noms de ces nouveaux visages, arrivés à la fois des quatre points cardinaux, nous serait impossible... »

Le *Journal des Débats* : « Il se passait, dans les entrailles de cette Assemblée, une sorte de travail d'enfantement. Il y avait une grande clameur qui semblait gonfler sa poitrine et demander une issue. C'était une suite d'explosions qui cherchaient leur courant électrique...

« Dans cette chaudière brûlante et flamboyante, tous les éléments du bien et du mal se livrent une bataille dont Dieu seul connaît l'issue. L'or, le bronze, le fer bouillonnent et se tordent dans cette flamme inextinguible. De ces flots de métal en fusion nous voyons sortir une statue vivante, évoquée aux noms tout puissants de la liberté, de l'égalité, de la fraternité... »

III

Les nécessités de l'histoire exigent la description de cette salle, où devaient se débattre les destinées de la France et se dérouler tant de scènes dramatiques.

Élevée à la hâte, en quarante-cinq jours, dans la cour de l'ancien palais des députés, cette construction formait à l'extérieur un carré long qui conservait sa forme à l'intérieur, en s'arrondissant toutefois à l'une de ses extrémités. A l'autre extrémité, du côté de la place de Bourgogne, avaient été dressés le

bureau du président et, au-dessous, la tribune. Sur les deux faces latérales et sur la partie cintrée, s'étageaient dix rangs de banquettes, coupés de bas en haut et de distance en distance par des escaliers qui se prolongeaient jusqu'à une galerie supérieure contournant la salle. Aux pieds de ces gradins et de la tribune, était réservé un espace libre.

A trois mètres environ au-dessus du dernier gradin s'ouvraient les tribunes, divisées en deux étages dont le second atteignait les jours qui éclairaient la salle. Les tribunes placées à la gauche du président étaient destinées aux sténographes, celles de droite aux rédacteurs en chef des journaux; les autres, publiques ou réservées, étaient séparément desservies par quatre larges escaliers.

La décoration de la salle était d'une extrême simplicité.

IV

La vérification des pouvoirs ne donna lieu à aucun incident remarquable. Un fait bizarre fut seul signalé. Deux candidats du même nom, Schmit, s'étaient présentés à Paris : l'un, ouvrier cordonnier; l'autre, fils d'ouvrier, disait-il, mais ancien fonctionnaire public. Les votes, réunis au profit d'un seul, avaient fait proclamer ce dernier, à l'Hôtel-de-Ville; sur les réclamations de 4,000 électeurs qui déclaraient avoir voulu élire le premier, et, sur l'examen et la preuve de cette double candidature, l'élection fut annulée.

Cette rapide vérification des pouvoirs permit de constituer, dès le lendemain même, le bureau.

Le scrutin donna à M. Buchez 382 voix, à M. Trélat 234, à M. Recurt 91.

M. Buchez fut proclamé président.

Nommés à la pluralité des voix, les vice-présidents furent MM. Recurt, Cavaignac, Corbon, Guinard, Cormenin, Sénard; les secrétaires, MM. Peupin, Robert (des Ardennes), Degeorges, Félix Pyat, Lacrosse, Emile Péan; les questeurs, MM. Degousée, Bureaux de Pusy, le général Négrier.

Le président d'âge, M. Audry de Puiraveau, ayant procédé à l'installation du Bureau définitif par quelques paroles de cœur chaleureusement accueillies, M. Buchez remercie de l'honneur qui lui est fait, et qu'il accepte comme un devoir : « ..... Jamais, dit-il, il n'y eut plus grande autorité que dans cette Assemblée. Élus par des millions de suffrages, citoyens, vous représentez l'unité de la France. Vous avez manifesté avec unanimité sa volonté pleine et entière. Hier, vous avez dix-sept fois salué par vos acclamations la République démocratique. (*Bravo! bravo!*) Je le constate ici, je le constate parce que c'est un engagement que nous avons pris avec l'avenir. (*Oui! oui! très-bien!*) » Et il termine ainsi : « Attendu l'installation du Bureau, l'Assemblée nationale est définitivement constituée. Vive la République! »

L'Assemblée tout entière se lève, et répète ce cri à plusieurs reprises.

V

L'Assemblée constituée, sa préoccupation immédiate fut de déléguer le pouvoir exécutif.

Avant même sa réunion, dès que les élections avaient été connues, les représentants des diverses nuances, la presse, chacun des membres du Gouvernement provisoire, avaient songé à préparer les éléments de cette décision suprême. Des entrevues, des pourparlers, des délibérations avaient eu lieu. On se refusait à livrer à l'improvisation d'un seul jour le choix de celui ou de ceux à qui serait confiée la direction des destinées du pays, alors que l'agitation révolutionnaire était encore incandescente, que les partis se convulsionnaient, que les nationalités, partout surgissantes, étaient à la veille de faire appel à la France.

Qui serait digne d'un tel mandat?

Qui aurait assez de courage et de dévouement pour l'accepter?

Si le Gouvernement provisoire (et c'était miracle) avait traversé la tempête sans naufrage, c'était grâce à la dictature, grâce aussi à l'habile modération qu'il avait pratiquée; mais le Gouvernement qui allait lui succéder aurait une autorité chargée de toutes les responsabilités, tandis que l'Assemblée aurait tous les pouvoirs.

Quelle forme enfin adopterait-on? Celles que l'on discutait étaient nombreuses :

Un président intérimaire;

Des ministres nommés directement par l'Assemblée;

Un président du conseil, choisissant les ministres;

Une commission, ou de cinq, ou de trois membres;

Le maintien du Gouvernement provisoire.

Et ces difficultés pratiques, de personnes et de forme, étaient dominées par une question bien plus élevée, bien plus ardue :

Quelle serait l'essence même de ce pouvoir? Dans son enfantement, qui l'emporterait? l'homogénéité d'opinions, de pensées, de vues? ou bien les sentiments de conciliation et de transaction?

VI

A cet égard, deux hommes paraissaient plus spécialement représenter les aspirations des fractions les plus opposées de la nation.

M. de Lamartine, par sa naissance, ses antécédents, sa fermeté et sa modération, sa bienveillance naturelle, l'éclat de son génie, les seize cent mille suffrages de ses électeurs, semblait devoir réunir, autour de son nom, la bourgeoisie, la noblesse, le clergé, et cette nombreuse clientèle de la célébrité.

M. Ledru-Rollin, par son opposition radicale à la monarchie, ses anciens rapports avec les meneurs des clubs les plus avancés, la fondation du journal *La Réforme*, ses principes nettement affirmés, son talent d'orateur, sa verve de tribun, ses sympathies

souvent manifestées en faveur des travailleurs, avait su captiver une popularité immense, et paraissait devoir grouper autour de lui et les ouvriers les plus influents et les plus ardents révolutionnaires.

Des amis communs songèrent à rapprocher ces deux éminentes individualités. S'ils y parvenaient, ils avaient la conviction qu'ils auraient rendu un service signalé au pays : dans cette fournaise d'esprits troublés, de passions déchaînées, de partis exagérés, étouffer les haines en ébullition et les colères prêtes à éclater en guerre civile; concilier et rallier; satisfaire également les vœux les plus contraires, c'était œuvre de bon sens, d'humanité, de patriotisme; c'était le salut public. MM. Bastide et Bois le Comte s'y employèrent auprès de M. de Lamartine, qu'ils secondaient aux affaires étrangères : ils impressionnèrent et gagnèrent son âme loyalement désintéressée, par des arguments de cœur et de haute politique.

Je laisse parler M. de Lamartine. Après avoir déduit les raisons d'État qui le portaient à refuser la présidence intérimaire que certains amis lui offraient, il ajoute :

« Le devoir d'un vrai républicain et d'un vrai patriote est de tout sacrifier pour que la République ne se divise pas à son origine, et pour que l'Assemblée nationale, obtenue avec tant d'efforts, à peine introduite parmi nous dans un milieu qui la repousse, soit acceptée, assise, sauvée et s'empare insensiblement de l'autorité et de la force qui lui appartiennent. Cette force lui manque totalement encore; il faut la

lui donner par toutes les mains et par les mains mêmes de ceux qui auraient voulu l'écarter..... Ces hommes disposent de cent vingt mille hommes des Ateliers nationaux, armée aujourd'hui douce et patiente, demain insurgée à leur voix. Ils disposent des délégués du Luxembourg et des cinquante mille ouvriers fanatisés par leur prédication. Ils disposent de la partie prolétaire de la garde nationale nouvelle, qui compte au moins soixante mille bayonnettes. Ils disposent des clubs ameutés en une nuit par eux. Ils disposent en outre, par la Préfecture de police et par l'Hôtel-de-Ville, du corps des Montagnards, des Lyonnais, de la Garde républicaine, des Gardiens de Paris, et de tous ces rassemblements révolutionnaires armés, qui ne reçoivent le mot d'ordre que des républicains les plus ombrageux. »

Concéder à ces républicains leur part légitime dans le Gouvernement, leur donner cette satisfaction légale, n'était-ce pas désarmer la violence et arracher l'Assemblée à des périls imminents?

VII

D'un autre côté, MM. Dupont (de l'Eure), François Arago, Marie, Carnot, Marrast, Garnier-Pagès étaient sollicités par leurs amis de concerter une résolution, de ne pas se laisser surprendre par les événements, de donner l'impulsion afin de conjurer des chances ignorées, désastreuses sans doute.

Une conférence eut lieu chez M. Marie, au mi-

nistère des travaux publics. M. Dupont (de l'Eure) paraissait peu envieux de porter plus longtemps le fardeau de l'autorité; sans l'épuiser, les travaux et les orages du Gouvernement provisoire avaient fatigué sa verte vieillesse. Il manifesta une répugnance invincible à faire partie d'un pouvoir qui ne serait pas homogène. La lutte, au dehors du Conseil, lui semblait suffisamment lourde; il ne tolérait plus la pensée de débats au cœur même du Cabinet. Son caractère et sa parole exerçaient une juste influence sur les membres de la réunion. Les partisans d'un pouvoir homogène l'appuyèrent de tous leurs arguments. Ils disaient : « Un Gouvernement divisé d'opinions et de tendances est logiquement affaibli; sa volonté indécise enlève à son coup d'œil la sûreté, à sa main la fermeté; les tiraillements alanguissent son action et paralysent ses efforts. Placé entre l'Assemblée et le peuple révolutionnaire, ce pouvoir de compromis ne satisfera complétement ni l'un ni l'autre. Chaque parti se croira autorisé à fonder des espérances, sinon sur la complicité, du moins sur la tolérance ou les complaisances de certains membres du Conseil. De là, des tentatives plus fréquentes, des entreprises plus hardies. Une politique à bascule n'est plus possible. Vouloir naviguer entre deux eaux, c'est courir au gouffre. L'anarchie et la réaction sapent des deux côtés la République. Il est urgent de s'unir, de comprimer l'exaltation des clubistes, tout en déjouant les menées des monarchistes. Pour y réussir, il faut inspirer la foi par l'harmonie; pour

assurer le cours de la Révolution, il faut prévoir à leur origine les débordements et les maîtriser. L'Assemblée menacée, on doit la défendre. Composer avec ceux qui prétendent lever sur elle une main sacrilége, n'est pas prudence, mais faiblesse. Obtenir d'elle une confiance absolue est indispensable ; car, sans cette confiance, le pouvoir délégué par elle peut-il vivre plus d'un jour? La majorité du Gouvernement provisoire doit donc se détacher de la minorité, toutefois sans hostilité contre d'anciens collègues. »

Rien ne fut décidé. On résolut seulement de sonder les dispositions des représentants, puis de se réunir de nouveau.

VIII

Ce délaissement des membres les plus avancés du Gouvernement provisoire suscitait un nouveau danger. Non-seulement il les rejetait du pouvoir dans l'opposition, mais il forçait à compter avec les anciens députés de la gauche et du centre gauche. Accepter l'appui de ces représentants, dont les sentiments envers la République étaient encore douteux, c'était bâtir sur le doute. Le refuser, c'était se placer entre eux et les républicains avancés, et s'exposer aux coups des deux adversaires. Et pour affronter ce double choc, il ne restait comme soutiens que les républicains du *National,* journal en ce moment violemment et de toutes parts attaqué.

IX

M. Garnier-Pagès n'avait cessé de regretter amèrement les divisions de la démocratie. L'entière concentration de toutes ses forces étant, à son avis, nécessaire au succès, il déplorait ces déchirements provoqués par des vanités égoïstes plus que par des différences de principes. Jamais il n'avait été ni membre du comité, ni rédacteur du *National ;* jamais il n'avait eu de rapports avec *La Réforme*. Animé d'un ardent désir de conciliation, il l'avait exprimé aussi sincèrement à M. Ledru-Rollin qu'à M. Barbès, dans des entretiens où assistait M. E. Duclerc. Il accueillit donc une combinaison qu'on vint lui proposer et qui, pure de tout esprit d'exclusion, lui semblait devoir obtenir l'adhésion générale de l'Assemblée, et il se rendit auprès de M. Lamartine pour la lui soumettre.

« Chacun demande avec anxiété » lui dit-il, « quel sera le pouvoir exécutif. Le Gouvernement provisoire va cesser d'être. Son œuvre dictatoriale s'arrête en présence de l'Assemblée. Qu'allons-nous, que devons-nous faire ? Si nous ne consultons que notre personnalité et notre ambition, elles nous conseillent de rentrer paisiblement et prudemment dans notre foyer. L'avenir et ses avantages sont conservés aux hommes de demain. Le nouveau pouvoir, essentiellement intérimaire, choisi pour remplir un vide, est destiné à être broyé, au premier conflit, entre le peuple et l'Assemblée. Ceux qui se seront déchirés

aux premières difficultés qui auront déblayé la voie, assumeront toutes les impopularités; et aucune calomnie ne les épargnera. Accusés de fautes qu'ils n'auront pas commises, d'intentions qu'ils n'auront jamais eues, de faits qui ne seront que l'œuvre du moment, ils ne pourront se justifier. Attaqués, ils ne seront pas défendus. Ils parleront, et ne seront point écoutés. Et l'homme du lendemain, récolteur de la moisson qu'ils auront semée, les poursuivra de ses insultes et les proscrira. »

« Nul doute, » répliqua M. Lamartine. « Aussi quelques amis, préoccupés de ma popularité plus que de la patrie, me conseillent-ils de déclarer que j'ai besoin de repos; que je ne veux pas faire partie du gouvernement; que notre œuvre est accomplie; et que c'est à la France, maintenant debout et réunie, à faire la sienne. Ce parti serait sage et doux pour moi. Je m'envelopperais d'une popularité facile qui, en se désintéressant des difficultés, des fautes et des catastrophes inévitables pendant ces premiers mois, me réserverait d'inévitables retours de fortune. Mais déserter l'Assemblée et la République à l'heure où elles vont tenter l'inconnu, ce serait indigne. Jetons-nous dans l'abîme, et sauvons le pays. »

M. Garnier-Pagès exposa à M. Lamartine la solution qu'on lui avait proposée, et qui offrait à la nation un pouvoir homogène sans constituer une autorité exclusive. Le dévouement des membres du Gouvernement provisoire la rendait d'ailleurs facile. C'était de former une commission exécutive de trois membres, pris dans le Gouvernement provisoire avec l'adhésion de tous; ce

qui permettrait de laisser en dehors quatre membres de la majorité, ainsi que les quatre membres de la minorité. Là où M. Dupont (de l'Eure) ne serait pas, l'absence de M. Ledru-Rollin n'étonnerait personne. Leur retraite simultanée et volontaire n'aurait aucun caractère blessant pour eux et leurs partisans. Un ministère, choisi dans toutes les nuances du parti républicain, et soutenu par tous, donnerait au gouvernement la force pour résister et pour márcher en avant.

Ces trois membres étaient tout d'abord MM. François Arago et Lamartine, puis M. Garnier-Pagès ou tout autre. Le nom de M. Garnier-Pagès avait été prononcé parce que la crise financière n'était pas encore vaincue.

« Effacez mon nom », ajoutait en terminant M. Garnier-Pagès. « Mettez-en un autre ! peu importe ! Mais, acceptez ! » M. Lamartine repoussa nettement cette combinaison. Sa détermination était arrêtée.

M. Garnier-Pagès s'abstint de toute autre démarche, déclarant à ses amis qu'il laissait à chacun sa liberté d'action et qu'il attendrait les décisions de l'assemblée.

X

Les réunions, chez M. O. Barrot, des anciens députés de la gauche, élus représentants, étaient fréquentes. Dès leur arrivée à Paris, ils accouraient dans ses salons. C'étaient des allées et venues non interrompues. Chacun apportait ses idées, ses préventions,

ses griefs, ses désirs, ses projets, et les proposait; et la discussion était constamment ouverte sur les mesures à prendre. M. O. Barrot, froissé des attaques dont il s'était vu et cru l'objet, et dont il blâmait amèrement l'injustice, était cependant disposé à se rallier franchement à la République, mais en cherchant à la modérer. Pour la modérer, il fallait autant que possible s'emparer de l'Assemblée. Le talent de la parole, l'habitude de la tribune, la célébrité des noms donnaient aux anciens députés l'espoir fondé d'exercer sur leurs nouveaux collègues une facile influence.

Dans cette conviction, leurs vues sur le pouvoir exécutif étaient nettes : on devait le placer et le tenir sous la main directe de l'Assemblée. Chose étrange en apparence, mais conséquence naturelle de la situation ! les hommes les plus rapprochés de la monarchie, de la forme constitutionnelle, se trouvaient le plus inclinés vers la politique révolutionnaire : l'organisation de l'Assemblée en Convention. Les faits ne tardèrent pas à le démontrer.

Leur première pensée fut de remettre la nomination des ministres au vote des représentants. Le peuple ayant délégué sa souveraineté à l'Assemblée, elle devait soigneusement la conserver, entière et absolue, et n'en rien aliéner, même momentanément. Accorder à une commission exécutive le privilége de choisir les ministres, serait céder une de ses forces vitales et par conséquent s'affaiblir dans l'accomplissement de l'œuvre qu'elle devait seule diriger. Introduire des intermédiaires entre l'Assemblée et l'administration serait

fausser une situation nette, fractionner ce que le suffrage universel avait voulu compact. Il y aurait là d'ailleurs inutilité, source intarissable de conflits et d'anarchie.

Ils soutenaient ces arguments avec une insistance d'autant plus grande, que, par la nomination directe des ministres, ils espéraient écarter M. Ledru-Rollin, contre qui ils nourrissaient des préventions, des haines même. Les vieilles querelles renaissaient. La presse les rendait plus vivaces que jamais. Une polémique violente attisait l'irritation. Journellement attaqués pour leurs actes, M. Ledru-Rollin et ses partisans rendaient coup pour coup à ce qu'ils appelaient la *réaction*. Ceux qu'ils avaient cherché à expulser de l'Assemblée s'efforçaient à les expulser du pouvoir; ceux qu'ils avaient voulu mettre hors de la république prétendaient les mettre hors du gouvernement.

Cependant, alors que les anciens députés de la gauche accusaient les républicains de la veille de projets d'absorption et d'exclusion contre les républicains du lendemain, ils ne pouvaient, sans se donner un éclatant démenti, s'isoler à leur tour, et repousser nominativement un homme auquel ils n'avaient à reprocher précisément qu'un amour exclusif de la République. Aussi, esquivant adroitement les personnalités, n'invoquaient-ils que les principes.

Le nom de M. Ledru-Rollin se trouvait donc, d'une manière évidente, quoique tacite, engagé dans le débat qui allait s'ouvrir au sein de l'Assemblée constituante.

XI

Les séances, qui suivirent la vérification des pouvoirs et la formation du Bureau, avaient été consacrées à la lecture des comptes rendus des membres du Gouvernement provisoire, MM. Crémieux, Ledru-Rollin, Louis Blanc, Carnot, Bethmont, Garnier-Pagès, François Arago, Marie, Lamartine. Ces rapports avaient été tous écoutés avec de bienveillantes approbations, quelques-uns avec des applaudissements enthousiastes. La critique était laissée à la presse du lendemain : suivant elle, M. Garnier-Pagès avait professé des doctrines financières trop avancées; M. Louis Blanc n'avait accordé qu'une improvisation ; M. Ledru-Rollin avait guerroyé, quand il aurait dû résumer ses travaux.

Les accusations contre ce dernier se basaient sur ces paroles :

«... Dans les jours de trouble et d'inquiétude, jour et nuit, je veillais sans relâche. C'est par un dévouement absolu à mes devoirs, que je répondais aux infâmes calomnies dont j'ai été l'objet. Je n'ai jamais vu dans ce débordement sans exemple qu'une raison de plus de défendre intrépidement une cause que la fureur de quelques insensés voulait compromettre en ma personne. (Très-bien! très-bien!) J'ai eu confiance dans le bon sens de la nation, dans la justice de l'Assemblée et j'ai pensé que, soldat de la Révolution, je devais tout souffrir pour elle et ne pas perdre, à relever d'o-

dieux mensonges, le temps précieux que son service réclamait tout entier. (Applaudissements prolongés) D'ailleurs, pourquoi m'en cacherais-je? je me suis surtout inquiété de sauver la Révolution et l'ordre. J'ai voulu conserver à la victoire populaire sa grandeur, sa pureté, sa portée sociale. J'ai voulu aussi, en la défendant contre les piéges et les attaques de la réaction, la mettre à l'abri contre les violences d'ambitions ou d'impatiences dangereuses.

« Ainsi, lorsque, répondant à une démarche imprudente, la population de Paris, tout entière, est venue, sans armes, presser le Gouvernement provisoire de ses flots pacifiques, je me suis associé sans réserve à cette solennelle démonstration (17 mars); mais, le jour où quelques fous ont essayé de pervertir le sens et le résultat d'une manifestation pareille (16 avril), je n'ai point hésité à les combattre de front. C'est par mon ordre que le rappel a été battu et que la garde nationale, qui maintenant est le pays, s'est levée pour se confondre avec les citoyens qui n'étaient pas armés, et protester contre toute tentative violente. (Très-bien! très-bien!)

« Cette révolution, loin d'être de ma part un effort, n'a été que la conséquence des principes qui m'ont toujours guidé, même dans l'opposition. A mes yeux, ce n'est point dans l'ombre, c'est au grand jour que s'élaborent les idées destinées à conquérir le monde. Aussi inflexible contre les ambitions qui provoquent les coups de main que contre les réactions qui enchaînent le mouvement révolutionnaire, j'ai toujours cru

que l'homme d'Etat devait marcher d'un pas ferme entre les rêves des utopistes et des sectaires et la ténacité rebelle des intérêts égoïstes... »

XII

Dans la matinée du 8, les représentants sont, dès la première heure, au palais de l'Assemblée. L'animation des physionomies révèle l'importance de la séance. On s'amasse par groupes dans la salle des conférences, on parle, on écoute, on discute; puis, peu à peu, cette foule disparaît, chacun se rendant au bureau indiqué à la hâte par quelque représentant de son opinion.

De ces diverses réunions celles des 14e et 17e bureaux sont les plus nombreuses. La première est présidée par M. Martin (de Strasbourg); la seconde, par M. Trélat. Dans celle-ci on remarque MM. Barbès, Etienne et Emmanuel Arago, Xavier Durrieu, et les républicains les plus prononcés de l'extrême gauche. La forme du pouvoir exécutif intérimaire, le nombre et les noms de ses membres sont débattus avec une grande vivacité. Plusieurs représentants demandent le maintien du Gouvernement provisoire. Enfin, après avoir longuement examiné toutes les combinaisons et les chances de succès, ces deux réunions inspirées d'un profond sentiment de conciliation adoptent, à la presque unanimité : des remerciements au Gouvernement provisoire; la formation d'une commission de pouvoir exécutif composée de cinq membres ; la can-

didature de MM. Lamartine, Ledru-Rollin, François Arago, Garnier-Pagès et Marie.

MM. Jean Reynaud, Trélat et Dornès sont chargés de soumettre ces propositions à l'Assemblée.

XIII

Dans la séance, ouverte à midi, après la lecture du dernier rapport de M. Lamartine, accueilli par des acclamations prolongées, M. Dornès monte à la tribune et s'exprime en ces termes :

« Citoyens représentants, je viens soumettre à l'approbation de l'Assemblée une proposition dont une partie a pour but de donner à l'enthousiasme qui a éclaté devant la lecture des rapports des différents membres du Gouvernement provisoire, le caractère indélébile d'un décret, et dont l'ensemble porte avec lui sa signification politique :

« L'Assemblée nationale constituante reçoit le dépôt des pouvoirs extraordinaires conférés au Gouvernement provisoire constitué le 24 février ; elle déclare que ce Gouvernement, par la grandeur des services qu'il a rendus, a bien mérité de la patrie. (Oui ! oui ! applaudissements.)

« L'Assemblée nationale constituante étant investie de la souveraineté populaire, dans sa plénitude, le Gouvernement provisoire de la révolution de février cesse d'exister.

« La souveraineté de l'Assemblée devant s'exercer par délégation, jusqu'à la mise en vigueur de la cons-

titution, qui va être décrétée par elle, elle confie le pouvoir exécutif à une commission composée de cinq membres.

« Ces cinq membres sont.... »

L'orateur, qui jusque-là avait été écouté dans le plus profond silence, est soudain interrompu par de bruyantes exclamations. Sur presque tous les bancs se font entendre ces cris : « pas de noms propres ! »

M. Dornès croit son droit absolu, et prononce ces noms au milieu du bruit. Les interpellations se croisent, le tumulte grandit à tel point que le président se couvre et suspend la séance.

M. Dornès, éclairé sur les causes de l'interruption dont le seul but était de réserver à l'Assemblée son initiative et sa liberté d'action, supprime les noms, tout en maintenant son droit de parole, et continue :

« La Commission nommera hors de son sein des ministres responsables et irrévocables. Elle rendra compte de sa gestion à l'expiration de son mandat. »

Après une discussion brûlante, incidemment soulevée par M. Barbès sur les déplorables événements de Rouen, l'Assemblée vote à l'unanimité, moins trois ou quatre membres, au nombre desquels figure M. Barbès, la première partie de la proposition de M. Dornès. Elle renvoie à l'examen d'une commission nommée par les bureaux la seconde partie, ainsi que certains projets, entre autres celui du choix direct des ministres par l'Assemblée.

XIV

Les représentants se retirent aussitôt dans leurs bureaux: les débats y sont très-agités; les opinions diverses, émises avec feu. Les orateurs sont nombreux. Sous la forme se décèle la réserve des noms. Les anciens députés soutiennent généralement la nomination directe des ministres; les radicaux appuient la proposition de M. Dornès.

Les anciens députés ne s'étaient pas trompés sur l'influence qu'ils espéraient exercer. Nommés déjà en grande majorité à la vice-présidence et au secrétariat des bureaux, comme membres de cette commission ils obtinrent dix voix sur dix-huit, et en faveur de leur système quatorze voix contre quatre seulement, celles de MM. Glais-Bizoin, Théodore Bac, Hingray et Billault.

La commission se rassemble sur le champ; elle prolonge sa délibération jusqu'à la nuit. Deux heures du matin sonnent; elle discute encore. Chaque commissaire sait que lè rapport exercera sans doute une action décisive sur l'Assemblée; et la minorité lutte avec une opiniâtre ténacité. Personne ne se dissimule qu'il s'agit et d'un principe, et de l'admission ou de l'exclusion de l'un des chefs du parti républicain. Quelques représentants paraissent avoir l'intention de ne pas l'écarter absolument du gouvernement; ils l'accepteraient comme ministre, s'ils le repoussent comme membre du pouvoir exécutif. La plupart n'en

veulent même pas au ministère. La nuit s'écoule. Enfin on adopte la nomination directe, par l'Assemblée, et des ministres et du président du Conseil; et, pour donner à cette décision une force particulière, on choisit comme rapporteur un ouvrier, M. Peupin.

Paris attendait avec anxiété. Dans tous les clubs, la formation du pouvoir exécutif était à l'ordre du jour. Les plus hostiles au Gouvernement provisoire, sous la crainte d'un vote exclusif, se ralliaient à l'idée de son maintien et même aux noms indiqués par M. Dornès. Ils s'emportaient en invectives contre une assemblée réactionnaire. La menace allait jusqu'au délire.

XV

Le lendemain, la séance fut ouverte dès onze heures. Les tribunes étaient encombrées; les portes du palais, assiégées par la foule. Près de huit cents représentants étaient présents.

Le rapporteur monte à la tribune. Il expose brièvement ces deux propositions : formation d'une commission de cinq membres, qui choisirait les ministres et dirigerait le gouvernement; — nomination directe par l'Assemblée, au scrutin individuel, des ministres à portefeuille, et d'un dixième ministre sans portefeuille qui les présiderait :

« Les partisans du premier mode ont dit qu'il fallait un intermédiaire entre l'Assemblée et les ministres ; que l'Assemblée ne pouvait ni ne devait gouverner; que les ministres seuls ne pouvaient suffire aux débats

de l'Assemblée et aux détails immenses de leur administration ; que les rapports du pouvoir exécutif avec l'Assemblée seraient plus intimes, la pensée du Gouvernement plus homogène et plus visible, la direction de ses actes plus haute, l'expédition des affaires plus rapide et la responsabilité plus concentrée, avec une commission de cinq membres.

« Dans le système contraire voici ce qui a été répondu :

« L'Assemblée actuelle réunit tous les pouvoirs, l'exécutif aussi bien que le législatif et le constituant. Tant que la constitution n'aura pas organisé, divisé et défini les pouvoirs, ils demeureront, entre les mains de la représentation nationale indivisible et solidaire, dans le sein puissant de son unité. Elle retient tout ce qu'elle doit retenir ; elle délègue ce qu'elle ne peut empêcher de déléguer ; et elle se rapproche de son origine. Elle s'assimile à son essence, en transmettant diversement une portion de cet immense pouvoir qui lui a été transmis directement à elle-même par le peuple. »

Après cet exposé, le rapporteur donne lecture d'un décret conforme à la seconde proposition. Ce décret est accueilli par de vives marques d'approbation.

Les deux premiers orateurs inscrits, MM. Vignerte et Durrieu, combattent résolûment le principe de la nomination directe, et penchent pour le maintien du Gouvernement provisoire.

M. Lherbette réplique qu'il ne s'agit pas de maintenir mais de rétablir. Si l'Assemblée recule devant

une nomination directe, elle fera un acte de faiblesse. Il s'indigne contre toute tentative d'intimidation venant du dehors. (Explosion de rumeurs à gauche.)

M. St-Gaudens conseille de suivre, pour la délégation de ce pouvoir intérimaire, la voie même qu'elle tracera pour la délégation du pouvoir définitif. Il appuie la proposition Dornès en l'étendant à dix membres.

M. Charamaule approuve les sentiments de conciliation et d'abnégation. Mais il soutient chaleureusement le projet, dont l'adoption est déjà préjugée par le choix de quatorze membres contre quatre.

M. Bac : « Nous nous connaissons à peine, attendons ! Le Gouvernement provisoire représente les circonstances au milieu desquelles il a été formé. Il répond aux besoins de ces circonstances. Nous avons déclaré hier qu'il avait bien mérité de la patrie, à la presque unanimité, sans discussion, sous l'élan de la reconnaissance que nous avions dans le cœur. Conservons-le tant que les mêmes circonstances subsisteront... »

M. Vésin croit que la proposition d'une commission exécutive est faite dans le but de résoudre une question de personnes et de conciliation, et d'atténuer certaines influences qui peuvent éveiller des inquiétudes. Mais le résultat désiré ne sera pas obtenu. La difficulté ne sera que reculée.

M. Jules Favre élève la question, en écartant toute personnalité. C'est au nom des principes et des idées pratiques qu'il parle. Et il proclame « la

proposition du décret, dangereuse, inopportune, pleine d'embarras et de périls. » (Non! non! si! si! très-bien!)

« Confier à l'Assemblée la nomination directe et par conséquent la révocation du ministère qui doit fonctionner sous ses ordres, faire disparaître le pouvoir intermédiaire, qui, dans toutes les sociétés civilisées, chez tous les peuples, s'est constamment placé entre l'autorité constituante législative et l'autorité administrative, telle est la question!

« Un premier point sur lequel on est d'accord, c'est qu'il faut que le pouvoir qui sortira des délibérations de l'Assemblée soit énergique, fort et suffisamment armé, pour être toujours prêt à exécuter la volonté nationale avec rapidité, avec sécurité. (Oui! oui!)... Il faut qu'il soit condensé entre un petit nombre de mains, afin qu'il puisse incessamment s'exercer sur les masses avec maturité sans doute, mais avec la rapidité et le secret de l'action. (C'est vrai! c'est vrai!)

« On reconnaît en principe qu'une assemblée délibérante est impuissante à faire des choix ministériels, et comment un scrutin sorti d'une assemblée, à son berceau, à son quatrième jour, de neuf cents membres qui s'ignorent, produirait-il une nomination autre qu'une nomination de hasard, qui oblige à vivre ensemble des personnalités tout à fait incompatibles? »

M. Jules Favre passe en revue les embarras qui, pour l'Assemblée, ressortiraient de la nécessité de

destituer tel ou tel ministre; les inconvénients, les périls de ces révocations. Son argumentation soulève de fréquentes interruptions; par un brillant mouvement oratoire, il s'en saisit comme preuve de ses assertions.

Il cite l'exemple de la Convention, qui nommait son ministère, installait près de chaque ministre une commission choisie par elle. Au bout de quatre mois les commissions étaient désertes et le Comité de salut public devenait une nécessité.

Il montre combien cette énervation du pouvoir peut être prochainement fatale, à la veille de deux immenses difficultés prêtes à surgir : l'affranchissement de l'Italie et l'émeute.

Craignant que l'Assemblée ait l'air de faire d'une question de personne une question de parti, il s'écrie en terminant :

« Quant à moi, ce n'est pas au nom de l'amitié, c'est au nom du repos de mon pays, c'est au nom des principes, de la révolution, que je vous conjure de ne pas vous faire illusion sur la gravité de la situation, de constituer un pouvoir énergique, et de ne pas semer, dans votre scrutin, la défiance et la peur, car vous recueilleriez l'anarchie et les tempêtes. » (Applaudissements sur plusieurs bancs.)

Encore tout impressionnée par ces éloquentes paroles, l'Assemblée voit Lacordaire monter à la tribune. L'intérêt et l'émotion s'en accroissent.

Il votera et signera la proposition du citoyen Dornès : « Pourquoi cela ? c'est qu'au fond, bien que

nous soyons tous des républicains... cependant, quant à moi, je déclare que je suis républicain nouveau, je déclare qu'avant le 24 février, j'étais monarchiste, que je n'étais pas républicain; et par conséquent, je comprends très-bien qu'ayant des aînés et des anciens dans la république, il ne me convient pas à moi, si jeune dans cette opinion et qui n'ai pas encore fait mes preuves, d'écarter mystérieusement ou publiquement ceux dont la pensée a devancé la mienne. » (Très-bien! très-bien! Longs applaudissements.)

Après M. Gatien Arnoult qui défend les conclusions du rapport, M. Ferdinand de Lasteyrie cherche à prouver, par une dialectique serrée, que l'homogénéité si désirée ne peut se trouver dans un ministère dont chaque membre sera élu nominativement et au scrutin secret.

M. O. Barrot demande la parole. L'attention de l'Assemblée redouble. Le chef de l'ancienne gauche a senti la nécessité de lutter contre les impressions produites par MM. Jules Favre, Lacordaire et F. de Lasteyrie, sur une assemblée non endurcie encore à l'éclat de la parole et aux entraînements de la tribune.

Pour répondre à l'appel fait aux hommes pratiques, il ramène la discussion à une seule question de principes et de gouvernement.

Distinguant le pouvoir définitif du pouvoir intérimaire, il concède à M. Jules Favre l'incontestabilité de ses assertions, en se plaçant au premier point de vue, mais dans le second il ne voit qu'une anticipation :

« Que feront des ministres entre une commission exécutive nommée par vous et l'Assemblée? A qui répondront-ils? De qui relèveront-ils? Il y a là une source imminente de conflits... Notre grande œuvre, ce sera la constitution républicaine de la France, c'est là notre but! notre devoir! et j'espère que ce sera notre gloire. (Très-bien.)

« Mais, pour procéder même à cette œuvre, nous devons exercer un contrôle attentif et jaloux sur toutes les parties de l'administration et du gouvernement; mais nous devons veiller à ce que la sécurité soit profonde; mais nous devons veiller à ce que notre liberté d'action, de délibération, de vote, ne soit altérée par aucun incident du dehors...

« Nous ne pouvons donc pas nous désintéresser de l'administration. Nous devons au contraire nous en occuper, nous devons exercer un contrôle actif. »

Il insiste de nouveau vivement sur les conflits probables entre une commission exécutive et l'Assemblée :

« Morts ou vivants, vous ne pouvez sortir de cette enceinte que lorsque vous aurez accompli et rempli votre dette vis-à-vis du pays. (Très-bien.) Aucun pouvoir qui vous arrêterait dans votre marche, qui élèverait des prétentions contre vous, qui rendrait votre œuvre difficile, ne peut subsister devant vous.

« En nommant une commission exécutive, vous n'évitez rien, vous créez un rouage de plus, vous affaiblissez la responsabilité en la divisant. Vous faites des ministres qui ne sont pas sérieux, vous

instituez des commissions qui font des ministres et qui ne font pas des actes. Vous êtes dans le faux.

« S'il s'agit de récompenser des services, quelle idée se fait-on de la sainteté du pouvoir, de l'offrir comme une récompense, comme une dette acquittée? (Mouvement.)

« Oh! sans doute, acquittez votre dette en honneur, en considération, en estime, mais ne l'acquittez pas aux dépens de l'ordre public, de la liberté, de la bonne organisation de notre pouvoir. » (Très-bien! très-bien!)

Après ce remarquable discours, les conclusions du rapport paraissaient avoir conquis la majorité.

M. Lamartine le comprend. Il s'élance à la tribune. Cette apparition produit une immense sensation. Sa position personnelle et son talent vont peut-être modifier la tendance de l'Assemblée.

Il énumère les inconvénients, les impossibilités radicales d'un gouvernement immédiat, continu, par la voix, par la main de neuf cents hommes. Après en avoir démontré le péril, à l'extérieur en face de l'Europe, à l'intérieur en face des mesures de salut public à prendre, il s'élève à de hautes considérations politiques sur les réussites de la conciliation :

« Je ne crains pas les partis. Les partis sont vaincus à partir du jour où vous avez paru dans cette enceinte devant la nation tout entière évoquée des profondeurs de l'élection universelle, apportant, avec tous les droits, toutes les forces...

« Tous les droits, souvenez-vous-en, donnent

toutes les forces. Quand vous laissez, en dehors du gouvernement, des droits, des souffrances, des exigences légitimes, tremblez alors! (très-bien! très-bien!) Ce n'est pas ici votre situation et c'est là ce qui me rassure complètement sur ces dangers dont on vous parlait tout à l'heure, et que vous ne devez plus craindre du jour où vous êtes appuyés ici, non pas sur la force d'une oligarchie, mais sur la force, sur le droit, sur l'intérêt de trente-six millions d'hommes, qui se résument en vous, qui sont vivants, puissants, protégeant et protégés dans vos personnes. (Applaudissements) »

Il énonce les immenses avantages d'une commission exécutive, et il applaudit à la parole de l'illustre Lacordaire :

« Je reconnais là le véritable langage de la politique, car le sentiment politique et le sentiment religieux se confondent dans cette justice, dans cette sagesse, dans cette modération qui, au lieu d'établir la guerre intestine à l'origine des institutions, y établit la concorde, le concours volontaire, la confiance et la paix.

« Et moi aussi, cette pensée m'a toujours animé; et moi aussi, je me suis demandé si le choix de l'Assemblée tombait par hasard sur quelques-uns des membres du Gouvernement provisoire qui sont redescendus au rang de citoyen, sur quelques-uns de ces ministres qui, dans la portée de leurs attributions et dans la mesure de leurs forces, ont tâché de servir, chacun selon ses vues, les vrais intérêts de leur pays

et qui enfin, d'efforts en efforts, de sacrifices en sacrifices, de concours mutuels en concours mutuels, offerts, acceptés, échangés entre eux, en sont arrivés à ce grand et beau jour... celui où nous nous sommes confondus, anéantis, absorbés dans le sein de la représentation nationale, extraite, ressuscitée du fond du pays ; si, dis-je, ce choix venait à tomber sur quelques-uns d'entre nous et à écarter injustement et violemment quelques autres, demandez-vous à vous-mêmes, descendez dans vos propres cœurs, soyez nos juges ; demandez-vous par votre propre sentiment quel devrait être notre sentiment à nous-mêmes. Eh quoi ! Nous avons traversé deux mois et demi des situations les plus critiques où jamais des hommes politiques se soient rencontrés ; nous avons été portés, il y a deux mois et demi, par l'acclamation des dangers communs — ce n'était pas un droit, je le reconnais, c'était un dévouement — nous avons été portés, par l'acclamation du peuple, le 24 février, ensemble à l'Hôtel-de-Ville. Le peuple, avec un instinct admirable peut-être, citoyens, n'a pas choisi un seul parti pour lui confier ses destinées ; le peuple a, pour ainsi dire, choisi tous les partis notables qui formaient alors le fonds commun des opinions, tous les hommes qui lui ont inspiré, soit par leur énergie, soit par leur modération, soit par leurs lumières, soit par leur intelligence présumée, la plus grande dose de confiance ; et il a dit à toutes ces nuances d'opinions, de volontés confondues par le même intérêt : « Ralliez-vous ! unissez-vous ! Oubliez vos dissidences, s'il y en a ; con-

servez-vous comme un seul corps et une seule âme au salut public; c'est là un océan capable d'immerger tous les dissentiments qui sont entre vous! » (Très-bien! très-bien!) C'est là ce que nous avons fait! C'est là ce qu'a fait le peuple! faites comme lui et comme nous! (Bravo.)

« Eh quoi! après avoir agi ainsi en commun; après que nous nous serions séparés hier pleins d'estime les uns pour les autres, malgré les dissentiments bien plus présumés que réels; quand nous nous sommes séparés pleins de confiance, et peut-être de reconnaissance les uns envers les autres; quand l'histoire un jour viendrait à vous dire par quels sacrifices réciproques, par quelle immolation de nos sentiments ou de nos désirs personnels, nous sommes arrivés à ce concours, qui a été le salut commun; nous viendrions le lendemain combattre ici, juger, peut-être accuser, au gré de telle ou telle passion, les collègues que nous avions la veille, les amis avec lesquels nous avons gouverné le pays... Non! citoyens! C'est là un rôle que vous ne pouvez pas demander à un homme d'honneur! (Vive sensation! Applaudissements prolongés!)

«... Et si l'on nous dit que quelques-uns d'entre nous, membres du Gouvernement provisoire, auront à déchoir et tomberont, de cette souveraineté onéreuse, au rang des plus humbles serviteurs de la patrie..., je dirai que c'est ici la seule récompense, et je répondrai par là à la noble pensée du citoyen Barrot, que c'est la seule récompense que nous ayons désirée

et que nous désirons obtenir de vous : descendre du rang où le hasard, la fortune, le danger nous avaient momentanément placés, pour nous confondre sans exception dans vos rangs, pour accepter tous les services, même les plus humbles, et pour trouver toujours assez grand le rôle qui servira, au premier comme au dernier degré de la république. » (Bravo ! bravo ! Applaudissements unanimes et prolongés.)

Cette solennelle déclaration de principes et de position avait épuisé la discussion ; à peine voulut-on entendre le rapporteur, qui tenta de justifier la commission de toute pensée exclusive.

L'Assemblée impatiente était sous le charme de ce discours ; et cependant elle donna la priorité à la proposition de sa commission.

L'agitation croissait. De tous les bancs partaient des interpellations. Chacun voulait poser la question à sa manière. L'anxiété saisissait tous les esprits. Enfin le président mit aux voix cette simple formule : « Voulez-vous nommer directement, vous-mêmes, les ministres ? »

Une première épreuve, une seconde sont déclarées douteuses.

M. Jules Favre réclame l'appel nominal. Il y est procédé au scrutin de division. On interroge avec une curieuse vivacité la couleur des boules qui tombent dans les urnes.

A cinq heures, au milieu de l'attention générale, le président proclame le résultat du scrutin :

Nombre des votants.	796
Majorité absolue. . .	399
Billets dans l'urne blanche. . .	385
Billets dans l'urne noire. . . .	411

« L'Assemblée décide qu'elle ne nommera pas directement les ministres. » (Mouvements.)

M. Lamartine avait renversé les dispositions de l'Assemblée.

XVI

Après cette grande émotion, M. Sénard croit que l'Assemblée a besoin de se recueillir dans ses bureaux. Sa proposition est écartée.

MM. Roger (du Loiret) et d'Aragon demandent que la Commission exécutive soit composée de trois membres seulement.

M. Jean Reynaud insiste pour que la priorité soit concédée à la proposition Dornès.

Les partisans du maintien du Gouvernement provisoire ont repris quelque espérance. M. Jules Bastide en renouvelle la proposition. M. Barbès l'appuie, afin que l'élément socialiste y soit représenté.

Sans regretter son vote : que le Gouvernement provisoire a bien mérité de la patrie, M. Lacase croit devoir rappeler les dissidences des membres de ce Gouvernement. Ces appréciations irritantes soulèvent de nombreux murmures.

M. Bérard se décide résolûment à poser la ques-

tion personnelle ; malgré de bruyantes interruptions, il interpelle directement M. Ledru-Rollin sur des paroles prononcées dans une conversation.

M. Ledru-Rollin monte à la tribune : « Citoyens, cette assemblée est trop grave pour que je m'arrête à une conversation dont la relation peut être plus ou moins fidèle. Une accusation est portée, qui pourrait peser dans l'histoire sur le passé de quelques membres du Gouvernement provisoire. C'est à cela seul que je veux répondre.

« On vous dit : « Le Gouvernement provisoire n'était pas parfaitement uni, en ce sens que les hommes, animés tous d'excellentes intentions, d'un dévouement absolu, avaient cependant, sur certaines questions, un sentiment de progrès, une idée plus ou moins avancée ; et par cela même le Gouvernement n'était pas unitaire. » Mais, est-ce qu'on aurait la prétention que les hommes du Gouvernement provisoire fussent faits sur un type qui ne serait pas celui de l'humanité ? (Très-bien !) Qui est-ce donc qui a constitué notre force ? Notre diversité même, notre variété dans un sentiment commun, l'amour sacré de la patrie et le dévouement au pays. (Bravo ! bravo !) Qu'avons-nous été ? Un faisceau ! un faisceau composé de rameaux multiples, mais réunis par un lien commun ; et, en effet, dites-moi quel est celui de nos actes, de nos actes officiels, qui n'ait pas été revêtu de la signature de tous et de chacun de nous. Oh ! que voudriez-vous blâmer ? Ce qu'il y a de plus respectable dans l'homme, l'essence même de la nature,

la variété, l'infini dans l'unité, l'indépendance de la conscience et la liberté de l'intelligence. » (Applaudissements prolongés.)

«... Les gens qui parlent de nos dissidences, au lieu d'entretenir l'union, qui est sur leurs lèvres, mais qui n'est pas dans leurs cœurs, veulent entretenir ici la défiance et la confusion. L'uniformité comme ils l'entendent est l'impuissance et non la force. Tout ce qui n'était pas représenté au dedans aurait été protestation redoutable au dehors. Est-ce qu'il y aurait une réunion vivante, une force quelconque, s'il n'y avait pas l'individualité, qui lutte avant d'aboutir, de juger, de résoudre? Est-ce que vous, Assemblée, vous n'êtes pas ici une majorité et une minorité. Il faudrait donc proscrire aussi la minorité de cette Assemblée. (Exclamations.) Oui ! pour être conséquents et logiques, il faudrait que vous fussiez tous du même avis. (C'est évident.) Eh bien ! ce qui fait votre force, c'est que vous aimez, je le répète, unis par le but commun, le bien du peuple ; c'est que vous arrivez cvec uue pensée commune, la grandeur de la France et la prospérité du pays ; mais vous marchez tous à des points différents, à des degrés différents, avec des idées différentes sur les moyens, mais non pas sur le but. Cette variété même, qui représente toutes les théories du moment, fait la puissance, la vie, la force de l'Assemblée. (Applaudissements.)

« Eh bien ! ce que vous êtes aujourd'hui, nous l'avons été.

« Ah ! Messieurs, c'est au nom de l'indépendance

et de la liberté de la conscience que je proteste contre ces accusations. C'est au nom de l'intelligence humaine, qui ne peut pas s'assouplir, et qui ne s'assouplit aveuglément que chez ceux qui veulent garder le pouvoir pour le pouvoir, et s'inclinent immobiles devant la nécessité d'un portefeuille. C'est chez ceux-là seulement que j'ai trouvé, en même temps que la bassesse, une unité absolue, systématique. Respect donc à la conscience ! respect à l'unité dans la société. (Bravo ! bravo !)

« Quant à nous, nous avons été unis par nos actes les plus importants ; il n'y en a pas un seul qui ne porte la signature de tous. Or, si nous n'emportons pas la reconnaissance de la Chambre, nous emporterons le sentiment d'avoir satisfait à notre conscience, d'être restés bons collègues, d'être restés frères. Je ne crains pas d'être démenti, quand je dis cela. C'est à cette union que je vous convie, c'est à ce sentiment d'union que je vous appelle. Ainsi, nous avons été de bons citoyens par le but; eh bien ! comme nous, oubliez les nuances, ne voyez que la patrie, le peuple qui souffre, ses intolérables misères ; ne soyez ni majorité ni minorité, mais une assemblée animée par un seul sentiment. Pour le bien qui reste à faire, ne perdez pas de temps en vains discours ; faites comme nous ! faites mieux que nous ! agissez ! agissez en vue du peuple ! (Applaudissements.) »

« Le citoyen Ledru-Rollin » ajoute le *Moniteur*, « reçoit, en descendant de la tribune, les nombreuses félicitations de ses collègues. »

Ainsi, en se plaçant sur le terrain de la conciliation et de l'union, M. Ledru-Rollin eut l'habileté et le bonheur de rejeter sur ses adversaires les reproches d'exclusivisme et de division. Sous l'impression produite par son éloquent discours, la clôture fut aussitôt prononcée à une grande majorité et malgré quelques insistances hostiles.

Le maintien du Gouvernement provisoire et la formation d'une commission de trois membres furent successivement repoussés. La proposition de M. Dornès fut adoptée en ces termes :

« L'Assemblée nationale constituante confère le pouvoir exécutif à une Commission de cinq membres, qui choisira des ministres hors de son sein. »

XVII

Cette résolution, opposée à celle que faisaient prévoir les premières inspirations de l'Assemblée, produisit une profonde sensation, et donna carrière, dès le soir venu, à toutes les menées. Les diverses réunions des représentants, les journaux, les clubs se livrèrent à des débats passionnés sur le choix des membres de la Commission exécutive. La nuit entière fut employée à des allées et venues, à des conférences, à des démarches auprès des candidats désignés par l'opinion. Une dernière combinaison pouvait écarter M. Ledru-Rollin, c'était celle où M. Dupont (de l'Eure) consentirait à faire partie d'un pouvoir homogène. Une telle acceptation eût, sans nul doute, contre-

balancé l'effet des discours entraînants de MM. Lamartine et Ledru-Rollin; M. Dupont (de l'Eure) y penchait, pressé par ses amis. Il hésitait encore en entrant dans la salle des séances, le 10 mai, à midi.

Le scrutin pour la nomination de la Commission exécutive était à l'ordre du jour.

Une discussion préliminaire, écho de toutes les rumeurs de la nuit, eut lieu sur le refus ou l'adhésion probable de certains membres du Gouvernement provisoire. Au milieu des contestations et des interruptions, M. Martin (de Strasbourg) se dit autorisé, à l'instant même, par M. Dupont (de l'Eure), à déclarer qu'il n'accepterait pas le mandat de membre du Pouvoir exécutif, dont quelques représentants voulaient l'honorer. Le silence de M. Dupont (de l'Eure) confirma cette déclaration.

L'on procéda au scrutin par appel nominal.

Le président fit connaître le résultat de ce scrutin attendu avec une si légitime impatience :

« Nombre des votants : 794.
« Majorité absolue : 398.

« Le citoyen François Arago. .	725	suffrages.
« Le citoyen Garnier-Pagès . .	715	»
« Le citoyen Marie.	702	»
« Le citoyen Lamartine . . .	643	»
« Le citoyen Ledru-Rollin . .	458	»

« La proclamation de ces citoyens comme mem-

bres de la Commission du pouvoir exécutif fut accueillie par des applaudissements.

L'Assemblée jugea inutile la lecture des noms qui suivaient.

346 représentants avaient voté pour M. Dupont (de l'Eure), malgré sa renonciation.

Elu par les élus du suffrage universel, librement, après un long examen et des discussions approfondies, le Pouvoir exécutif était bien l'expression la plus vraie, la plus légale, de la souveraineté du peuple.

XVIII

MM. François Arago, Garnier-Pagès, Marie, Lamartine, Ledru-Rollin se retirèrent aussitôt après leur nomination et se rendirent au ministère de la marine afin de se concerter sur le choix des ministres qu'ils appelleraient à partager, sous leur direction et leur responsabilité, le fardeau du gouvernement.

Le sentiment de conciliation qui avait prévalu dans l'Assemblée avait nettement tracé la ligne de conduite. Les membres de la Commission du pouvoir exécutif s'empressèrent à de mutuelles concessions; et, bientôt d'accord, ils adressèrent au président de l'Assemblée, qui en donna lecture, ces deux messages.

« Paris, 11 mai 1848.

« Citoyen président,

« Les membres de la Commission du pouvoir exécutif ont reçu le message par lequel l'Assemblée

nationale leur notifie officiellement leur nomination.

« Pénétrés de reconnaissance pour la haute marque de confiance que l'Assemblée nationale leur donne et pénétrés des sentiments des devoirs que cette confiance leur impose, ils vous prient d'exprimer ce double sentiment à leurs collègues.

« Appuyés sur la toute puissance de l'Assemblée des représentants du pays, animés de son esprit, puisant leurs lumières dans ses discussions, leur force dans sa souveraineté, ils imprimeront promptement à la République l'impulsion régulière, modérée, mais irrésistible, du gouvernement que vous leur avez confié au nom du peuple, pour le salut du peuple tout entier.

« Salut et fraternité.

« ARAGO, LAMARTINE, LEDRU-ROLLIN, MARIE, GARNIER-PAGÈS. »

(Mouvement d'approbation.)

« Citoyen président,

« La Commission du pouvoir exécutif a l'honneur de vous annoncer que le nouveau ministère est formé. Elle vous prie de faire connaître à l'Assemblée nationale les noms des membres qui le compose :

« Justice : Le citoyen Crémieux ;

« Affaires étrangères : Le citoyen Jules Bastide;

— Sous-secrétaire d'État : Le citoyen Jules Favre ;

« Guerre : Par intérim, le sous-secrétaire d'État, le citoyen Charras;

« Marine : Le citoyen vice-amiral Casy;

« Intérieur : Le citoyen Recurt;

— Sous-secrétaire d'État : Le citoyen Carteret;

« Instruction publique : Le citoyen Carnot;

« Travaux publics : Le citoyen Trélat;

« Agriculture et Commerce : Le citoyen Flocon;

« Cultes : Le citoyen Bethmont;

« Finances : Le citoyen Duclerc;

« Maire de Paris : Le citoyen Marrast;

« Préfecture de police : Le citoyen Caussidière.

« Fait au conseil de commission du Pouvoir exécutif,

« ARAGO, GARNIER-PAGÈS, LAMARTINE, LEDRU-ROLLIN, MARIE.

« Par ampliation : *Le secrétaire général,*

« PAGNERRE. »

La signature de M. Pagnerre au bas de ce message était légale. Secrétaire général du Gouvernement provisoire, il venait d'être maintenu dans cette fonction, avec voix délibérative dans le Conseil des ministres.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, représentant, accepta auprès de M. Pagnerre la direction du Secrétariat.

Le Gouvernement de la République était constitué.

CHAPITRE DEUXIÈME.

Séance du 11 mai : Nomination d'une Commission de comptabilité et d'une Commission de règlement; adoption et texte du règlement; décret sur la présentation des pétitions à la barre; création de Comités permanents; tactique dans la composition de ces Comités; animation et multiplicité des travaux; nomination de la Commission de constitution; incompatibilité; adoption d'un signe distinctif pour les représentants; démission de Béranger; M. Wolowski présente et soutient une pétition des Polonais; M. d'Aragon demande à faire des interpellations sur les affaires d'Italie; réponse de M. Lamartine; renvoi de la discussion au 15 mai; M. Louis Blanc demande la création d'un Ministère du travail et du progrès; rejet; création d'une Commission d'enquête sur la situation des travailleurs; Commission du travail industriel et agricole. — Protestation de la Commission du Luxembourg contre la fête de la Concorde, des détenus politiques, de l'*Union*. — Attaques des socialistes et des royalistes contre l'Assemblée; leurs forces. — Ressources matérielles de la Commission exécutive; leur insuffisance; nécessité d'employer seule la force morale. — Nécessité d'une résidence gouvernementale; installation de la Commission au Luxembourg; récriminations contre son luxe; sa pénurie; sa position difficile à l'Assemblée; sa résolution de tenir tête au mal et au péril. — Conversation des membres de la Commission sur le donjon de Vincennes; mot de Lamartine. — Réunions de la Commission : fermentation des ouvriers du chemin de fer du Nord, des journaliers terrassiers. — Projet du rachat des chemins de fer. — Résolutions concernant les Ateliers nationaux, les ouvriers, les fabricants, les industriels. — Convocation d'un Conseil du Gouvernement, en prévision de la journée du 15 mai.

I

Le Pouvoir exécutif élu, l'Assemblée procéda aussitôt à son organisation intérieure. Divisée en dix-huit bureaux de cinquante membres, elle nomma une Commission de comptabilité et une Commission de

règlement. Cette dernière, composée, à l'exception d'une seule personne, d'anciens députés, choisit pour rapporteur M. Vivien, jurisconsulte célèbre par ses connaissances administratives.

En effet, il était urgent de donner des règles et une direction aux travaux de l'Assemblée. Son inexpérience éclatait à toute occasion. Pour se conduire à travers le dédale des difficultés qui naissaient à chaque pas, elle n'avait que les antécédents des Chambres monarchiques ou des temps révolutionnaires. Et il lui était indispensable de se créer au plus tôt les moyens de faire respecter sa discipline au dedans et son autorité au dehors. Le terrain mouvant sous ses pieds, l'atmosphère brûlante autour d'elle, lui faisaient pressentir des périls. Mais, enveloppée de ténèbres, elle ne les voyait pas. Elle s'ignorait elle-même. Les représentants, accourus de tous les points de la France, se groupaient un peu au hasard. Leurs réunions préparatoires présentaient maintes fois les mélanges les plus variés de noms, d'opinions, d'idées. La classification ne pouvait se faire que peu à peu, par le temps ; mais, dans ces premiers jours, partout il y avait trouble et confusion.

La Commission de règlement formula et fit adopter le décret suivant, que l'histoire doit recueillir *in extenso*, parce que sa violation presque immédiate par un coup de main anarchique et plus tard sa violation par un coup d'état despotique précipitèrent la République à sa ruine :

« *De la police intérieure et extérieure de l'Assemblée Nationale.*

« Art. 1. La police de l'Assemblée est exercée en son nom par le Président.

« Art. 2. Nul étranger ne peut, sous aucun prétexte, s'introduire dans l'enceinte où siégent les membres de l'Assemblée.

« Art. 3. Pendant tout le cours de la séance, les personnes placées dans les tribunes se tiendront assises, découvertes et en silence.

« Art. 4. Toute personne qui donne des marques d'approbation ou d'improbation est sur le champ exclue des tribunes par les huissiers chargés d'y maintenir l'ordre.

« Art. 5. Tout individu qui trouble les délibérations est traduit sans délai, s'il y a lieu, devant l'autorité compétente.

« Art. 6. Le Président est chargé de veiller à la sûreté intérieure et extérieure de l'Assemblée nationale.

« A cet effet, il a le droit de requérir la force armée, et toutes les autorités dont il juge le concours nécessaire.

« Les réquisitions peuvent être adressées directement à tous officiers, commandants ou fonctionnaires, qui sont tenus d'y obtempérer immédiatement, sous les peines portées par les lois.

« Art. 7. Le Président peut déléguer son droit de réquisition aux questeurs ou à l'un d'eux. »

II

Après l'adoption d'un autre décret sur la tenue des séances, la Commission, pour compléter le premier décret, soumit à l'Assemblée un règlement sur le dépôt et le rapport des pétitions.

Un grand nombre de citoyens n'étaient que trop enclins à suivre les errements de la première Révolution, à reprendre ses traditions et son langage, à recueillir ses abus mêmes. Dédaignant les progrès accomplis, ils auraient involontairement rétrogradé jusqu'au point de départ. Cette prédisposition et le souvenir des scènes grandioses et pittoresques, mais trop souvent tumultueuses, qui avaient accompagné les présentations de pétitions à la barre de la Convention, firent penser qu'il importait à la dignité du peuple d'en prononcer l'interdiction, tout en respectant le droit sacré de tout citoyen d'adresser ses réclamations aux représentants de la nation. Aussi, nulle objection ne fut soulevée, même par les membres de l'extrême gauche, lorsque l'Assemblée vota cet article :

« Toutes les pétitions doivent être rédigées par écrit et signées.

« Elles sont adressées au Président de l'Assemblée nationale.

« Elles peuvent être déposées sur le bureau par un membre de l'Assemblée.

« Il est interdit de les apporter en personne à la barre. »

III

Si ces deux décrets avaient été adoptés sans discussion, il n'en fut pas de même du projet d'organiser l'Assemblée en comités permanents.

L'absorption du Pouvoir exécutif par les fameux Comités de la Convention apparut soudain à toutes les mémoires; et cependant, le projet fut chaleureusement soutenu par MM. Stourm, O. Barrot, Dufaure et Brunet. MM. Vignerte, Crémieux, Ferdinand de Lasteyrie et Bastien le combattirent vivement.

Les premiers affirmaient que, le principe du gouvernement étant le gouvernement de tous par tous, chacun avait des droits égaux à se mêler aux affaires de la République et devait être mis à même de les apprendre, de s'initier aux détails de l'administration et d'apporter, suivant son aptitude et sa bonne volonté, son contingent d'études et d'efforts. La création de comités permanents permettrait aux hommes modestes et spéciaux, ainsi qu'aux minorités, de se faire entendre ; elle assurerait aux travaux une meilleure élaboration, et plus de suite et de logique que le système des commissions nommées par des bureaux tirés au sort et formés par le hasard.

« Vous faites descendre l'administration dans l'Assemblée! » s'écria M. Vignerte. « Vous faites revivre la proposition, déjà repoussée, de la nomination directe

des ministres par l'Assemblée! » s'écria M. F. de Lasteyrie. Et ils affirmaient que les ministres allaient être effacés; que leur responsabilité ne serait plus sérieuse; que la minorité, loin d'obtenir la possibilité de faire prévaloir quelques-unes de ses idées, serait écrasée par une majorité perpétuelle, immuable; que les hommes spéciaux, tous autres étant exclus, trancheraient seuls toutes les questions; que les meneurs des comités deviendraient les meneurs de l'Assemblée; tandis que les bureaux avaient l'immense avantage de mettre successivement en présence tous les représentants et d'établir entre eux des rapports plus fréquents.

Les partisans du décret se hâtèrent de protester contre toute pensée d'absorption administrative. Ils déclarèrent avoir pris leur modèle à l'Assemblée Constituante de 1789, et non à la Convention; et ils consentirent à maintenir quinze bureaux à côté de quinze comités.

Cette concession concilia tout, et l'Assemblée adopta à la presque unanimité la création des comités dont les attributions et les dénominations furent rapidement définies :

1er Comité chargé de rechercher les moyens d'améliorer le sort des travailleurs ;

2e Comité de la justice et de la législation civile et criminelle ;

3e Comité des cultes ;

4e Comité des affaires étrangères;

5e Comité de l'instruction publique ;

6° Comité de l'intérieur et des Beaux-Arts;

7° Comité de l'administration communale et départementale ;

8° Comité du commerce et de l'industrie ;

9° Comité de l'agriculture et du Crédit foncier ;

10° Comité de la marine ;

11° Comité de la guerre ;

12° Comité de l'Algérie ;

13° Comité des colonies ;

14° Comité des finances ;

15° Comité des travaux publics.

Chaque membre devait désigner ses préférences pour tel comité ; mais aux président et vice-présidents de l'Assemblée était réservée la répartition définitive.

Les Comités étaient chargés, à moins que l'Assemblée en décidât autrement, de l'examen des propositions et pétitions ressortissant à leurs attributions respectives.

Les représentants dont les antécédents étaient le plus en opposition aux principes démocratiques et républicains, eurent le soin de se faire inscrire dans le Comité des finances, où ils formèrent aussitôt la majorité ; et quelques-uns d'eux, dans le Comité chargé d'améliorer le sort des travailleurs. Le président laissa passer cette tactique, sans y prendre garde et sans user de son droit de classification.

Les Comités se mirent à l'œuvre sur-le-champ.

IV

Alors commence une série de travaux, véritable encyclopédie politique et sociale de l'époque. Chacun regarde comme un devoir d'apporter à l'ensemble le fruit de ses études et de ses méditations. Toutes les questions sont posées, toutes les réformes discutées, toutes les théories développées. Aux propositions les plus sages, les plus réalisables, viennent se mêler les utopies les plus étranges, les plus hardies, les moins praticables. Mais, chaque jour, d'utiles matériaux s'entassent pour l'avenir; et de ce pêle-mêle, de cet assemblage incohérent doivent surgir de fructueux projets.

Ouvertes dès la première heure, les portes des Comités et des bureaux n'étaient pas fermées avant minuit. Avant la séance publique on travaillait; on travaillait encore après. Les affaires personnelles semblaient oubliées. Les affaires générales absorbaient seules les esprits.

V

Malgré l'ardeur et l'éparpillement de toutes ces luttes, de toutes ces études, l'Assemblée ne se laissait détourner en rien du grand but de son mandat, l'organisation de la République. De longs débats sur la formation de la Commission de constitution aboutirent enfin, et résolurent que cette Commission, vu son

importance, serait nommée directement par l'Assemblée. Les dix-huit membres qui devaient la composer furent immédiatement élus. C'étaient MM. Cormenin, Marrast, Lamennais, Vivien, Tocqueville, Dufaure, Martin (de Strasbourg), Voirhaye, Coquerel, Corbon, Tourret, Gustave de Beaumont, Dupin aîné, Vaulabelle, O. Barrot, Pagès (de l'Ariége), Dornès et Considérant. M. Lamennais avait déjà publié un projet longuement élaboré, qui avait suscité dans la presse d'intéressantes discussions.

VI

D'honorables représentants s'étaient empressés d'abandonner les traitements qu'ils percevaient comme fonctionnaires, se contentant de l'indemnité inférieure attribuée aux membres de l'Assemblée. D'autres, allant au-devant d'une loi sur le cumul, avaient spontanément renoncé à leurs fonctions et fait le sacrifice d'une carrière laborieusement parcourue. L'Assemblée décida qu'une commission présenterait un projet de loi sur la question des incompatibilités, si agitée sous la monarchie.

VII

Les détails avaient leur tour.

Chargés de trouver un signe distinctif qui permît, en certaines circonstances, de reconnaître un repré-

sentant, les questeurs proposèrent une rosette à la boutonnière et une écharpe tricolore.

Un incident inattendu avait émotionné l'Assemblée dans une de ses premières séances. L'illustre poète Béranger, élu député de Paris, avait remis au président sa démission motivée « sur l'idée, bien arrêtée à l'avance, de refuser un mandat auquel ne l'avaient préparé ni des méditations, ni des études suffisamment sérieuses. » Cette démission avait été repoussée à l'unanimité, au milieu de marques générales de regret. Mais Béranger ayant adressé une seconde lettre, pleine de reconnaissance pour cette sympathique manifestation, et insistant néanmoins, « sur la crainte d'un vieux rimeur qui croirait se survivre, s'il perdait au milieu des affaires publiques l'indépendance de l'âme, seul bien qu'il eût jamais ambitionné, » l'Assemblée accepta silencieusement la démission.

VIII

A peine élue, la Commission exécutive vit immédiatement surgir les deux questions les plus menaçantes ; et elles lui étaient posées au sein même de l'Assemblée. C'étaient, à l'extérieur, la question polonaise ; à l'intérieur, la question sociale.

Avant même qu'elle eût nommé le ministère, M. Wolowski lut à la tribune une pétition des délégués de la Pologne, qui réclamait les secours de la

France. Suivant l'orateur, « un cruel malentendu existe entre l'Allemagne et la Pologne dont la cause est une, car c'est la cause de la liberté et de la civilisation... Si les Chambres de la royauté de Juillet ont, pendant dix-sept années, répété cette phrase sacramentelle : La Nationalité polonaise ne périra pas; nous, nous devons déclarer que nous ne la laisserons pas périr et que la France est prête à tout faire pour ne pas la laisser périr. » L'orateur descend de la tribune. « Concluez ! » lui crie-t-on. Il y remonte et conclut en demandant à la Chambre de faire appel par voie de proclamation à la nation allemande et à la Diète de Francfort.

M. d'Aragon vient compliquer la situation en réclamant la fixation d'un jour pour des interpellations sur les affaires d'Italie.

M. Lamartine accepte à l'avance le moment qui sera fixé par la chambre pour les deux questions. Il fait seulement observer qu'il serait peut-être bien d'ajourner de quelques jours par ce motif bien simple, que le gouvernement n'est pas encore constitué.

Il termine par cette déclaration, qui est accueillie par les applaudissements unanimes:

« Le drapeau français ne s'avancera qu'à son heure, dans les limites que votre sagesse et votre patriotisme universel auront écrites de votre propre main. Mais, sachez-le bien, ce qui s'est passé en 1831 ne se renouvellera pas en 1848; et quand le drapeau français se sera avancé jusqu'où votre politique lui aura dit de se porter, sachez qu'il ne reculera pas. »

M. Montalembert insiste pour que l'interpellation sur la Pologne ait lieu sur le champ.

L'Assemblée renvoie au 15 mai la double discussion sur la Pologne et sur l'Italie.

IX

A ces questions extérieures, qui agitaient profondément l'opinion publique et qui, chaque soir, soulevaient dans les clubs les plus violents débats, succéda la question sociale incessamment posée par M. Louis Blanc sous la demande d'un Ministère du travail et du progrès.

Le 9, M. Louis Blanc avait annoncé à l'Assemblée que les président et vice-présidents de la Commission de gouvernement pour les travailleurs avaient résigné leurs fonctions le jour où l'Assemblée nationale avait pris possession de la souveraineté.

Le 10, au milieu de ses développements au sujet de la création de ce Ministère, la justification de la Commission du Luxembourg donna lieu à une manifestation qui peint bien les préventions contre l'orateur et les prétentions unanimes des représentants à l'amour du peuple :

M. Louis Blanc : Beaucoup d'amertume est entrée dans mon cœur, c'est vrai, mais je m'attendais à tout ce qui s'est fait ; je savais qu'on n'attaque pas impunément la force ; je savais que ce n'est pas impunément qu'on émet des idées nouvelles devant des hommes pénétrés de la nécessité des idées anciennes.

Je savais que je me ferais beaucoup d'ennemis ; que je souffrirais pour le peuple ! (De vives interpellations sont adressées à l'orateur de toutes les parties de la salle.)

Voix nombreuses : Allons donc ! — A l'ordre !

Le citoyen Louis Blanc : Oui, citoyens, vous êtes tous des hommes du peuple, et c'est précisément parce que vous êtes des hommes du peuple...

Plusieurs voix : Des amis du peuple !

Le citoyen Louis Blanc : Que si l'on venait dire à l'un d'entre vous : C'est vous qui faites le malheur du peuple ; c'est vous qui êtes responsable de la prolongation de sa misère ; vous êtes un mauvais citoyen..... il n'y en a pas un seul d'entre vous.....

Plusieurs voix : Personne ne vous a dit cela !

Le citoyen Berger : Vous avez bien mérité de la patrie.

Le citoyen Louis Blanc : Il n'y en a pas un seul d'entre vous qui n'eût eu le cœur profondément attristé, et celui qui n'aurait pas senti en lui de grandes angoisses, n'aurait pas été un homme du peuple. Oui, je l'avoue, j'ai été profondément touché, profondément ému d'attaques que je considérais comme injustes, non pas en tant qu'elles s'adressaient à mes idées ; si mes idées sont fausses, qu'elles succombent, ce sera le bien du pays ; mais les attaques qui s'adressaient à mes intentions... (Vives dénégations,)

Le citoyen Freslon : Chacun applaudit à vos intentions ; il s'agit d'une question de système ; votre personne est en dehors du débat, et je regrette que vous l'y placiez si souvent. (Approbation.)

Un représentant : Tout le monde vous rend justice.

Le citoyen Louis Blanc : Il ne s'agit pas des attaques qui ont pu être dirigées contre moi dans cette enceinte. (Vives exclamations.)

Voix diverses : Pourquoi en parler ? — Parlez du ministère du travail ; ne parlez pas de vous ; vous n'avez pas besoin de justification. (Vive agitation.)

Le citoyen Louis Blanc : C'est des travailleurs et c'est du pays que je parle, en parlant des calomnies dirigées, non pas contre moi simple individu, mais contre moi chargé d'une mission spéciale devant avoir pour aboutissement la solution des questions qui intéressent le peuple. Probablement le peuple n'est pas aussi complétement désintéressé dans la question que ceux qui sacrifient à ses intérêts leur repos, leur santé... (Oh ! oh ! — Bruit prolongé !) et s'il le fallait, leur vie... (Explosion de cris et de murmures !)

Le citoyen Freslon : Attendez donc la postérité.

Le citoyen Louis Blanc : Je reprends et je dis que j'ai été ému, mais que je n'ai pas été le moins du monde découragé... (Bruit.) Non ! cette cause sacrée du peuple je la défendrai tant... (Vive et générale interruption.)

De toutes parts : Tous ! tous !

Voix diverses : Nous sommes tous ici pour le peuple et pour défendre ses droits. — Nous sommes tous ici pour la question. sociale... (Oui ! oui !) — Vous n'avez pas le monopole de l'amour du peuple. — Il n'y a pas de parti ici pour cette question ; toute l'as-

semblée est ici pour défendre les intérêts du peuple. Il n'y a qu'une voix.

De toutes parts : (Oui ! oui !)

(Toute l'Assemblée se lève avec énergie. — Longues acclamations.)

Un représentant, avec animation : Nous sommes tous du peuple, nous sommes tous venus au nom du peuple. (Vive agitation.)

Cris nombreux : Assez ! assez !

Le citoyen Louis Blanc : Vous ne savez pas, citoyens, jusqu'à quel point vous me rendez heureux. (Exclamations nombreuses.)

M. Louis Blanc continue à exposer éloquemment ses sentiments. Il termine en exprimant la crainte que la société marche vers un abîme. « On disait, avant la Révolution de Février : Prenez garde à la Révolution du mépris ! eh bien ! c'est à nous à rendre impossible, et cela se peut, la Révolution de la Faim. »

L'Assemblée repoussa à la presque unanimité la proposition d'un ministère du travail et du progrès et vota à l'unanimité la création d'une Commission d'enquête. Sa détermination était de tous points identique à celle du Gouvernement provisoire dans la journée du 28 février.

Dès le 6 mai, à ce sujet, avait été présentée la proposition suivante, signée par les membres des opinions les plus opposées : les citoyens Wolowski, Léon Faucher, Bastide, Buchez, Corbon, Agricol Perdiguier, Peupin, Considérant, Gustave de Beau-

mont, Greppo, ouvrier (de Lyon), Jobez, Tamisier, Julien, ouvrier (d'Indre-et-Loire), Toupet-Desvignes, Bertin (d'Ille-et-Vilaine), Louis Perrée et Falloux :

« L'Assemblée nationale,

« Attendu qu'elle regarde comme un devoir sacré de s'occuper sans retard de l'amélioration du sort des travailleurs ;

« Attendu que cette question exige un examen approfondi et demande une prompte solution,

« Décrète :

« Un comité de dix-huit membres sera nommé pour procéder immédiatement à une enquête sur la situation des travailleurs industriels et agricoles, et pour élaborer les mesures destinées à améliorer cette situation. »

Le 11, l'Assemblée décida que la Commission du travail industriel et agricole serait portée à trente-six membres. Le 12, lors de l'organisation de l'Assemblée en quinze comités, cette commission fut fondue dans le *Comité chargé de rechercher les moyens d'améliorer le sort des travailleurs.*

X

M. Louis Blanc trouva dans les clubs l'adhésion que lui refusait l'Assemblée. Les plus ardents lui votèrent des délégations et des adresses pour le remercier d'avoir si énergiquement défendu les droits des classes déshéritées.

La Commission du Luxembourg avait quitté ce palais et cessé officiellement ses travaux, mais elle avait maintenu son organisation. Le 11 mai, elle publiait le décret du Gouvernement provisoire, du 25 février, qui s'engageait à garantir l'existence de l'ouvrier par le travail ; elle le faisait suivre de cette déclaration :

« Les promesses faites sur les barricades n'étant pas accomplies, et l'ASSEMBLÉE NATIONALE ayant refusé, dans sa séance du 10 mai, de constituer un MINISTÈRE DU TRAVAIL, les DÉLÉGUÉS AU LUXEMBOURG se refusent à assister à la fête dite de la Concorde. »

Cette fête de la Concorde, que le Gouvernement provisoire avait décrétée afin de célébrer l'arrivée des représentants au milieu de la population de Paris, et de les unir, par une démonstration commune, dans une commune sympathie pour la République, avait été ajournée par *prudence* au 10, puis au 14 mai, et soumise au vote de l'Assemblée qui, sur la proposition de M. Flocon et malgré l'opposition d'un député de la droite, l'avait approuvée à l'unanimité. On y avait convoqué avec les membres de l'Assemblée et de la Commission exécutive, les délégués des départements, des blessés de février, des décorés de juillet, du Luxembourg, des noirs affranchis, de la presse, des artistes, des vétérans, de la garde nationale, de l'armée, des nationalités polonaise, allemande et italienne.

C'était contre cette manifestation fraternelle que protestait ainsi le Comité du Luxembourg.

La protestation fut suivie d'une déclaration des détenus politiques, formulée avec la même amertume :

« Une fête a été décrétée pour le 14 mai ;

« Les détenus politiques sont conviés à cette fête ;

« Mais,

« Attendu que le peuple meurt de faim ;

« Attendu que les blessures de nos frères de Rouen saignent encore ;

« Attendu que la présence des détenus politiques à la fête du 14 mai pourrait être considérée comme une adhésion à tout ce qui s'est fait politiquement et socialement depuis le 24 février ;

« L'Assemblée des détenus politiques convoquée extraordinairement,

« Considérant que des républicains ne peuvent se livrer à la joie, lorsqu'ils portent le deuil dans leur cœur,

« Décide à l'unanimité qu'elle s'abstiendra d'assister à la fête du 14 mai. »

Le journal légitimiste, *L'Union*, ne manquait pas de protester également, « contre ces représentations payennes qui se mêlèrent à l'œuvre de notre première révolution..... Le tapage n'est pas de la politique... La France ne reprendra pas son rang dans le monde par des manifestations plus ou moins artificielles.... Que l'on enrôle pour ces fêtes des vieillards et des jeunes filles, double parure des solennités nationales... cet étalage de vertu, d'innocence, de cheveux blancs et de fronts sereins, cette pompe lacédémonienne jetée au travers de Paris, n'est pas ce qui ré-

pond le mieux actuellement aux dispositions et aux besoins de la France... La grande fête de la République, c'est de courir au-devant du peuple qui souffre ! »

XI

L'Assemblée avait en un seul jour acclamé la République dix-sept fois ; elle avait admis au sein de son Pouvoir exécutif MM. Ledru-Rollin, les Arago, Flocon, Caussidière, Guinard, etc. ; elle avait exprimé des sentiments fraternels pour la Pologne, l'Italie et toutes les nationalités opprimées ; elle avait considéré comme une offense de n'être pas du peuple ; elle avait organisé un comité d'enquête pour améliorer le sort des travailleurs ; née de la souveraineté du peuple, élue par le suffrage universel, elle avait à peine vécu quelques jours ; et déjà ceux qui se disaient les purs, les vrais défenseurs des principes démocratiques, se complaisaient en injures, en attaques véhémentes, en attentats prémédités contre elle, alors qu'ils lui devaient tous les respects, tous les dévouements, tout leur sang.

Eux aussi, les monarchistes la poursuivaient de leurs sarcasmes, et contre elle ourdissaient leurs trames. Mais du moins ils étaient logiques, tandis que les républicains socialistes ne l'étaient point. Ils érigeaient en tactique de parti ce qui était aveuglement ou crime chez ceux-ci.

Il est curieux, opportun, de citer les deux langages

tendant tous les deux au même renversement, quoique dictés par des opinions hostiles l'une à l'autre.

Lisons quelques lignes des uns et des autres.

XII

L'Union, du 10 mai : « C'est du chaos que nous avons eu aujourd'hui à l'Assemblée nationale.

« Est-il spectacle plus affligeant !

« L'Assemblée ne s'est pas montrée jusqu'ici à la hauteur de sa tâche... elle s'est montrée passionnée jusqu'à la colère, turbulente jusqu'au désordre... nous l'avons vue gaspiller en discussions oiseuses, en querelles, en violences, les instants si précieux de ses premières séances... L'intelligence la plus synthétique, la plus méthodique, la mieux organisée tenterait vainement de coordonner ce tableau parlant et disparate, de ramener à une seule langue cette effroyable Babel de tous les idiomes, de tous les patois, plus ou moins francisés que nous ont étalée les élus du suffrage universel.....

« C'était à ne savoir à qui prêter l'oreille. Toutes ces 900 bouches de législateurs sans lois, d'organisateurs désorganisés, de sauveurs éperdus, criaient, clamaient, vociféraient à la fois..... »

La Presse (10 mai) : « Quelle confusion ! quel tumulte ! quel désordre ! quel verbiage ! quelle absence de discipline et de dignité !...

«... Voilà pourtant où conduit la manie de parler à tout propos, hors de propos ! Il y a des gens dans

cette enceinte qui ne tiennent pas en place, et qui semblent croire que, pour gagner leurs 25 francs par jour, il faut absolument s'agiter, crier, escalader la tribune et parvenir à prononcer des phrases quelconques au milieu de l'impatience générale. »

(13 mai.) « A quoi donc songent les 900 représentants ?

« Est-ce à se munir chacun d'une idée juste ?

« Non !

« Ils songent à se faire apporter 900 fusils [1].

« Telle est la confiance qu'ils ont eux-mêmes dans leurs propres boules, qu'ils les mettent sous la protection des balles.

« Une seule idée juste cependant les eût plus efficacement protégés que 900 fusils.

« La force ! la force ! toujours la force !... »

(14 mai.) « Tous les journaux sont unanimes ce matin à s'élever contre le temps si précieux que perd l'Assemblée nationale en détails futiles.

«... Elle a déjà coûté aux contribuables, du 4 mai au 13 mai, à raison de 22,000 francs par jour, la somme de 225,000 francs. »

Le Représentant du Peuple : (4 mai.) « Comment le peuple va-t-il recevoir les représentants de la France ?

« La méfiance et la dérision seules répondent. Je cherche des frères, et je ne trouve partout que des conspirateurs ! la guerre civile n'est déjà plus dans les prévisions. Elle est un fait. Elle n'est plus re-

[1] Bruit calomnieux et ridicule, aussitôt démenti.

doutée comme le plus horrible des maux ; elle est acceptée comme une nécessité. A la campagne comme à la ville, on fabrique de la poudre, on fond des balles, on apprête les armes. Les chefs donnent le mot d'ordre et lancent leur manifeste ; vous n'entendez partout proférer que cette parole de mort : *il faut en finir !*

« Le bourgeois est résolu d'en finir avec le prolétaire, qui de son côté est résolu d'en finir avec le bourgeois, le travailleur veut en finir avec le capitaliste, le salarié avec l'entrepreneur, les départements avec Paris, les paysans avec les ouvriers. Dans tous les cœurs la colère et la haine, dans toutes les bouches la menace. Quelle est donc la cause de cette discorde ? Les élections !

« Le suffrage universel a menti au peuple..... »

La Vraie République : (7 mai.) « Aujourd'hui, que voyons-nous ? Une assemblée de neuf cents hommes, que le hasard des intrigues électorales a désignés pour une œuvre dont ils ne comprennent pas même le sens. Regardez-les ! il y a trois jours à peine qu'ils sont face à face, et déjà ils sont froids, languissants, découragés du pressentiment de leur propre impuissance... Déjà, cela se sent, la France détourne la tête.....

« Non, cette réunion hétérogène, dont l'amour de la patrie et de l'humanité est absent, ne peut porter noblement cette inscription funéraire qui devait rester sur la tombe des grands initiateurs morts : Assemblée Nationale !.....

« Nous jetons les yeux sur cette assemblée qu'un prétendu vote universel vient de nous donner.....

« Est-il seulement trois justes parmi vous? »...

(6 mai.) « Si la Constitution trompait la République, le peuple souverain remonterait sur son trône de pavés. »

La Commune de Paris : (5 mai.) « Le peuple est le souverain. Le gouvernement est son ouvrage et sa propriété. Les fonctionnaires publics sont ses commis.

« Le peuple peut, quand il lui plaît, changer son gouvernement et revendiquer ses mandataires. (Art. 14, déclaration des droits de l'homme.)

« Et alors le jugement sera le jugement de Dieu.

« Droit d'élection, droit de révocation : l'un est le principe, l'autre la conséquence. »

(8 mai.) «... Commis du peuple! vous vous êtes révoltés contre lui, vous avez enfreint sa souveraineté; vous avez compromis sa conquête par vos tiraillements et vos demi-mesures. Ce qui s'arrête recule, vous avez été arrêtés... »

(11 mai.) «... C'en est fait, l'heure de la justice va bientôt sonner peut-être..... Représentants du peuple! Nous vous le disons : vous avez commis un crime de lèse-humanité en retardant indéfiniment, par votre enquête, la solution du problème qui peut seul donner du pain à un peuple qui viendra, peut-être demain, apporter à votre barre cette pétition éloquente des travailleurs de Lyon : « Vivre en travaillant, ou mourir en combattant. »

(14 mai.) « Allons donc, commis de l'aristocratie!

Agitez-vous ! nous assistons à la dernière crise de votre agonie. »

On le voit : les attaques des partisans de la monarchie et celles des ultra-révolutionnaires se font écho. Mêmes accusations : désordre, inaptitude, temps perdu, impuissance, salaire journalier de 25 francs. Tout ce qui peut détruire l'influence morale de la représentation nationale est mis en jeu et leur devient instrument pour saper l'édifice. Chacun d'eux tend au même but : anéantir le pouvoir régulier afin de saisir la dictature.

XIII

Les forces ultra-révolutionnaires socialistes étaient d'autant plus redoutables que, sous leurs drapeaux, auprès d'hommes convaincus et de foi ardente, s'abritaient des ambitieux de tous les partis ; auprès de démocrates dévoués, des agents cupides poursuivant un renom dans l'exagération et l'excentricité ; auprès d'amis du peuple, avides chercheurs de la solution des souffrances sociales, des égoïstes qui couvraient d'une doctrine nouvelle leurs passions personnelles ; auprès d'ouvriers séduits dans leurs misères par le mirage de systèmes imaginaires, des agitateurs soudoyés, instigateurs de discorde et d'anarchie. Et toutes ces forces dissolvantes, honnêtes ou perverses, se rapprochaient chaque jour et se concentraient.

Le Comité centralisateur, successeur du Club des clubs comme réunion des délégués de toutes les so-

ciétés actives, après avoir constitué son bureau et nommé Huber pour Président, publiait son programme, délibérait jour et nuit, supputait le nombre de ses adhérents et prétendait l'élever de 60 à 80,000 hommes.

La Société des droits de l'homme et du citoyen, sous la direction de L. J. Villain, se vantait de pouvoir recruter 16,000 hommes armés, dans ses sections. Elle passait des revues fréquentes mais fractionnées; chaque soir, elle déversait dans l'âme de ses affidés les passions qui la débordaient.

M. Raspail, par son club et son journal *L'Ami du Peuple,* attirait autour de lui 4,000 sectaires. Sa parole nerveuse et sa plume incendiaire les enflammaient de ses théories, de ses espérances, de ses haines. Il ne cessait de lancer ses brandons contre cette Assemblée « émanée d'un suffrage faussé par mille manœuvres électorales et gouvernementales, et qui s'applique de plus en plus à ne pas démentir son origine,... cette Assemblée qui ne devrait pas s'intituler *Nationale,* mais provisoire, comme le gouvernement des manœuvres électorales duquel elle émane... »

Le club de la Révolution, présidé par M. Barbès, citoyen de plus en plus populaire, et inspiré par les anciens détenus politiques, qui se groupaient autour de ce chef aimé, captivait la foule et en tirait un nouvel élément de puissance.

M. Blanqui, surexcité par les accusations qui pesaient sur son passé de 1839, multipliait ses efforts publics et secrets, ses menées fiévreuses et factieuses.

Il se flattait de compter, dans sa Société centrale républicaine, des hommes de toutes les conditions, de tous les partis, riches et pauvres, blancs et rouges. « L'Assemblée constituante » disait un de ses orateurs applaudis « n'est autre chose qu'un atelier national. Là, sont des ouvriers chargés par le peuple de travailler pour son compte. Le jour où ces ouvriers n'accomplissent pas leur devoir à l'égard du Maître, celui-ci peut les chasser et les remplacer par de plus fidèles serviteurs. Songez-y, soi-disants représentants du peuple! ***Le Maître*** a l'œil sur vous. » M. Blanqui s'efforçait incessamment d'étendre ses ramifications; et, par l'attraction qu'il exerçait sur ses séides, il augmentait le nombre de ses cohortes fanatisées et de ses agents, disséminés sur tous les points, jusque dans l'Hôtel-de-Ville et la préfecture de police.

La maison de Sobrier, où se rédigeaient les articles provocateurs de ***La Commune de Paris***, se maintenait comme centre permanent d'une conspiration ouverte, qui ne se voilait que pour la forme du titre de Comité agricole. Là, tout se préparait pour un soulèvement! et les actes étaient poussés si loin, que (le 8 mai) Caussidière jugeait prudent de faire supprimer, par M. Caillaud, un de ses lieutenants, le piquet de garde républicaine qui était demeuré jusqu'à ce jour rue de Rivoli, à la disposition de Sobrier. Sobrier se plaignit amèrement de ce procédé comme d'une désertion, et répliqua qu'il saurait bien, s'il le voulait, remplacer ce piquet par une garde volontaire et journalière de cent hommes.

Le chiffre des Ateliers nationaux, heureusement maintenus jusque-là en dehors de la politique, montait toujours. Le 31 avril, il dépassait cent mille. Les grèves devenaient l'état normal. Les ouvriers y inclinaient d'eux-mêmes, espérant y trouver un remède à leurs maux; et de plus ils y étaient excités par les meneurs de toutes les opinions. Hostiles ou favorables à la république, entrevoyant dans la reprise des affaires l'anéantissement de leurs projets, ces meneurs avaient tous le même mot d'ordre : agitation, agitation perpétuelle. Non contents de tenir le peuple inoccupé sur les places publiques et comprenant la puissance du levier que fourniraient les Ateliers nationaux, ils y poussaient les ouvriers en masse. Dans cette tactique tout leur était occasion et profit. La nomination des brigadiers facilita un recrutement illimité. Ainsi, créés par la nécessité, en vue de soulager les souffrances individuelles, malheureusement trop nombreuses, et d'adoucir les douleurs de la crise générale, les Ateliers nationaux menaçaient de devenir un péril public.

Un certain nombre d'anciens sergents de ville et de gardes municipaux licenciés, d'anciens agents secrets du gouvernement déchu, ne pardonnant pas à la République leur situation perdue, étaient à l'affût d'une occasion de vengeance.

Les bonapartistes ne restaient pas inactifs dans ce bouillonnement général. Ils continuaient avec ténacité leur habile propagande. Ils s'unissaient aux représentants de l'ancienne gauche et se mêlaient aux mouvements populaires. Hommes providentiels, dési-

gnés pour reconstituer l'ordre ou bien tenus en réserve pour organiser le socialisme, ils s'adressaient suivant l'occurrence aux souvenirs, aux espérances, aux dévouements, aux intérêts. Rompus aux conspirations, ils ourdissaient leurs trames cachées, en même temps qu'ils faisaient des appels directs à l'opinion. Le service commémoratif du 5 mai, anniversaire de la mort de Napoléon, avait attiré à l'Hôtel des Invalides une grande affluence; et, à la sortie, on avait entendu ce bizarre mélange de cris : Vive l'Empereur! vive la République!

L'ensemble de toutes ces forces destructives pouvait être évalué, sans exagération, à 60,000 hommes prêts à répondre au premier appel des meneurs.

XIV

Tel était le danger contre lequel la Commission exécutive devait couvrir l'Assemblée. Pour accomplir cette œuvre de salut, elle avait la garde nationale, dévouée, mais menacée de division et de discorde par ces 60,000 hommes incorporés dans ses rangs, fatiguée d'ailleurs, épuisée par d'incessantes convocations contre les incessantes provocations de la rue; la garde mobile, formée d'enfants de Paris, dont les dispositions et les sentiments flottaient encore indécis; l'armée enfin, mais réduite aux quelques bataillons qui avaient pu rentrer dans Paris. Le préfet de police déclarait ne pouvoir compter sur les Montagnards, dont il demandait la réorganisation en garde républicaine.

La force matérielle étant évidemment incertaine et son emploi dangereux peut-être, la force morale devenait l'unique ressource. Le prestige des noms et des services rendus à la cause républicaine, les relations personnelles avec certains chefs de clubs, l'éclat du talent et de la parole, la réputation d'un amour ardent de la démocratie justifiée par les luttes soutenues contre la monarchie, pouvaient, seuls, contrebalancer les influences des meneurs sur les masses, réprimer les ambitions égoïstes et désarmer les complots. La majorité de l'Assemblée avait donc été profondément politique, en s'étayant sur un pouvoir exécutif où elle avait placé M. Ledru-Rollin à côté de M. Lamartine.

Les meneurs le savaient bien : s'ils comptaient sur leur nombre, sur leur puissance, sur la faiblesse matérielle du gouvernement, ils redoutaient cette force morale de la Commission exécutive. Aussi, dès la première heure, se livrèrent-ils contre elle à des attaques plus violentes que celles dirigées contre l'Assemblée. Là encore se rencontrent, marchant dans la même voie, se servant des mêmes armes, les monarchistes et les ultra-révolutionnaires.

L'Union disait le 13 : « .... M. Lamartine est dépopularisé, le nouveau Directoire est déjà placé dans l'opinion au-dessous de celui qui fut détrôné, il y a cinquante ans, par le général Bonaparte. »

La Vraie République : « Les rois sont nommés. Ils sont cinq. C'est trop ! ou trop peu ! mais avec le temps tout s'arrangera... Pourquoi cinq?... les royalistes

ont dit à cela : si un roi est bon, on n'en saurait trop avoir. Il a été question d'en faire onze ou neuf. On a calculé que cinq suffisaient à la combinaison politique... et puis vraiment les rois perfectionnés par la victoire des prolétaires et des sans-culottes des barricades de février, ces rois-là ont trop de privilèges pour que le nombre n'en soit pas un peu restreint... 1° Ils règnent et gouvernent en même temps..... 2° Ils continuent à toucher de beaux appointements..... 3° Ils sont souverains de souveraineté absolue, et ils n'ont de compte à rendre qu'à la fin de leur gestion. Quand finira-t-elle? Est-ce que l'Assemblée s'imagine qu'elle viendra à bout de sa constitution? »

Choisis parmi les républicains les plus connus, les plus honorables et de toutes les nuances, les ministres subissaient unanimement les mêmes injures.

XV

Ainsi accusés par les uns d'être tombés au-dessous du Directoire, par les autres d'exercer une dictature absolue, les membres de la Commission exécutive n'avaient pas même reçu, de l'Assemblée, un moyen d'installation : ni demeure, ni subside. Les ministres avaient pu prendre possession de leurs ministères, eux demeuraient sans résidence gouvernementale. Et cependant il leur en fallait une. Dans la prévision des bruits calomnieux qui ne tarderaient pas à s'attaquer aux réceptions, aux relations de l'entourage de

chacun d'eux, s'ils conservaient leurs appartements distincts, il leur semblait important de ne point rester séparés, de se réunir dans une habitation commune. Ils songèrent tout d'abord à l'Élysée-Bourbon; mais, après l'avoir visité, ils virent avec regret qu'il ne pouvait suffire (François Arago se contentait d'une simple chambre). Ils durent choisir le Luxembourg.

Le Luxembourg et le Petit Luxembourg offraient seuls, en effet, assez de place pour les bureaux, les salons de réception et les appartements personnels.

Les bureaux et les salons de réception furent installés au Petit Luxembourg dans trois grandes pièces, au premier étage du corps de bâtiment bordant la gauche de la cour et desservi par un vaste escalier. Dans la dernière de ces trois pièces s'ouvrait une chambre délabrée, tendue d'un papier déchiré. Quelques chaises de paille et un lit sans rideau en formaient tout le mobilier. François Arago s'y installa, charmé du contraste de ce dénuement et de sa haute position. L'appartement de droite du Petit Luxembourg, habité par Dupont de l'Eure, durant sa présidence du Gouvernement provisoire, fut destiné à Lamartine, qui, momentanément, alla se loger dans une maison du bois de Boulogne.

M. Marie prit au rez-de-chaussée du Grand Luxembourg, l'ancien appartement du grand Référendaire, aux meubles usés par un long service. Les bureaux de la pairie, au second étage, reliés entre eux par un couloir, furent transformés en chambres, l'aile droite réservée à M. Garnier-Pagès, l'aile gauche à M. Ledru-

Rollin. M. Garnier-Pagès se casa immédiatement dans ces chambres improvisées. M. Ledru-Rollin, en attendant que son appartement fût habitable, se réfugia dans une maison de campagne, propriété de famille, à Fontenay-aux-Roses. Le secrétaire-général occupa le côté gauche du rez-de-chaussée.

XVI

Les membres de la Commission exécutive étaient donc plutôt campés que logés; et cependant, tout aussitôt, on publia sur la somptuosité de leur palais des calomnies que M. Marie, le plus violemment attaqué, crut devoir démentir. Nul petit détail, lorsqu'il nuance un tableau, n'est oiseux : un abonnement pour le déjeuner des cinq membres de la Commission, du secrétaire-général et du chef du secrétariat, fut passé avec un restaurateur voisin, moyennant la somme totale de vingt francs par jour ; et à ce repas prenait souvent part un ministre venu pour affaires urgentes.

Faute de subvention, les membres de la Commission exécutive ne purent ouvrir leurs salons à des réceptions régulières ; l'indemnité qu'ils avaient reçue pour le Gouvernement provisoire ayant été épuisée en frais de représentation, ils se trouvaient dans une position plus qu'embarrassée ; et, pour en sortir, s'adresser à l'Assemblée répugnait à leur délicatesse. Ils attendaient.

A M. Garnier-Pagès, qui insistait sur la convenance et l'opportunité de recevoir les représentants, afin

d'établir avec eux des rapports personnels, François Arago répliquait en souriant : « Oui ! vous avez raison ! mais il faudrait pouvoir leur offrir un verre d'eau sucrée. »

XVII

Loin de songer à la situation matérielle du pouvoir qu'elle venait d'élire, l'Assemblée semblait disposée à lui envier l'autorité qu'elle s'était vue obligée de lui déléguer.

Les monarchistes constitutionnels ne pensaient qu'à user un gouvernement, qui cependant, tout en veillant au salut du pays commun, ne perdait pas de vue leur sécurité personnelle ; et leurs orateurs, longuement habitués à l'opposition parlementaire, se sentaient entraînés à une lutte acharnée, quelles que dussent en être les conséquences.

Les républicains, divisés en deux fractions, ne pouvaient se décider à un concours gouvernemental énergique ; ils ne devaient concéder qu'un appui hésitant, douteux. Non assouplis aux virements des coutumes anglaises, la qualification de ministériel semblait au plus grand nombre une injure. Ils étaient donc peu enclins à défendre les membres du pouvoir exécutif contre les attaques de leurs adversaires.

XVIII

Ainsi, tandis que, tout à la fois garant de l'ordre public et gardien sûr de la république, le gouver-

nement eût dû être fortement soutenu tout à la fois par les conservateurs et par les démocrates, il était au contraire, par les uns et les autres, livré à la critique, à l'envie, à l'abandon.

Les membres de la Commission exécutive n'entrevoyaient donc aucun soutien en dehors de leur dévouement absolu, du ferme accomplissement de leur devoir, du bon accord qui s'établit immédiatement entre eux, de leurs relations personnelles, de l'habitude de marcher à travers l'orage et de leur connaissance des hommes et des choses. Autour d'eux tout était obscurité, trouble, embûches, conspiration, soif de bouleversement, ardeurs réactionnaires et révolutionnaires, grèves volontaires et forcées, crises permanentes, souffrances réelles et fictives. Ne voyant là que le mal du temps, les douleurs d'une société en travail, les tourments d'une nation en marche vers l'avenir, ils subissaient cette situation sans amertume contre les personnes et ils n'adressaient de reproches ni à leurs ennemis ni à leurs amis. Mais, mesurant le danger dans toute son étendue, ils résolurent d'y faire face sans hésitation et sans faiblesse, comme ils avaient accepté leur mission sans ambition et sans arrière-pensée.

Le premier jour de leur réunion au Petit Luxembourg, un incident amena la conversation sur le Donjon de Vincennes. L'un d'eux dit en souriant: « Il faut le faire préparer et meubler avec soin. Qui peut prévoir ce qui adviendra? L'Assemblée qui nous a élus aujourd'hui pourrait bien nous mettre en accu-

sation demain » ! « Eh bien ! » répliqua Lamartine, « c'est le sort de beaucoup de gouvernants. » Puis, saisissant un couteau à papier, dont il dirigea la pointe en haut, il s'écria avec la naïveté de son génie : « Nous sommes au sommet aujourd'hui. Mais nous ne serons véritablement grands que lorsque nous serons là — il renversait la pointe en bas et la désignait du doigt. — Les hommes ne grandissent, ne s'élèvent dans l'histoire que par leur chute. » M. Lamartine savourait d'avance le calice d'amertume dont il devait être abreuvé plus tard.

Pour aucun de ceux qui acceptèrent alors le pouvoir l'avenir n'était obscur. Ils savaient que toujours les premiers gouvernements nés d'une révolution sont sacrifiés et écrasés sous les fondations du nouvel édifice.

XIX

Le 11 mai, après la formation du ministère, désireuse de connaître l'état des esprits, la Commission exécutive avait mandé le ministre et le sous-secrétaire d'état de l'intérieur, ainsi que le préfet de police. Elle décida que, tous les jours, de midi à deux heures, elle entendrait les rapports de police, afin de prendre sans retard les mesures exigées par les circonstances : les matinées, de 9 heures à 11 heures, devaient être consacrées au travail avec les ministres ; les soirées, aux séances de conseil du Gouvernement.

Informée, le 13, que les ouvriers du chemin de fer

du Nord, en proie à une fermentation extrême, s'étaient mis en grève et menaçaient d'interrompre la circulation, elle chargea les ministres des travaux publics et de la justice de se transporter sur les lieux et de chercher par la conciliation à étouffer ce conflit gros de conséquences désastreuses.

Les ouvriers exagéraient leurs prétentions. Loin de faire des concessions aux nécessités de la crise, les journaliers terrassiers, rassemblés sur les places de Grève et du Châtelet, refusaient 3 francs et 3 fr. 50 par journée et exigeaient 5 francs pour 9 heures. Plutôt que céder, ils préféraient être réduits au minime salaire des Ateliers nationaux et souffrir. Ce fait, cité par un rapport de police du 13, signé Carlier, amena la délibération sur les Ateliers nationaux.

La Commission exécutive se saisissait de la pensée heureuse et politique du Gouvernement provisoire de transformer ces Ateliers par le rachat des chemins de fer, et d'opérer leur utile dispersion par la reprise immédiate et féconde de travaux immenses sur toutes les lignes. Mais, en attendant la présentation à l'Assemblée de ce projet, préparé par le ministre des finances, M. Duclerc, la Commission adopta les résolutions suivantes : (Extrait de son procès-verbal.)

« Des instructions diverses seront transmises par le ministre de l'intérieur relativement aux Ateliers nationaux. Il est invité à rechercher quelles sont les mesures qui pourraient retenir les ouvriers dans les campagnes et les empêcher de se concentrer dans les grandes villes.

« M. Lamartine propose de faire entreprendre sur une vaste échelle des défrichements. Les ouvriers, qui y seraient employés, seraient payés partie en argent, partie en terres qu'ils auraient eux-mêmes contribué à défricher.

« La Commission invite le citoyen Flocon, ministre de l'agriculture et du commerce, à réunir, pour une enquête générale, les fabricants et les industriels.

« Sur la proposition du citoyen Garnier-Pagès, la Commission décide que les listes des ouvriers nationaux seront closes; que d'autres seront ouvertes pour recevoir les engagements militaires de la part des ouvriers de 18 à 25 ans. Ceux qui refuseraient l'engagement seraient renvoyés dans leur pays. Une circulaire sera écrite aux maires de Paris pour leur faire part de cette décision. »

Afin d'accroître les moyens de conciliation entre les patrons et les ouvriers, la Commission posa en principe l'organisation de tribunaux de Prud'hommes, par le ministre du commerce et de l'industrie.

XX

Le Gouvernement suivait donc, avec une incessante préoccupation, jour par jour, heure par heure, le développement de la crise, et s'étudiait à l'arrêter. Il surveillait les conciliabules, les projets, les démarches, les complots qui se tramaient dans l'ombre et ouvertement. Bientôt il sut, par les affiches, par les journaux, les clubs, les rapports de police, que de

nouvelles manifestations se préparaient et que certains meneurs voulaient prendre une revanche de la journée du 16 avril.

Le 12 même, à l'issue du conseil, la Commission exécutive se rendit à l'Assemblée, où une nombreuse colonne d'individus devait aller présenter une pétition en faveur de la Pologne. Apprenant alors qu'une démonstration plus considérable aurait lieu le surlendemain, jour fixé pour les interpellations sur cette périlleuse question, elle décida qu'elle se réunirait, le 14 au matin, au Petit Luxembourg, et qu'elle convoquerait à ce conseil tous les chefs des forces militaires, afin de leur donner des instructions.

CHAPITRE TROISIÈME

Les pétitions en faveur de la Pologne deviennent un prétexte de manifestation. — Séance du club des Amis du peuple; pétition Raspail; extrait de *L'Ami du peuple* sur la panique du 9 mai; lettre de M. Caussidière sur cette panique. — Le Comité centralisateur prend l'initiative d'une démonstration. — Convocation des délégués des clubs pour le 12 mai. — Réunion Dourlans; réunion dans l'Orangerie; convocation pour le 15. — Manifestation du 13; intervention de M. Vavin; conflit. — Récriminations des journaux contre le rappel. — Remise de la fête du Champ-de-Mars; irritation des délégués des départements arrivés à Paris. — Préparatifs de la Société des droits de l'Homme. — Agitation dans la maison Sobrier; préparation de décrets insurrectionnels. — Craintes de Sobrier et de Caussidière sur Blanqui. — Menées de Blanqui. — Abstention de Barbès. — Protestation de certains clubs, du Comité central polonais. — Réunion chez M. Louis Blanc; protestation de M. Barbès; M. Louis Blanc lui demande de s'interposer contre la manifestation. — Excitation d'agents secrets. — Réunion du *Comité centralisateur;* résolutions pacifiques; lettres de M. Huber. — Considérations générales. — Imprévoyance et confusion des meneurs et des clubs. — Hésitations de M. Caussidière; ses aveux. — Conflit entre le préfet de police et le bureau de l'Assemblée sur le choix du commissaire de police attaché à l'Assemblée. — Rapports de police. — Vues politiques et fraternelles du Gouvernement. — Espérances des partis hostiles dans une lutte sanglante; ils cherchent à y pousser le Gouvernement. — Conseil (14 mai) de la Commission exécutive; attribution du droit de faire battre le rappel; distribution des forces militaires contre la manifestation prévue; rédaction d'une proclamation. — Appréhensions et précautions du président de l'Assemblée. — Prévoyance et lettre du maire de Paris. — Mesures prises par le commandant général des forces militaires. — Il reçoit la visite du maire de Paris.

I

La Pologne, depuis le crime du partage, n'a jamais cessé d'exciter les sympathies universelles de la France. La fraternité des peuples, le droit et le catholicisme

s'unissent pour rallier à sa cause les libéraux les plus avancés aussi bien que les autoritaires les plus rétrogrades.

Les nouvelles récentes de cet infortuné pays étaient venues plus tristes et plus sombres que jamais. Les sollicitations de ses réfugiés en devenaient et plus poignantes et plus pressantes. Il y avait donc là pour les clubistes, à l'affût de tout moyen d'agitation, prétexte à une imposante manifestation. Assurés de trouver un écho chez les orateurs conservateurs, que, par une manœuvre adroite, ils faisaient les associés, les complices ou les instruments de leurs desseins, ils comptaient sur le renversement facile de tous les obstacles, sur le succès.

Il fallait, d'ailleurs, d'autant plus se hâter de saisir cette émouvante question, que les motifs suffisants pour mettre en mouvement la population de Paris et la précipiter sur l'Assemblée devenaient rares. Aussi, dès le 6, les clubs ultra-révolutionnaires avaient-ils mis à l'ordre du jour les pétitions en faveur de la Pologne.

II

Le club des Amis du Peuple, dans la soirée du 6, présentait une bruyante animation. L'affluence était prodigieuse : on se pressait, on se heurtait pour trouver place. Plus de trois mille personnes, parmi lesquelles un certain nombre de femmes, encombraient la salle Montesquieu, lieu ordinaire des séances. Les mille bruits de tous ces mouvements, le bourdonnement des

conversations s'apaisèrent et se turent peu à peu. Le président, M. Raspail, lut cette pétition, qui souleva d'enthousiastes transports :

« Considérant :

« 1° Que la conquête de nos libertés sera en péril, tant qu'il y aura en Europe un peuple qu'on opprime ;

« 2° Que le devoir d'un peuple libre est de voler au secours de tout peuple opprimé, vu que la loi de la fraternité n'est pas une loi nationale, mais humanitaire ; que tous les peuples sont frères, au même titre que les citoyens entre eux, comme enfants du même Dieu sur la terre ;

« 3° Que si tel est le devoir de la France envers les peuples opprimés, ce devoir sacré, imprescriptible, devient plus impérieux encore envers les peuples qu'on égorge ;

« 4° Que, dans un moment où notre victoire sur un gouvernement corrupteur avait donné un élan de liberté à tous les peuples de l'Europe, notre politique égoïste et effrayée semble avoir prêté main-forte aux tendances liberticides des rois coalisés et interdire tout espoir de secours aux peuples qui s'armaient de toutes parts pour reconquérir leur droit d'être libres ;

« 5° Que les peuples n'avaient levé le saint étendard de l'insurrection qu'en marchant sur nos traces et en comptant sur notre coopération ; que, vaincus, ils ont le droit de nous accuser de leur défaite ; que la victoire de leurs oppresseurs est une menace contre nos libertés publiques et une insulte aux principes que nous avons proclamés ;

« 6° Que l'Italie et l'Allemagne nous appellent pour concourir au succès de leurs armes; que la Pologne, notre sœur, dont la honteuse politique de nos derniers dix-huit ans a rivé les fers, nous somme, au nom de la justice et de la reconnaissance, de lui restituer sa nationalité;

« 7° Qu'un plus long retard serait, de notre part, une félonie et une trahison, car la Pologne est notre alliée, notre compagne d'armes, notre éternelle avant-garde contre les peuples du Nord;

« 8° Que notre jeune armée, impatiente de saintes et nobles victoires, n'attend qu'un signe de la Patrie pour aller renouveler les prodiges de l'Empire au profit de la liberté de tous; que le nom de la Pologne réveille ses plus ardentes sympathies; qu'elle sent bien que c'est par là qu'elle doit commencer sa tournée en Europe, parce que c'est là que l'oppression est plus lourde et que nous avons plus de torts à réparer;

« Par ces motifs et dans l'intérêt de la sécurité de nos institutions républicaines, au nom de la Providence des peuples et de l'honneur du pays, le club demande, par acclamation, à l'Assemblée nationale, qu'elle décrète incontinent :

« 1° Que la cause de la Pologne sera confondue avec celle de la France;

« 2° Que la restitution de la nationalité polonaise doit être obtenue à l'amiable ou les armes à la main;

« 3° Qu'une division de notre vaillante armée soit tenue prête à partir immédiatement après le refus qui serait fait d'obtempérer à l'ultimatum de la France;

« Et ce sera justice et Dieu bénira le succès de nos armes. »

Le club acclama cette pétition. Il adopta aussi une déclaration violente qui qualifiait d'infâme guet-apens les événements de Rouen.

La Commune de Paris inséra ces deux pétitions, qu'elle fit précéder de ces mots : « La réunion a unanimement confié à son président le soin de porter à la barre de l'Assemblée nationale le résultat de sa délibération. »

III

Ainsi, par l'habileté de cette double protestation, les meneurs poussaient le peuple à une démonstration, en même temps qu'ils cherchaient à flétrir et à désarmer la répression, en l'accusant, par une analogie anticipée, de n'être qu'une boucherie.

Epuisant leur arsenal de tactique, à cette flétrissure ils ajoutaient la raillerie. M. Raspail publiait, dans son journal, un article qu'il intitulait : *Panique du 9 mai* « Vers les dix heures, la 11e légion était convoquée; le rappel battait dans d'autres quartiers. Quel danger courait donc la Patrie pour la deuxième fois? Le voici : Une pétition des clubs, relativement à la Pologne et aux affreux massacres de Rouen, devait, disait-on, être portée en corps à l'Assemblée. Spectre des clubs, que me veux-tu? Cette pétition, votée par cinq mille citoyens et cinq cents citoyennes, au club des Amis du Peuple, salle Montesquieu, dans la séance du 6 mai, a

été portée et ne devait être présentée à l'Assemblée que par un seul membre. Bonne garde nationale, n'ajoutez donc plus foi à la panique de ce brave maire de Paris, le citoyen Marrast; il se promène depuis quelque temps poursuivi par le songe qui poursuivait le père sournois. »

Cette panique avait sa raison d'être : le préfet de police, dans une lettre du 9 au président de l'Assemblée, se félicitait « d'avoir détourné les citoyens qui avaient dessein de se rendre en députation à la Chambre, non par une proclamation, qui amène souvent les inconvénients auxquels elle a pour but de remédier, mais en agissant sur les esprits par des influences qui, pour être indirectes, n'en sont pas moins efficaces. » Il se réservait « l'avertissement par placards, là où les moyens de persuasion, employés le jour même avec succès, paraîtraient devoir échouer devant une volonté fermement arrêtée. »

IV

Les délégués de la plupart des clubs, qui avaient acclamé les pétitions en faveur de la Pologne, se réunirent comme membres du Comité centralisateur. Là, chacun d'eux résuma les discussions dont ces pétitions avaient été l'objet. Dans les séances agitées des 7, 8 et 9, le président, M. Huber [1], fit accepter la proposition

[1] M. Huber, condamné en 1838 (complot Steuble et Mlle Grouvelle), était resté en prison jusqu'en 1848. M. Monnier (Charles Michel), secrétaire général de la préfecture de police, chargé de vérifier son dossier à la police, déposa, lors

d'une solennelle démonstration. Le 10, le Comité repoussa la rédaction de M. Raspail, comme insuffisante; puis, pour mettre en harmonie les diverses résolutions et fixer le jour et les moyens de la manifestation, une convocation générale fut faite, par affiches placardées sur les murs de Paris :

« RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

« *Fraternité, égalité, liberté, union, droits, devoirs.*

« Appel aux Démocrates socialistes.

« Frères! les mauvais citoyens, ceux qui ne veulent rien faire pour le peuple, s'unissent pour maintenir l'égoïsme. Les bons citoyens doivent aussi s'unir pour amener la fraternité.

« Au nom de l'humanité! que tous ceux qui ont pris à cœur le triomphe de la Démocratie sociale viennent à nous.

« Quel que soit le nom de l'homme qu'ils préfèrent

du procès de Bourges, le 23 mars 1849 (*Moniteur*, pages 1031, 1032), que Huber s'était offert, comme agent provocateur et révélateur, à M. Delessert, préfet de police du gouvernement de Louis-Philippe Il cite, entre autres, un rapport qu'il attribue à Huber, et qui se termine ainsi : « Je n'ai pas oublié un seul instant ce que je devais au roi, et la preuve, c'est que, depuis l'amnistie, je lui ai sauvé deux fois la vie. Je n'ai fait que remplir un devoir, il est vrai; mais je l'ai fait par gratitude, tandis que d'autres l'avaient fait par calcul. Maintenant je pense que le roi n'oubliera pas non plus ce qu'il me doit à son tour. » M. Huber se constitua prisonnier à l'époque du procès de Bourges, et M. Monnier insista sur des déclarations qu'il n'avait faites que parce qu'il avait été contraint comme témoin. (Haute cour de justice de Versailles, *Moniteur*, page 3063.) — M. Huber opposa sa longue détention. — L'Empire le grâcia et lui confia des missions spéciales.

comme représentant les principes, qu'ils viennent, car les principes sont tout.

« Réunissons-nous, vendredi 12 mai, à midi, salle et jardin Dourlans, boulevard Berzons, barrière de l'Étoile.

« Provisoirement, qu'il ne vienne à cette assemblée que les chefs de barricades, les présidents, membres des bureaux ou délégués des clubs démocratiques.

« Salut et fraternité. »

V

Le 12, au lieu indiqué, six cents chefs de clubs et de barricades sont rassemblés. Sur les figures, les passions débordent. L'aspect de la salle présage l'audace des motions qui vont être faites. M. Huber est appelé à la présidence. La discussion s'engage confusément. Les propositions se croisent. On délibère, tous à la fois, sur le jour et sur le caractère de la manifestation : « Pas de subterfuge ! pas de mots couverts ! Ira-t-on avec des armes ou sans armes ? Choisira-t-on le lendemain, samedi, le dimanche, ou le lundi ? Le samedi, il y a un convoi de blessés de Février, les derniers décédés : la circonstance est favorable. Le dimanche, il y a fête au Champ-de-Mars : d'ici là, on pourra se procurer des balles et de la poudre. Le lundi donne plus de temps encore pour se préparer à l'attaque et convoquer le peuple. Il serait habile d'avoir des uniformes de gardes nationaux. » Les imaginations s'exaltent, les têtes se montent. Deux orateurs insistent pour que la manifes-

tation soit armée. Le président est dépassé. Il s'en aperçoit, craint que l'excès aboutisse à un échec, combat énergiquement cette proposition et déserte le fauteuil. La réunion revient à des idées plus calmes; elle décide que la manifestation polonaise aura lieu le lundi 15 et sans armes.

Le 13, dans l'Orangerie, le Comité centralisateur, initiateur et directeur de ce mouvement, délibéra sur la rédaction de la pétition, le lieu de concentration, l'heure du départ. La proposition de s'armer est de nouveau soulevée et vivement défendue. M. Huber s'emporte; il soutient que, pour réussir, la démonstration doit conserver une apparence pacifique. Il fait enfin adopter cette convocation :

« Aux Démocrates.

« Le Comité centralisateur fait savoir à tous les démocrates que la manifestation en faveur de la Pologne n'aura lieu que lundi, 15 du courant, à dix heures du matin. Les citoyens se réuniront place de la Bastille. Toute convocation autre que la présente doit être considérée comme non avenue. »

VI

Si cette affiche déclarait nulle toute autre convocation, c'est que, le 12, avait été publié l'avis d'une manifestation en faveur de la Pologne, pour le samedi, 13.

En effet, le samedi, une certaine agitation se ma-

nifeste vers onze heures. 5,000 personnes environ accourent sur la place de la Bastille, soit qu'elles n'aient pas été prévenues à temps de l'ajournement, soit qu'elles aient préféré se séparer de la démonstration présidée par le Comité centralisateur. Dans les groupes, on remarque des clubistes avec leurs bannières, des étudiants, des ouvriers, quelques étrangers. Une colonne se forme par division et avec ordre. Elle suit les boulevards à travers une nombreuse population, qui se presse sur son passage. Le cri, mille fois répété, de « vive la Pologne! » se fait seul entendre.

A l'Assemblée nationale, dans les salles de conférence et des pas perdus, dans les couloirs, l'émotion était grande. On ignorait quelle était l'importance de cette démonstration. On discutait l'inconnu. On allait jusqu'à redouter l'envahissement du palais.

Mais des mesures de précaution avaient été prises de très-bonne heure. Un peloton de la garde nationale à cheval, un bataillon de la huitième légion, le premier bataillon de la garde mobile, étaient campés dans les cours et dans les environs. Le colonel Hingray, représentant, sur l'ordre du général commandant de prendre des dispositions préventives, s'était porté avec deux compagnies de sa légion, la dixième, à la tête du pont de la Concorde. Vers midi, le rappel battait dans les premier et deuxième arrondissements.

Au milieu de ces préoccupations la séance est ouverte, à une heure précise. M. Montalembert monte à la tribune et dépose sur le bureau une pétition du

club des ouvriers de la Fraternité en faveur de la Pologne. M. Peupin en remet une au nom du club de la garde nationale.

Tandis que d'autres pétitions sont également présentées, la colonne, grossie dans sa marche, arrive sur la place de la Madeleine. Dix délégués s'en détachent et sont reçus sur le pont par deux commissaires de police et par M. Hingray, qui va prévenir M. Vavin, membre depuis longues années du Comité polonais. M. Vavin les conduit dans la salle des Pas-Perdus, où, entouré de quelques représentants, il écoute avec sympathie leurs chaleureuses paroles. Il s'empresse de porter leurs pétitions à la tribune, et demande à développer quelques considérations; mais les exigences du règlement s'y opposent.

M. Vavin retourne vers les délégués, et rejoint avec eux la colonne stationnée sur la place de la Madeleine. L'un d'eux, M. Buchet de Cublize, rend compte de la mission et reçoit d'unanimes applaudissements. M. Vavin parle à son tour : il dit combien il est heureux et honoré d'avoir été choisi pour être l'organe d'une cause aussi populaire; il remercie les pétitionnaires, dont la manifestation sera d'autant plus utile qu'elle s'est accomplie avec un calme parfait et digne de cette grande cause.

La colonne satisfaite se disperse. Il était deux heures.

Dans cette journée, l'ordre eût été complet, si, vers midi, l'apparition de tambours, battant le rappel, n'avait excité des individus attroupés sur la place de

la Madeleine, qui se précipitèrent à leur poursuite, et, les rejoignant dans la rue de la Ferme-des-Mathurins et dans les rues adjacentes, firent surgir un conflit, sans gravité d'ailleurs. Deux caisses crevées et quelques clameurs !

VII

Dans les première et deuxième légions, ce rappel réclamé par la questure, au moment où, le cortége s'avançant, on pouvait craindre qu'il tentât de pénétrer dans l'Assemblée, semblait justifié par la menace d'un péril réel; et cependant il souleva non-seulement l'indignation et la colère des journaux ultra-révolutionnaires, irritation bien naturelle chez eux, mais encore, chose grave et illogique, le blâme de la presse modérée.

« Nous dénonçons » dit *Le Représentant du Peuple,* « la première légion de la garde nationale comme perturbatrice de l'ordre et du repos public. Ses feintes terreurs, ses paniques simulées, ses brusques sorties en armes ne font que jeter le trouble et la confusion dans la cité... »

La Commune de Paris : « La patrie est-elle en danger, l'Assemblée nationale est-elle menacée, pour qu'aujourd'hui une partie de la population parisienne ait été effrayée par un rappel précipité? Ne sera-t-il plus permis, deux mois et demi après la révolution de Février, d'aller porter paisiblement une pétition en faveur de l'héroïque Pologne? Le chef qui a com-

mandé le rappel doit être puni pour un fait inqualifiable. »

La Réforme : « Quelle est donc cette rage de rappel qui possède certains gros bonnets de la garde nationale... ? »

Suivant *Le National :* « Rien ne justifiait une pareille mesure. On ne saurait trop blâmer la pensée qui a inspiré cette convocation intempestive. »

La Patrie : « L'attitude des groupes réunis sur les boulevards et sur la place de la Madeleine était loin de justifier cette mesure, qui, au lieu de calmer l'agitation, devait au contraire l'exciter et l'accroître. »

Par ce concert de protestations, on s'explique les difficultés que rencontrèrent plus tard le Gouvernement et le président de l'Assemblée à faire battre le rappel.

VIII

La journée s'était donc heureusement écoulée; mais le calme n'était pas revenu dans les esprits.

Les préparatifs de la fête du Champ-de-Mars n'étant pas achevés, le ministre de l'intérieur en annonça à l'Assemblée l'ajournement au dimanche suivant; il donna aussi pour raison les nombreuses réclamations de délégués, écrivant de leurs départements qu'ils voulaient y assister. Ce retard involontaire, obligé, souleva les plaintes des délégués déjà arrivés et qui ne pouvaient attendre. Le 14, réunis en grand nombre au Palais national, ils envoyèrent une députation réclamer au ministre des explications, et demander que

la fête eût lieu le mardi 16. Ces mandataires furent reçus avec déférence par M. Recurt, qui leur énuméra les obstacles, les impossibilités, et promit d'en référer sur-le-champ à la Commission exécutive afin de leur rendre réponse, le jour même, place Vendôme.

Vers 3 heures, ces délégués étaient, avec leurs bannières, au lieu désigné. A quatre heures, impatientés d'une vaine attente, ils profèrent des plaintes, des murmures. Quelques-uns se présentent, au nom de leurs confrères, au ministère de la justice. M. Crémieux étant souffrant, M. Flocon vient les recevoir. Il leur donne des explications, qui ne font que surexciter leur irritation. M. Recurt survient et rend compte de ses démarches en termes mesurés. Il n'est pas mieux écouté. Sa proposition de représentations théâtrales, spéciales et solennelles, est repoussée par des clameurs. L'agitation menace de dégénérer en émeute. Une allocution énergique de M. Flocon, et la promesse de M. Recurt d'examiner de nouveau la possibilité d'une revue de la garde nationale, où seront appelés les délégués, calment enfin ces transports. Les plus exaltés portèrent aux journaux leur mécontentement, les priant de le publier et promirent de se joindre à la manifestation du lendemain.

C'est ainsi que l'incident le plus petit, le plus imprévu, spontané ou préparé, devenait une cause de perturbation.

IX

Une des succursales les plus importantes de la Société des droits de l'Homme, rue Albouy, numéro 15, avait décidé, dans sa séance du 9, qu'on n'adresserait point de pétitions à l'Assemblée, mais que l'on inviterait tous les clubs et tous les ouvriers à affluer à la fête du dimanche, afin d'exprimer des vœux sympathiques à la Pologne. « Si cette manifestation ne produit pas l'effet que nous devons en attendre, » s'écriait un orateur, « nous la ferons suivre d'une autre, qui sera peut-être concluante. » Suivant un second orateur, « il faut nécessairement avoir la guerre. Au lieu de l'attendre, il faut l'aller chercher, pour en finir avec toute la racaille des rois, princes, et roitelets qui infestent l'Europe et le reste du monde civilisé. » Un membre soutenait au contraire que l'on devait garder les troupes à l'intérieur pour contenir la réaction.

Le club s'était séparé après avoir pris cette décision : « Chaque citoyen doit être armé ; c'est pour lui un droit et un devoir. A la manifestation de dimanche prochain, les sectionnaires sont invités à ne pas se mêler à la garde nationale. Les médailles sont distribuées, on doit s'en munir. »

L'ajournement de la fête et la réunion chez Dourlans avaient déjoué ces dispositions; et les diverses sections des Droits de l'homme avaient donné leur adhésion à la manifestation du 15.

Le chef de cette Société, M. Villain, s'attendant à une lutte prochaine, ne voyait pas sans inquiétude l'installation de ses bureaux au Palais National, dans le voisinage de ceux de l'état-major de la garde mobile. Il craignait de n'avoir obtenu l'autorisation de s'y établir que parce qu'il y était placé sous une surveillance plus facile. En terme de police, il se prétendait enfermé dans une souricière, d'où, à un instant donné, il ne pourrait sortir, ni lui, ni ses affidés. Aussi, le 10, il alla louer la salle Molière qui lui fut concédée par le propriétaire sur des renseignements recueillis auprès de M. Caussidière. De fréquents rapports existaient entre MM. Caussidière et Villain. Ils croyaient avoir besoin l'un de l'autre, en vue de telle ou telle éventualité. Les 12 et 13, M. Villain prit possession de son nouveau local, par le dépôt de quelques objets et de cinq ou six fusils ; puis il y fit élever une tribune afin de pouvoir y rassembler la Société, le 15 mai.

Peu confiant dans les conséquences de la manifestation projetée, M. Villain avait recommandé à ses affiliés d'y aller sans armes. Mais les chefs demeuraient souvent sans influence sur des gens dont ils espéraient cependant disposer à leur gré; et le club alsacien, sentinelle avancée des Droits de l'homme, décidait, le 14, que toutes les sections de la Société se porteraient à la Bastille le lendemain, donnant avis que « les membres du club, qui n'avaient pas encore de fusils ou seraient privés de cartouches, pouvaient s'en procurer, rue de Rivoli, numéro 16, chez Sobrier. »

Si ce n'était pas une prise d'armes immédiate, c'était du moins la permanence en fait : en cas de collision, les sectionnaires devaient se rendre en hâte chez eux, s'armer, et attendre les ordres ; il était recommandé d'arrêter les tambours qui battraient le rappel.

X

Du 10 au 14 mai, dans la maison de Sobrier, siége du Comité centralisateur et de *La Commune de Paris*, on avait remarqué un surcroît d'agitation, des allées et des venues incessantes, une affluence considérable.

La formation du Comité agricole a multiplié les délibérations ; on voit s'y empresser des démocrates de toutes les nuances. Les discussions sur la manifestation deviennent de plus en plus vives. Dans ce tourbillon, Sobrier prête l'oreille à toutes les instigations, pacifiques ou violentes. Enivré de tumulte, fiévreux, convulsionné, jouet des fluctuations de son milieu, il se sent tiraillé, entraîné, excité, excitant, et devient, bon gré mal gré, l'agent responsable de tout ce qui se dit, s'écrit ou se trame en sa demeure.

La Commune de Paris reflète ce qui se passe en lui et chez lui. C'est un mélange bizarre d'expressions modérées et exagérées, d'invitations au calme et à la révolte, d'appels à l'ordre et au désordre ; un maladif assemblage d'idées incohérentes. Cependant de ce chaos se dégagent une idée dominante, celle d'absorber la République, et une volonté bien arrêtée, celle d'en saisir ou d'en faire naître l'occasion.

Le 15 mai serait-il le jour propice? Là seulement était le doute.

Les faits vont parler.

La Commune de Paris dit, dans le numéro paru le 15 au matin : « Il serait urgent de faire, tout de suite, une démonstration, sous la bannière : *Vivre en travaillant, ou mourir en combattant.* Afin de rappeler à l'Assemblée qu'elle n'est composée que de commis payés pour prendre spécialement les intérêts du peuple qui souffre... »

M. Seigneuret, ami et commensal de Sobrier, préparait une série de décrets, dont le résumé révèle fidèlement les théories et les projets de la plupart des habitués de la maison. Voici le premier :

« Au nom du peuple régénérateur de Paris, fondateur de la République en février et mai 1848, le Comité de salut public déclare :

« Que l'Assemblée nationale, composée en grande partie de réactionnaires, a violé son mandat;

« Qu'elle a perdu un temps précieux, quand la misère réclamait de promptes mesures ;

« Qu'elle a refusé de créer un ministère de travail;

« Qu'elle a cherché sa force dans un amas d'armes, déposé dans l'enceinte de l'Assemblée, quand elle devait se faire respecter par la force morale seulement, en accomplissant sa mission avec zèle et dévouement;

« Qu'elle s'est attribué le droit et le pouvoir d'oppression, en laissant les troupes dans Paris, et en accordant au président le droit de les convoquer ainsi que toutes les gardes nationales de France ;

« Qu'elle a attenté à la liberté et à la souveraineté du peuple, proclamées sur les barricades de février, en interdisant au peuple par une loi le droit de présenter lui-même une pétition[1] ;

« *Qu'enfin elle a fait tirer sur le peuple, qui venait paisiblement présenter une pétition en faveur des Polonais.*

« En conséquence :

« Le peuple de Paris, sentinelle avancée, s'est chargé de veiller à l'exécution des mandats donnés aux représentants et a reconnu qu'ils avaient violé ces mandats, les a déclarés déchus de tout pouvoir et a constitué un Comité de salut public composé de neuf membres, qui sont les citoyens........... ; lequel comité est investi de pouvoirs illimités, afin de prendre toutes mesures pour constituer une véritable république démocratique, et étouffer la réaction par les moyens les plus énergiques, si elle osait se montrer encore une fois.

« Les membres du Comité de salut public. »

Le deuxième décret proclame :

Le pardon et l'oubli du passé pour tous les citoyens qui voudront marcher dans la voie du peuple, quels que soient leurs torts passés ;

Les soins à apporter au soulagement des pauvres, de l'ouvrier, du petit commerçant et du petit propriétaire ;

[1] Ceci donne la date exacte de la rédaction de ces décrets, car cette loi fut votée dans la séance du 12 mai et publiée dans le *Moniteur* du 13. C'est donc le 13 ou le 14, l'avant-veille ou la veille du 15 mai, qu'ils furent préparés en vue de cette journée.

La défense, dans ce but, de la sortie des espèces du territoire ;

La défense d'émigrer ; la déclaration de traître à la patrie et la mise hors la loi de l'émigré.

Le troisième casse tous les pouvoirs administratifs ; abroge les monopoles et les priviléges sauf indemnité ; institue des commissaires extraordinaires ; confie l'organisation de la garde nationale aux patriotes bien connus.

Le quatrième décrète un impôt forcé et progressif sur les capitalistes et les propriétaires ; une distribution, prélevée sur cet impôt, de secours aux malheureux ; le maintien de l'ordre par la force ouvrière ; la mise au pain et à l'eau de tout ivrogne saisi sur la voie publique.

Le cinquième est resté ignoré.

Le sixième ordonne la convocation des communes pour leur faire reconnaître la République et le Comité de salut public.

Le septième enfin proclame :

« L'organisation du travail sur une base actuellement possible, promulguée dans trois semaines ; elle sera tout entière dans les intérêts des ouvriers en sauvegardant, autant que possible, les justes droits du maître ;

« L'organisation de comités municipaux, composés de sept patriotes dont cinq ouvriers sachant lire, écrire et additionner, dont les fonctions seront celles de conseillers municipaux, de vérificateurs de la fortune publique, de juges dans les questions de police. La procédure sera celle suivie dans les justices de paix.

Le ministère d'avocats et de mandataires y est formellement prohibé. »

Ce qui est à remarquer dans cette œuvre, c'est la constante division des citoyens en classes et en catégories, principe anti-révolutionnaire, toutes les grandes révolutions ayant pour but de les effacer [1]. C'est, comme pensée du moment, l'espoir de pousser le Gouvernement et l'Assemblée à réprimer, par les armes, la manifestation.

Le 14, M. Dandureau, vice-président du Comité centralisateur, d'accord avec Lion, un des adhérents de M. Sobrier, écrivait au commandant de l'artillerie de l'Hôtel-de-Ville, sur lequel ils croyaient pouvoir compter : « Citoyen Girard, le Comité centralisateur connaît votre patriotisme. Il pense que vous vous tiendrez prêt à tout événement. Si, lundi, nous répondions aux attaques des réacteurs, tous les patriotes feraient leur devoir. »

XI

Cependant tous les amis de M. Sobrier n'étaient pas d'accord entre eux ; et M. Sobrier lui-même, voyant le moment approcher, sentait des angoisses en son âme et flottait indécis: la manifestation entraînerait probablement un combat acharné ; ne devait-il pas en redouter l'issue? Il passa la journée du dimanche à

[1] Il faut allonger les vestes et non pas couper les basques des habits, disait un républicain radical, Garnier-Pagès aîné, à ceux qui voulaient reconstituer les corporations.

visiter les chefs de clubs, à recueillir des informations, à s'efforcer de donner de l'ensemble à la démonstration. D'un côté, on lui affirmait que certains meneurs persistaient à s'armer ; d'autre part, il apprenait que des démocrates influents, Barbès surtout, réprouvaient cette résolution comme désastreuse et funeste.

Dans la matinée du 14, inquiet, anxieux, il se rendit à la Préfecture de police. Caussidière ne lui dissimula pas sa crainte que Blanqui ne voulût exploiter la circonstance et ne s'emparât du mouvement. Était-il prudent de courir cette chance périlleuse? Ne valait-il pas mieux attendre une plus propice occasion ? Jusque-là il continuerait à faire surveiller Blanqui, qui, tôt ou tard, serait mis dans l'impossibilité de nuire.

M. Sobrier, rentré chez lui, fatigué, épuisé, céda aux exhortations d'un ami, M. Léonard Gallois, et adressa à tous les journaux une nouvelle convocation qui fut publiée le lendemain et qui se terminait ainsi : «... La marche sera comme toujours grave et solennelle, car il s'agit d'une nation amie qu'on opprime.

« Point de tambour ! point de musique ! point d'armes ! point d'autres cris que ceux de : Vive la République ! vive la Pologne ! »

XII

Blanqui, épié, surveillé par Caussidière, l'épiait et le surveillait à son tour. Il ne cessait de lutter avec lui d'influence sur les Montagnards de la Préfecture ; évitait les piéges ; unissait la prudence à l'audace, la

réserve à la témérité. S'il n'était pas représenté dans le Comité centralisateur, s'il ne prenait pas l'initiative des manifestations, il savait s'en emparer à un moment inattendu. Dès que la proposition de la démonstration polonaise avait été agitée dans les clubs, elle était mise à l'ordre du jour de la Société Républicaine Centrale :

Le 13, un orateur soutenait qu'il fallait se présenter armé devant l'Assemblée et la renverser si elle n'acceptait pas le programme proposé. Un membre du bureau s'écrie : « De telles paroles ne peuvent être émises que par un agent provocateur. » Cet incident soulève un orage. « Pour le calmer », dit M. Blanqui lui-même, cherchant à expliquer cette séance insurrectionnelle, « j'étais dans un grand embarras. Mon club était partagé. Le parterre se composait des hommes les plus avancés ; les loges, d'hommes plus modérés.... Si j'avais combattu la motion de front, j'aurais risqué d'être débordé. Je pris donc des précautions oratoires. Dans un discours qui dura environ une demi-heure, je dis qu'il fallait bien se garder de se jeter dans les voies violentes ; qu'il fallait bien se garder de dépasser le peuple, parce que, si on avait ce malheur, il se tournerait immédiatement contre les imprudents qui l'auraient provoqué. Ce discours fut bien accueilli ; et il fut résolu qu'on se rendrait à la manifestation avec les intentions les plus pacifiques. » Les précautions oratoires dont parle M. Blanqui sont celles-ci : approbation de la motion ; ajournement, parce que l'on n'est pas en mesure ; promesse de saisir une circonstance plus favorable.

La séance du lendemain fut consacrée à une discussion intéressante et animée sur les questions sociales. M. Rodrigues soutint que le gouvernement devait affranchir la propriété agricole en la mobilisant. M. Bonnard affirma que les prolétaires d'aujourd'hui représentaient les esclaves d'autrefois; que les esclaves agricoles surtout devaient être affranchis et ne pouvaient l'être que par la concession d'une part dans les bénéfices de l'entrepreneur. Suivant M. Gustave Robert, tous les fonds de la terre appartiennent à tous. On passa en revue le saint-simonisme, le fouriérisme, le communisme. M. Esquiros posa comme conclusion que la fin de la bourgeoisie approchait. M. Blanqui leva la séance en annonçant, pour la journée du 15, le rassemblement de la Société, boulevard du Temple, devant le théâtre de la Gaîté. Suivant sa coutume, au lieu d'aller place de la Bastille, lieu général de la convocation, il se plaçait sur le passage du cortége, afin de se mettre à sa tête et d'en prendre la direction.

XIII

M. Barbès, dans le Club de la Révolution, combattait énergiquement des projets où il ne voyait que périls pour la démocratie: Se précipiter dans une manifestation, dont il était possible de détourner le but en exploitant l'enthousiasme populaire, serait fatal à la République. Il y avait là une espèce de guet-apens qui ferait dégénérer cette solennelle démarche en un

5 et 6 juin. Il redoutait également les menées souterraines de M. Blanqui et les complots des réactionnaires. Dans la soirée du 14, une affiche rouge, signée : Barbès président, Maillard, Dutilleul et Langlois, etc., couvrait les murs, déclarant la non-adhésion du club à la démonstration et invitant les sociétaires à ne pas se livrer à d'autres impulsions.

XIV

Certaines associations protestaient aussi vivement. Le Club de l'Unité Démocratique, présidé par M. d'Alton-Shée, l'un des premiers pétitionnaires en faveur de la Pologne, les clubs républicains du Temple, de Chaillot, des Batignolles, du onzième arrondissement, se présentaient, le 10, devant la Commission du Pouvoir exécutif, s'en référant à son bon vouloir et ne voulant pas fournir des armes aux réactionnaires de l'Assemblée nationale.

Le Comité central polonais remerciait les clubs de leurs pétitions, mais il les suppliait « de ne pas donner à une si patriotique démarche un caractère tel que l'ordre en pût être troublé. Une adresse apportée par un nombreux concours de citoyens, dussent-ils même s'arrêter à une grande distance de la Chambre, deviendrait une cause d'inquiétude, de troubles, d'irritation peut-être préjudiciable à la Pologne. Les représentants les plus sympathiques hésiteraient peut-être à prendre la parole, dans la crainte de paraître obéir à une injonction ou de céder à l'intimidation. Le Gou-

vernement lui-même pourrait se croire obligé de résister au mouvement. »

XV

Les délégués du Luxembourg s'étaient promis d'assister à la manifestation, mais pacifiquement.

Le dimanche, de midi à trois heures, il y eut réunion chez M. Louis Blanc. Quinze représentants, trois ou quatre amis personnels étaient venus pour se concerter sur le choix des députés à nommer au Comité de Constitution, sur la Constitution elle-même, sur la marche à suivre dans l'Assemblée, sur les rapports fréquents à établir par des dîners communs et par une affiliation à un autre groupe de représentants, qui, dans le même but, s'était rassemblé rue des Pyramides.

On parla incidemment de la démonstration du lendemain. Sur la réflexion d'un assistant qu'elle serait plus grave qu'on le pensait, Barbès s'écria, avec dédain et colère, que c'était sans nul doute Blanqui qui voulait lui donner ce caractère de désordre ; et il exprima sa ferme résolution de s'y opposer.

En sortant, Louis Blanc insista auprès de Barbès, et lui dit, les larmes dans les yeux : « Tu es à la tête d'un club; ton devoir de bon citoyen est d'aller à tes amis, de leur dire que si la foule veut faire demain une manifestation, cette manifestation sera détournée de son but; car nous savons bien, nous

qui avons traversé ces deux mois de révolution, qu'il y a dans les clubs des hommes qui sont à épier les mouvements populaires, pour les détourner de leur but, pour les pervertir. Ne donnons pas à la réaction cette joie de pouvoir dire que la République, en France, n'a aucun gage de stabilité; que nous sommes entraînés perpétuellement de manifestations populaires en manifestations populaires ; qu'il n'y a ni crédit, ni tranquillité possible avec la République. » Et il ajouta : « Le suffrage universel est inviolable. Si jamais on permettait à la foule de violer l'enceinte de l'Assemblée, de violer la majesté du peuple vivant et résumé, cette permission tournerait au grand dommage du suffrage universel, et nous conduirait de la violation d'un principe à la violation de tous les principes et au chaos. »

Ces paroles étaient en harmonie avec la pensée et les déclarations de M. Barbès.

Dans la réunion de la rue des Pyramides, où se rendirent quelques représentants, à leur sortie de chez M. Louis Blanc, il ne fut parlé de la manifestation que dans des conversations particulières. On n'y doutait pas qu'elle eût lieu sans collision.

XVI

Les rapports de police signalaient, dans les attroupements des derniers jours, la présence de personnes bien vêtues qui cherchaient à surexciter les esprits. Parmi elles on avait reconnu un agent secret de la

Russie qui poussait les ouvriers à la manifestation. On parlait vaguement d'envois d'argent adressés de l'étranger à de certains banquiers dans le but de soudoyer des émissaires et de fomenter des troubles. Vérification faite plus tard, on constata en effet que, du 3 mai au 30 juin, les maisons Fould et Kœnigswarter avaient reçu, de Berlin et de Francfort, près d'un million en espèces. De là ces rumeurs et ces suppositions qui traitèrent cette circulation monétaire de subsides expédiés par la Russie ou par le prince Demidoff aux Bonapartes.

On sait que les ministres étrangers ont des agents secrets chargés d'étudier et de révéler l'opinion publique des salons et des ateliers. Ce rôle, aux époques de révolution, devient plus actif, quelques-uns d'entre eux se faisant provocateurs, dans la pensée que les gouvernements qu'ils servent ont intérêt à noyer la révolution dans la guerre civile. En mai 1848, ces agents se multipliaient dans les rues, sur les places publiques, dans les clubs; ils ne s'y montraient pas les moins ardents, sentant que, pour pénétrer jusque dans les comités, il fallait capter la confiance par l'exagération du langage et l'excentricité des allures.

XVII

Le moment décisif approchait. Le Comité centralisateur se réunit, le 14, pour fixer les dernières mesures.

M. Huber, le président, venait de recevoir de M. Vavin, liquidateur de la Liste civile, sa nomination de gouverneur du Raincy, propriété privée de la famille d'Orléans, place sollicitée pour lui par un de ses amis. Il venait, après une vive altercation avec Barbès, de lui promettre de réagir contre la manifestation. Encore sous cette double influence, il prit la parole à l'ouverture de la séance. Après avoir exposé la situation et les faits qui lui ont été dévoilés, il exprime ses craintes sur la démonstration ; il déclare que, s'il était en son pouvoir de s'y opposer, il n'y manquerait pas. Sa conviction est que la garde nationale épie sa proie, et qu'elle saura provoquer les citoyens paisibles qui composent la colonne. « Si, » ajoute-t-il, « on était certain de réunir 200,000 hommes, oh! alors, je n'hésiterais pas. »

Un citoyen, portant l'uniforme de la garde urbaine, s'écrie : « Je garantis qu'il y aura plus de 200,000 hommes. »

Un autre : « Si on ne peut empêcher la manifestation, il faut s'y jeter en masse, et, pour dissiper toute alarme et empêcher toute prise d'armes, faire connaître, par les affiches et les journaux, ces résolutions pacifiques. »

Cette proposition est adoptée.

Aussitôt M. Huber écrit trois lettres : l'une à M. Barbès, l'autre à *La Réforme*, la troisième au maire de Paris.

La première exprime à Barbès des intentions conformes aux siennes... L'heure n'est pas venue!...

La seconde dénonce comme « faux, mensonger, n'ayant d'autre principe que la calomnie, d'autre but que de provoquer entre les diverses classes de la société la division et la discorde, le bruit, répandu la veille avec une effrayante rapidité, qui attribue aux pétitionnaires des intentions anarchiques et malveillantes. Il repousse, de toute son énergie, lui, président du Comité centralisateur, les odieuses imputations dont ces pétitionnaires sont victimes. Ils observeront le calme et la dignité qui conviennent à des citoyens profondément pénétrés de la connaissance de leurs droits et de la justice de leur cause. »

Sa lettre au maire de Paris est ainsi conçue :

« Pour Dieu! citoyen Marrast, pour le salut de la République, ne donnez pas une fausse interprétation à la démarche que feront demain les citoyens qui se rendront à la place de la Bastille. Surtout, ne répandez pas l'alarme, ne faites pas battre le rappel! Tout serait perdu, il y aurait une collision terrible, sanglante peut-être; et, quel qu'en fût le dernier résultat, la cause de la République serait compromise, ou du moins son triomphe définitif pour longtemps ajourné. L'anarchie s'introduirait dans le pays, et, malgré les efforts des démocrates, il lui serait impossible de rétablir de suite l'ordre et la sécurité. Par la prudence vous pouvez éviter ce danger. Tout, absolument tout, dépend de la résolution que vous prendrez à cette occasion. Si par une proclamation à la bourgeoisie vous la rassurez sur nos intentions qui

sont pacifiques, les pétitionnaires iront avec calme et dignité exposer leur réclamation à l'Assemblée nationale, en faveur de la Pologne, et se retireront sans troubler l'ordre un seul instant. Telles sont leurs intentions, je vous en réponds sur ma tête. — Si au contraire, par une manifestation armée de la garde nationale, le Gouvernement nous contestait le droit de pétition, alors, malgré mes efforts, je serais impuissant à maîtriser l'indignation; il s'ensuivrait une lutte inévitable et il y aurait une horrible boucherie comme à Rouen. »

XVIII

J'ai passé en revue tous les préparatifs de la journée du 15 mai. J'ai fait pénétrer le lecteur dans les clubs, les réunions, les comités. J'ai rapporté tous les discours importants, toutes les discussions intéressantes. Je n'ai emprunté aux orateurs que leurs propres paroles; j'ai donné tous les documents sans rien ajouter, sans rien retrancher. J'ai voulu mettre sous les yeux du peuple le tableau exact, complet, de tout ce qui a été dit, résolu, accompli. Je n'ai pas reculé devant la crainte de faire jaillir trop de lumière sur les exagérations des idées républicaines et socialistes, car j'ai la conviction profonde que l'histoire de son passé doit être pour une nation vigoureuse la leçon de l'avenir. Le récit franc de nos faiblesses et de nos douleurs nous instruira mieux que le silence. Nul parti, au surplus, ne peut accuser l'autre dans ces terribles événements,

où j'ai retrouvé les preuves évidentes, palpables, de la participation de tous. Chacun d'eux y a ses fautes.

Et d'ailleurs n'est-il pas salutaire de dévoiler les maux de ces époques en travail ? Les exposer aux yeux de tous, n'est-ce pas solliciter, assurer une plus rapide guérison ? N'est-il pas bon de se fortifier au spectacle de ces crises, douloureuses et désordonnées sans doute, mais qui préparent à un état plus avancé de croissance et de développement ? Et quel enseignement, quand on se détourne vers ces temps au calme extérieur, qui semblent jouir d'un parfait équilibre, alors qu'ils recèlent l'élément corrupteur qui, sans relâche, attaque les parties intimes pour éclater brusquement quand il les aura toutes viciées et désorganisées, quand il aura gangrené tout jusqu'aux âmes ! Aux jours de genèse, les souffrances, puis la vie ; aux jours impuissants, la santé apparente, puis la mort.

XIX

Dans le récit de ces préparatifs de la journée du 15 mai, on a pu voir l'abondante variété des dispositions et des intentions des meneurs : incertains sur les résultats, ils marchent au hasard, ignorant jusqu'où ils pourront aller, tantôt se précipitant en avant, tantôt se rejetant en arrière, entraînés autant qu'entrainant, souvent dépassés. Ils semblent n'avoir rien prévu. Si le lieu du départ est fixé, celui de l'arrivée ne l'est pas. Comme le 13, s'arrêterait-on à la Madeleine ? Irait-on plus loin ? Jusqu'où ? l'Obélisque, le

pont de la Concorde ? A cet égard, tout se tait. De même pour le mot d'ordre : il n'y en a pas pour se reconnaître, se rallier. On ne voit aucun meneur formuler une intention précise. Tout semble livré au hasard, à l'impulsion du moment ; chacun paraît avoir fait ses réserves sur l'inconnu.

Chaque club a ses modérés et ses exaltés, ses temporisateurs et ses casse-cou. Enquêtes, journaux, revues, recueils, tout témoigne de cette infinie diversité.

On peut cependant classer les partisans de la manifestation suivant les trois mobiles principaux qui les faisaient agir : le plus grand nombre n'obéit qu'à un sentiment de sympathie nationale pour les malheureux Polonais ; d'autres voient l'occasion de faire consacrer le droit du peuple à présenter lui-même ses pétitions à l'Assemblée, et de créer ainsi pour les clubs et les chefs de parti un moyen d'action sur les décisions parlementaires ; quelques-uns enfin visent au renversement immédiat du pouvoir exécutif et de l'Assemblée, à la formation d'un Comité de salut public, à l'application de théories communistes.

XX

Le préfet de police avait mission de surveiller et de prévenir. Il devait agir. Resterait-il passif? Aiderait-il à la répression, ou s'unirait-il aux clubistes, avec lesquels il était en constantes relations ?

M. Caussidière était prudent et croyait peu au succès d'une tentative contre l'Assemblée. Il la redoutait,

tout en la désirant. Tiraillé par ses amis, suivant leurs tendances et leurs passions, serait-il obligé de prendre une résolution contraire à son devoir ou contraire à ses aspirations? Il se laissait aller au cours des événements, tantôt prêtant l'oreille à toutes les propositions, tantôt les repoussant; hésitant à prendre un parti et semblant remplir instinctivement ses fonctions préfectorales.

Les meneurs les plus ardents l'assiégeaient de leurs instances : « S'il y cédait, la victoire était assurée. La Société des droits de l'homme, les Montagnards, les Lyonnais, les gardiens de Paris constituaient autour de lui une force plus que suffisante pour faire un coup d'état populaire. Il fallait sauver la République de la réaction menaçante. Intervenant à propos, appuyé par les masses dirigées sur l'Assemblée, il pouvait aisément la cerner, enlever les Falloux, les Berryer, les Barrot, etc., cette poignée de monarchistes fauteurs de trames contre-révolutionnaires. Des officiers de la garde mobile étaient prêts à soutenir une action socialiste sérieuse. » L'un d'eux affirmait que l'on pouvait compter sur un général, résolu de concourir au salut de la cause démocratique.

M. Caussidière n'agréa pas ces projets qu'il croyait d'une réalisation moins facile que le pensaient leurs auteurs. Trop clairvoyant pour ne pas tenir compte du prestige encore intact de l'Assemblée, et de l'influence populaire de la Commission exécutive et des ministres ; sachant bien qu'il y avait là des hommes énergiques et rompus aux luttes, soutenus par la garde nationale ;

instruit par l'avortement du 16 avril ; il entrevoyait comme issue d'un conflit sanglant la défaite plutôt que la victoire. Et la victoire fût-elle assurée, il se demandait si Blanqui ne saurait pas la détourner et l'exploiter seul.

Impuissant à faire ajourner la démonstration, il la préférait pacifique ; cependant il était prêt à se plier aux circonstances. Son esprit flottant se trahit à plusieurs reprises. Il disait à un ami : « S'il y a collision et que la démonstration soit considérable, j'irai avec le peuple ; mais je ne devancerai pas, je ne veux pas devancer la volonté du peuple » ; à un autre, plus intime et plus pressant : « Eh bien ! si vous n'êtes que 50,000, je tirerai sur vous ; si vous êtes 150,000, enlevez l'affaire. »

Quant aux dispositions de la garde républicaine, il avouait lui-même à la tribune que, s'il la mettait en contact avec la manifestation, lui absent, elle fraterniserait avec les clubs.

Un accident favorisait encore ses hésitations : une luxation du genou le retenait ce jour-là dans son appartement, et pouvait justifier son inactivité personnelle aux yeux du Gouvernement comme aux yeux de ses amis.

XXI

Le préfet substitua, le 14, à M. Noël, commissaire de police du quartier des Invalides, attaché à la questure de l'Assemblée, un autre commissaire. Le pré-

sident de l'Assemblée et les questeurs, désireux de choisir eux-mêmes l'homme en qui ils devaient avoir une confiance absolue, mandèrent M. Yon. Le préfet donna ordre à ce dernier de rester dans son quartier, et chargea M. Dousseaux de surveiller les abords de l'Assemblée. Le contre-ordre du préfet impressionna défavorablement l'esprit du président et des questeurs, qui maintinrent M. Yon, en vertu de leur pouvoir de requérir tous les délégués de l'autorité. Le président en informa le préfet et lui adressa, en prévision du lendemain, cette lettre remarquable.

« Dimanche 14.

« Citoyen préfet, vous savez ce qui se passe, et quelles menaces viennent encore attenter au repos public et à la sécurité qui veut se rétablir. L'agitation que quelques individus suscitent nuit au rétablissement du travail, c'est-à-dire à ce qui est le plus nécessaire dans l'intérêt de la population. Il est temps que cette agitation suscitée cesse. Mais ma lettre a un objet plus spécial.

« On se prépare à reprendre demain ce qui a été, en partie, manqué hier. La préoccupation de tous ces désordres est de nature à déranger les importants travaux de l'Assemblée. Une poignée de factieux, de fous et d'étourdis attentent ainsi à la souveraineté même du peuple.

« Je vous prie de prendre toutes les mesures nécessaires pour que le mouvement avorte et n'approche pas même du voisinage de l'Assemblée. Agissez habilement et vigoureusement, comme vous l'avez fait hier;

que nul attroupement n'arrive seulement à la vue du palais de l'Assemblée. »

M. Caussidière répliqua :

« Paris, 14 mai 1848.

«... Je suis et surveille tous les projets. Je prends mes mesures en conséquence. Je connaîtrai d'une manière encore plus précise, demain de fort bonne heure, les desseins des agitateurs. C'est pourquoi je comprends la responsabilité des mesures que j'arrête, que (*sic*) je désire avoir des agents sur lesquels je puisse compter d'une manière absolue. » Il terminait en confirmant la nomination de M. Dousseaux à qui il adjoignait M. Bertoglio, et en prévenant le président qu'il se permettait d'écrire à M. Yon de ne pas quitter le service spécial qu'il lui avait confié.

M. Bureaux de Pusy, l'un des questeurs, signifia au préfet que le président n'entendait pas revenir sur sa détermination. M. Caussidière maintint ses désignations. En conséquence, le lendemain matin, trois commissaires de police allaient se trouver chargés de veiller à la sûreté de l'Assemblée.

Cette persistance du préfet parut étrange ; elle fit naître des soupçons, accrut la méfiance. Pourquoi, si ses intentions étaient franches, disputer au président et à la questure l'homme de leur choix, et leur imposer deux hommes tenant de lui seul leurs pouvoirs? Il assumait ainsi une grave responsabilité et rendait indispensable le succès de ses mesures de police.

XXII

Les documents transmis par le ministre de l'intérieur à la Commission exécutive, sur les dernières résolutions des clubs, faisaient mieux augurer de leurs dispositions. Un rapport, signé Carlier et daté du 14, donne ces curieux renseignements :

« ..... Cette manifestation sera pacifique et calme. Les clubs en masse comprennent que ce n'est qu'en se conduisant avec une extrême prudence, qu'ils reconquerront leur position. Si donc il y avait des conflits, des incidents regrettables, c'est que la garde nationale l'aurait voulu. Puisse-t-elle ne donner lieu, par un excès de zèle malencontreux, à aucune collision!...

« Une collision, engagée en ce moment, serait funeste aux affaires de la République. Le pouvoir en serait amoindri, et la garde nationale, maîtresse absolue, pousserait à la réaction...

« Les plus grands réactionnaires sont les exaltés. »

XXIII

La Commission exécutive sondait les profondeurs du mal. Dispositions des partis, menées, hésitations, rivalités des chefs, excitations, entraînements des ouvriers, irritations de la bourgeoisie, intrigues de certains politiques du passé, trames d'agents étrangers, complots de sicaires prêts à se vendre, elle connais-

sait toutes ces plaies, toutes ces hontes; et elle voulait en avoir raison sans verser le sang. Tous les membres du Gouvernement, associés à son autorité, étaient dévoués à cette politique aussi grande que fraternelle.

Le Gouvernement provisoire était parvenu à conjurer les premiers orages sans autre force que sa popularité. Grâce à elle, il avait pu dominer les événements, calmer les esprits, adoucir les haines, écarter les périls des journées de mars et d'avril, respecter toutes les libertés, vider les cachots, soulager les douleurs de l'industrie et du commerce et les souffrances des travailleurs. La Commission exécutive n'avait pas d'autre ambition que celle d'achever cette œuvre. Son but était grand et juste; c'était le vrai but de tout Gouvernement républicain : réconcilier les citoyens entre eux, rapprocher tous les partis dans l'amour commun d'une République qui appartiendrait à tous, où chacun trouverait sa place, sans nulle exclusion de nuance politique ni de position sociale. Elle se sentait élue pour ménager la transition jusqu'au vote de la Constitution.

A ses yeux, à ceux de tous les membres du Gouvernement, ministres, maire de Paris, commandants de la garde nationale, la violation de la représentation nationale et de l'œuvre du suffrage universel, le combat dans la rue, la guerre civile, apparaissaient comme un épouvantable malheur, comme un désastre général; c'était la mort. Mais une lutte sanglante, qui noierait la République dans l'anarchie, pouvait

favoriser les espérances des légitimistes, satisfaire les rancunes des orléanistes qui y verraient une heureuse revanche de Février et le juste châtiment d'une révolution qu'ils qualifiaient de catastrophe, ouvrir la voie au parti bonapartiste, qui se présentait comme prédestiné au rétablissement de l'harmonie.

Les hommes actifs de ces trois partis, les uns sans se rendre compte de leurs sentiments, les autres en parfaite connaissance du but, invitaient donc le Gouvernement à recourir à la force matérielle lorsqu'il voulait se contenter de la force morale, à comprimer quand il prétendait persuader, à faire la guerre là où il espérait la paix. Ils traitaient dédaigneusement la prudence de faiblesse, la sagesse d'inertie, la conciliation d'impuissance.

Mais, sourds à ces périlleuses et funestes insinuations, les membres du Gouvernement allaient s'efforcer d'épargner au pays les horreurs d'une prise d'armes, qui, ajournant à longues années l'ère si longtemps rêvée de la Liberté, transformerait la République en Dictature.

XXIV

Conformément à sa décision de la veille, la Commission exécutive s'installa, le dimanche, 14 mai, au Petit Luxembourg. Son premier acte fut la convocation du ministre et du sous-secrétaire d'état de l'intérieur, MM. Recurt et Carteret, des généraux commandant la garde nationale, la garde mobile et la première division

militaire, MM. Courtais, Tempoure et Foucher, afin de conférer sur les mesures exigées par les circonstances.

En attendant les personnes appelées, elle commanda un service près d'elle de 200 gardes nationaux et de 200 gardes mobiles, et, pour transmettre ses ordres, six officiers d'ordonnance, pris dans la garde nationale, la garde mobile et l'armée, six estafettes, dix dragons.

A l'arrivée de MM. Recurt, Carteret, Courtais, Tempoure et Foucher, la délibération commença.

On examina tout d'abord les plaintes, ravivées par les incidents de la veille, sur les rappels fréquents, inattendus : ordonnés souvent sans nécessité, par excès de zèle et sur la seule initiative des maires et des colonels d'arrondissement, ils semaient l'inquiétude et fatiguaient le dévouement. On décida que le droit de faire battre le rappel serait réservé à la Commission exécutive, au ministre de l'intérieur et au maire de Paris.

Le ministre de l'intérieur fit ensuite son rapport:

Il confirme les renseignements du chef de la direction politique, M. Carlier. La démonstration du 13, annoncée comme menaçante, s'est paisiblement arrêtée à une grande distance de l'Assemblée ; on peut donc espérer qu'il en sera de même le 15. Cependant, on doit prévoir les excitations de quelques hommes. M. Carteret ajoute qu'on est d'accord avec M. Caussidière pour arrêter, au premier mouvement, Blanqui et Sobrier.

Chaque membre de ce conseil émet à son tour ses

vues, son avis. Sachant que le rassemblement, parti de la Bastille, suivra les boulevards et débouchera par la rue Royale sur la place de la Concorde, on reconnaît qu'il faut surveiller la ligne des boulevards, occuper la place et barrer le pont de la Concorde ; de plus, garder le passage des autres ponts, et garnir de troupes les quais aboutissant au palais de l'Assemblée, ainsi que la place de Bourgogne. Il convient enfin, pour parer à toutes les éventualités, de veiller autour de l'Hôtel-de-Ville et du Luxembourg.

En conséquence, les instructions suivantes sont données aux trois généraux présents :

Au commandant de la garde nationale : mettre 1,000 hommes de la 1re légion à la tête du pont ; 1,000 hommes de la 2e aux Tuileries et sur le quai ; 1,000 hommes de la 3e sur la place du Carrousel et 1,000 hommes de la 4e au Louvre ; en cas de danger, porter ces 4,000 hommes sur l'Assemblée, et les remplacer par les 5e et 6e légions. Les 8e et 9e auront à garder l'Hôtel-de-Ville ; les 11e et 12e le Luxembourg ;

Au commandant de la première division militaire : tenir la garnison prête à marcher et à défendre les postes qui lui seront assignés ; renforcer les piquets, de deux bataillons et de deux escadrons ; dans le cas où la manifestation serait menaçante, envoyer l'ordre aux garnisons de Saint-Denis, Versailles, Melun, Fontainebleau et Orléans, de marcher sans retard sur Paris ;

Au commandant de la garde mobile : envoyer quatre

bataillons dans le voisinage de l'Assemblée, consigner toutes ses forces dans les casernes, de manière à les faire marcher au besoin.

L'unité du commandement était indispensable. M. Courtais la réclama pour lui, faisant observer que la force publique se composait en majeure partie de garde nationale, que la garde nationale se verrait avec déplaisir sous les ordres d'un autre chef que le sien même. Cette réclamation souleva quelques objections, quelques susceptibilités militaires, mais elles se turent facilement; et le général Courtais fut chargé du commandement supérieur.

L'ordre fut donné aux trois généraux d'envoyer de quart d'heure en quart d'heure des ordonnances à la Commission exécutive.

Ces mesures mettaient sur pied et tenaient en réserve une force suffisante, non-seulement pour la prévention, mais même pour la répression.

Il y avait encore à réclamer le concours efficace de la police : la Commission manda, pour deux heures, le ministre de l'intérieur, le maire de Paris et le préfet de police. Le ministre seul vint : il confirma ses assertions de la matinée. Il fut seulement décidé, l'envahissement des bâtiments publics par les réunions donnant lieu à des abus intolérables et incontestés, qu'il ne serait laissé à aucun club aucun des locaux appartenant à des établissements publics.

Ces dispositions des forces matérielles arrêtées, la Commission exécutive avait un dernier devoir à remplir. Mais celui-là lui était doux et facile : elle n'avait

plus qu'à faire appel aux sentiments généreux. Elle rédigea cette proclamation :

« Citoyens,

« La République est fondée sur l'ordre ; elle ne peut vivre que par l'ordre.

« Avec l'ordre seul vous aurez le travail.

« Avec l'ordre seul, la grande question de l'amélioration du sort des travailleurs peut être éclairée et résolue.

« Cette vérité, vous l'avez comprise. La France tout entière a applaudi à votre attitude à la fois si résolue et si calme.

« Du jour où des manifestations extérieures, résultats inévitables du premier jour d'une révolution, ont cessé, la confiance a commencé à renaître et avec elle le commerce et l'industrie.

« Cependant, depuis hier, Paris a revu quelques attroupements qui ont jeté dans les esprits des inquiétudes nouvelles. Paris s'en est étonné, non effrayé.

« Citoyens, la République est vivante, le pouvoir est constitué, le peuple tout entier se meut au sein de l'Assemblée nationale. Le droit et la force sont là ; ils ne sont pas, ils ne peuvent pas être ailleurs.

« Pourquoi donc des attroupements ?

« Le droit de réunion, le droit de discussion, le droit de pétition sont sacrés : ne les compromettez pas par des agitations extérieures et imprudentes qui ne peuvent rien ajouter à leur force.

« Citoyens, la tranquillité publique est la garantie du travail, la sauvegarde de tous les intérêts ; la Commission du pouvoir exécutif, convaincue que toute excitation à des manifestations illégales ou insensées tue le travail et compromet l'existence du peuple, saura maintenir avec vigueur et partout la tranquillité menacée.

« La Commission, pour l'accomplissement de ce devoir, fait appel à tous les hommes sincèrement républicains ; elle compte sur cet excellent esprit de la population parisienne qui a jusqu'ici protégé et protégera encore la révolution aussi bien contre la réaction que contre l'anarchie. »

XXV

De son côté, le bureau de l'Assemblée accomplissait ses devoirs de prudence.

Le président de l'Assemblée, M. Buchez, auteur de l'*Histoire parlementaire de la première Révolution*, craignait, malgré le décret prohibitif de toute présentation de pétition à la barre, un retour imitatif aux traditions de la Convention. Il s'appliqua donc à prendre les plus minutieuses précautions contre toute tentative de ce genre et contre le renouvellement d'un 16 avril.

Le 14 mai, il écrivait :

Au maire de Paris :

« Citoyen maire, d'après les renseignements que je

reçois, on se propose demain d'agiter la population, de former des réunions et de les porter sur l'Assemblée nationale. — Je vous invite à recommander aux maires des arrondissements une vigoureuse surveillance sur leur territoire respectif. Votre sollicitude saura prendre toutes les mesures nécessaires, sans qu'il soit besoin de recommandation spéciale. »

Au général Courtais :

« Général, les projets qui ont avorté hier ont été remis à demain lundi. D'après les divers renseignements que nous recevons, il paraît certain qu'on prépare une grande agitation dans Paris et, s'il est possible, un mouvement pour se porter sur l'Assemblée. Il faut que cela n'ait pas lieu. Il faut que les agitateurs trouvent partout un pouvoir vigilant.

« Je vous invite à prendre les mesures nécessaires pour que l'Assemblée nationale ne soit nullement troublée dans ses travaux, ni par des clameurs, ni par la foule, ni par des tentatives pour pénétrer dans son sein.

« Prudence, modération et prévoyance : voilà ce que je vous demande.

« Vous vous êtes plaint à moi de ce que j'avais envoyé des ordres directs, je renonce à ce moyen pour cette fois, en tant qu'il ne deviendra pas indispensable, mais aussi je vous rends responsable de ce qui pourrait arriver. »

Au général Tempoure :

« Général, les projets de samedi sont remis à demain lundi. Il faut donc prendre des précautions.

« Je vous prie d'envoyer au palais de l'Assemblée quatre bataillons de la garde nationale mobile ; ils recevront du général Négrier, l'un de nos questeurs, l'indication de leurs positions.

« Il serait nécessaire qu'ils arrivassent à dix heures et demie du matin. »

M. Buchez adressait également les recommandations les plus instantes au préfet de police dans la lettre déjà citée. De concert avec les vice-présidents et les questeurs, il avait mandé M. Yon, commissaire de police, pour veiller sur l'Assemblée. Il avait sollicité le concours actif de toutes les autorités. Toutes les mesures préventives que le bureau de l'Assemblée pouvait prendre étaient prises.

La présidence de l'Assemblée et la Commission exécutive avaient donc, toutes deux, pleinement accompli leur mission de prévoyance.

XXVI

A la réception de la lettre de M. Buchez (5 heures), le maire de Paris s'empressa de transmettre à M. Courtais ses impressions et ses avis :

« Citoyen général,

« Je suis informé qu'il doit y avoir demain une manifestation en faveur de la Pologne.

« Je suis convaincu, général, qu'au fond l'intention de cette manifestation *est toute pacifique.*

« *Il ne saurait donc y avoir d'autres périls que l'imprévu.*

« Je pense, général, qu'en *réunissant dans chaque mairie* 500 *hommes par légion et en les commandant, dès ce soir, sans bruit et sans rappel battu* [1], on serait à même de suffire à toutes les éventualités probables. L'Assemblée nationale ne doit pas être troublée ni gênée dans ses délibérations par une pression extérieure. Mais le droit de pétition est saint et il doit être respecté. Pour garantir cette double condition, on pourrait interdire l'accès de l'Assemblée à toute multitude considérable, mais *donner accès à un petit nombre de citoyens qui voudraient remettre la pétition à tel ou tel représentant*, chargé de la soutenir ou de la développer à la tribune.

« En agissant avec fermeté et justice, avec tranquillité comme avec mesure, nous maintiendrons la parfaite indépendance de l'Assemblée, sans nuire *au droit de pétition.*

« Je vous invite, général, à vous entendre sur ce point avec M. le président et les questeurs, et j'espère qu'ils vous donneront des instructions dans le même sens. »

Lorsque M. Marrast rédigeait ces appréciations et ces prudents conseils, il connaissait les dernières déterminations des clubs, il avait reçu les affirmations si positives de M. Huber. Il traçait donc au général Courtais la conduite qui, dans sa pensée, devait éviter tous les écueils.

[1] M. Marrast avait reçu la lettre de M. Huber.

XXVII

Le commandant général Courtais avait assumé toute la responsabilité et il en comprenait la gravité. Aussi prit-il ses mesures immédiatement et avec une activité sans relâche.

Il fait adresser, par le sous-chef d'état-major, M. Saisset, aux colonels des légions, une première lettre qui leur parvient avant cinq heures :

« Par ordre du général commandant supérieur, les adjudants majors ont reçu l'invitation de faire réunir demain, dans chaque légion, une réserve de 200 hommes en cas de besoin.

« Le général me charge de vous dire qu'il est nécessaire que cette réserve soit portée à mille hommes, et il vous prie de donner les ordres que vous jugerez convenables pour qu'elle soit réunie à votre état-major demain matin à neuf heures, sous les ordres d'un chef de bataillon, pour y attendre les instructions que les circonstances pourront nécessiter. »

Dans chaque légion chaque major exécute cet ordre dès sa réception.

Cela ne suffit pas au général commandant ; il convoque les colonels pour le soir.

A l'heure indiquée, tous, deux ou trois exceptés, sont réunis. On prévoit les éventualités du lendemain, la force probable du rassemblement, la crainte qu'il peut inspirer, les dispositions à prendre dans chaque légion.

Après mûr examen, il est décidé que la première légion occupera le pont de la Concorde; la deuxième, le pont National; la troisième, le Carrousel; la quatrième, le Louvre. Les cinquième et sixième seront prêtes à s'étendre sur les quais voisins de l'Hôtel-de-Ville, les septième, huitième et neuvième étant plus spécialement consacrées à sa défense. La dixième, qui est près de l'Assemblée, dans le quartier St-Germain, devra y rester pour être portée plus tard sur le quai d'Orsay. Les onzième et douzième seront préposées à la garde du Luxembourg.

Cette conférence, d'où devaient sortir les destinées du lendemain, avait duré deux heures, de huit heures et demie à dix heures et demie. Dans la pensée du général Courtais, cette délibération commune de tous les colonels offrait plus de sécurité que des ordres transmis isolément: ces chefs puiseraient dans cette entente des éléments d'assurance et de fermeté, chacun d'eux pouvant compter sur le concours promis de ses collègues. De plus il était utile et sage de leur accorder une certaine initiative : la garde nationale ne pouvait être astreinte à la rigoureuse discipline de l'armée; depuis sa réorganisation, les colonels avaient, pour l'accomplissement des ordres, une certaine latitude mesurée; les incidents imprévus qui naissaient fréquemment avaient exigé qu'on leur réservât des décisions spontanées au point de vue du but à atteindre. Le général croyait donc que des instructions d'ensemble, soumises à leur examen, à leur discussion, seraient mieux comprises et mieux exécutées. Il avait

donné verbalement ses ordres définitifs, pour les première, deuxième, troisième, quatrième et dixième légions. Les cinquième, sixième, septième, huitième et neuvième attendraient de nouvelles instructions.

Le sous-chef d'état-major, M. Saisset, qui assistait à la réunion et y prenait des notes, crut malheureusement inutile de confirmer par écrit, dans la nuit, ces ordres qui venaient d'être donnés de vive voix.

XXVIII

Vers onze heures et demie, le général Courtais eut la visite du maire de Paris, qui venait lui communiquer certains renseignements recueillis depuis l'envoi de sa lettre. Il croyait toujours que la manifestation serait pacifique ; cependant de nouveaux avis lui donnaient quelque inquiétude. Plusieurs clubistes devaient porter des armes cachées.

Préoccupé de cette confidence, le général chargea M. Samson d'aller s'informer de ce qui se passait dans la maison de Sobrier, de sonder ses dispositions et celles de ses amis. M. Samson était commissaire de police ; mais il connaissait tout le personnel du parti avancé, avec lequel il avait eu des relations, et il relevait de M. Caussidière, chef d'une police dont M. Sobrier prétendait avoir une succursale rue de Rivoli, sous la garde d'un poste des Montagnards de la préfecture. M. Samson fut donc bien accueilli. De retour auprès de M. Courtais, il put lui confirmer les bruits rapportés par M. Marrast.

M. Courtais redoubla de soins et de vigilance ; afin d'augmenter ses moyens d'action, il convoqua pour le lendemain matin, sept heures, les colonels des quatre légions de la banlieue, qui pouvaient lui fournir une force considérable.

CHAPITRE QUATRIÈME.

Journée du 15 Mai.

Lettre du général commandant en chef au secrétaire général de la Commission exécutive.—Ses démarches auprès du Préfet de police. —Ses avis au général commandant la garde mobile.—Il fait explorer certains quartiers.—Il réunit les colonels de la banlieue et leur donne des instructions.—Ses ordres à la garde nationale.—Son départ tardif pour l'Assemblée. — Sécurité du président de l'Assemblée.—Ses mesures militaires.—Une lettre du préfet de police éveille ses appréhensions. — Il en envoie copie au général commandant en chef. — La Commission du pouvoir exécutif se déclare en permanence —M. Garnier-Pagès va s'enquérir de l'exécution des ordres. — Lettre rassurante du général Courtais. — Sollicitude de la Commission. — Elle mande les ministres de la guerre, des finances, de l'intérieur, le préfet de police. — M. Longepied vient lui exprimer ses craintes contre Sobrier. — Réponse de M. Ledru-Rollin. — La Commission suit le développement de la manifestation.—Apparence pacifique, affirmée par le préfet de police. — Marche et accroissement de la colonne. — M. Lamartine se rend à l'Assemblée. — Inquiétudes et lettres de M. Garnier-Pagès. — Communications échangées avec le général Courtais. — Marche rapide de la colonne.—La Commission divise son action. — MM. Lamartine, Ledru-Rollin et Marie vont près de l'Assemblée. — MM. Arago, Garnier-Pagès et Pagnerre demeurent au Luxembourg.—Préoccupations et prescriptions de M. Garnier-Pagès. — Ordres de battre le rappel. — Ordre d'arrestation. —La lutte va s'engager. — Récit rétrospectif.— Passage du pont. — Le général Courtais trouve le pont de la Concorde dégarni. — Ses inquiétudes. — Ses ordres. —Il va au devant du cortége. — Il est menacé et se retire. — Le général Négrier laisse la circulation libre sur le pont. — Malentendu dans l'interprétation des ordres. — Résumé de la position défensive de l'Assemblée. — Inexécution des ordres. — Trouble et indécision de part et d'autre. — La démonstration n'a pas de pétition à présenter; elle demande celle de M. Raspail. —Halte.— Marche en avant. —Elle coupe le passage au bataillon de la 1re légion. — Elle arrive sur le pont.—Retraite

de la garde nationale. — La foule devant la grille. — Efforts inutiles de MM. Lamartine et Ledru-Rollin. — Entrée de la Chambre permise à des délégués. — Irruption. — Ordre à la garde mobile de charger les fusils. — Hésitation. — Ordre de remettre la baïonnette au fourreau. — Apaisements. — Nouvelle irruption. — Tentatives par la place de Bourgogne. — Vaine intervention du général Courtais. — Les tribunes sont envahies. — MM. Hingray, Antony-Thouret et Delahoche résistent aux délégués. — Résistance personnelle de M. Lamartine à des clubistes. — Désespoir du général Courtais. — Indignation de M. Raspail.

I

Le récit de la journée du 15 mai offre à ma faiblesse de très-grandes difficultés à vaincre, et je crois nécessaire de confesser ici naïvement mon embarras. Pour captiver son lecteur, l'historien doit unir à la clarté la couleur. Cependant pour mieux rendre le caractère de cette journée, ses nuances bizarres, ses variétés infinies, ses hasards malencontreux, ses contrastes sérieux et burlesques, ses causes multiples et ses conséquences désastreuses, ses enseignements profonds, il sera indispensable de s'attarder à certains détails qui allanguiront le mouvement, mais qui en feront mieux suivre le sens et la portée. Je me vois donc placé entre l'obligation de composer un tableau complet, mais moins attrayant, et le désir de peindre une action plus rapide et plus entraînante. Je m'appliquerai à concilier ces deux exigences, mais, avant tout, je rechercherai la vérité, ce premier mérite de l'historien, dussé-je borner mon rôle à préparer des matériaux pour le temps où ceux qui les recueilleront, détachés des intérêts et des passions de l'époque, pourront s'en

servir avec un jugement plus dégagé et une main plus habile.

II

Le commandant général ne quitta le travail, dans la nuit du 14 au 15, à deux heures, que pour le reprendre à cinq heures du matin, après ce court intervalle de repos. Il reçut, à ce moment, la visite de plusieurs délégués du faubourg Saint-Antoine, qui accouraient lui dire que, fatigués, exaspérés des agitations dont la perpétuité empêchait la reprise du travail et des affaires, ils étaient déterminés à enlever, vers dix heures, le poste de la maison Sobrier. Il les en dissuada, en leur démontrant la gravité d'un conflit qui compliquerait une situation déjà si tendue ; et il écrivit au secrétaire général de la Commission exécutive :

« Mon cher Pagnerre,

« Les nouvelles que je reçois sont tranquillisantes sous le rapport des intentions. Quant au nombre, il sera considérable. Ils regardent comme une espèce de défi et de point d'honneur de se porter à la Chambre. Il avait été question d'y arriver avec des armes, mais ils reculent devant cette pensée. Toutes mes précautions sont prises. La garde nationale est toute prête. Le Gouvernement est gardé par deux bataillons de la onzième et de la douzième légion. Le lieutenant-colonel Pascal prendra le commandement, pendant que Quinet sera à la Chambre, lequel pour-

tant m'a dit hier soir qu'il accourrait au premier signal auprès du Gouvernement.

« Les ouvriers du faubourg St-Antoine viennent de me faire dire qu'ils étaient très-disposés à en finir avec les agitateurs.

« Ils veulent venir enlever Sobrier. J'en ai prévenu le préfet de police. »

En effet, dès 5 heures du matin, le général avait envoyé M. Chabrier, chef d'escadron d'état-major, transmettre au préfet des renseignements et en réclamer. M. Chabrier trouva la cour encombrée de Montagnards, les fusils en faisceaux. Introduit près de M. Caussidière, qui était couché, il lui remit la lettre de M. Courtais, dont voici la substance : « Une convocation des colonels des légions de Paris a eu lieu à l'état-major. Ils sont unanimes pour reconnaître l'esprit d'ordre de la garde nationale; cependant ils craignent qu'en cas de rappel une collision n'éclate entre les postes des Montagnards et la garde nationale qui les accuse de dispositions hostiles. Veuillez en même temps me faire connaître l'esprit de la manifestation qui est annoncée pour aujourd'hui. »

M. Chabrier, ne recevant de M. Caussidière qu'une réponse verbale, par laquelle il invitait le général à ne pas faire battre le rappel, réclama une réponse écrite. Malgré l'observation du préfet qu'il était retenu dans son lit par une luxation de genou, M. Chabrier insista; et M. Caussidière dicta alors au commandant des Montagnards, Callot, une réponse ainsi résumée : « La manifestation annoncée pour aujourd'hui doit

avoir lieu. Son caractère sera entièrement pacifique. Mes amis, excellents patriotes, la considèrent comme essentiellement démocratique. Du reste, ils sont résolus à n'admettre dans leurs rangs que des citoyens non armés; s'il s'en présentait d'autres, on les arrêterait, et des agents de police, placés sur le chemin de la manifestation, au besoin prêteraient main-forte. De plus, j'ai donné des instructions nécessaires à deux commissaires de police, de manière à protéger l'Assemblée nationale contre toute tentative d'envahissement. »

Le général transmit immédiatement cet avis au président de l'Assemblée.

III

Malgré ces renseignements, qui devaient lui donner plus de quiétude, M. Courtais sentait de plus en plus le poids de sa responsabilité; et il fit part au commandant de la garde mobile des dispositions prises et du lieu de rassemblement assigné à chaque légion; il lui dit, en terminant : « Dans le cas d'une prise d'armes plus considérable, les légions seraient réunies et portées sur les quais pour défendre l'Hôtel-de-Ville, les Tuileries, l'Assemblée et le Luxembourg.

« Tous les ponts doivent être occupés aussitôt que les rues.

« Je ne veux pas m'engager dans les petites rues. Cependant je ferai occuper la position de Saint-Méry, rendez-vous ordinaire des insurgés.

« Veuillez, mon cher général, m'indiquer les lieux où stationneront vos bataillons. »

Le général Tempoure satisfit à cette demande, en lui annonçant que, *en cas d'alerte*, trois bataillons de la garde mobile se porteraient au Luxembourg, deux bataillons au Palais national, le bataillon de la garde marine dans l'intérieur de la Cour d'honneur, et douze bataillons aux Champs-Élysées, dans l'espace compris entre le Rond-point et la place de la Concorde.

A 6 heures du matin, M. Courtais donna mission à un de ses officiers d'état-major les plus dévoués de parcourir Montmartre, Belleville et les environs de la Bastille, et de lui rendre un compte exact de ce qui s'y passait. — Quelques citoyens paisibles, se préparant à assister, avec leurs femmes, à la démonstration; une population, en apparence, parfaitement tranquille; aucun symptôme d'agitation : tel fut le rapport de cet officier.

IV

Le commandant général attendait à 7 heures les colonels des quatre légions de la banlieue. Ces légions ne pouvant entrer dans Paris sans une autorisation expresse du ministre de l'intérieur, il pria M. Recurt d'expédier les ordres nécessaires. M. Bayaud, officier d'état-major, revint avec la certitude que ces ordres avaient été transmis.

A l'heure indiquée, les colonels arrivent. La conférence dure une heure et demie. Le général dit qu'il faut

entourer Paris, garder les barrières, prévoir, en cas d'événements graves et de rappel, les positions que chaque légion devra occuper. Il élève cette réserve à plus de six mille hommes, et comme l'ensemble des positions à prendre au dehors et au dedans de la ville est compliqué, il fait écrire et écrit lui-même ses instructions.

Le colonel de la IVe légion portera ses bataillons immédiatement aux trois barrières de Bercy, de Charenton et du Trône; il s'opposera à l'entrée dans Paris de toute force ne faisant point partie de la garde nationale.

Le commandant général ajoute : « Je n'ai pas besoin, colonel, de vous recommander la plus grande prudence. La garde nationale doit donner, dans toutes les occasions, l'exemple de la modération et du calme. *C'est dans notre grand nombre que nous puiserons la force sans faire usage de nos armes. Je vous prescris formellement de ne faire tirer qu'après avoir essuyé un coup de feu bien constaté. Ce ne sont pas deux ou trois coups de feu qui peuvent vous décider à riposter.* »

Il trace au colonel de la IIIe légion les mêmes instructions et lui indique ses points de concentration.

Il prévoit la nécessité de diriger deux mille hommes sur l'Assemblée; et il donne des ordres en conséquence à la IIe légion.

Il destine la Ire légion à veiller sur la Bourse et la Banque, et à se mettre en communication avec les troupes qui seront sur le Carrousel et sur la place de la Révolution.

V

Le temps s'avance. Les préoccupations du commandant général augmentent. Il se décide à renforcer de nouveaux bataillons la garde nationale postée autour de l'Assemblée. Il avait d'abord songé à faire barrer tous les ponts, afin de couper les communications de la rive droite avec la rive gauche; mais la colonne doit déborder par les boulevards et la Madeleine : c'est donc à la place de la Concorde qu'il faut appeler la légion.

Il transmet au colonel de la II[e] légion, M. Clément Thomas, l'ordre de diriger sur les Tuileries, près des marronniers, les mille hommes destinés à la défense du Pont national. Cet ordre, parvenu à 9 heures et demie, au moment où le bataillon se mettait en marche, est exécuté.

Il écrit en même temps au colonel de la IV[e] légion, M. Ramon de la Croisette, de laisser les ponts et de se transporter sur le quai d'Orsay. Cet ordre ne parvint qu'à 11 heures.

Il envoie, à 9 heures et demie, M. Martinet, officier d'état-major, à la mairie du X[e] arrondissement, vérifier si les mille hommes commandés sont réunis et leur prescrire de se rendre devant le palais de l'Assemblée. Du côté du pont les chefs seuls étaient arrivés. Il envoie de nouveau M. Martinet à la X[e] légion pour presser l'exécution de ses ordres.

Vers dix heures un quart, M. Courtais veut aller à l'Assemblée s'assurer par lui-même de la situation.

C'est l'heure de la garde montante, descendante et de la parade. Il éprouve une certaine répugnance à y assister : des soins plus graves l'appellent ailleurs. Mais sur l'insistance des chefs, toutes les instructions pour la sécurité étant données, toutes les mesures prises, il cède et obéit à la coutume.

Il est onze heures un quart.

De petits incidents, qui passent inaperçus dans la vie usuelle, entraînent souvent des conséquences funestes dans les grandes circonstances. L'attente de son cheval, celle de son escorte lui font perdre un quart d'heure. A onze heures et demie, il donne un dernier ordre à la troisième légion de se transporter sur le quai d'Orsay, et part, enfin, suivi de deux officiers seulement, pour se rendre à la place de la Concorde, par la rue de Rivoli.

VI

Le président de l'Assemblée devait compter sur l'exécution de ses prescriptions de la veille.

Le matin même, il fut confirmé dans cette conviction par une lettre du général Courtais, qui, détaillant minutieusement les précautions prises et la position de chaque légion, « toutes devant accourir au premier signal, » le priait « d'avoir sous la main M. Ramon de la Croisette pour les cartouches déposées chez lui » ; et l'informait que « la quatrième légion était de service à l'Assemblée. »

Cette lettre communiquée aux questeurs, MM. De-

gousée, Bureaux de Puzy et le général Négrier, le président veilla lui-même au classement des bataillons de la garde mobile, qui arrivaient. Il eut soin d'en masser un sur le pont et un autre sur les marches extérieures du palais.

M. Buchez pouvait donc avoir pleine confiance pour la sécurité de l'Assemblée; cependant une missive du préfet de police vint jeter quelque inquiétude dans son esprit :

« Il y a ce matin réunion d'un grand nombre de citoyens qui se proposent de se porter à la Chambre pour manifester leurs sympathies en faveur de la Pologne et provoquer une décision de la part de l'Assemblée.

« Cette manifestation se fera sans armes. Il n'y a de troubles à craindre que de la part de quelques membres du club Blanqui, dont la réunion a lieu en ce moment au boulevard du Temple, et qui seront, dit-on, armés de pistolets qu'ils tiendront cachés. Je prends mes mesures en conséquence, et, si je puis me rendre à la Chambre, je vous tiendrai verbalement au courant de ce qui se passera. Dans le cas contraire, je vous ferai connaître par des agents sûrs des intentions que je surveille.

« *P.-S.* Dix heures un quart. J'apprends à l'instant que, nonobstant toutes mes prévisions, plusieurs citoyens, dont le nombre peut grossir, se rendent en armes aux divers lieux de réunion. Ceux-ci seront plus spécialement soumis à une surveillance active. »

Lecture faite de ce post-scriptum, M. Buchez, à

onze heures un quart, en adressa copie au général Courtais, ajoutant ces recommandations :

« Veuillez vous assurer de l'état des rassemblements, qui, dit-on, sont considérables sur les boulevards, vers le faubourg du Temple : n'hésitez pas, s'il y a lieu, à faire battre le rappel dans tout Paris ; n'oubliez pas que c'est le seul moyen d'éviter toute collision grave. »

Cette lettre parvint à l'état-major après le départ de M. Courtais ; mais il était déjà suffisamment prévenu.

Le président de l'Assemblée, après ces démarches et ces préparatifs, se disposa à ouvrir la séance à midi.

VII

La Commission du pouvoir exécutif, réunie au Petit Luxembourg dès huit heures du matin, anxieuse de la dignité, de la sûreté des représentants, avide du salut public, se déclara en permanence.

Son premier acte fut de détacher un de ses membres auprès du ministre de l'intérieur, afin d'acquérir la certitude que tous les ordres du conseil avaient été exécutés. M. Garnier-Pagès revint et put affirmer que rien n'avait été négligé. Il y avait eu, dans la transmission des décisions au préfet de police et aux commandants généraux, exactitude et célérité.

Elle écouta avec intérêt la lettre de M. Courtais au secrétaire général, M. Pagnerre, lettre qui donnait sa-

tisfaction à son ardent désir de contenir la manifestation dans des limites légales.

Cette assurance même ne fit qu'accroître sa sollicitude et surexciter son activité.

Elle manda le sous-secrétaire d'état de la guerre, ministre par intérim, et le ministre des finances.

M. Charras remit l'état des troupes rentrées dans Paris : quatre bataillons, quatre escadrons et une batterie seraient, dans la matinée, sur l'esplanade des Invalides ; le deuxième dragons était à cheval dans la caserne du quai d'Orsay; les garnisons les plus voisines étaient prêtes à marcher. Le ministre reçut l'ordre de les diriger sur Paris — ce qui devait augmenter les forces militaires de dix bataillons et de vingt escadrons — et de mettre sur pied toutes les troupes disponibles.

Le ministre des finances soumit des documents relatifs à la solution des Ateliers nationaux par le rachat des chemins de fer.

Elle invita les autorités civiles et les commandants généraux, retenus par les soins de leurs fonctions, à se mettre en rapports continuels avec elle.

Elle convoqua le préfet de police et le ministre de l'intérieur avec le sous-secrétaire d'état.

M. Caussidière s'excusa en ces termes : « la luxation qui me retient au lit depuis près de trois jours ne me permet pas de me rendre auprès de vous. Si cependant vous jugiez ma présence indispensable, je me ferais transporter au Petit Luxembourg, pour assister à vos délibérations. »

MM. Recurt et Carteret vinrent. Sans méconnaître la gravité des circonstances, ils étaient rassurés sur l'issue de la journée : « Le rappel n'avait pas été battu, parce qu'il inquiétait le commerce. L'avant-veille il avait excité quelques mécontentement ; on avait crié contre la Commission exécutive et contre le Ministère. On disait que le pouvoir cherchait à agiter l'opinion publique et à entraver les affaires. C'est pour cela que M. Courtais avait fait prévenir les gardes nationaux à domicile. Tous les moyens de précaution avaient été coordonnés, mais il n'y avait à redouter aucune violence. »

A ce moment, M. Longepied et deux de ses amis, anciens membres du comité révolutionnaire le Club des Clubs, qui créaient une nouvelle société des Amis de la République, et qui avaient, dans le Club de la Révolution, fait une opposition très-prononcée à la démonstration, demandèrent à être introduits auprès de MM. F. Arago et Ledru-Rollin. Ils venaient leur faire part de leur crainte que Sobrier eût préparé un mouvement armé. M. Ledru-Rollin leur exprima la ferme volonté d'empêcher toute atteinte à la majesté de l'Assemblée, le vœu ardent d'éviter la lutte, et il les exhorta à user de toute leur influence pour détourner des violences fatales à la République.

VIII

La Commission exécutive, par de nombreux rapports, réclamés et reçus à chaque instant, put assister

à la formation de la manifestation et la suivre dans son entier développement. Elle la vit, pour ainsi dire, naître, grossir, se mouvoir, s'agiter, s'avancer.

D'abord, des individus arrivent solément sur la place de la Bastille et se groupent. Viennent ensuite les clubs avec leurs bannières, parmi lesquelles on distingue celles de L'Émancipation des peuples, de L'Homme armé, des Montagnards, de Belleville, des Intérêts communs, des Jacobins, des Blessés de Juin 1832, des Condamnés politiques, des Quinze-Vingts, du 1er Mars, du Progrès, de L'Avenir, etc. Dans les rangs, qui se serrent en colonne, sont des citoyens de toutes les professions, des délégués des corporations du Luxembourg, des délégués des départements, des étudiants, quelques officiers de la garde nationale et des gardes nationaux en petit nombre, dont la plupart ont prudemment enlevé de leurs képis les numéros de leurs légions. Les physionomies sont animées, mais n'expriment aucune intention hostile. Point d'armes apparentes.

D'abord deux ou trois mille, bientôt huit à dix mille, ils se mettent en mouvement à onze heures dix minutes. Huber et les membres du Comité centralisateur, Sobrier et ses adhérents, l'abbé Chatel, prennent la direction de la colonne. Les cris : de *Vive la Pologne! Vive la République!* se font seuls entendre.

Ils s'avancent par les boulevards, à pas mesurés, la main dans la main, ou se donnant le bras. De tous les points de la ville la curiosité ou la sympathie entraînent la population sur leur passage. A leurs cris

répondent quelques acclamations. Les fenêtres sont encombrées de spectateurs. Le cortége prend un air de fête.

Telle apparaît la démonstration à la Commission du pouvoir exécutif, et cette disposition est confirmée par un officier d'ordonnance de M. Caussidière, venant, en son nom, faire savoir que « la manifestation qui se dirige vers l'Assemblée nationale est conduite par des hommes dont le préfet répond comme de lui-même. »

Des estafettes sont envoyées dans toutes les directions ; les rapports se succèdent.

Le cortége arrive au boulevard du Temple. Blanqui, ses affidés et sa société, rassemblés devant le théâtre de la Gaîté, se jettent au premier rang et prennent la tête.

La colonne grossit en avançant. A son passage, — onze heures et demie — devant la porte Saint-Denis, on peut en évaluer le chiffre à vingt-cinq mille hommes, marchant en ordre parfait, par rangs de quinze à vingt, encombrant le milieu de la chaussée.

Un peu plus loin, elle s'accroît d'un millier d'ouvriers des Ateliers nationaux.

Les rapports continuent et signalent quelques armes cachées sous les vêtements.

La colonne s'étend et grossit toujours.

IX

M. Lamartine, persuadé que la présence d'un membre de la Commission peut être utile à l'Assemblée, se

transporte au palais de la représentation nationale, afin de se concerter avec le président et les questeurs.

M. Garnier-Pagès, malgré la certitude acquise de la fidèle transmission de tous les ordres, sent naître en lui quelque doute sur la précision de leur exécution, en voyant l'accroissement de la foule qui se dirige vers l'Assemblée. Ne perdant pas de vue que le point capital à garder c'est le pont de la Concorde, et craignant que cette position stratégique ne soit pas suffisamment protégée, il écrit au général Courtais d'y masser la garde nationale. MM. Marie et Ledru-Rollin signent cette lettre avec lui. Mais, ces messieurs lui ayant fait observer que, suivant les rapports du matin, les prescriptions de la Commission avaient été ponctuellement accomplies, la lettre est déchirée. Il en fut de même, et pour les mêmes motifs, d'une lettre que M. Garnier-Pagès écrivit peu après au président de l'Assemblée.

On attendait avec impatience les avis du commandant général, lorsque parut un officier d'état-major, M. Barjaud, accouru au galop de son cheval, et porteur de ces derniers renseignements :

Le général, parti à onze heures et demie des Tuileries, arrivé rue de Rivoli à la hauteur de la rue du Dauphin, avait détaché en reconnaissance, vers les boulevards, M. Lucas, élève de Saint-Cyr. A peine parvenu rue Castiglione, M. Lucas était revenu à fond de train pour prévenir le général que le cortége avait atteint le débouché de la rue Louis-le-Grand et qu'il ne portait pas d'armes apparentes. Le général, surpris de la rapidité de cette marche, avait chargé M. Barjaud d'en

informer la Commission exécutive et de lui demander si elle n'avait pas de nouveaux ordres à lui donner.

« Toutes nos prescriptions ont-elles été fidèlement exécutées ? » fut la première question. — « Le général a commandé mille hommes par légion et agi conformément aux instructions de la veille, mais j'ignore s'il a pris de nouvelles mesures. Je ne réclame que dix minutes pour aller près de lui et revenir. » — « Allez donc, ventre à terre ; et, en passant, faites masser la garde nationale sur le pont de la Concorde. »

M. Barjaud s'élance à toutes brides, rencontre sur le pont un bataillon de la garde mobile marchant par sections, donne au capitaine commandant le premier peloton l'ordre de barrer le passage, rejoint au galop, près le Ministère de la marine, le général entouré de groupes, et lui communique les désirs de la Commission. « J'ai fait tout ce qui a été arrêté hier, » réplique M. Courtais, et, lui remettant des dépêches : « Portez-leur cela et dites-leur que par suite tout ira bien. Insistez pour savoir s'ils veulent que je prenne de nouvelles dispositions. »

Retourné au Luxembourg, M. Barjaud s'adressa d'abord à MM. Ledru-Rollin et Marie qui partaient pour l'Assemblée et qui devaient, s'il y avait lieu, donner, de vive voix, des ordres au général.

X

La Commission exécutive, en effet, venait de décider que, pour mieux remplir son devoir, elle devait

diviser son action, que trois de ses membres, MM. Lamartine, Ledru-Rollin et Marie, se rendraient à l'Assemblée nationale, et que les deux autres, MM. François Arago et Garnier-Pagès, et le secrétaire général, M. Pagnerre, resteraient au Luxembourg. Les premiers surveilleraient ainsi de plus près les événements et donneraient les avis nécessaires pour parer aux éventualités; les seconds, selon ces éventualités, prendraient des mesures actives et décisives.

Persuadé que le moyen le plus sûr et le plus habile d'empêcher toute collision et de prévenir toute tentative de la foule contre l'Assemblée, était d'opposer simplement des masses à des masses, toujours préoccupé de la nécessité de grouper sur le pont des forces suffisantes, M. Garnier-Pagès expédia de nouveau au général Courtais un officier d'ordonnance, pour lui recommander expressément d'accumuler sur ce point le plus de gardes nationaux possible.

En même temps, poursuivi par cette idée fixe, il pria M. Pagnerre d'aller lui-même reconnaître la position, et, si le pont n'était pas suffisamment couvert, d'y faire entasser des bataillons.

A 1 heure 10 minutes, l'officier d'ordonnance rentrait. Son cheval s'était malheureusement abattu en route. Il avait perdu quelques minutes: et il était arrivé trop tard. La foule passait le pont mal défendu.

Aussitôt, avant même de savoir si l'Assemblée est envahie, d'un mouvement spontané, subit, M. Garnier-Pagès se décide à noyer, comme au 16 avril, toute

tentative coupable dans les flots de la garde nationale. Il écrit de sa main au colonel de la Ire légion, la plus rapprochée du palais de la représentation nationale, il fait écrire à tous les colonels de Paris et de la banlieue, ainsi qu'aux états-majors de la garde nationale et de la garde mobile, l'ordre de battre le rappel.

La lettre à la Ire légion était expédiée, les autres commencées, lorsque M. Pagnerre survient. — Une heure un quart. — Il a vu la foule se heurter aux portes de l'Assemblée.

M. Pagnerre court lui-même porter l'ordre du rappel à la Xe légion dont l'arrondissement entoure la Chambre. A 1 heure et demie cet ordre s'exécute. M. Pagnerre revient contresigner les dernières lettres, qui partent à 2 heures :

« ... Faire arrêter, sur-le-champ, les individus les plus notoirement compromis dans les complots organisés pour renverser l'Assemblée nationale et le Gouvernement.

« Salut et fraternité,

« GARNIER-PAGÈS, FRANÇOIS ARAGO. »

XI

Ainsi, simultanément, allaient se développer face à face l'attaque et la défense, la violence et la répression. Qui allait l'emporter? La représentation nationale ou l'insurrection de quelques meneurs, la souveraineté du peuple ou la pression d'une foule égarée, la légalité

ou le désordre, la République ou le néant? La Commission exécutive se mit à l'œuvre sans hésitation, ne perdant pas une minute, multipliant son action, pleine de confiance dans le succès.

XII

Mais comment avaient pu échouer des mesures préventives si minutieusement réglées, des moyens de résistance si considérables?

Suivant les derniers ordres, l'Assemblée devait se trouver couverte par quatre bataillons de la garde mobile, mille gardes nationaux de la première légion, mille de la troisième, mille de la quatrième, mille de la dixième, plus mille de la deuxième sous les marronniers des Tuileries. Ces sept mille hommes entassés sur le pont et la troupe campée sur l'esplanade des Invalides n'offraient-ils pas une force plus que suffisante pour opposer un obstacle invincible à l'envahissement de la foule ?

Sans aucun doute ; et c'était bien là le but et le sens des prescriptions. Mais voici ce qui s'était passé :

Le général Courtais, tout impressionné de l'approche si prompte de la manifestation lorsqu'il n'avait pas même encore reconnu l'exécution de ses ordres et la position des bataillons, avait, à onze heures trois quarts, avant d'atteindre la place de la Concorde, rencontré M. Ary Scheffer, commandant la garde descendante de l'Assemblée. Il avait eu avec lui cette conversation :

« Restez ici ! Il faut que vous restiez. Je crois que la journée sera mauvaise. » — « Mes hommes sont épuisés, exténués ; ils ont besoin de repos. » — « Eh bien ! ne les laissez pas se débander, conservez-les ! qu'ils soient prêts, s'il y a lieu, à nous prêter main-forte. »

Sur la place s'entassait déjà cette multitude curieuse, anxieuse, toujours alléchée par l'appât de quelque spectacle. Le général s'était avancé sur le pont à travers cette foule, quand, au lieu d'une masse de gardes nationaux, il n'aperçoit que quelques compagnies de la garde mobile.

Où sont les mille hommes de la première légion ? Que font les autres légions ? Ce vide l'inquiète.

Il envoie un officier d'état-major, M. Thénon, parcourir les Champs-Elysées, afin de s'assurer si les douze bataillons de la garde mobile y stationnent ; et il fait transmettre, par le capitaine Desnoyers, des ordres pressants aux cinquième et sixième légions, à l'une de se porter immédiatement rue et place St-Dominique derrière le palais de l'Assemblée, à l'autre d'accourir sur le pont de la Concorde. Il adresse la même injonction à la huitième légion. Ces ordres sont reçus à midi un quart. Ces légions arriveront-elles à temps ? Quant aux bataillons prévenus par les prescriptions antérieures, s'ils sont en retard, il ne met pas en doute leur prochaine venue.

En attendant, il va reconnaître le poste de la garde nationale du palais. C'est un bataillon de la troisième légion, commandé par M. Etienne Arago. Il va rue de Bourgogne et fait fermer toutes les portes.

De retour sur le pont, encore le vide ! L'officier d'état-major n'a rencontré dans les Champs-Elysées, aucune troupe. L'inquiétude du général redouble. Il aperçoit au loin grossir la foule et le cortége pointer sur la place de la Madeleine. Il y court. Confiant dans sa popularité, dans l'influence que sa parole a souvent, l'avant-veille encore, exercée sur le peuple, il espère le même succès. Mais ce n'est pas le peuple qui est là ! Ce sont les meneurs, entremêlés d'agents. Il veut persuader, et ne soulève que des murmures. Il arrache quelques sympathies en échangeant avec la colonne le cri de : *Vive la Pologne*. Mais lorsqu'il l'exhorte à ne pas aller plus loin, les murmures recommencent avec plus d'intensité.

M. Thénon qui l'accompagne recueille ces paroles : « Dites au général qu'à cause de ses cheveux blancs nous ne voulons pas qu'il lui arrive du mal, mais nous voulons aller à l'Assemblée; conseillez-lui de se retirer. » Une autre voix. « Prenez garde ! vous êtes au milieu d'hommes armés. » M. Thénon s'approche du général et lui dit : « Vous êtes menacé. Ces gens sont mal disposés. Ils ont des armes cachées. » Voyant échouer sa tentative d'apaisement, le général revient vers le pont. Les bataillons y seront probablement. — Midi un quart. — Au lieu des mille hommes demandés à la quatrième légion, il n'en trouve que quatre-vingt-dix commandés par le chef de bataillon Clourvet, et la garde mobile faisant une évolution sur le pont, qui est encombré par deux charrettes lourdement chargées de moellons. Il leur fait faire passage. Aux ordres qu'il veut

donner au commandant de la garde mobile, M. Cauchot, celui-ci réplique qu'il a reçu mission du général Tempoure de n'obéir qu'au général Négrier, questeur de la Chambre.

XIII

Le général Négrier, par un sentiment inexpliqué, venait, contrairement aux dispositions prises par le président de l'Assemblée, « de donner l'ordre au commandant Cauchot de laisser la circulation libre sur les trottoirs, d'ouvrir au besoin la chaussée aux voitures, d'avancer son premier peloton à la tête du pont, de conserver le second au milieu, et de retirer les six derniers pour les porter sur le quai en face du jardin de la Présidence. »

Le commandant Cauchot, ne pouvant comprendre le but de cette tactique, crut devoir soumettre au général quelques observations sur l'insuffisance de ses moyens pour résister aux masses qui approchaient. Ces observations ne furent pas écoutées ; et le commandant dut obéir à des ordres que le général confirma par écrit.

XIV

Le général Courtais, irrité de voir ses ordres si mal exécutés, se trouble. Il ne songe pas à mander la deuxième légion, placée sous sa main, dans les Tuileries, près la terrasse du bord de l'eau. Il expédie un officier, M. Blain, à la troisième légion de la banlieue, pour la faire venir sur-le-champ ; il envoie un capitaine

d'état-major à la mairie du Ier arrondissement, rue d'Anjou-Saint-Honoré, chercher le bataillon, si vivement désiré, qui, dès neuf heures et demie du matin, aurait dû couvrir le pont.

Ce bataillon s'était bien réuni, à l'heure dite, au nombre de près de mille hommes ; mais il était resté immobile, enfermé dans la cour de la mairie. Par un malentendu fatal, le colonel de Tracy n'avait pas pris pour des ordres absolus les décisions de la veille. N'ayant reçu qu'après la conférence, dans la nuit, communication de la première lettre de l'état-major qui prescrivait simplement de former un piquet et d'attendre, il y avait vu la confirmation de sa pensée. Il avait donc, avant de se rendre comme représentant à l'Assemblée, transmis au commandant Bourcard, l'injonction de ne sortir, pour occuper le pont, que sur des ordres définitifs; et, tandis que le général Courtais, certain d'avoir donné des instructions formelles, attendait impatiemment l'arrivée de la première légion, le commandant Bourcard attendait avec une égale impatience l'ordre de marcher. Les conséquences de ce malentendu devaient être mortelles pour la République.

XV

En résumé, — car je ne saurais trop préciser les événements de cette journée — au lieu des sept mille gardes nationaux commandés pour veiller sur la représentation nationale et couvrir tout l'intervalle entre la place et le palais, que se trouve-t-il, à midi un quart,

pour s'opposer à cette immense colonne qui, depuis onze heures, roule à travers les boulevards et va, comme une avalanche, tomber sur l'Assemblée?

A l'entrée et de chaque côté du pont, sur les trottoirs, faisant face à la place, quatre-vingt-dix hommes (premier bataillon, quatrième légion), appuyés par deux cents hommes (troisième bataillon, même légion), commandés par M. Varin et le major Rougeot;

Sur le pont, deux compagnies (huitième bataillon de la garde mobile);

Sur le quai, le long du jardin de la Présidence, les six autres compagnies du huitième bataillon;

Sur les degrés du palais, derrière la grille, le cinquième bataillon de la garde mobile;

En bataille, devant la grille, trois à quatre cents hommes de la dixième légion, sous le commandement du chef de bataillon Bonami;

Du côté de la place de Bourgogne, le poste seul, (quatrième bataillon, troisième légion, capitaine Gouaux), cent hommes, sur trois cents convoqués, et dont la plupart assistent à la séance de la Chambre.

Telle est la position défensive de l'Assemblée!

Il est important d'examiner les causes principales de son insuffisance.

XVI

Encore mal réglée et incomplétement organisée, brisée par des appels répétés le jour et la nuit, accoutumée à des agitations sans motifs et sans résultats, peu dis-

posée à prévenir, toujours prête à réprimer, lente à se mouvoir quand le péril n'était pas imminent, prompte à l'action contre un danger présent, tenant pour inoffensive toute invocation en faveur de la Pologne, la garde nationale, convoquée à domicile dans la soirée et dans la nuit seulement, n'avait que de faibles détachements là où elle devait avoir des bataillons.

Pourtant, pleine de zèle, la première légion a complété ses mille hommes ; mais, ainsi que je l'ai dit, par une méprise funeste, elle reste renfermée dans la mairie. Son colonel, homme de cœur, rompu, par vingt-cinq années de service, à la discipline militaire, attend des ordres écrits, que le sous-chef d'état-major croit inutile d'expédier. Représentant, il traverse, pour se rendre à l'Assemblée, le pont où sa mission l'appelle, lui et sa légion. Il voit la faiblesse des préparatifs. Il peut en avertir le président, les questeurs, réclamer, envoyer de nouveaux ordres. La manifestation va bientôt déborder. Et au lieu de s'enquérir, d'agir, il attend, inquiet, pense que l'on a dû mander enfin sa légion, et il ne va pas lui-même vérifier le fait.

Le commandant général n'a rien négligé, on l'a vu, pour accumuler ses mesures préventives. Il leur a consacré la nuit et les a complétées dans la matinée. Mais, se fiant à ses prescriptions, il s'attarde près de deux heures à la parade, au lieu d'aller de sa personne s'assurer de l'exécution de ses ordres. Il est atterré par la rapidité de la marche du cortége dont le préfet de police lui a laissé ignorer le départ. Il arrive enfin de-

vant le palais. A la vue de l'inexécution de ses ordres, son dévouement se déconcerte. Il n'appelle pas la 2e légion qui est à deux pas; au lieu de grouper sur le pont toutes les forces disponibles comme un rempart infranchissable, il fait ouvrir à de lourdes charrettes un passage sur ce pont déjà mal protégé ; et il ne reste pas pour faire exécuter le mouvement de concentration qu'il dit avoir prescrit. Puis, l'espérance de maîtriser la foule par son influence personnelle et la crainte de la guerre civile vont bientôt l'engager dans une série d'actes et de démarches qui passeront pour faiblesse et trahison, quand il croira n'avoir été guidé que par la prudence et par son amour de la République.

Le président de l'Assemblée provoque toutes les précautions, fait masser en sa présence un bataillon sur le pont, réitère cet ordre par le commissaire de police Bertoglio; et le général Négrier, questeur de l'Assemblée, habile tacticien, dégarnit le pont, n'y laisse que deux compagnies et l'ouvre à la circulation, malgré les observations prévoyantes du chef de bataillon.

Quant au préfet de police, il est absent.

Ainsi, le trouble et l'indécision annihilent les intentions de répression. De même, le trouble et l'indécision égarent l'esprit des meneurs.

XVII

Il y a parmi les chefs des clubs autant de mobiles que de bannières. Si cette masse mouvante est, en

grande partie, attirée par ses seules sympathies pour une nationalité opprimée, parmi elle il est des hommes qui couvent des intentions secrètes : pression sur l'Assemblée, affaiblissement de la représentation nationale, domination des clubs, renversement du Gouvernement, triomphe de certaines théories, anéantissement de la République par l'anarchie, intrigues des agents étrangers, nécessité de créer des sauveurs de l'ordre, toutes les passions hostiles, les ambitions coupables, les pensées dissolvantes se voilent d'un sentiment élevé et généreux pour enfanter le chaos.

Le cortége s'avançait vers la Madeleine ; et ceux qui le dirigeaient, dont le but apparent était le dépôt d'une pétition, n'avaient pas de pétition ! Ayant vainement attendu celui qui devait en achever la rédaction, se trouvant dans cet extrême embarras de n'avoir rien à présenter à la barre, Huber avait prié M. Dandureau, vice-président du Comité centralisateur, de réclamer la pétition de M. Raspail, déjà déposée à la tribune par un représentant. M. Dandureau avait expédié un jeune homme à M. Raspail, dont le club s'était groupé à l'arsenal ; et M. Raspail, porteur de sa pétition, avait pris une voiture pour reprendre à la Madeleine la tête de la colonne. Ce n'est pas là l'incident le moins étrange de cette étrange journée.

A la Madeleine — midi un quart — il y eut une halte. Des colloques s'établissent. L'abbé Châtel, monté sur un banc, pérore et excite. Les amis de Longepied, survenus, s'épuisent en efforts pour obtenir que le cortége s'arrête là et n'envoie que des dé-

légués à l'Assemblée. Ils ne sont pas écoutés. Cependant quelques-uns expriment l'intention de stationner à l'Obélisque. D'autres persistent à exiger les honneurs de la séance ; les plus exaltés aspirent toujours à susciter, sans l'avouer, une conflagration générale.

La multitude encombrait la place de la Concorde. La colonne reprend sa marche, à pas serrés, proférant toujours les mêmes cris : Vive la Pologne! vive la République! Au moment où elle débouche par la rue de la Concorde, sur la place — midi et demi — les mille gardes nationaux de la 1re légion, commandés par M. Bourcard, débouchaient par la rue des Champs-Élysées. Soudain, une partie du cortége se détache, se précipite devant le bataillon, lui ferme le passage, l'enveloppe, l'apostrophe, tandis que la tête de la colonne s'élance vers l'obèlisque.

M. Bourcard voit la place inondée par une foule immense, des tentatives de désarmement, vigoureusement repoussées par les gardes nationaux. Que doit-il faire? tenter de s'ouvrir un passage, baïonnettes en avant, jusqu'au poste qui lui est assigné sur le pont? commencer la lutte? prendre cette initiative douloureuse? ses ordres vont-ils jusque-là? Il ne le pense pas, et il dirige son bataillon au pas de course, par les Champs-Élysées et le pont des Invalides, et va se former en rangs compacts devant le nouvel hôtel des Affaires étrangères.

XVIII

La colonne lancée a dépassé l'obélisque et atteint le pont. Là, devant elle, sont les 300 hommes de la 4e légion. Par un mouvement spontané, elle les entoure, les pousse, se glisse dans les rangs. Vainement les officiers l'interpellent, réclament, menacent; leurs voix se perdent dans le tumulte. Froissés, cernés, ils offrent vainement de laisser passer une députation. Les clameurs seules répondent : A l'eau! à bas les baïonnettes! La pression est plus forte que la résistance. La colonne déborde, entraînant avec elle le commissaire de police Bertoglio, qui a inutilement essayé de parlementer.

Les gardes nationaux, demeurés impuissants par leur petit nombre, le capitaine de la 2e compagnie du 1er bataillon donne le signal de la retraite; les autres suivent et retournent au point de départ.

Après la retraite de la garde nationale, les deux compagnies de la garde mobile, rangées sur les trottoirs, surprises, regardent s'écouler la foule, sans pouvoir la contenir.

Cette foule, qui, en ce moment, se répand comme un torrent sur la place et sur le pont, est très-difficile à évaluer. Les rapports et les journaux du temps énoncent des chiffres bien différents : trente mille et soixante mille. Il est à présumer que la vérité n'est ni au-dessous ni au-dessus.

Cette masse affluait devant le palais à l'instant

où les quatre cents hommes de la 10ᵉ légion prenaient position devant la grille en face le pont. — Midi trois quarts.

Là, même froissement de la foule et de la garde nationale, même tumulte, mêmes clameurs, attaque et résistance semblables, mêmes tentatives, mêmes menaces! La foule presse la foule; et la pression devient irrésistible. Les premiers sont acculés aux grilles par ceux qui suivent. Les chefs se heurtent à la porte qui vient d'être fermée par les ordres des questeurs, MM. Degousée et Bureaux de Pusy. Le général Courtais, à cette porte de la grille, cherche à contenir et à parlementer.

Le bruit a retenti jusque dans l'Assemblée. Les membres de la Commission exécutive, MM. Lamartine, Ledru-Rollin et Marie, suivis de plusieurs représentants, MM. Clément Thomas, Lacordaire, etc., accourent sur les degrés du péristyle. Ils sont saisis par cet aspect à la fois grandiose et pittoresque de toute foule immense répandue sur un vaste espace. Pour me servir de l'expression de l'un d'eux : c'était une mer de têtes qui s'étendait jusqu'à la Madeleine. Lamartine veut parler; des cris de : A bas Lamartine! bientôt comprimés, témoignent des divers sentiments qui inspirent les agitateurs. Il parvient à faire écouter quelques chaleureuses exhortations. M. Ledru-Rollin essaie à son tour de calmer les esprits; et sa voix populaire invoque le respect dû à la souveraineté et à la représentation nationale. Efforts inutiles! S'ils réussissent à jeter quelque hésitation dans le cœur de ceux

qui, les plus rapprochés, peuvent les entendre, les plus exaltés, enflammés, excités par la proximité du but, n'en sont que plus ardents et plus audacieux. Ils s'abattent contre les grilles qu'ils semblent vouloir briser, redoublent leurs cris : A bas les baïonnettes ! et tentent de désarmer quelques gardes nationaux qui commencent à se troubler. Ils adressent les mêmes cris aux gardes mobiles placés sur les marches derrière la grille d'entrée. Déjà les plus hardis montent à l'escalade.

XIX

Il est un moyen qui, l'avant-veille, a été couronné d'un plein succès, c'est l'admission, dans la salle des Pas-Perdus, des délégués porteurs de la pétition. De l'avis de MM. Ledru-Rollin et Marrast et d'un grand nombre de représentants, il faut y recourir. Par cette admission, on peut espérer de calmer l'effervescence, de détourner l'orage, d'épargner à la France le désastre, la honte d'une violation de l'Assemblée. Le général Courtais, malgré les questeurs, prend sur sa responsabilité de faire cette concession pacifique et donne ordre aux gardiens de laisser entrer seulement une vingtaine de délégués.

Mais, la porte entr'ouverte, Blanqui, Sobrier, Flotte, Lacambre, Laviron, Pujol se précipitent, suivis d'une cinquantaine d'individus, qui se glissent avant que la porte soit refermée. Une trentaine des plus violents franchissent les murs du jardin.

Le questeur, M. Degousée, commande aux gardes mobiles de charger les armes. Mais c'est la première fois que les gardes mobiles, tous enfants de Paris, se trouvent face à face avec le peuple. Malgré les exhortations des officiers, ils hésitent. Quelques-uns, joyeux du bruit, s'amusent de cette scène tumultueuse, sourient au désordre, sans en calculer les tristes conséquences. D'autres, se sentant dans leur élément, mettent la baguette dans leurs fusils. La plupart cependant semblent disposés à obéir. Le général Courtais voit cette situation douteuse et craint un désarmement volontaire ou une collision sanglante. Il recule devant l'horreur d'une guerre civile. Il ne croit pas la masse animée d'intentions hostiles. Il pense que la manifestation doit s'éteindre comme les manifestations antérieures, si le combat ne s'engage pas, et pour éviter le combat, pour satisfaire à ce qui lui paraît la nécessité du moment, il cède aux cris de la multitude et ordonne de remettre la baïonnette dans le fourreau. Le commandant Bassac ne veut pas exécuter l'ordre s'il ne lui est donné par écrit. Le général trace ces mots au crayon sur le calepin de M. Bassac : « Il est ordonné au commandant de faire remettre les baïonnettes. »

L'officier d'état-major, M. Martinet, au milieu des quatre cents gardes nationaux de la 10e légion, les voyant enveloppés et sur le point d'être désarmés, mû par le même sentiment, donne le même ordre. Les deux mouvements se succèdent presque immédiatement. Les clameurs se transforment en acclamations. Les

cris de : Vive la mobile! Vive la République! retentissent. L'effervescence s'apaise, les tentatives de violence contre la garde nationale cessent à l'instant.

Mais, dans cette masse roulante et fiévreuse, qui devient de plus en plus compacte et dont le flux et le reflux varient sans cesse, l'agitation, le délire renaissent rapidement. La grille, ouverte à M. Raspail, porteur de la pétition, est de nouveau franchie par un certain nombre de meneurs.

XX

La foule, qui a tourné par la rue de Bourgogne, trouve toutes les portes closes, enserre 200 gardes nationaux du 3e bataillon de la 10e légion qui se croisaient avec elle, se répand sur la place, court s'entasser devant les colonnes à soubassement de la façade et s'abat sur la grille d'entrée. Derrière ces colonnes et cette grille, pour arrêter cette irruption redoutable, une cinquantaine de gardes nationaux du poste, réduits à agir individuellement, répugnant à employer la baïonnette, repoussent, de la crosse de leurs fusils, l'escalade, l'ascension et le bris de la grille.

Le général Courtais, prévenu du danger, s'éloigne du quai et accourt, suivi de MM. Thénon et Étienne Arago. Il espère encore, par un appel au patriotisme et à la raison, maîtriser et calmer la multitude. Il se sert d'une chaise et d'une table pour gravir le soubassement. Là, soutenu par un garde national, il jette, d'une voix émue, ces paroles coupées : « Respect à la

représentation nationale! On fera droit à votre pétition ! Elle sera entendue par l'Assemblée! Mon devoir est d'empêcher l'envahissement de l'Assemblée!... » Il n'obtient que des murmures. Tandis qu'il parle, à ses pieds, quelques individus, portés les uns sur les autres, échelle vivante, tentent l'escalade du soubassement dont le sommet est à deux mètres du sol. Un ouvrier, vêtu d'une blouse blanchâtre, dans cette audacieuse tentative, tombe sur un artichaut de fer, se blesse, pousse un cri de détresse; ému, le général le soulève, n'a que le temps de l'arracher à cette torture, et tombe à son tour, culbuté, maltraité par les envahisseurs, sur M. Étienne Arago, qui, avec M. Gouaux fils, le soutient et le relève.

En ce moment, la porte principale, ou fléchissant sous la pression de la foule, ou franchie et ouverte, la multitude se précipite. Vainement les gardes nationaux, aidés de quelques ouvriers invoqués par eux, s'efforcent de barrer le passage à la masse, le bruit d'un coup de feu involontaire exaspère les envahisseurs. Leur colère, leur fureur s'exhalent par ces cris insurrectionnels : « On nous trompe! Il faut en finir! Il faut balayer tout cela! On veut nous massacrer! » Les gardes nationaux montrent leurs fusils sans baïonnettes et non chargés. Ce geste suffit pour empêcher la lutte, mais non l'envahissement.

Les premiers qui ont pénétré se perdent dans les couloirs, parviennent jusqu'aux tribunes et s'y entassent avec fracas. Parmi ceux qui ont forcé l'entrée se trouve Huber, l'instigateur, agent mystérieux de l'inconnu,

qui, la veille, protestait sur sa tête des intentions pacifiques de ses adhérents.

Il est une heure.

XXI

Dans la salle des Pas-Perdus, un certain nombre de personnes, attirées dès le matin par la curiosité ou par l'intérêt de la séance, sollicitaient de représentants amis la faculté d'entrer dans des tribunes réservées, lorsque les premiers délégués des clubs introduits par la grille du quai pénétrèrent dans cette salle. Isolés de la foule, dispersés tout d'abord, saisis d'une certaine indécision, retenus par un certain respect, ces meneurs vinrent se heurter à la porte du couloir qui conduit à la salle des délibérations. M. Hingray, représentant, colonel de la dixième légion, se plaçant résolûment à cette porte, leur en interdit l'entrée. Soutenu par M. Antony Thouret, par un garde national de faction, M. Delahoche, et par deux ou trois ouvriers, il offrit à leurs tentatives réitérées une résistance opiniâtre. M. Antony Thouret, vieux républicain, s'écriait avec exaltation : « Malheureux ! vous violez l'Assemblée nationale ! vous flétrissez le suffrage universel ! vous tuez la République ! » Ces efforts réunis retinrent assez longtemps les délégués à cette porte, jusqu'au moment où M. Xavier Durrieu vint chercher les porteurs de la Pétition pour les introduire dans le douzième bureau. L'envahissement de la salle des séances, par d'autres issues, était déjà un fait accompli.

XXII

Tandis que MM. Hingray et Antony Thouret s'opposaient, avec une persistante énergie, à l'introduction des délégués, M. Lamartine, dont l'intervention avait malheureusement échoué à la grille du quai, se trouvait au milieu d'un groupe, interpellé par quatre chefs de clubs. L'un d'eux, de vingt-cinq à trente ans, barbe noire, taille haute, figure belle et expressive, l'apostropha en des termes recueillis par un sténographe de la Chambre, M. Sigismond Sklower, témoin de cette scène significative.

« Citoyen Lamartine ! nous venons pour lire à l'Assemblée nationale une pétition en faveur des Polonais. Nous voulons un vote immédiat ! Sinon, malheur à vous ! bientôt nous crierons qu'il est trop tard.

« M. Lamartine répondit avec calme, gravité, la figure impassible : Citoyens, le sentiment qui vous a poussés à venir jusqu'ici pour exprimer vos vœux à l'égard de la Pologne est un sentiment noble, d'autant plus généreux que vous oubliez vos propres misères pour songer à celles de vos frères de Pologne. Ce sentiment qui anime votre cœur fait vibrer le mien à l'unisson du vôtre et croyez que nos sympathies pour ce peuple sont aussi fortes, aussi sincères que les vôtres. Remettez-moi votre demande et je la transmettrai à l'Assemblée nationale.

« Le jeune homme qui interpellait M. Lamartine lui répliqua d'un air hautain : Citoyen Lamartine, nous

vous admirons tous comme poète, mais vous n'avez pas notre approbation comme homme politique. Vous perdez la Pologne par vos hésitations, vos tergiversations et vos moyens dilatoires.

« Un autre délégué, un homme de quarante à quarante-cinq ans, la figure empourprée, ayant l'air fort exalté, s'approcha de M. Lamartine et lui dit : Votez pour la liberté de la Pologne ! ou vous êtes perdus ! nous entrerons dans la salle.

« Non ! vous n'entrerez pas. Un décret voté par l'Assemblée nationale nous défend de vous y laisser pénétrer. Vous passerez sur mon corps ou vous n'entrerez pas !

« Nous entrerons, malgré vous, malgré tout le monde. Nous sommes les maîtres ici, nous appartenons au peuple souverain ; vous n'êtes que nos commis. »

Ce colloque fut brisé par la foule qui commençait à pénétrer de toutes parts.

XXIII

Le général Courtais renversé, foulé aux pieds, après s'être dégagé, rentrait, le désespoir au cœur, sa parole non écoutée, ses ordres non exécutés. Sous le poids d'une responsabilité terrible, affecté dans tous ses sentiments de républicain, de citoyen et de soldat, il se voyait attiré dans un abîme. Il épanchait les tristesses, les douleurs de son âme auprès de M. Hingray en termes émouvants : « Colonel ! l'Assemblée est envahie. Je suis un homme perdu, déshonoré. » Il était errant,

hésitant, ne sachant plus ce qu'il lui était possible de faire. Seulement il avait toujours cette idée fixe : Eviter à tout prix l'effusion du sang et la guerre civile.

XXIV

M. Raspail, à son entrée par la grille du quai et ne connaissant pas le palais des députés, avait monté les marches du Péristyle et était parvenu dans une salle, alors le dix-huitième bureau. Il fut sur le point de reculer et de se retirer à l'aspect d'individus, bien vêtus, saccageant, hurlant, brisant les glaces, dansant sur les tables. Son esprit soupçonneux réagissait sur lui-même ; il se demandait s'il n'était pas entraîné dans un gouffre d'anarchie, par l'inconnu. Affecté, révolté, il leur cria « que c'était une chose indigne ; que, s'il fallait être républicain à ce prix, il ne voudrait pas l'être. » Il requit des officiers de la garde mobile de faire cesser cet abominable désordre. Et pourtant, lui-même, après avoir hésité, il se dirigea vers la salle des séances et y pénétra, lorsque la salle était déjà envahie.

CHAPITRE CINQUIÈME.

Ouverture de la séance. —Interpellations sur l'Italie. — Récit du *Moniteur*. — Scènes à l'extérieur de la salle des séances. — Barbès, Albert et Louis Blanc parlent au peuple, à une fenêtre de la cour.—Efforts vains de MM. Lamartine, Ledru-Rollin et Marie. — Échos de l'intérieur au dehors. —Le peuple et les troupes en présence. — Récit de M. Clément Thomas. — Hésitations à employer la force. — M. Flocon, inquiet, prévient MM. Taschereau et Sénard. — Marrast menacé. — Par crainte de la guerre civile, M. Courtais donne un contre-ordre de rappel. — Les ordres de rappel donnés par M. Garnier-Pagès ont été reçus et aussitôt exécutés. — Leur transmission immédiate par le chef d'état-major. — Mouvements des légions et de la garde mobile. — M. Garnier-Pagès veut marcher au secours de l'Assemblée. — Observations de M. Arago; ils attendent. — Réaction des chefs clubistes contre la violence de l'envahissement. — Attitude ferme des représentants. — Efforts du bureau pour faire sortir la foule. — Blanqui est dépassé. — Ovation de Louis Blanc.

I

Le président avait ouvert la séance — midi un quart — au milieu des préoccupations des représentants qui venaient des salles de conférence, où les conversations avaient été vives et animées. Les rumeurs, premiers souffles de l'orage, avaient circulé, mais on ne redoutait aucun danger sérieux.

Après le dépôt de plusieurs pétitions en faveur de la Pologne par MM. Tracy, Edmond Lafayette, Bousigue, Wolowski, et la déclaration d'option de repré-

sentants élus par plusieurs colléges, l'Assemblée avait passé à son ordre du jour : interpellation sur les affaires d'Italie.

Le citoyen d'Aragon, partisan constant de l'expulsion totale des Autrichiens de la Péninsule, avait demandé quelles étaient à cet égard les intentions du Gouvernement.

Le ministre des affaires étrangères avait développé ces principes du droit éternel, nouveaux dans la diplomatie : en vertu de la souveraineté du peuple, chaque peuple a le droit de disposer de son sort, de son organisation, de lui-même; la France n'aspire à aucune conquête, et il faut sur ce point rassurer l'Europe; la France doit attendre, l'arme au bras, l'appel des nations pour assurer en commun l'œuvre divine de l'émancipation des peuples. Il avait terminé par ces mots : « Les traités de 1814 et de 1815 n'existent plus. (Assentiment.) La carte de l'Europe, telle que ces traités odieux l'avaient faite, est aujourd'hui une lettre morte; mais ce n'est pas à nous seuls de la refaire. Ce serait une usurpation ; et nous ne voulons d'usurpation d'aucune sorte, même à notre profit. (Très-bien.) C'est à la souveraineté européenne de prononcer. »

M. d'Aragon avait répliqué : qu'il savait bien que l'Italie n'avait pas réclamé l'intervention de la France et qu'il louait le Gouvernement de ne pas être intervenu malgré l'Italie. Mais il désirait seulement savoir si le Pouvoir exécutif était prêt pour le jour où la France serait appelée.

M. Lamartine avait demandé de ne répondre qu'après les interpellations sur la Pologne, afin d'entrer à fond dans l'ensemble des relations étrangères.

M. Wolowski était monté à la tribune et avait à peine commencé son discours, lorsqu'il fut interrompu à plusieurs reprises par les premiers bruits du dehors, qui répondaient comme un écho à ses paroles et semblaient les soutenir par un refrain lointain.

L'histoire exige ici le récit même si palpitant du *Moniteur* :

« *Le citoyen Wolowski :* « Citoyens représentants, jamais peut-être question plus grave et plus solennelle n'a été soulevée devant vous, que celle que je dois présenter maintenant : elle peut porter dans ses plis la paix ou la guerre.

« Soyez certains que je n'oublierai, dans les paroles que j'ai à vous adresser, aucun des devoirs que m'impose une réserve qui sera le résultat de ma position personnelle dans cette question.

« Je ne me dissimule point les difficultés du problème, et cependant je l'apporte avec confiance devant vous, car je crois que toutes les idées, que toutes les pensées sont à l'unisson sur cette grande question. Je ne ferai à personne dans cette enceinte l'injure de supposer qu'il ne soit pas entièrement dévoué, fortement dévoué à la cause de la Pologne.

« (Pendant que l'orateur prononce cette dernière phrase, des cris de : *Vive la Pologne!* poussés par le peuple qui s'avance vers l'Assemblée, commencent à se faire entendre dans la salle. Quelques représen-

tants quittent leurs places pour aller voir ce qui se passe)[1].

« *Un représentant*, de (sa place et avec énergie) : Le devoir de l'Assemblée nationale est d'être à son poste dans une circonstance aussi grave que celle-ci. (Mouvements divers.)

« *Le citoyen Wolowski* : La France, citoyens, est le cœur des nations : elle sent en quelque sorte en elle les pulsations de l'humanité tout entière...

« (Les cris du dehors redoublent de force.)

« La France ne craint pas la guerre; la France, avec son armée de 500,000 hommes, avec la garde nationale, qui est le peuple tout entier, ne craint pas la guerre, et c'est pour cela qu'elle peut tenir aux nations un langage ferme; c'est pour cela qu'elle peut imposer sa pensée, son idée, sans recourir à ce qui devait être la dernière raison de la monarchie.

« La France, par sa force, que personne ne peut contester, la France usera de cette politique véritablement républicaine, qui, avant tout, a confiance dans la puissance de l'idée, dans la puissance de la justice.

« (De nouveaux cris se font entendre.)

« La question polonaise n'est pas seulement, comme on voudrait quelquefois le faire supposer, une question chevaleresque. Dans la question de Pologne, la raison confirme ce que le cœur inspire. Le peuple, avec un instinct admirable, a été droit au nœud de la question; il a parfaitement compris que, dans la res-

[1] Lamartine à Ledru-Rollin, Lacordaire, Thomas. Midi 3/4.

tauration de la Pologne, se rencontrera l'assise la plus ferme de la paix et de la liberté de l'Europe entière. (On entend des cris au dehors de la salle. L'orateur s'interrompt.)

« *Voix nombreuses :* Continuez! continuez!

« *Le citoyen président :* Vous voyez quelle est l'intention de l'Assemblée.

« *Le citoyen Wolowski :* Je dis que la pensée populaire a admirablement saisi le nœud de la question, et l'a résolue en liant l'idée de la résurrection de la Pologne à l'idée de la liberté.

« En effet, le rétablissement de la Pologne est la seule garantie d'une paix durable et de l'émancipation définitive des nations.

« Le monde a compris quelle a toujours été la destinée glorieuse de la Pologne, la mission à laquelle elle s'est toujours dévouée.

« Lorsqu'elle était vivante, la Pologne était le bouclier de la civilisation et du christianisme; et lorsque, après le partage, on a cru l'avoir tuée, alors qu'elle n'était pas morte, qu'elle sommeillait seulement..... (Une rumeur terrible interrompt l'orateur.)

« (Le citoyen Degousée, questeur, arrivant de l'extérieur, s'élance à la tribune.)

« *Un représentant* (au bas de la tribune) : Ne faites pas une scène ridicule.

« *Le citoyen Degousée :* Par votre décret relatif à la sûreté de l'Assemblée, vous avez donné le commandement nécessaire pour la sûreté de l'Assemblée au président et aux questeurs.

« Contrairement aux ordres donnés par les questeurs, le commandant en chef de la garde nationale a exigé que la garde mobile remît la baïonnette dans le fourreau. (Violents murmures.)

« *Un représentant :* La salle est envahie.

« *Un autre représentant :* Qu'on mande le commandant à la barre!

« (Les citoyens Larabit et Clément Thomas demandent la parole. Une vive agitation règne dans l'Assemblée.)

« *Le citoyen Clément Thomas :* Une masse considérable de peuple, mue par un sentiment de sympathie pour la Pologne, est venue aujourd'hui envahir l'Assemblée nationale, dans l'intention de vous soumettre une pétition.(Vive interruption.) Je n'ai pas l'intention d'examiner ici si l'on aurait dû laisser approcher jusqu'aux abords de l'Assemblée cette foule de peuple.

« (En ce moment, des individus pénètrent dans les tribunes publiques, où ils agitent des drapeaux et poussent des cris de : *Vive la Pologne!*) [1].

« *Le citoyen Marescal :* L'Assemblée a été violée; il n'y a plus de liberté ici.

« *Voix nombreuses :* Citoyen président, faites évacuer les tribunes. C'est votre droit.

« *Le citoyen Aug. Avond :* Écoutez Clément Thomas.

« (Le citoyen Barbès s'élance à la tribune.)

« *Plusieurs voix :* Clément Thomas, ne cédez pas la parole.

[1] 1 heure 5 minutes.

« *Le citoyen Dupin :* Il faut qu'on donne le commandement à Clément Thomas.

« (Le citoyen Barbès et le citoyen Clément Thomas occupent en même temps la tribune.)

« (Un grand nombre de représentants s'approchent de la tribune et engagent le citoyen Clément Thomas à ne pas abandonner son droit de parole.)

« *Le citoyen Lacrosse, s'adressant au citoyen Barbès :* Vous n'avez pas la parole! C'est une indignité!

« *Le citoyen Avond, s'adressant également au citoyen Barbès :* Vous n'avez pas la parole. Dans l'intérêt de la dignité de l'Assemblée, n'usurpez pas un droit qui ne vous appartient pas.

« *Le citoyen Barbès :* Citoyens, c'est dans votre intérêt à tous.

« *Le citoyen Lacrosse :* Nous n'avons pas besoin de votre protection [1].

« *Le citoyen Clément Thomas :* L'Assemblée nationale doit protester contre la violation indigne dont elle a été l'objet. (Oui! Oui!)

« (Après la protestation du citoyen Clément Thomas contre l'indigne violation dont l'Assemblée était devenue l'objet, une foule de citoyens apparaissent dans les tribunes hautes du fond, agitant des drapeaux sur lesquels sont inscrites diverses devises. Une agitation très-vive se manifeste parmi les spectateurs. Les dames poussent des cris d'effroi. Les tribunes sont entièrement envahies. Bientôt les citoyens se laissent glisser le long

[1] Les huissiers viennent chercher M. Barbès. — Voir, plus loin, la scène de la fenêtre.

des galeries et descendent dans la portion de la salle réservée aux représentants. C'est ainsi que l'enceinte se trouve en peu d'instants occupée par le peuple; ce n'est que plus tard [1] que les portes, ouvrant directement dans la salle, ont été enfoncées et ont donné accès à de nouvelles masses populaires.

« (Le président fait des efforts inutiles pour rétablir l'ordre et le silence. Il se couvre un instant, mais se découvre bientôt après.)

« *Le citoyen Montrol :* Ici ceux qui auraient peur et ceux qui voudraient faire peur seraient également coupables.

« Il faudra passer sur nos corps avant d'arriver à cette tribune. Vos violences seraient un appel aux départements et un commencement de guerre civile.

« (A ce moment entrent par les portes de la salle un grand nombre de clubistes. A la tête des nouveaux-venus on remarque MM. Sobrier, Blanqui, Raspail et plusieurs chefs de Clubs [2].)

« *Le citoyen Louis Blanc :* Mes amis, si vous voulez que la pétition que vous avez apportée puisse être discutée dans l'Assemblée nationale et avec le sentiment qui vous anime tous, je vous demande du silence, afin que le droit de pétition soit consacré, mais afin qu'il soit dit aussi que le peuple est calme dans la force, et que sa modération est la plus grande preuve précisément de sa force. (Bravo ! bravo !)

[1] Explication du retard causé par la résistance de M. Hingray, à l'entrée des délégués dans la salle des Pas Perdus.

[2] 2 heures 5 minutes.

« Veuillez donc, mes amis, faire un instant de silence, afin que la pétition soit lue et qu'on ne puisse pas dire que le peuple, en entrant dans cette enceinte, a violé par ses cris sa propre souveraineté. (Bravo ! bravo !)

« *Le citoyen Raspail, non représentant, à la tribune :* Citoyens, nous venons au nom de deux cent mille citoyens, qui attendent à votre porte... (Vives réclamations sur les bancs de l'Assemblée.)

« *Le citoyen d'Adelswærd :* En vertu de quel pouvoir le citoyen Raspail prend-il la parole dans une assemblée où je m'étonne de le voir? Je proteste contre ce qu'il peut avoir à dire.

« *Voix nombreuses, au pied de la tribune :* A la porte les interrupteurs !

« (Des interpellations nombreuses s'établissent entre le représentant Louis Blanc et plusieurs citoyens qui sont montés à la tribune.

« Un délégué d'une corporation des ouvriers monte debout sur la tribune.

« Le tumulte est extrême.

« Le citoyen Corbon vient se placer auprès du président ; l'un et l'autre font des efforts pour apaiser le tumulte, mais le bruit ne fait qu'augmenter.

« E.-V. Raspail commence la lecture d'une pétition.)

« *Le citoyen Milhoux :* Je m'oppose à la lecture ; vous n'avez pas le droit de lire une pétition à la tribune. (Nouveau tumulte.)

« *Un membre des Clubs :* A la porte ceux qui voudraient empêcher la voix du peuple de se faire entendre !

« (F.-V. Raspail, après être resté longtemps à la tri-

bune avant de pouvoir se faire entendre, finit par lire la proclamation déjà connue.)

« *Tout le peuple :* Vive la Pologne ! vive l'organisation du travail !

« *Plusieurs citoyens :* Où donc est le citoyen Blanqui. La parole est à Blanqui, nous voulons Blanqui !

« *Le citoyen Montrol :* Je n'ai point entendu, je n'ai point voulu entendre les pétitions qui vous ont été lues à cette tribune. Envoyé ici par le peuple, je ne voterai jamais, je ne délibérerai jamais que dans la plénitude de mon droit et de ma liberté.

« *Un représentant :* L'Assemblée ne peut délibérer quand elle est envahie.

« (Un grand nombre de représentants se lèvent pour appuyer cette motion.)

« *Voix dans la foule :* Qu'on délibère immédiatement.

« *Autres voix, au milieu du bruit :* Il y a des ennemis du peuple parmi les représentants : ils ne veulent pas qu'il parle.

« *Le citoyen Président :* La pétition a été déposée sur le bureau ; l'Assemblée nationale... (Interruptions nombreuses.)

« *Voix du peuple :* Nous voulons une décision immédiate !

« *Le citoyen Président :* L'Assemblée nationale a votre pétition ; elle s'occupait, lorsque vous êtes entrés, du sort de la Pologne.

« Je vous invite à sortir pour que l'Assemblée nationale puisse immédiatement traiter cette grave question.

« *Voix du peuple :* Nous ne voulons pas attendre. Un décret ! un décret !

« (En ce moment Blanqui arrive près de la tribune, mais celle-ci est occupée par plusieurs orateurs qui se la disputent.

« On entend les cris : « Laissez parler le citoyen Blanqui ! »)

« *Le citoyen Huber, non représentant :* Laissez le peuple défiler devant vous, et il se retirera ensuite avec calme et dignité.

« *Le citoyen Barbès :* Citoyens, que l'Assemblée des représentants du peuple prenne en considération la pétition qu'on vient de lui apporter, qu'elle déclare qu'elle s'associe au vœu du peuple, et que, par conséquent, le peuple de Paris a bien mérité de la patrie.

« *Un homme en blouse :* Les provinces sont avec nous.

« *Le citoyen Barbès :* Que l'Assemblée nationale s'associe au vœu que vous venez d'exprimer.....

« (Les cris de *Vive Barbès !* partent des tribunes et des groupes qui se trouvent mêlés aux représentants.)

« *Un chef de bataillon de la garde nationale :* Citoyens, il faut que l'Assemblée soit libre.

« *Le citoyen Barbès :* Citoyens, vous êtes venus exercer votre droit de pétition ; ce droit de pétition, vous avez bien fait de venir l'exercer ; il vous appartient, et désormais il ne peut jamais vous être contesté. (Applaudissements parmi les assistants.)

« Maintenant le devoir de l'Assemblée est de prendre en considération la demande que vous avez faite ; et comme le vœu que vous exprimez est positivement le

vœu de la France, l'Assemblée aura à décréter ce que vous demandez.

« *Voix nombreuses* : Oui ! oui ! immédiatement.

« *Un des assistants :* On attend la réponse ; dépêchez-vous !

« *Un chef de bataillon de la garde nationale :* Il faut pour cela que l'Assemblée soit libre. (Exclamations.)

« *Le citoyen Barbès :* Citoyens....., je disais..... que l'Assemblée avait entendu votre pétition.....

« Citoyens..., écoutez-nous ! vous êtes venus exprimer vos vœux à l'Assemblée ; l'Assemblée les a entendus ; il faut qu'elle y fasse droit ; mais, pour qu'elle ne semble pas violentée, il faut, dans ce moment-ci, que vous vous retiriez. (Non ! non ! non !)

« *Un citoyen :* Au nom de la majesté du peuple, je demande le silence. Le citoyen Blanqui demande la parole ; écoutez-le.

« *Adolphe Blanqui, non représentant :* Citoyens représentants, le peuple demande... que l'Assemblée nationale décrète, sans désemparer, que la France ne mettra l'épée au fourreau que lorsque la Pologne tout entière sera reconstituée dans ses vieilles limites de 1772.....

« Le peuple connaît les obstacles qui doivent s'opposer aux armes françaises ; mais il compte que l'Assemble nationale se souviendra de la gloire de sa devancière ; qu'elle ne craigne pas d'affronter la mauvaise humeur de l'Europe ; elle sait que, devant sa seule volonté, fermement exprimée et appuyée d'une armée française sur le Rhin, tous les obstacles que la diplo-

matie pourrait lui opposer tomberont d'eux-mêmes, afin que l'ancienne Pologne, la Pologne de 1772 (le peuple se rappelle cette date), la Pologne de 1772 (bravos et applaudissements du peuple) soit rétablie dans ses limites...

« Ces cris que l'Assemblée entend d'ici, et qui peut-être lui paraissent menaçants, ne sont que des cris de *Vive la Pologne!* et ils se changeront en acclamations en son honneur dès l'instant où l'Assemblée nationale aura prononcé la phrase sacramentelle que le peuple attend, qu'il attend, citoyens, et que vous lui donnerez. (Oui! oui!)

« Tous les partis, citoyens, ne l'oubliez pas, sont d'accord pour cette grande œuvre. Ce n'est pas ici un parti, une fraction de parti qui vient vous parler, c'est le peuple tout entier, le peuple parmi lequel il y a des divisions sans doute pour les questions, mais qui est toujours unanime pour la question de la Pologne. (Bravos et applaudissements.)

« Dans votre sein, citoyens, pas plus que dans le sien, il ne pourra se rencontrer de divisions sur un pareil terrain...

« Citoyens, le peuple vient aussi vous demander justice; il vient vous demander justice d'événements cruels qui se sont passés dans une ville qui est maintenant aux portes de la capitale par la promptitude des communications. Le peuple sait qu'au lieu de panser les cruelles blessures qui ont été faites dans cette ville, on semble prendre plaisir à les envenimer tous les jours, et que ni la modération, ni la clémence, ni la frater-

nité n'ont succédé aux fureurs des premiers jours, même lorsque les trois semaines se sont écoulées depuis ces sanglantes collisions ; il sait que les prisons sont toujours pleines; il demande que ces prisons soient vidées. (Bravos et applaudissements dans le peuple.)

« *Quelques voix :* Justice! justice!

« *Adolphe Blanqui, non représentant.* Je demande que, s'il y a quelqu'un à punir, ce ne soient pas les victimes des massacres, mais leurs auteurs.

« Voilà ce que le peuple assemblé vous demande aujourd'hui.

« *Un représentant :* Je demande la parole. (Bruyante exclamation dans le peuple.)

« (Le citoyen Ferdinand de Lasteyrie se précipite devant la tribune, et adresse au citoyen Blanqui quelques paroles qui ne peuvent être entendues.)

« *Adolphe Blanqui, non représentant :* Le peuple demande aussi que vous pensiez à sa misère. Il a dit qu'il avait trois mois de souffrances à offrir à la République. Ces trois mois sont bientôt écoulés, et il est possible, il est probable qu'on lui en demandera d'autres.

« Le peuple réclame de l'Assemblée nationale qu'elle s'occupe instamment, sans désemparer, d'une manière continue, de rétablir les moyens de travail, de donner de l'ouvrage et du pain à ces milliers de citoyens qui en manquent aujourd'hui. (Bravo !)

« Le peuple, citoyens, sait fort bien qu'on lui répondra que la première cause de ce manque de travail, ce sont précisément ces mouvements populaires qui agi-

tent la place publique et qui jettent la perturbation dans le commerce et dans l'industrie. Sans doute, citoyens, il peut y avoir quelque chose de vrai là-dedans; mais le peuple sait bien par un sentiment d'instinct que ce n'est pas là la cause première, la cause principale de la situation déplorable où il se trouve aujourd'hui. Le manque de travail, la crise commerciale et industrielle datent d'avant la révolution de Février; elles datent de plus loin, elles ont des causes profondes, sociales; ces causes doivent être signalées immédiatement à l'Assemblée : le peuple a vu avec une certaine douleur que des hommes qu'il aimait ont été pour ainsi dire systématiquement écartés des conseils du Gouvernement. (Bravo! bravo!) Cela a ébranlé la confiance.

« *Un factieux, sur l'escalier de la tribune:* Nous venons ici pour demander et pour consacrer tous nos droits, quels qu'ils soient.

« *Plusieurs citoyens, non représentants :* La Pologne! La Pologne ! Nous traitons ici toutes les questions sociales.

« *Blanqui, non représentant :* Citoyens... (Le bruit empêche le citoyen Blanqui de se faire entendre.)

« *Un homme du peuple,* au milieu de l'hémicycle : Silence, citoyens ; dans notre intérêt.

« *Blanqui, non représentant :* Ce n'est qu'incidemment, citoyens, que cette question du travail et de la misère du peuple a été soulevée ici : je dois vous dire que le peuple ne vient pas ici principalement pour vous occuper de lui; il vient pour vous occuper de la Pologne. (Bravo! bravo!) Il ne peut pas laisser passer

cette occasion sans rappeler à ses représentants que lui aussi est malheureux, et que c'est là un nouveau point de similitude entre le peuple de France et le peuple de Pologne. Mais enfin, citoyens, après avoir parlé un instant de lui, le peuple rappelle votre attention tout entière sur la Pologne; il vous demande de décréter sans désemparer que la France ne remettra son épée au fourreau qu'après avoir rétabli la Pologne. (Bravo! bravo!)

« *Un citoyen, non représentant*, dans la tribune à gauche : Je demande la parole.

« *Voix nombreuses du peuple :* N'interrompez pas.

« *Blanqui, non représentant :* Le peuple, avant de se retirer...

« (Le même citoyen, dans la tribune de gauche, insiste et demande la parole.)

« *Voix diverses* : Descendez.

« (Les cris et le tumulte redoublent.

« Le bruit continue toujours.)

« *Le citoyen Ledru-Rollin paraît à la tribune :* Citoyens, je ne parle pas ici comme membre du Pouvoir exécutif, car je n'ai pas pu consulter mes collègues. Je parle comme citoyen, je parle comme représentant du peuple. Voici ce que je viens vous demander :

« Vous avez fait entendre vos vœux pour la Pologne, vos vœux pour les misères du peuple; vous demandez que pour la gloire de la France, il soit pourvu à la défense des Polonais opprimés. Vous demandez, par un sentiment de fraternité, que le peuple de France tende la main au peuple de Pologne.

« *Voix nombreuses du peuple :* Oui ! oui ! *Vive la Pologne !*

« *Le citoyen Ledru-Rollin :* Soyez convaincus que la fibre qui agite votre cœur agite également le nôtre; que pas plus que vous nous ne voulons de peuples opprimés sur la terre.

« Vous avez demandé également que des mesures soient prises pour que le peuple puisse vivre en travaillant.

« *Voix nombreuses du peuple :* Nous voulons le ministère du travail, l'exécution du décret du 25 février.

« *Le citoyen Ledru-Rollin :* Vous avez demandé enfin qu'aujourd'hui le rappel ne soit pas battu. (Oui ! oui !)

« *Un citoyen, non représentant :* Vous avez déjà trahi le peuple le 16 mars dernier; vous vous êtes vanté d'avoir fait battre le rappel.

« *Le citoyen Ledru-Rollin :* A la révolution du 24 Février vous avez donné la preuve de votre sagesse, de votre prudence... (Violente interruption).

« Je ne dirai plus qu'un mot. Avec cet admirable bon sens qui caractérise le peuple de Paris, qui ne veut pas être trompé...

« *Voix nombreuses du peuple :* Il l'est !

« *D'autres voix du peuple :* Il faut nommer le ministère du travail immédiatement !

« *Le citoyen Ledru-Rollin :* Avec cet admirable bon sens qui caractérise le peuple de Paris, qui veut des garanties et qui en même temps comprend parfaitement les sentiments de justice et les sentiments de conve-

nance, vous concevez qu'il est impossible à une assemblée de délibérer, sous peine de se suicider elle-même.

« *Plusieurs voix du peuple :* Elle a délibéré le 24 février ; elle a proclamé la République !

(Le citoyen Huber, non représentant, monte à la tribune).

« *Le citoyen Ledru-Rollin :* Je demande que l'Assemblée se déclare en permanence, mais je demande en même temps que vous vous retiriez sur le péristyle. (Oui ! oui ! — Non ! non !)

(Le citoyen président se lève et s'efforce par tous les moyens possibles de rétablir un instant le silence).

« *Plusieurs voix du peuple :* Nous demandons le ministère du travail, nous attendons une réponse immédiate.

« *D'autres voix du peuple :* Retirons-nous !

« *Raspail, non représentant :* Je ne connais pas pour républicains ceux qui persistent à rester dans l'Assemblée. Mes amis, retirez-vous.

« *Un citoyen,* au bas de la tribune. Citoyens, il serait nécessaire, après avoir présenté notre pétition et nos conclusions à l'Assemblée nationale, que nous la laissassions délibérer; après qu'elle aura pris une délibération, vous verrez ce que vous aurez à faire, et si vous devez en appeler à la nation tout entière; je vous en supplie, retirons-nous un instant.

« *Le citoyen Blanqui, non représentant, à la tribune :* Citoyens, donnons l'exemple du calme, nous, les délégués du peuple.

« *Un citoyen, non représentant :* Je demande que nous

nous retirions en ordre et avec dignité. Voilà ce que vous devez faire avec drapeau en tête.

« *Un autre citoyen :* Citoyens, j'étais à votre tête, et vous devez voir que je suis du peuple. Je vous demande de défiler en ordre. (Bruit et exclamations.)

« *Plusieurs citoyens du peuple :* Notre devoir est de nous retirer d'ici. L'Assemblée est bien décidée en faveur de ce que nous voulons. Retirons-nous.

« (Depuis la fin de la lecture de la pétition par le citoyen non représentant Raspail, on aperçoit les citoyens Antony Thouret et Cruveilher faisant avec courage et énergie tous leurs efforts pour amener la retraite de la foule.)

« (*Le citoyen Huber, non représentant,* se fait une place à la tribune, il adresse au président quelques mots que nous n'entendons pas).

« *Le citoyen président* : Vous avez raison ; c'est votre devoir, faites évacuer la salle.

« *Le citoyen Huber* : On m'a donné parole de laisser défiler tout le peuple devant la tribune. Je me ferai tuer sur la place si on ne tient pas cette promesse. J'engage le peuple à se retirer, et nous défilerons tous deux à deux. Il faut que l'Assemblée sache que 300,000 citoyens veillent sur elle.

« (Le tumulte en ce moment est à son comble, le peuple se jette des tribunes dans la salle.

« Un capitaine d'artillerie, qui est manifestement avec les factieux, monte de force derrière le président et se tient près de lui la main sur son épée et communiquant du geste et du regard avec cinq ou six agitateurs

furieux qui, placés sur les bas-côtés de la tribune, épient le moindre de ses mouvements. Celui-ci, toutes les fois que des représentants ou d'autres citoyens viennent conférer avec le président, se place entre eux et lui et cherche à écouter ce qui se dit même à voix basse, malgré les efforts du secrétaire général pour l'éloigner. Le bruit des tambours approche, l'Assemblée entière paraît être sous le coup d'une grave appréhension.

« Plusieurs députés, qui sont parvenus avec peine près du président, l'engagent à lever la séance.

« M. Buchez résiste énergiquement. Les vice-présidents et les secrétaires sont de son avis.) »

II

A ce moment, afin de mieux saisir et comprendre toutes les péripéties qui se développent et s'entrechoquent dans la salle des séances, suspendons le récit des scènes si étranges et si tristes, si pittoresques et si affligeantes de cette foule convulsionnée, pour assister au tableau non moins intéressant et non moins pathétique de ce qui se passe à l'extérieur.

Dans la salle des Pas Perdus, dans les couloirs, dans la cour, sur la place du Palais, dans les rues adjacentes, sur la place de la Concorde, soixante mille hommes se poussent, s'entassent, forment des groupes, pérorent, discutent, se passionnent, s'irritent, s'apaisent. Ce sont des rumeurs, des cris, des vivats, des impatiences, des empressements, des colères; sensations confuses, infinies. Les uns se réjouissent, les autres

s'attristent de l'envahissement de la salle. La masse ne voulait pas que la démonstration aboutît à une violence. Les plus fanatiques, les plus audacieux ont pénétré le plus avant. Les plus modérés sont restés les plus éloignés. Le degré de l'intensité de la fièvre se fait sentir par le plus ou le moins de proximité de l'Assemblée.

III

Deux moyens peuvent conjurer les périls de l'invasion, ou du moins en atténuer les conséquences : la force, — la persuasion. L'un et l'autre peuvent être employés.

Des garçons de salle, des huissiers, des représentants courent chercher Barbès et Louis Blanc pour apaiser la foule qui les réclame. Seuls ils peuvent exercer sur les clubistes une influence salutaire. Ils ont, la veille, protesté contre la démonstration ; ils doivent engager la multitude à se retirer. M. Barbès cède le premier aux instances qui l'entourent. M. Albert le suit. M. Louis Blanc ne veut adhérer à des sollicitations réitérées qu'après en avoir demandé et obtenu, au milieu du tumulte, l'autorisation de la Présidence. Les rumeurs les plus violentes sont dans la cour du Palais, à gauche de la porte d'entrée de la place de Bourgogne. Ces trois représentants y arrivent successivement, et, afin de pouvoir s'adresser à la foule, ils s'adossent, sur le soubassement, à l'une des trois fenêtres du premier bureau, au-dessus de l'entrée de

l'escalier. Aussitôt leur présence est saluée par des transports d'enthousiasme.

M. Barbès, enivré par la vue de cette multitude haletante, qui, à ses yeux, représente le peuple souverain, l'âme remplie des souvenirs de la première République, s'abandonne à ce courant qui l'électrise et se livre à l'impulsion d'un mouvement que, la veille, il a combattu. Il a vu Blanqui pénétrer dans la salle. Il redoute sa funeste influence. Il ne peut se décider à lui laisser prendre la direction de la journée, et il veut sauver la France de ce malheur public. Il se précipite dans l'action. Vainement M. Étienne Arago et quelques autres amis dévoués lui ont crié : « Barbès ! tu te perds ! » Ces paroles, au lieu d'éveiller sa prudence, animent son courage. Se perdre pour une cause sainte ! se sacrifier pour le peuple ! c'est le point d'honneur et le bonheur ! Il a voté contre le décret qui défend d'apporter des pétitions à la barre. Il se croit donc libre et dégagé, et il crie au peuple : « Citoyens ! je vous félicite d'avoir reconquis le droit de pétition. Il ne vous sera plus contesté désormais ; je vais, comme en 92 et 93, réclamer pour vous les honneurs de la séance et le droit de défiler devant l'Assemblée ; puis vous vous retirerez avec calme et dignité. »

Ces paroles approbatives soulèvent une tempête d'acclamations.

M. Louis Blanc prend à son tour la parole, souvent interrompue par de frénétiques applaudissements. Il dit, en substance, qu'on ne pourrait nier la légitimité de vœux portant sur une plus équitable réparti-

tion des fruits du travail, sur l'extinction graduelle de la misère; mais que les intérêts sacrés des travailleurs, on pouvait en être certain, ne seraient pas abandonnés par l'Assemblée; que l'éternel honneur de la République serait précisément d'avoir travaillé sans relâche à réaliser le droit de tous au bonheur; que s'il y avait folie à élever trop haut sur ce point le niveau de son espérance, c'était là, du moins, une de ces folies sublimes, auxquelles on était bien pardonnable de dévouer sa vie; que, du reste, c'était un spectacle très-touchant et très-noble que celui d'un peuple sortant de la préoccupation de ses propres douleurs pour s'occuper des souffrances d'un peuple ami; que là se reconnaissait le génie essentiellement généreux et cosmopolite de la France; mais que plus les sentiments du peuple étaient dignes de respect, plus il convenait d'en présenter l'expression d'une manière loyale et régulière. M. Louis Blanc termina en conjurant la foule de laisser à l'Assemblée nationale toute la liberté de sa délibération.

Au milieu des trépignements de joie et d'ivresse, on présente un drapeau à l'orateur; Barbès le saisit, et, placé entre Louis Blanc et Albert, il en salue la foule qui les acclame; et tous les trois se retirent.

Mais, de leurs discours, les mots qui ont recommandé le respect dû à l'Assemblée s'évanouissent dans l'air; les mots seuls qui reconnaissent et proclament les droits du peuple frappent les oreilles et se gravent dans l'âme de ceux qui écoutent. L'exaltation, au lieu de s'apaiser, croît jusqu'au délire, et la foule se

précipite plus ardente et plus folle sur l'escalier qui conduit à la salle des Pas Perdus.

IV

Dans cette salle, M. Lamartine soutenait, toujours avec la même énergie, d'incessants assauts, tandis que M. Ledru-Rollin, dans l'intérieur, s'épuisait pour aborder la tribune et obtenir de la foule qu'elle sortit et laissât les représentants délibérer. Les sages exhortations de M. Lamartine étaient tournées en dédain. A ses conseils les meneurs répondaient par des sarcasmes. L'un d'eux, individu de petite taille et vêtu en garde national, lui cria : « Allons ! des phrases ! toujours des phrases ! Nous en avons assez comme cela. Ce ne sont plus des phrases qu'on vous demande, ce sont des actes. » Puis des clameurs ! M. Lamartine, de plus en plus resserré par la nouvelle invasion, n'échappa au danger d'être étouffé qu'à l'aide de quelques personnes qui parvinrent à lui ouvrir un refuge dans l'Assemblée. Les efforts de M. Marie n'avaient pas plus de succès. Le flot insurrectionnel montait toujours.

V

Au dehors du Palais, la situation présentait un double et singulier aspect. La manifestation et la répression étaient en présence. La multitude et la garde nationale, l'arme au bras, ne formaient plus qu'un vaste ensemble, un mélange confus de blouses, d'habits,

de vestes, d'uniformes. Tous attendaient avec avidité et anxiété les nouvelles de ce qui se passait dans le sein de la Chambre. Les affiliés des clubs étaient fidèlement avisés. Chaque parole, chaque fait, chaque incident, les discours de Raspail, de Blanqui, se répercutaient de l'intérieur à l'extérieur, passaient de bouche en bouche et soulevaient les plaintes ou les approbations, les murmures ou les applaudissements; les expressions les plus blessantes trouvaient de l'écho. L'histoire ne peut recueillir tous ces mots injurieux, grotesques, expressifs, qui sortent de la masse en des crises pareilles. La variété de ce vocabulaire parisien est immense. Cependant, au milieu de ces clameurs, rien n'annonçait des sentiments violents d'hostilité immédiate. L'initiative suprême de la lutte semblait, des deux côtés, par un accord tacite, réservée à l'intérieur de l'Assemblée; et des tentatives de désarmement avaient complétement échoué. L'intervention de quelques hommes résolus avait suffi pour l'empêcher. Pas un garde national n'avait perdu son fusil.

La garde mobile s'était repliée sur les quais, sous le péristyle et dans le jardin. La 2e légion stationnait dans les Tuileries, la 10e légion sur le quai et la place de Bourgogne. Un bataillon de la 5e s'était arrêté rue de l'Université, dans l'impossibilité d'avancer. Un bataillon de la 6e, commandé par MM. Lisbonne et Bonvallet, était parvenu sur la place de Bourgogne alors en pleine effervescence. Un bataillon de la 3e, sous les ordres de MM. Fallet et Robert, était devant le Conseil d'État; les 1,000 hommes de la 1re, devant les

Affaires étrangères; la troupe de ligne, sur l'esplanade des Invalides.

VI

La persuasion échouait; fallait-il employer la force? Vers deux heures, M. Clément Thomas crut que cela était possible. Laissons-le parler lui-même : « Lorsque je vis la tournure grave que prenait l'aspect de l'enceinte, je montai au fauteuil du président et lui demandai l'ordre de faire évacuer l'Assemblée. Je sentais la nécessité de prendre une initiative vigoureuse. Le président me fit observer que la plupart des hommes qui étaient là paraissaient armés, et qu'une collision pourrait devenir excessivement funeste. C'est vrai! lui dis-je, nous sommes dans une crise très-grave, mais ce n'est que par une mesure énergique et décisive que nous pourrons en sortir. Donnez-moi l'ordre que je réclame! M. Buchez écrivit alors sur un morceau de papier, qu'il me remit : *Citoyen Thomas! je vous ordonne de faire évacuer l'Assemblée!*

« Je sortis alors de la salle en franchissant la muraille qui sépare le jardin de la cour de Bourgogne. Un ouvrier, qui faisait partie de la manifestation, me prêta même son épaule pour descendre dans la rue. Je trouvai devant la grille un détachement de la 10e légion, commandé par son lieutenant-colonel. Je lui dis de me suivre avec ses hommes dans l'Assemblée. Le lieutenant-colonel voulut obéir, mais son détachement très-faible était littéralement noyé dans un flot de

peuple. Je vis qu'il ne saurait remplir le but que je me proposais. Je courus à un détachement de mobiles qui était dans la cour qui précède celle des Pas Perdus. Je montrai l'ordre dont j'étais porteur à son commandant, qui se dirigea avec moi vers la porte d'entrée. Mais à peine la tête de la colonne eut-elle pénétré dans la salle des Pas Perdus, encombrée alors d'une foule très-nombreuse, que beaucoup d'envahisseurs se précipitèrent au-devant des mobiles, en leur demandant s'ils avaient envie de massacrer leurs frères. Je vis bien que ce détachement serait encore insuffisant pour repousser la foule énorme qui encombrait non-seulement la salle des séances, mais encore toutes les issues.

« Informé alors, par M. Roger (du Nord), qu'une légion se réunissait en toute hâte à la mairie du 2e, je courus au vestiaire revêtir mon uniforme et je me fis transporter au galop, dans la voiture du ministre des finances, à l'état-major de ma légion pour la ramener. »

Cet épisode, loyalement et simplement raconté, n'est-il pas le meilleur exposé de la situation? D'autres témoignages aussi véridiques vont compléter le tableau.

VII

Les questeurs, qui avaient reçu du président pleins pouvoirs pour agir et qui, au début, avaient voulu repousser, par les baïonnettes, l'envahissement, déli-

béraient avec le commissaire de police, M. Yon, et reconnaissaient que s'ils avaient assez de troupes pour expulser les envahisseurs, ils ne devaient pas recourir à la force pendant que les représentants et les personnes étrangères étaient mêlés dans la salle, et cela de peur des malheurs qui pourraient arriver si les émeutiers faisaient usage de leurs armes.

L'un des questeurs, M. Bureau de Pusy, disait au lieutenant-colonel de la 10e Légion, M. Timothée Dehay : « Dans la situation où nous sommes placés, tout mouvement prématuré peut compromettre gravement la vie des membres de la Représentation nationale, sans présenter aucune chance de succès... Il faut attendre... »

M. Perrée, représentant, maire du IIIe arrondissement, sortant de l'Assemblée pour aller chercher sa légion et rencontrant le commandant Delandre, de la 5e légion, qui se rendait avec son bataillon place Bourgogne, « lui recommandait d'agir avec prudence et de faire retirer les baïonnettes des fusils, ce qui fut exécuté d'après l'avis unanime des officiers. »

M. Flocon, ayant entendu des envahisseurs parler, en les désignant, de M. Taschereau, qui avait publié, dans la *Revue rétrospective,* des notes révélatrices contre Blanqui, et de M. Sénard, mêlé aux troubles de Rouen, jugeait prudent de les prévenir d'un danger qu'ils pouvaient courir.

Le commandant général, après avoir vainement tenté d'aborder la tribune, revenu dans la salle des Pas Perdus, assailli d'interpellations acerbes, protes-

tant de son dévouement au peuple sans parvenir à calmer l'exaspération, et rencontrant M. Marrast, également accablé d'invectives, lui exprima l'intention de faire battre le rappel. Un clubiste, qui l'entendit, menaça aussitôt M. Marrast d'un pistolet, et cette menace ne fut détournée que par ces mots de M. Courtais : « N'ayez pas peur! nous ne ferons pas tirer sur le peuple! » En citant ce fait M. Marrast ajoutait : « Si un coup de feu eût été tiré, je ne sais pas ce que nous serions devenus. »

Dans un groupe de représentants, le commandant général répondait à l'un d'eux, M. Fargin-Fayolle : « Il y a bien assez de forces autour du Palais pour faire évacuer la salle, mais il est à craindre que les factieux se portent à quelques violences contre les représentants. » Et c'était l'opinion de tous ceux qui étaient présents à ce colloque.

Il répliquait à M. Glais-Bizoin, qui lui demandait pourquoi il ne faisait pas battre le rappel : « J'hésite, parce que ce serait le signal d'une lutte terrible. »

Enfin, l'esprit frappé des conséquences effroyables que pouvait entraîner le meurtre de quelques représentants, il se décida à écrire à son chef d'état-major, M. Guinard : « Je suis profondément affligé que vous ne soyez point ici, la salle est envahie. Les délégués m'avaient promis que le peuple n'entrerait pas. Il a forcé les portes. Ne faites pas battre le rappel, sous peine d'amener d'affreux malheurs. 2 heures trois-quarts, le 15 mai 1848. »

VIII

Mais les ordres de rappel donnés par M. Garnier-Pagès, au nom de la Commission exécutive, étaient antérieurement et ponctuellement parvenus. — Les rapports des maires et des colonels le constatent; à la 10e légion, à une heure et demie; à la 1re, à une heure trois quarts. — C'est le bruit des tambours de ces deux légions, les plus rapprochées de l'Assemblée, qui retentissait dans la salle des séances et jetait le trouble parmi les envahisseurs. — Les 7e et 9e recevaient cet ordre à deux heures et demie; les autres légions et les états-majors, entre deux heures et demie et deux heures trois quarts. Ces ordres avaient été partout rapidement exécutés.

Le général Guinard, quoique malade, avait repris la direction de l'état-major et transmis lui-même — deux heures trois quarts — les ordres de la Commission exécutive aux légions qui se trouvaient ainsi doublement averties. Pénétré de l'intention venue du Luxembourg d'étouffer le mouvement sous le nombre, il ne devait pas laisser enrayer son action par des contre-ordres venus de l'Assemblée, contre-ordres qu'il jugeait donnés sous la pression du moment. Il avait donc ainsi rédigé son appel :

« Paris, 15 mai 1848, 2 heures 45.

« Je reçois à l'instant l'ordre adressé au commandant supérieur par la Commission exécutive de faire

battre immédiatement le rappel dans toutes les légions de Paris et de la banlieue. Je m'empresse de vous le transmettre, avec invitation de le faire exécuter de suite.

« Vos bataillons se réuniront au lieu ordinaire de leurs rassemblements où ils recevront des ordres.

« Le chef d'état-major, GUINARD.

« *P.-S.* — Aussitôt que vous aurez 500 hommes, vous les dirigerez sur la place de la Concorde. »

La Commission exécutive a donné l'impulsion. Autant le matin la garde nationale avait mis de tiédeur à se rassembler, autant, l'après-midi, elle apporte de promptitude à se masser. De toutes parts elle accourt et se forme en rangs compacts.

« — La 1re légion — écrit le lieutenant-colonel Joachim Clary, au Pouvoir exécutif — tient 8,000 hommes à votre disposition et demande des instructions. » Elles lui sont aussitôt données : 4,000 sont dirigés sur l'Assemblée, 4,000 sur le Luxembourg.

La 2e en masse, sous les ordres de son colonel, M. Clément Thomas, s'apprête à se porter au Palais des Députés pour s'en rapprocher sans engager la lutte. Le lieutenant-colonel Bouillon conduit les 1,500 hommes qui stationnent aux Tuileries, par les Champs-Élysées et le pont des Invalides auprès du bataillon de la 1re légion devant l'hôtel des affaires étrangères. Sur un ordre du général Courtais, daté de trois

heures, il détache 400 hommes pour veiller sur le ministère des finances.

La 3e laisse mille hommes à la Banque, et, sous le commandement de son colonel, M. Thirion, se met en marche et rallie en passant son bataillon qui est sur le quai devant le Conseil d'État.

La 4e, colonel Ramond de la Croisette, envoie immédiatement un bataillon à l'Assemblée.

La 5e, colonel Favrel, dès l'avis venu du Luxembourg, dirige un bataillon sur l'Hôtel-de-Ville et un autre sur l'Assemblée.

La 6e, colonel Forestier, expédie un second bataillon pour rejoindre celui qui est place de Bourgogne.

La 7e, dont le colonel, M. Dauphin, a eu les ordres signés : Garnier-Pagès, à deux heures et demie, s'est hâtée, conformément aux instructions données aux 7e, 8e et 9e, d'envoyer deux bataillons à l'Hôtel-de-Ville.

La 8e y installe un de ses bataillons.

La 9e, commandée par le colonel Yautier, qui a reçu ses ordres à la même heure que la 7e, vient y grouper ses hommes.

La 10e, colonel Hingray, renforce ses bataillons autour de l'Assemblée.

La 11e, dont le colonel, M. Quinet, est accouru de la Chambre auprès de la Commission exécutive, et dont le lieutenant-colonel, M. Pascal, commande le bataillon de poste au Luxembourg, se réunit tout entière pour veiller sur le siége du Gouvernement

La 12e y est également survenue.

Le général Tempoure a reçu, à une heure, la visite du ministre de l'intérieur, qui, sortant du Luxembourg, lui mande de prendre sur-le-champ toutes les mesures concertées d'avance. Le général se transporte, avec un seul aide-de-camp, au palais de l'Assemblée, y parvient au moment de l'invasion, est enlevé de son cheval et entraîné par la foule jusque dans une tribune publique. Enfin il se dégage, va rejoindre ses bataillons sous le péristyle et donne mission à son chef d'état-major, M. Braquehey, d'amener les bataillons déjà réunis d'après les ordres de rappel de la Commission exécutive.

Le ministre de l'intérieur a transmis aux quarante-trois communes de la banlieue les ordres de rassemblement venus du Luxembourg.

L'Assemblée sera bientôt enveloppée par des flots de gardes nationaux et de gardes mobiles; 3,000 hommes sont autour de l'Hôtel-de-Ville, 4,000 gardent le Luxembourg.

IX

M. Garnier-Pagès — trois heures — ayant, par les nombreux rapports qui se succédaient à tout moment, la connaissance exacte de cette situation, assuré désormais du concours de la garde nationale, va trouver M. François Arago, qui, accablé par la fatigue et par la maladie, s'était un instant retiré dans sa modeste chambre. Il lui dit : « Cher collègue, voilà le mo-

ment de monter à cheval. Tout est préparé. Nous prenons 2,000 hommes au Luxembourg. Nous rallions la 10e et la 1re légion et les bataillons postés autour de la Représentation nationale. Nous cernons le Palais, nous délivrons l'Assemblée et ne laissons sortir personne. Nous saisissons tous les envahisseurs. »

« Êtes-vous maître de la position? » répliqua M. François Arago.

« Oui, complétement. »

« Eh bien! Réfléchissez! Certes, il y aurait pour nous quelque renommée à acquérir, en faisant ce que vous voulez. Mais il ne s'agit pas de nous, il s'agit de la République. Vous êtes certain de tout comprimer. Je n'en doute pas, vous le dites. Mais, vous le savez, les rapports nous affirment qu'il y a des armes cachées sous les vêtements. De quelle fureur vont être saisis des hommes pris au piége! Et si quelques-uns, exaspérés par le péril, portent la main sur des représentants, si quelques meurtres viennent ensanglanter la première Assemblée du suffrage universel, la République est perdue pour longtemps peut-être, avec le suffrage universel lui-même. »

M. Garnier-Pagès, qui avait à cœur d'éviter toute effusion de sang et qui pensait triompher sans cette cruelle nécessité, réfléchit et hésita.

M. Pagnerre partagea l'opinion de M. François Arago. On convint que l'on attendrait de nouveaux avis avant de partir. Les chevaux furent sellés et bridés.

X

Sur la place de la Concorde, dans les rues adjacentes, autour de l'Assemblée, peu à peu s'établirent, entre la manifestation et la répression, deux courants opposés. Tandis que la masse des gardes nationaux approche et augmente, celle des adhérents à la démonstration s'éloigne et diminue. Les amis sincères de la Pologne s'inquiétent d'abord, puis ils blâment, enfin ils se retirent. Les plus exagérés ont pénétré ou veulent pénétrer dans la salle et assiégent avec furie les portes du palais; mais sur la place de la Concorde la multitude se disperse, se fond insensiblement. En quittant les extrémités, la fièvre semble se concentrer au cœur.

Et cependant, dans la salle même des séances, un sentiment de réaction contre la violence s'est glissé dans l'esprit des chefs les plus intelligents. La pétition est lue. Blanqui a parlé. La pression s'est suffisamment fait sentir; si elle se prolonge, elle avorte. Il y faut un terme. Raspail, Huber, Lagarde, président des délégués ouvriers du Luxembourg, Sobrier lui-même multiplient leurs efforts pour organiser un défilé et faire évacuer la salle.

Dès le début de l'invasion, les représentants ont compris qu'ils ne pouvaient sauver la dignité de l'Assemblée que par une attitude calme et imposante. Au milieu des cris, des vociférations, pas un n'a montré de faiblesse ni d'indécision. La droite comme

la gauche, conservateurs et ultra-républicains, tous contemplent d'un œil froid et ferme cet effroyable bouillonnement, sans s'y mêler autrement que par de courageuses protestations. Un instant le président a la pensée de se couvrir et de lever la séance, mais ce serait paraître fuir devant l'émeute et déconsidérer la Représentation nationale. Il reste avec le Bureau, impassible à son poste. Le vice-président, Corbon, est venu s'asseoir à côté de lui, afin de partager le péril de sa position et la responsabilité de ses actes. Ils associent leurs efforts. Usant de leur influence personnelle sur certains chefs pour leur faire entraîner la masse au dehors, ils leur adressent des injonctions publiques et des exhortations à voix basse. Mais, impuissants à faire écouler ce torrent qui, grossissant toujours, devient de plus en plus violent et désordonné, ils donnent aux questeurs tous les ordres pour agir. Puis, sans nul souci d'eux-mêmes, mais redoutant tout pour l'Assemblée, ne cherchant plus qu'à la préserver d'une atteinte individuelle qui serait le signal d'une épouvantable scène, ils songent à gagner du temps, afin de laisser l'ouragan s'éteindre dans ses propres convulsions.

Les envahisseurs et les personnes accourues à la défense de l'Assemblée étaient mêlés, et peu à peu avaient pris place sur les bancs des représentants qu'ils enserraient de plus en plus. Là, par une contradiction étrange mais naturelle, ceux qui, en foule, avaient violé l'enceinte sacrée, isolés, respectaient les députés dont ils s'étaient faits les voisins improvisés,

s'empressaient même de les défendre contre les emportements du milieu de la salle. Une menace surgissait-elle, aussitôt elle était réprimée. Sobrier protestait à M. Marie de ses intentions respectueuses. Un adhérent de Blanqui, Flotte, interpellé par Corbon, lui avouait que les excès de la manifestation tuaient la République. Blanqui lui-même se sentait troublé et indécis. Chaque clubiste subissait l'influence du député qui faisait appel à sa raison, et s'apaisait. Mais le contraste avec la foule qui s'entassait dans les vides des bancs, dans le milieu de la salle, dans les couloirs, sur les degrés de la tribune, autour des bureaux du président et des secrétaires, n'en était que plus saillant. Là, l'excitation croissait avec le nombre. C'était une ivresse poussée jusqu'à la folie, une saturnale d'insensés. Blanqui avait été hissé à la tribune par des hommes à figure sinistre qui l'avaient violenté pour le faire parler de Rouen. Il était dépassé par des sectaires qui n'obéissaient plus qu'à leur furie. On sentait aussi dans cette tourbe sans nom des excitateurs à froid qui exaltaient le tumulte. Là surtout était le péril, bien plus que dans la multitude passionnée.

XI

Louis Blanc n'était plus maître de sa personne ni de sa volonté. Enlevé, porté dans la salle des Pas Perdus, placé sur une chaise, il est provoqué à prendre la parole par les cris et les vivats : « Mes amis, ne criez pas *Vive Louis Blanc!* Les hommes sont sujets à l'erreur.

Ils peuvent se tromper. Criez plutôt : *Vive la République!* (Voix de la foule : La République démocratique et sociale.) Le peuple est fort. En lui réside la toute-puissance. Mais, avant la force, il y a quelque chose de plus utile aujourd'hui, c'est l'union! Avant l'union, quelque chose de plus urgent, c'est la vigilance! Soyez donc forts, unis, vigilants. » Il ajoute ces mots qui, interprétés comme s'appliquant à la manifestation présente, devaient plus tard lui ouvrir la porte de l'exil : « Une Révolution comme celle d'aujourd'hui n'est pas de celles qui ébranlent seulement, mais de celles qui renversent... Je dois au peuple mon intelligence et ma vie. » Des cris d'enthousiasme couvrent sa voix, et lorsqu'il veut engager la foule à se retirer il est saisi, emporté. A moitié étouffé, épuisé, il résiste, tombe, baigné de sueur, est relevé et porté en triomphe jusque dans la salle des séances où ses forces l'abandonnent. Il ne peut que remettre à un ouvrier ces mots tracés au crayon pour être lus en son nom : « Citoyens! au nom de la patrie, au nom de la liberté et de la parole qui sera l'instrument de votre émancipation, au nom de votre force que votre modération honorera à jamais, ne mettez pas l'Assemblée dans l'impuissance absolue de délibérer. » Ne pouvant lire ni faire lire ces lignes au milieu du tumulte qui croissait toujours, il exhalait ainsi sa douleur : « Ce sont des fous! Ils perdent la République! » Cri bien souvent répété dans cette malheureuse journée.

CHAPITRE SIXIÈME.

Continuation du récit du *Moniteur*. — Affluence au Luxembourg. — Ordres réitérés pour se porter à l'Hôtel-de-Ville. — Le général Fouché nommé commandant supérieur de toutes les forces militaires de Paris. — Arrestation de Quentin. — Arrivée au Luxembourg du président de l'Assemblée. — Invitation de l'Assemblée de siéger au Luxembourg. — Appel de l'Assemblée à la force publique. — MM. Corbon, Sénard, Degousée et d'autres représentants se présentent aux troupes et les enthousiasment. — M. E. Duclerc rouvre la séance. — Dégagement complet des abords du palais. — M. Lamartine rentre dans la salle des séances. — M. Ledru-Rollin résiste à la violence des clubistes qui veulent l'entraîner; il se concerte avec M. Lamartine; ils marchent tous deux, à la tête des troupes, au secours de l'Hôtel-de-Ville. — Acte de colère de la garde nationale contre le général Courtais; elle l'arrête. — Stupeur des clubistes à la dissolution de la Chambre, prononcée par Huber; mobiles d'Huber. — Affaissement moral des meneurs; contraste avec 1830 et février 1848. — Raspail, Blanqui, Huber, Sobrier, Louis Blanc, Barbès. — M. Marrast à l'Hôtel-de-Ville; il examine et prépare, avec M. Edmond Adam, les moyens de défense. — La garde nationale se retire et laisse la place à Barbès; les grilles sont escaladées et ouvertes; appel de M. Marrast à la Commission exécutive. — Barbès et Albert sont portés dans les salles du palais; propositions d'un Gouvernement provisoire; colère de Barbès au nom de Blanqui; tumulte à l'intérieur et à l'extérieur pour la confection des listes; Barbès proclame un Gouvernement provisoire; il somme la Russie et l'Allemagne de reconstituer la Pologne, sinon leur déclare la guerre; coup d'œil de l'Hôtel-de-Ville; les 5e et 6e légions et celle de l'artillerie entrent dans l'Hôtel-de-Ville; arrivée du général Fouché; le palais est entouré par la garde nationale; marche de MM. Lamartine et Ledru-Rollin; arrestation de MM. Barbès, Albert, Rey, etc.; l'Hôtel-de-Ville est dégagé; MM. Lamartine et Ledru-Rollin à l'Hôtel-de-Ville; ils délibèrent sur les mesures à prendre; ils retournent à l'Assemblée. — Occupation de la maison de Sobrier; dévastation par la garde nationale de la banlieue. — Préfecture de police : ses dispositions; réserve de Caussidière; il repousse le plan de guerre de l'un de ses amis; il persévère dans son inaction, malgré l'inscription de son nom

parmi les membres d'un nouveau gouvernement; ses ordres d'immobilité; un détachement de Montagnards lui désobéit et sort pour joindre Blanqui à l'Hôtel-de-Ville; ce détachement va engager la bataille; un ordre de Caussidière l'arrête et le fait rentrer; la Préfecture, refuge de tous les hommes d'action.

I

Je reprends le récit de la séance de l'Assemblée d'après le *Moniteur*.

« *Le citoyen Barbès* : Citoyens représentants, le peuple, qui est à vos portes, demande à défiler devant vous. Je demande que vous le lui accordiez, et que, de plus, pour montrer que vous vous associez à ses vœux, nous descendions, nous les représentants du peuple, et que nous allions nous mêler dans ses rangs pour lui dire que la cause de la Pologne est la nôtre. (Vive la Pologne ! — Écoutez !)

« Je demande que nous déclarions que nous faisons droit à la pétition que vient de présenter le peuple, que la cause de la Pologne est la nôtre, et que partout où il y aura des opprimés la France interviendra. (Bravo ! bravo !)

« Il faut que l'Assemblée vote immédiatement et séance tenante le départ d'une armée pour la Pologne, un impôt de un milliard sur les riches. (*Plusieurs membres des clubs* : Non ! non ! Barbès, c'est pas ça, tu te trompes, *deux heures de pillage* [1] !), qu'elle défende de

[1] Il a été constaté, devant la haute cour de Bourges, que ces paroles non recueillies par la sténographie et non reproduites dans les deux premières éditions du *Moniteur*, mais rapportées seulement de mémoire dans la troisième

battre le rappel, qu'elle fasse sortir les troupes de Paris, sinon les représentants seront déclarés traîtres à la patrie. (Tonnerre d'applaudissements.)

« (En ce moment il est *trois heures et quart;* l'exaltation des factieux est à son comble. Le citoyen Barbès, qui est toujours à la tribune, fait de vains efforts pour obtenir le silence, mais il ne peut parvenir à se faire entendre de cette multitude, dont les vociférations et les cris couvrent les bruits de l'extérieur.

« On entend dans le lointain le roulement des tambours battant le rappel. L'animation s'accroît de plus en plus.

« De nombreux députés font d'inutiles efforts pour se rendre auprès du président et du vice-président Corbon, qui est monté depuis quelque temps se placer à la gauche du président; le secrétaire général de la questure, Lemansois, est à sa gauche. Le président se lève pour la vingtième fois, essaie de dominer le tumulte et s'efforce de rappeler à l'ordre les factieux; il s'écrie :

« Comme président de l'Assemblée nationale, je vous ordonne de partir et de laisser l'Assemblée délibérer. »

« Ces paroles sont à peine entendues de quelques personnes qui l'entouraient, et l'un des factieux, s'élan-

édition, n'avaient été prononcées que par un seul individu et entendues par deux ou trois personnes. — Aussi furent-elles niées et repoussées avec indignation par les accusés. — Au surplus, cela prouverait surabondamment la vérité de cette assertion qu'il y avait là des agents provocateurs de la pire espèce. Dans toutes les foules il se glisse toujours des malfaiteurs. L'un d'eux déroba la pendule des sténographes. Mais, lorsque le peuple, non responsable de ces crimes, en découvre les coupables, il en fait justice immédiate et terrible.

çant brusquement et la main levée vers le président, lui dit en fureur : « Tu n'as pas le droit de parler ici ; tais-toi. »

« Le président se rassied. Barbès est encore à la tribune, ne pouvant que difficilement se faire entendre.

« Une immense acclamation de *Vive la Pologne !* part des tribunes publiques et de l'enceinte de la représentation envahie.)

« *Le citoyen Président* : Encore une fois, citoyens, si vous voulez qu'on délibère sur la pétition que vous venez d'apporter, laissez à l'Assemblée sa liberté ! Comme président de l'Assemblée nationale, je vous ordonne d'évacuer la salle.

« (Le président insiste encore, mais sa voix est couverte par les cris tumultueux.

« Lagarde, président de la commission des délégués du Luxembourg, monte à la tribune ; il en est bientôt renvoyé par un pompier qui demande également à être entendu du peuple.

« Le citoyen Crémieux monte à la tribune ; il ne peut parvenir à se faire écouter.

« Le tumulte est à son comble.)

« *Le citoyen Huber, non représentant* : Je demande que l'on fasse de la place pour que le peuple puisse défiler avec calme devant l'Assemblée.

« *Un citoyen non représentant* : Je demande que le Gouvernement provisoire fasse exécuter le décret du 25 février.

« *Un autre citoyen non représentant :* On nous a fait la promesse d'organiser le travail ; on ne l'a pas organisé

encore. Nous voulons que le ministère du travail soit constitué aujourd'hui. (Vives marques d'approbation.)

« *Le citoyen Raspail, non représentant, s'adressant à l'orateur* : Au nom de la République, de la fraternité et de la liberté, je vous supplie de descendre de la tribune. (Explosion de cris : *L'organisation du travail!*)

« (Un colloque très-vif s'établit entre les citoyens Huber et Raspail. Celui-ci s'écrie avec énergie, en s'adressant aux citoyens qui envahissent la tribune : « Je ne suis plus avec vous si vous ne quittez pas la salle. »)

« *Un citoyen* : Citoyens, écoutez-moi ! nous demandons l'exécution des promesses du Gouvernement provisoire. Il nous a promis d'organiser le travail ; il ne l'a point encore organisé. Nous voulons que l'on s'en occupe immédiatement. (Oui ! oui !)

« *Voix nombreuses de la foule* : Nous voulons Louis Blanc.

« *D'autres voix* : Nous voulons un ministère du travail. Il nous faut le citoyen Louis Blanc ! (Oui, oui, Louis Blanc !)

« *Le même* : C'est une question extrêmement importante, à laquelle le Gouvernement ne fait pas droit. (Louis Blanc ! Louis Blanc !)

« *Le citoyen Sobrier, non représentant* : Le peuple ne peut pas rester... (Le tumulte couvre sa voix.)

« *Un pompier* : Nous sommes venus ici en délégation pour la Pologne. (*Vive la Pologne !*)

« Nous sommes venus ici...

« *Un homme du peuple* : Parle donc vite, pompier !

« *Un autre factieux* : Nous demandons l'organisation d'un comité social qui veille sur le Pouvoir exécutif. Nous demandons que justice soit faite des massacres de Rouen ; nous demandons la guerre contre les oppresseurs de la Pologne ; nous demandons la destitution de la plupart des ministres.

« *Un troisième citoyen* : Nous voulons qu'on punisse les égorgeurs de Rouen.

« (Les représentants restent immobiles à leur place.

« Le bruit du tambour semble encore approcher. Les factieux se taisent un instant.

« *Barbès* s'élance à la tribune et dit : Pourquoi bat-on le rappel ? Qui a donné l'ordre de battre le rappel ? Que celui qui l'a donné soit déclaré traître à la patrie et mis hors la loi.

« Ces paroles sont couvertes d'une immense acclamation. « On nous trahit, on veut nous tuer ici : à bas les traîtres ! s'écrie-t-on de tous côtés. Qui a donné l'ordre de battre le rappel ? Il ne faut pas qu'on le batte. »

« Le bruit des tambours s'éloigne.

« Au pied et sur les degrés de la tribune, s'engage une lutte entre divers clubistes qui veulent parler au peuple. La confusion est extrême.

« Des menaces de mort se font entendre contre le président. Les factieux envahissent le bureau des secrétaires. « Qu'on donne l'ordre de ne plus battre le rappel, s'écrient mille voix frénétiques. »

« Il est trois heures et demie ; au moment même arrive un officier de la garde nationale qui porte des nouvelles au président et lui dit que, dans un quart d'heure

au plus tard, sera arrivée la garde nationale; il faut donc tenir encore un quart d'heure et empêcher une catastrophe imminente.

« Les cris : « Qu'on donne contre-ordre » se font entendre comme une immense clameur; plusieurs le vocifèrent tout près du président. Trois ou quatre factieux sont prêts à se porter aux dernières extrémités ; leurs regards menaçants, leurs mains placées sur des armes apparentes, ils sont prêts à agir avec violence ; ils veulent qu'on donne des ordres contre le rappel qui les agite, les tourmente, les met en fureur. Le président consulte le vice-président et un ou deux secrétaires placés à côté de lui. Dans l'intérêt du salut commun, il faut empêcher la violence, qui pourrait amener le plus terrible désastre, il faut sauvegarder pendant un quart d'heure encore la dignité de l'Assemblée, empêcher l'effusion du sang. Le tambour s'avançant, la garde nationale étant bien près de l'Assemblée, il faut recourir aux expédients et gagner un quart d'heure.

« Le citoyen Degousée, questeur délégué par le président pour veiller au salut et à la délivrance de l'Assemblée, rentre et dit à voix basse au citoyen Buchez : Gagnez un quart d'heure, cela nous suffit; donnez-leur le contre-ordre qu'ils vous demandent, ce contre-ordre n'aura aucun effet. « Êtes-vous sûr, dit le président, que vos ordres donnés à la garde nationale sont exécutés?— J'en suis sûr, répond M. Degousée. » Aussitôt le président et deux ou trois citoyens écrivent sur quelques feuilles volantes, et sans date, les mots suivants :

« *Ne faites pas battre le rappel*[1], » et ces feuilles sont distribuées à quelques citoyens ne pouvant, dans aucun cas, en faire usage ; car, sans date ni timbre, ils n'ont aucun des caractères des ordres dictés par un pouvoir libre et voulant agir efficacement. Cinq minutes s'écoulent ; les factieux paraissent un instant calmés. On se fait passer deux ou trois feuilles ; mais la foule se presse dans l'émeute ; de tous les côtés de la salle s'élancent des galeries une multitude de gens en blouse qui se précipitent dans l'enceinte, où se pressent, s'entassent tous ceux qui s'y rendent par les bas-côtés.

« Le citoyen Louis Blanc[2] est enlevé en ce moment sur les bras des personnes réunies dans l'enceinte. On le porte en triomphe devant les bancs des représentants en criant *Vive Louis Blanc ! vive Louis Blanc !*

« On improvise une tribune en le plaçant sur une des tables de l'enceinte. Ses paroles n'arrivent pas jusqu'à nous[3].

« Les abords de la tribune sont envahis par une foule si compacte que les sténographes du *Moniteur*, obligés un peu avant de quitter leur pupitre et de se placer successivement au bureau des citoyens secrétaires et au bureau du citoyen président, ne peuvent continuer à prendre des notes. La tribune des sténographes des journaux, jusque-là restée à l'abri de l'invasion du peuple, est forcée ; plus de deux cents personnes se

[1] Contre-ordre de rappel *reçu*, 1re mairie, 4 h. ; 2e, 4 h. 1/2 ; 4e, 4 h. 1/2 ; état-major, 4 h.

[2] Louis Blanc venait de prononcer son discours dans la salle des Pas Perdus.

[3] Voir ses paroles : *Moniteur*, 1848, page 2165.

pressent dans un espace où soixante à peine peuvent d'ordinaire trouver place.

« Les tribunes des journalistes sont envahies.

« Les citoyens qui entourent le président, et dont quelques-uns ne cachent pas leurs armes, redoublent d'insistance, de clameurs, de vociférations. Ils s'approchent du fauteuil et se resserrent; le capitaine d'artillerie est toujours à son poste, prêt à agir.

« Les clubistes, dont un ou deux portent l'uniforme de garde national, se disputent la tribune, se pressent, se renversent. Ce moment est solennel.

« Pendant deux minutes, la crainte que les tribunes ne s'affaissent subitement (et elles fléchissent visiblement), entraînant avec elles la mort de plusieurs mille personnes, fixe l'attention des plus exaltés. Le tumulte s'apaise, mais recommence bientôt avec plus de violence encore. Le bureau du président est caché au plus grand nombre des représentants par des groupes d'hommes qui surgissent de la masse et veulent se faire entendre.

« La plus grande partie de l'Assemblée, celle qu'on peut apercevoir du fauteuil, conserve une attitude calme et digne.

« Bientôt apparaît le drapeau des jacobins, avec son crêpe noir.

« Une longue agitation règne dans l'Assemblée).

« *Le citoyen L. Lambert, non représentant, au milieu du bruit* : Au nom de la République démocratique, une et indivisible, je proteste contre la violation de l'Assemblée nationale.

« (*Le citoyen Huber*, revenu de son évanouissement, qui a duré une demi-heure et a été produit sans doute par l'excitation et la chaleur, s'élance à la tribune. Avant de parler, il se tourne vers le président et l'insulte du geste et du regard.)

« Citoyens, écoutez ; on ne veut pas prendre de décision ; eh bien ! moi, au nom du peuple, au nom du peuple trompé par ses représentants, je déclare que l'Assemblée nationale est dissoute. (Oui ! oui ! — Non ! non ! — Exclamations en sens divers [1].)

« (La confusion est épouvantable. C'est un hurrah, un pêle-mêle de cris, de vociférations. Le président est sommé de donner sa sonnette; il la refuse. Plusieurs se précipitent auprès de lui. L'anxiété de tous est horrible. Un crime, un immense attentat va peut-être s'accomplir.

« On attend.

« Une feuille de papier au bout d'une pique est portée à la tribune.

« Le citoyen Huber l'arrache, et, d'une voix qui, à ce moment de calme menaçant, perce à travers les clameurs de tous, s'écrie : encore une fois, l'Assemblée nationale est dissoute.

« Il se tourne vers le président, le menace du poing.

« Une masse de factieux, paraissant exécuter un ordre qu'il aurait exprimé par ce signe, escaladent le bureau, se précipitent vers le président, le renversent de son fauteuil où va s'installer quelques instants après le capitaine d'artillerie.

[1] 4 h. 1/2.

« Après cette dernière violence, le président, auquel dix ou quinze factieux barraient le passage et qu'ils menaçaient de mort, sort de la salle, entouré de MM. Corbon, Anthony Thouret, Lemansois, Cruveilher et de plusieurs autres citoyens qui protégent sa retraite.)

« *Un factieux* : Voici le décret que je propose :

« Le peuple est souverain.

« Attendu que plusieurs membres de la représentation du peuple ont quitté leurs fauteuils ;

« Considérant que ces membres ont manqué à leur devoir, et que, par ce motif, ils ont décliné la souveraineté populaire ;

« Le peuple souverain les déclare traîtres à la patrie; il décide qu'ils seront immédiatement mis en arrestation et jugés comme traîtres à la patrie.

« Au nom du peuple souverain.

« *Autre factieux* (*Flotte*) : Ne laissez pas sortir les représentants qui fuient le combat; ce sont des traîtres ceux qui s'en vont.

« *L'auteur du décret* : Je demande l'appel nominal et l'arrestation des absents. (Agitation tumultueuse.)

« *Huber* : Citoyens, écoutez ! On ne veut pas prendre de décision; eh bien ! moi, au nom du peuple, au nom du peuple trompé par ses représentants, je déclare que l'Assemblée nationale est dissoute. (Oui ! oui ! — Non ! non ! — Exclamations diverses.)

« *De toutes parts* : Vive la république ! vive la république ! vive Barbès !

« (Une grande foule entoure le représentant Barbès ; il est soulevé sur les épaules de gens du peuple qui

crient : Vive Barbès ! Le citoyen Barbès paraît lutter contre ceux qui le portent en triomphe.

« D'autres gens du peuple portent aussi sur leurs épaules Sobrier, qui est dans une agitation difficile à décrire.)

« *Voix nombreuses* : Blanqui ! Blanqui !

« *Le citoyen Quentin* : C'est Blanqui, c'est Blanqui qu'il nous faut !

« *Un factieux* : Voici la liste d'un nouveau Gouvernement provisoire que je propose à l'acceptation du peuple :

« Barbès,
« Louis Blanc,
« Ledru-Rollin,
« Blanqui,
« Huber,
« Raspail,
« Caussidière,
« Étienne Arago (oui ! oui ! — Non ! Non !)
« Albert,
« Lagrange.

« *De toutes parts* : Aux armes ! aux armes !
— A l'Hôtel-de-Ville ! à l'Hôtel-de-Ville !
— *Vive le nouveau Gouvernement provisoire !*

« (On arbore sur le bureau du président un étendard surmonté d'un bonnet rouge et accompagné d'une épée.)

« *Un factieux* : Nous sommes bloqués ! aux armes ! aux armes ! — A l'Hôtel-de-Ville ! à l'Hôtel-de-Ville !

« *Un autre factieux.* Voici la bonne liste du nouveau Gouvernement provisoire :

« Cabet,
« Louis Blanc,
« Pierre Leroux,
« Raspail,
« Considérant,
« Barbès,
« Blanqui,
« Proudhon.

« *Autre factieux :* Mes amis, ne nommez pas tant de socialistes, vous feriez tort à notre cause.

« (On voit de nouveau Barbès porté sur les épaules des gens du peuple. Il se débat en vain et paraît se trouver mal; on lui apporte un verre d'eau.)

« *Une voix :* Nous voulons la République démocratique. (Tous, tous nous la voulons! — Tout pour le peuple!)

« (Des discussions confuses s'engagent sur la composition de la liste des membres du nouveau Gouvernement provisoire.)

« *Un factieux :* Il faut que l'on fasse imprimer cette liste pour qu'elle soit connue du peuple.

« (Un garde national paraît en armes dans l'hémicycle.)

« *Quelques voix :* Pas de fusil!

« *Le garde national :* Je le garde pour la cause du peuple!

« *De toutes parts :* Aux armes! aux armes? A l'Hôtel-de-Ville!

« (Le bruit du tambour se fait entendre; quelques

hommes entrent dans la salle en criant : *Voici la garde mobile! voici la garde mobile!* Aussitôt une épouvantable panique s'empare de la réunion turbulente, et le peuple, naguère si violent, se retire précipitamment et dans le plus grand désordre.)

« Pendant que ces choses se passaient dans l'intérieur de la salle, le président, expulsé violemment de son bureau, après avoir donné ordre au citoyen Degousée, questeur, de prendre les mesures possibles, courait à la Commission exécutive réunie au Luxembourg et avisait à tous les moyens de résister à la sédition dont il ignorait l'étendue et la puissance. En même temps, les vice-présidents et un certain nombre de représentants se réunissaient dans les salles de la présidence, préparaient et signaient des proclamations et donnaient les ordres nécessaires pour tenir à la disposition de l'autorité toutes les forces nécessaires pour faire évacuer la salle, expulser les factieux et les poursuivre dans leurs derniers retranchements.

« En conséquence, les citoyens Corbon et Senard, agissant par délégation, au nom du président, rédigèrent immédiatement douze ou quinze proclamations adressées aux maires de Paris.

« *A cinq heures moins un quart*, un grand nombre de gardes nationaux du 2e bataillon mobile, conduits par le commandant Clary, l'adjudant-major Bernard et le capitaine Bonnemain, entre dans la salle aux cris de *Vive l'Assemblée nationale! vive la République!*

« Les gardes nationaux sédentaires de la 2e légion les suivent presque immédiatement et concourent avec eux,

sous la direction de l'adjudant-major Bernard, à faire évacuer la salle et les tribunes publiques par les personnes étrangères à l'Assemblée, qui les avaient envahies.

« Un grand nombre de représentants rentrent dans la salle.

« Le citoyen Duclerc, ministre des finances, accompagné des citoyens Victor Grandin et Célestin Lagache, monte au bureau.)

« *Le citoyen Célestin Lagache, au milieu du bruit :* Écoutez, gardes nationaux! c'est un membre du Gouvernement, c'est le citoyen Duclerc, qui vient prendre la présidence de l'Assemblée, en l'absence du président et des vice-présidents.

« *Voix nombreuses dans les rangs de la garde nationale* : Nous soutiendrons l'Assemblée! *Vive l'Assemblée nationale!*

« (Les dernières personnes étrangères à l'Assemblée, qui étaient encore dans la salle, sont entraînées par les gardes nationaux).

« *Le citoyen Duclerc, occupant le fauteuil du président :* Au nom de l'Assemblée nationale, qui n'est pas dissoute.....

« *Voix nombreuses dans les rangs de la garde nationale :* Non! non! *Vive l'Assemblée nationale!*

« *Le citoyen Duclerc.....* : Au nom du peuple français, qu'une minorité infime et infâme ne déshonorera pas, l'Assemblée reprend ses travaux. (Bravo! bravo! — Nouveaux cris : *Vive l'Assemblée nationale!*)

« (En ce moment le citoyen Courtais, en uniforme de

commandant supérieur de la garde nationale, entre dans la salle par une des portes du côté droit. Il est accueilli par les cris nombreux et énergiques de : « A bas Courtais ! à bas Courtais ! » partis de tous les rangs de la garde nationale.

« Le citoyen Courtais essaie de prendre la parole, mais il en est empêché par de nouveaux cris : « A bas Courtais ! à bas Courtais ! il nous a trahis ! »

« Sur l'invitation de plusieurs citoyens, le général Courtais se décide à sortir de la salle; plusieurs officiers de la garde nationale et les citoyens Flocon et Vieillard l'entourent et le protégent jusque hors de la salle contre les imprécations de tous les gardes nationaux et les menaces de quelques-uns d'entre eux; mais le vice-président Corbon, qui venait lui-même de conduire un bataillon de mobile pour faire évacuer la salle, vient occuper le fauteuil à la place du citoyen Duclerc; plusieurs secrétaires qui s'étaient rendus à l'hôtel de la présidence le suivent.)

« *Le citoyen président :* L'Assemblée reprend ses travaux. (Bravo !)

« (Le citoyen Clément Thomas, en uniforme de colonel de la garde nationale de Paris, entre en ce moment dans la salle et monte au bureau à côté du citoyen président. Il s'exprime ainsi : Au nom de la garde nationale de Paris tout entière, je proteste contre l'indigne violation qui vient d'avoir lieu aujourd'hui de la représentation nationale. Nous n'acceptons pas la dissolution insensée qui a été prononcée.)

« *De toutes parts :* Non ! non !

« *Le citoyen Clément Thomas :* Nous allons reprendre nos travaux sous la protection de la garde nationale de Paris tout entière.

« *Tous les gardes nationaux :* Oui ! oui ! *Vive l'Assemblée nationale ! vive l'Assemblée nationale !*

« *Un officier de la garde nationale :* Déclarez que la garde nationale de Paris est décidée à ne pas déposer les armes tant que la sûreté de l'Assemblée nationale sera menacée.

« *Tous les gardes nationaux :* Oui ! oui !

« *Le citoyen Tréveneuc, au milieu du bruit :* Je propose à l'Assemblée de décider que la garde nationale, la garde mobile et l'armée ont bien mérité de la patrie. (Oui ! oui !)

« *Le citoyen Raynal (Théodore) :* L'Assemblée nationale déclare qu'elle mourrait à son poste plutôt que d'abandonner le droit qu'elle tient de la souveraineté populaire. Le devoir des représentants du peuple est de mourir pour la nation ; s'ils meurent, d'autres les remplaceront. (Bravo !)

« (Le citoyen Crémieux, ministre de la justice, monte à la tribune, et essaie en vain de se faire entendre au milieu du bruit.)

« *Le citoyen Clément Thomas, de sa place :* Citoyens, je suis entré ici dans ce costume par l'ordre du président de l'Assemblée nationale ; je suis investi du commandement de la garde nationale de Paris. (Applaudissements dans les rangs de la garde nationale.)

« (En ce moment le citoyen Lamartine, membre de

la Commission exécutive, entre dans la salle. Il est accueilli par les cris nombreux de *Vive Lamartine! vive la République!*

« Sur l'invitation du président, les gardes nationaux qui occupaient une partie des bancs les plus rapprochés de la tribune et les couloirs de droite et de gauche, se rangent en cordon tout autour de la salle. Les citoyens représentants, dont le nombre s'élève environ à deux cents, reprennent leur place.

« Le citoyen Lamartine monte à la tribune; le citoyen Crémieux y reste à côté de lui, et le citoyen Ledru-Rollin, membre de la Commission exécutive, vient également se placer à ses côtés. Plusieurs représentants les entourent.

« Sur l'ordre du président, les tambours de la garde nationale battent un ban. Le silence s'établit; et le citoyen président donne la parole au citoyen Lamartine.)

« *Le citoyen Lamartine :* Citoyens, le premier devoir de l'Assemblée nationale, rentrée libre dans son enceinte à l'ombre des baïonnettes, c'est de voter la reconnaissance à la patrie, à la garde nationale de Paris. (Longues acclamations. — Oui! oui! *Vive la garde nationale!*)

« *Les citoyens gardes nationaux :* Vive l'Assemblée nationale! vive la République!

« *Le citoyen Lamartine :* C'est de voter les remercîments de la France à la garde nationale de Paris, à la garde mobile. (Nouvelles acclamations.)

« *De toutes parts :* Oui, à la garde nationale! à la garde mobile! à l'armée!

« *Le citoyen Lamartine :* Mais nous manquerions au premier de nos devoirs si dans cette reconnaissance publique nous ne signalions pas une partie, la principale, l'immense majorité de la population de Paris, qui a été indignée des scandales qui ont un moment déshonoré cette enceinte, et qui s'est soulevée tout entière pour rétablir l'assiette de l'Assemblée nationale et de la patrie.

« *Les citoyens gardes nationaux :* Vive l'Assemblée nationale ! Nous mourrons pour la patrie !

« *Le citoyen Lamartine :* Mais, citoyens, dans les circonstances urgentes où nous sommes placés, la tribune n'est pas la place de l'homme politique que vous avez désigné avec ses collègues pour veiller au salut de la patrie. (Bravo! bravo!) Sachez bien, citoyens, que si cette compromission momentanée, malheureuse, que dis-je, peut-être heureuse..... (Mouvement) car elle sera l'occasion..... (Interruption). Sachez que si cette compromission momentanée de l'indépendance de l'Assemblée nationale a affecté la garde nationale tout entière, elle n'a pas moins affecté l'immense majorité de la population de Paris qui se pressait autour de vous pour une pétition, et qui rougissait d'avoir envahi votre enceinte et d'avoir profané la représentation nationale. » (Bravo! bravo! — *Vive Lamartine! Vive la République!*)

« Citoyens, pendant qu'un gouvernement de faction, pendant qu'un gouvernement de parti, substitué pour un instant à la grande et unanime expression de l'élection universelle du peuple, va chercher ailleurs un

siége de gouvernement qui se brisera sous ses pieds..... (Oui ! oui !)

« *Tous les gardes nationaux :* Nous y allons, nous y allons, nous allons partir pour l'Hôtel-de-Ville!

« *Le citoyen Lamartine :* Je ne vous dirai pas que les moments sont précieux, car j'ai, comme vous, la confiance et la conviction que, plus le peuple de Paris aurait de temps pour réfléchir, plus il rougirait de l'attentat commis contre l'Assemblée nationale. (Oui, oui ! vive la République !) En présence du malentendu terrible qui pourrait s'élever entre les départements isolés dans leurs représentants, et Paris, gardien de la sécurité de l'Assemblée, il faut aviser. (Oui, oui !) Eh bien ! nous allons, nous, au nom du Gouvernement que vous avez proclamé il y a peu de jours, nous allons assister, par l'unanimité de la garde nationale, et de la garde mobile, et de cette armée qu'il est impossible de séparer... (Bravo ! bravo !) ; nous allons nous réunir à l'instant, non-seulement moi, mais, je n'en doute pas, ceux-là mêmes que des choix irréfléchis... (Interruption) ; nous allons nous réunir avec les membres du Gouvernement, qui, tous, je n'en doute pas, sont animés des mêmes sympathies, des mêmes sentiments que moi, avec ceux-là mêmes que le choix des factions aurait déshonorés ; nous allons ratifier au plus tôt l'acclamation que vous avez faite du brave chef de la garde nationale que vous avez nommé. (Bravo ! bravo ! — Vive Clément Thomas) ! Citoyens, encore un mot, un seul mot !

« Dans un moment pareil, le Gouvernement n'est plus

dans un conseil, le Gouvernement est à votre tête, citoyens gardes nationaux; il est à votre tête dans la rue, sur le champ même du combat. (Bravo ! bravo ! vives et universelles acclamations.)

« *Les citoyens gardes nationaux :* A l'Hôtel-de-Ville, camarades, à l'Hôtel-de-Ville !

« (Les tambours battent la marche et les citoyens gardes nationaux quittent la salle des séances; un certain nombre d'entre eux restent pour garder les postes.) »

II

Délégués des mairies, officiers des légions, aides-de-camp, ordonnances, affluaient dans les salles du Luxembourg. La Commission exécutive était pleine de confiance en la loyauté du chef d'état-major Guinard, malheureusement affecté d'une grave maladie; mais, se méfiant du sous-chef, le colonel Saisset, qui en l'absence de son supérieur dirigeait le service, et contre lequel l'inexécution des mesures ordonnées avec tant d'instances semblait confirmer des préventions antérieures, elle avait réitéré cet avis donné à toutes les mairies, à toutes les légions : « La Commission du pouvoir exécutif, siégeant au Luxembourg, vous invite à vous mettre directement en communication avec elle. — 4 heures, 15 mai — Garnier-Pagès. »

Tandis que M. F. Arago passait en revue les bataillons, à leur arrivée, M. Garnier-Pagès expédiait de nouveau l'ordre aux 5e, 6e, 7e, 8e et 9e légions de se

porter, dans le plus bref délai, à l'Hôtel-de-Ville, que l'on disait menacé.

La Commission exécutive — trois heures et demie — « pour reconstituer l'unité du commandement avait investi le général Fouché du commandement supérieur de toutes les forces militaires de Paris, y compris la garde nationale, sédentaire et mobile. »

MM. F. Arago et Garnier-Pagès, revenus à l'idée de monter à cheval, pour aller délivrer l'Assemblée, en avançant toutefois avec circonspection, de manière à ne susciter aucun péril pour les représentants, étaient descendus dans la cour du palais et se disposaient à partir, lorsqu'un des envahisseurs de l'Assemblée, M. Quentin, se présenta audacieusement, déclarant venir, au nom d'un nouveau Gouvernement provisoire, prendre possession du Luxembourg. « Je viens vous remplacer, » dit-il à M. F. Arago, qui le saisit au collet, lui répliquant : « Et moi, je vais vous donner une place en prison. » Aussitôt arrêté, on trouva sur lui une paire de pistolets.

III

Sur ces entrefaites, le président de l'Assemblée accourait annoncer les derniers incidents de la séance et délibérer sur les résolutions à prendre. Il avait été précédé par le ministre de la guerre par intérim et par le directeur des postes, venus pour concerter : l'un, la convocation des troupes voisines; l'autre, le départ des malles-poste. Il fut suivi d'un certain nombre de re-

présentants. M. Marie était revenu auprès de ses collègues. On examina tout aussitôt si le meilleur moyen de mettre un terme à cette déplorable situation n'était pas d'appeler momentanément l'Assemblée au palais du Luxembourg; et d'un commun accord on décida que cette affiche serait placardée sur les murs de Paris.

« 15 mai, 5 heures du soir.

« L'Assemblée nationale, envahie dans la salle ordinaire de ses séances, sur l'invitation de la Commission exécutive, s'est immédiatement réunie au petit Luxembourg, où elle siége en permanence. Toute autorité qui voudrait se substituer à la souveraineté nationale est déclarée factieuse.

« F. Arago, Garnier-Pagès, Marie,
Lamartine, Ledru-Rollin. »

La reprise de la séance dans le palais même des députés rendit cette affiche inutile.

Toute la sollicitude du Pouvoir exécutif n'avait plus qu'à se concentrer sur l'Hôtel-de-Ville et sur la Préfecture de police.

Nous en verrons bientôt les effets.

IV

Tandis que le président de l'Assemblée courait au Luxembourg, les vice-présidents, les secrétaires, les questeurs et quelques représentants, retirés dans le bu-

reau de la présidence, adressaient aux arrondissements de Paris cette lettre :

« L'Assemblée nationale fait appel à toutes les forces publiques pour la défendre contre d'indignes violences et pour défendre avec elle l'ordre, la liberté, la souveraineté du peuple.

« Pour le président :

« Les vice-présidents,
« CORBON, SÉNARD.

« Le questeur délégué,
« DEGOUSÉE. »

Cette lettre devait détruire, s'il était besoin, l'effet des contre-ordres donnés dans le but de laisser aux légions le temps d'arriver. Mais, suivant les prévisions de M. Degousée, pas un seul de ces contre-ordres n'avait été exécuté ; dans plusieurs mairies même les porteurs avaient été arrêtés. Le but voulu fut atteint sans que le moyen nuisît à la répression. Y eut-il dans ce fait sagesse ou faiblesse, prudence ou défaillance? C'est à l'avenir à prononcer? Quoi qu'il en soit, ceux qui ont eu recours à ce moyen d'apaisement, en ont courageusement accepté la responsabilité. M. Degousée, qui, dans toute cette journée, ne cessa de lutter avec énergie, en revendiqua la plus large part : il le dit à la tribune ; il le publia dans les journaux ; il la réclama comme œuvre de dévouement absolu, comme sacrifice de la personnalité à la chose publique, justifié par le succès.

Quelques représentants n'avaient pas voulu quitter la séance et assistaient à cet insensé et sacrilége débordement. La plus grande partie des députés ne prirent

pas au sérieux cette factieuse dissolution prononcée de par l'unique volonté d'un clubiste, et regardant la séance comme simplement suspendue, attristés, affligés, étaient sortis et circulaient dans les bureaux, dans les couloirs, dans les salles voisines. Il en était cependant qui s'en allaient désespérés. Bien petit était le nombre de ceux qui se retiraient insouciants, dédaigneux, ou se réjouissant intérieurement de voir l'anarchie dévorer le suffrage universel. Le vénérable Dupont (de l'Eure), affaissé sur un fauteuil dans les salons de la présidence, pleurait silencieusement sur le peuple et sur la République.

MM. Corbon, Sénard, Degousée, accompagnés par les députés qui les avaient secondés, s'étaient présentés devant les bataillons de la garde mobile, stationnés dans le jardin, et les avaient électrisés par un appel chaleureux. Ils étaient rentrés aux cris répétés de : *Vive l'Assemblée !* à la tête du 2e bataillon commandé par M. Clary, et l'avaient laissé aux portes de la salle des séances. Ils avaient poursuivi leur visite aux autres bataillons, qui tous, à leurs paroles chaleureuses, répondaient par des cris d'enthousiasme.

Le ministre des finances, M. E. Duclerc, qui, lui aussi, guettait l'instant où, sans lutte dangereuse pour la République, il pourrait faire reprendre à l'Assemblée le cours de ses travaux, s'était élancé dans la salle avec deux autres ministres, MM. Flocon et Crémieux, et un grand nombre de représentants, MM. Guichard, Laboissière, Reynaud-Lagardette, Elzéard Pin, etc., etc. D'un seul mot il avait fait justice du

scandale. Puis il avait remis le fauteuil de la présidence à M. Corbon.

V

Le général Fouché investi du commandement général [1], le général Tempoure [2], le colonel Clément Thomas [3] et les commandants des autres légions avaient, par un simple mouvement en avant, achevé de balayer les abords du palais, déjà désertés en partie par les envahisseurs, qui se dirigeaient sur l'Hôtel-de-Ville.

VI

M. Lamartine, épuisé par ses inutiles efforts pour ramener des insensés à la raison, retiré dans un salon de la présidence, était accouru dans la salle des séances au premier roulement du tambour.

M. Ledru-Rollin avait été entouré, cerné, porté, sollicité par un flot d'envahisseurs, qui voulaient l'entraîner à l'Hôtel-de-Ville. Sa conscience indignée se révolta à cette idée de trahison. Lui, membre de la Commission exécutive, déserter son devoir, souiller

[1] A la tête des 2 bataillons de la 2e légion, des 4 bataillons de ligne et des 4 escadrons stationnés sur l'esplanade des Invalides et près du ministère des affaires étrangères. L'artillerie s'était retirée sur l'ordre du questeur le général Négrier.

[2] A la tête des bataillons de la garde mobile amenés par le colonel Thomas et le chef d'état-major Braquehé.

[3] Arrivé avec la 2e légion.

son honneur, s'unir à un coup de main contre l'Assemblée nationale qui l'avait élu! Exaspéré, il déclara qu'on ne le mènerait pas vivant à l'Hôtel-de-Ville, prêt à se brûler la cervelle, si la violence ne cessait.

MM. Ledru-Rollin et Lamartine s'étaient rapidement concertés pour se rendre à la mairie de Paris à la tête de la garde nationale, de la mobile et des troupes, précédés par le général Fouché.

VII

Un seul incident regrettable avait suivi immédiatement la reprise des travaux de l'Assemblée. Des gardes nationaux de la 1re et de la 10e légions s'étaient laissé emporter à des actes de colère furieuse contre le général Courtais; fatigués d'une attente de quatre heures l'arme au bras, attribuant à la trahison les conséquences d'ordres mal compris par le chef de la 1re et lentement exécutés par la 10e, ayant le sentiment des fautes commises, ils rejetaient sur le commandant général seul la responsabilité d'événements que l'occupation du pont et un plus prompt rassemblement des gardes nationaux auraient pu prévenir, tout autant qu'une plus rapide arrivée du général devant l'Assemblée.

Il ne fallait qu'une étincelle pour mettre en feu ces mauvaises dispositions. Un mot malheureux du général Courtais les provoqua, un mot heureux les eût apaisées.

Les gardes nationaux et mobiles encombraient les bancs et se pressaient dans l'enceinte, où le bruit et leur

présence empêchaient de nouveau la reprise des délibérations. Le général Courtais, mû par une pensée bien naturelle mais inopportune et maladroitement exprimée, leur cria : « Je vous somme de vous retirer, afin que les représentants puissent reprendre leur délibération. » A ces mots mal interprétés, on se précipite sur lui ; l'un lui arrache son épaulette, un autre son épée, celui-ci sa croix ; les baïonnettes se croisent sur sa poitrine. Un meurtre va ternir la répression. Le sang que la foule en délire n'a pas versé, la garde nationale va le répandre. M. Fitz-James (Charles), soldat de la 1re légion, voit le péril, s'élance courageusement devant le général, le couvre, et reçoit, en les détournant, deux coups de baïonnette, qui fort heureusement ne lui font que de légères blessures. Le général est arraché par MM. Fitz-James, Thénon, Flocon, Vieillard et quelques gardes nationaux, aux furieux qui le poursuivent. Il est poussé des couloirs dans une salle voisine. Bientôt après, il revient bravement, en homme sûr de sa conscience, se présenter à la garde nationale, qui l'arrête.

VIII

Lorsque Huber prononça ces mots sacriléges : « l'Assemblée est dissoute ! » il y eut un moment de stupeur parmi les chefs de clubs. M. Blanqui regarda la pendule, constata qu'il était quatre heures, se dit en lui-même : « Voilà une grande bêtise qui se fait en ce moment ! » Et il répétait à haute voix : « Mais c'est de

la sottise ! de la démence au premier chef ! Il faut avoir perdu la tête pour faire des choses pareilles ! » Barbès, en ce moment à la tribune à côté de Huber, ne trouva que ces mots, pour exprimer sa surprise et sa désapprobation : « Huber, tu as tort ! »

Quels étaient les mobiles qui égaraient M. Huber, lorsque, revenu d'un long évanouissement, il eut cette criminelle pensée? Voulut-il, comme il l'a affirmé pour se justifier, « violant ses propres principes, étouffant en lui son respect pour une assemblée, œuvre de suffrage universel, mettre un terme à une crise pleine de périls pour tous? » Mais, par cette folle tentative, il jetait le pays en pleine lutte armée, brusquement, le soir même ou dans la nuit au plus tard? Cédait-il au désir immense, à l'orgueil d'Erostrate d'inscrire son nom dans l'histoire de cette journée? Nourrissait-il l'espoir chimérique de se voir porté, par un coup de dé, sur une liste de Comité de salut public? Servait-il occultement un parti? Ou bien, agent calculateur d'un gouvernement qui surgirait plus tard, espérait-il, pour avoir livré la République à l'anarchie, une récompense rétrospective? Les pièces de police, qui démontrent qu'il avait agi déjà dans un but de récompense semblable dans l'affaire Grouvelle, permettent cette dernière supposition.

Quoi qu'il en soit, cette sinistre pensée, qui ne pouvait s'appuyer sur rien de solide contre une Assemblée élue par la France entière, et contre un Gouvernement qui n'avait cessé d'être partout présent et d'agir avec prudence et rapidité, allait entraîner les chefs socia-

listes et ultra-révolutionnaires dans des démarches hasardeuses, décevantes.

Pour les esprits portés à l'exaltation jusqu'à la violation des principes éternels du droit, pour les démocrates qui, au milieu de l'exercice libre et régulier du suffrage universel, croient à la réussite d'une dictature populaire conquise par l'audace, il n'est pas de plus haut enseignement que de contempler les conséquences de cette manifestation, faite sous un prétexte généreux, contre une Assemblée née du cœur même de la nation.

Suivons les chefs un à un, et nous ne verrons qu'esprits troublés, déchirements de l'âme, tortures morales, légitimes et inévitables révoltes de la conscience contre ces actes accomplis sous le poids d'une situation fausse ou sous les conseils trompeurs d'une idée coupable.

IX

A cette longue séance d'anarchie, les chefs sont impuissants à mettre un terme. Les bras croisés, l'œil hagard, ils demeuraient à regarder ces scènes honteuses, ces invasions scandaleuses et interrompues. Lorsque M. Huber a jeté son dernier cri, la confusion et la discorde redoublent: tandis que, dans la salle des séances, les envahisseurs, au bruit des clameurs insensées, discutent et s'arrachent des listes de Gouvernement provisoire, dans les salles de conférence et des Pas Perdus, dans les couloirs, des groupes nombreux, serrés, déli-

rants, dressent aussi leurs listes, pérorent, proposent, écrivent, effacent, retracent des noms et distribuent ces listes au hasard. Au départ pour l'Hôtel-de-Ville, le flux et le reflux accroissent encore le bouillonnement de ce tourbillon indescriptible.

Raspail, se trouvant mal, est porté, étendu, sur le gazon du jardin. Barbès, s'arrachant à l'ovation, respirant à peine, tombe sur un banc pour reprendre ses sens. Albert a perdu connaissance. Blanqui s'est évanoui. Quentin va choir, épuisé, sur la place des Invalides. Sobrier étouffe et s'affaisse. Chez tous, le moral ne soutient plus la matière.

Pendant les journées de 1830 et de février 1848, dans les foules les plus compactes de l'Hôtel-de-Ville, pas un de ces accidents. Le sentiment de la défense du droit et de la souveraineté du peuple donnait de la force au plus faible, ravivait les malades, rallumait la vie prête à s'éteindre; mais, le 15 mai, les âmes bourrelées rendent les corps inertes. La physiologie de l'histoire doit être étudiée sous cet aspect saisissant.

Les faits qui suivent vont démontrer cette vérité d'une manière encore plus évidente.

X

M. Raspail, ranimé, sort de l'Assemblée, prend une voiture, la quitte, en prend une seconde au quai Malaquai, se dirige ou est dirigé, par la rive gauche, jusqu'au pont d'Arcole, entouré d'un groupe qui l'acclame et veut le pousser bon gré mal gré à l'Hôtel-de-Ville.

Il résiste, cède, résiste encore et leur crie : « Mais, malheureux que vous êtes, vous perdez la République ! si ce n'était encore que moi ! vous appelez la guerre civile ! Voyez autour de vous, tout est tranquille ! Il n'y a rien dans l'air qui ressemble à une révolution ! Laissez-moi ! » Il descend de voiture, aperçoit la place de l'Hôtel-de-Ville couverte par les bataillons des 7e, 8e et 9e légions [1], se soustrait à ses partisans, s'éloigne enfin, désespéré, reprend un cabriolet et se fait conduire chez ses enfants, dans le quartier du Panthéon.

Blanqui se détache de la foule, va par la rive droite jusqu'au quai de la Mégisserie, où demeure le seul ami qui l'accompagne. Là, non loin de l'Hôtel-de-Ville, il s'arrête, sachant que l'insurrection y conduit Barbès, se retire dans un café voisin, près des Halles, et y attend prudemment les événements.

Huber, à sa sortie de l'Assemblée, escalade les marches du péristyle, à travers les gardes mobiles, qui, étonnés, le regardent passer ; y proclame de nouveau la dissolution de la Chambre ; adresse en descendant une allocution à la garde mobile, qui, sous le commandement du général Tempoure, lui répond par les cris de : *Vive l'Assemblée !* Il prend une voiture pour aller à l'Hôtel-de-Ville, trouve son chemin barré par la garde nationale. Et lui, le premier fauteur, l'organisateur de la démonstration, lui qui vient de faire appel à la Révolution, va se reposer paisiblement dans un café, monte chez lui, change de linge, redescend et se laisse arrê-

[1] M. Raspail arriva au pont d'Arcole, un instant avant l'arrivée de Barbès à l'Hôtel-de-Ville.

ter par un seul garde national, M. Sée, qui l'a reconnu et qui le conduit à la mairie du IVe arrondissement. Mis en liberté par le maire qui ignorait les derniers incidents, il court se cacher, puis s'enfuit à Londres.

Sobrier sort, escorté d'une cinquantaine de ses adhérents, se présente au ministère de l'intérieur, dont l'entrée est forcée. Il monte avec une vingtaine d'entre eux dans le cabinet du ministre, le trouve assis, transmettant ses ordres et ses dépêches. Il laisse un des siens proposer le ministère à M. Recurt au nom d'un nouveau Gouvernement provisoire, et le sommer de l'annoncer aux départements. Tandis que M. Recurt s'indigne et refuse, M. Sobrier va et vient dans le cabinet, décontenancé, regardant les tableaux. Le sang-froid, l'énergie du ministre a déconcerté ses interlocuteurs. Ils s'en vont. L'un d'eux a dérobé les sceaux. Sobrier sort avec eux sans mot dire. Et cet homme, l'un des chefs les plus ardents du mouvement, se rend isolément au café d'Orsay, y parle de la dissolution de la Chambre devant deux représentants, M. Martin (du Loiret) et M. Rondeau, qui le saisit et le remet aux gardes nationaux. De là, il est conduit, pâle et affaissé, à la caserne voisine occupée par le 2e dragons.

Louis Blanc est enlevé de l'Assemblée par deux ou trois cents individus, sans qu'il puisse reconnaître la porte par laquelle on le fait sortir — c'était celle de l'hôtel de la Présidence. — Les uns veulent le porter en triomphe, les autres l'emmener à l'Hôtel-de-Ville. On lui embrasse les mains, les vêtements. Son frère et un de ses amis, qui le cherchaient, le découvrent,

haletant de sueur, brisé, se débattant, et ont peine à l'arracher à cette foule incandescente, qui le traîne jusqu'à l'esplanade des Invalides, vers la rue Saint-Dominique. Un cabriolet passe, conduisant un négociant, M. Lemaigre, qui consent à lui faire place ainsi qu'à son frère. Louis Blanc s'y jette et parvient enfin à se soustraire à l'ovation de ses trop chaleureux partisans, qui crient : *A l'Hôtel-de-Ville !* et veulent planter une bannière derrière la voiture. Il se trouve, lui quatrième, entassé dans ce véhicule à deux places. Ses perplexités redoublent. Sa pensée va là où sont allés ses amis dévoués, Barbès et Albert : il peut, en se transportant auprès d'eux, épargner peut-être l'horreur de la guerre civile, mais sa présence pourrait encourager un mouvement qu'il désavoue. Il épanche ses impressions dans le cœur de son frère. M. Lemaigre offre obligeamment de le conduire chez une personne qu'il connaît, M. Artaud, rue de l'École-de-Médecine. Il s'y arrête un moment ; de là, il se rend chez un de ses amis, M. Masson, libraire, sur la place de ce nom, change de flanelle, gagne le quai aux Fleurs, rencontre quelques personnes qui le reconnaissent et l'abordent, revient sur ses pas, trouve devant la rue de Jérusalem un cabriolet qu'il cherchait et rentre enfin chez lui, rue Taitbout, avec son frère, après deux heures de courses et de tourments, encore dévoré d'inquiétudes.

XI

De tous ces présidents de clubs, acteurs dans la manifestation, et dont les noms étaient connus, Barbès, l'adversaire constant de son organisation, devait seul, avec Albert, se rendre à l'Hôtel-de-Ville. Au milieu du flot qui le portait en triomphe pour l'y conduire, un homme qui avait vivement lutté pour calmer cette tempête, M. Lagrange, avocat, s'approcha du banc sur lequel Barbès s'était un instant affaissé et lui dit, sous l'impulsion d'un sentiment affectueux : « Citoyen Barbès ! n'allez pas à l'Hôtel-de-Ville ! c'est Blanqui qui veut vous entraîner. » — « Non ! je n'irai pas ! » fut la réponse qu'il obtint. Mais Barbès était pressé, sollicité par la multitude, et, prenant ses cris pour la voix du peuple, il se détermina à obéir à cette volonté souveraine. Il croyait aussi voir, dans la sortie des représentants de la salle, une soumission au fait accompli, et il prenait au sérieux les mots prononcés par Huber, quoiqu'il les eût désapprouvés. Enfin il se révoltait à l'idée que la France sans gouvernement allait tomber dans l'anarchie, dans les mains de Blanqui, qui irait à l'Hôtel-de-Ville s'il ne s'y rendait pas lui-même. Il était d'ailleurs animé par son propre courage et sa nature chevaleresque. Pendant la séance il s'était emparé de la direction du mouvement. Il ne pouvait déserter ; et il se mit en marche suivi d'une escorte peu considérable.

Sur son passage, une vieille dame à la figure véné-

rable, le voyant ainsi entouré, s'approcha de lui, lui prit la main et lui dit avec une douce bienveillance : « M. Barbès, on vous entraîne à votre perte, n'allez pas plus loin. » Inutile conseil d'un cœur sympathique. Ces mots : « Vous vous perdez, » qu'il avait déjà entendus, étaient un nouvel excitant pour son âme vouée au sacrifice. Il poursuivit sa route.

XII

M. Marrast avait quitté l'Assemblée et s'était transporté à l'Hôtel-de-Ville dès qu'il avait pressenti les dispositions de la foule. Il y avait trouvé son adjoint, M. Edmond Adam, qui ne lui dissimula pas ses inquiétudes. Il avait un millier de ses gardes républicains, organisés pour défendre ce siége du Gouvernement. Mais cette garde improvisée en février résisterait-t-elle à un envahissement? Ne se laisserait-t-elle pas absorber? Quant à la garde nationale, M. Adam venait de parcourir ses rangs et il était plus rassuré de ce côté. Deux bataillons, 1,400 hommes, de la 9e légion, deux de la 8e et deux de la 7e, accourus sur les ordres de rappel de la Commission exécutive, opposaient une masse suffisante aux tentatives insurrectionnelles. Le poste était occupé par un détachement assez nombreux de la 12e, capitaine Haulte.

Le maire de Paris et son adjoint interrogèrent le colonel commandant de l'Hôtel-de-Ville, Rey, et son second, le chef de bataillon Beaumont. M. Marrast posa nettement cette question à M. Rey : « Êtes-vous

sûr de vos hommes ? » — « Oui, et si les envahisseurs se présentent, nous les recevrons militairement. »

MM. Marrast et Adam, raffermis dans leur confiance par cette affirmation formelle, se concertèrent ensuite avec le colonel de la 9ᵉ, Gautier, et un adjoint de cet arrondissement, qui venaient de l'Assemblée où ils avaient entendu les paroles de Huber. La disposition des légions autour du palais souleva quelques difficultés. Mais elles furent promptement aplanies, et le palais fut de tous côtés entouré.

Ces mesures prises, M. Marrast se tint enfermé dans son cabinet, à la porte duquel M. Adam mit de faction les hommes les plus sûrs de la garde républicaine.

XIII

Un peu avant cinq heures, on apercevait au loin une colonne d'individus en marche. La garde nationale avait réclamé vivement des cartouches ; et, à la hâte, il en avait été jeté par les fenêtres de l'Hôtel-de-Ville ; ce qui avait occasionné quelque désordre dans les rangs. A ce moment de confusion, Barbès, suivi seulement d'un petit groupe, s'avance devant la 9ᵉ légion. Le passage lui est barré. Il insiste. Une lutte de quelques individus contre quelques gardes nationaux s'engage. Une colonne plus forte arrive avec des bannières. L'altercation devient plus violente. Un chef de bataillon tourne la crosse en l'air. Le colonel Yautier, retenu par son affection pour Barbès ou par la crainte de voir s'élever des barricades dans tout Paris, « idée,

dit-il, qui lui tournait la tête, » hésite et ne sait pas même masser ses hommes contre la pression de la colonne. Un coup de pistolet est tiré, blesse un garde national de la 8e, M. Hérisson, mêlé aux rangs de la 9e après la malencontreuse distribution de cartouches. A cette détonation, le colonel se retire avec ses bataillons ; les autres légions suivent et se dispersent, et laissent la place vide à la foule qui déborde.

Barbès parvient à la grille. Elle est fermée. Le colonel Rey en interdit l'entrée et la défend. Barbès lui dit simplement : « Rey, je t'en prie, laisse-moi entrer ! » — « Non ! je ne peux pas ; j'ai un devoir à remplir. » Pendant ce colloque, la grille est escaladée, ouverte en présence d'une cinquantaine de gardes républicains qui se laissent envelopper. La foule se précipite dans le palais. Impéritie, faiblesse ou connivence, pendant ce temps, trois compagnies faisaient l'exercice dans une arrière-cour, sous le commandement du major Prioux.

Y avait-il trahison du colonel Rey, réputé homme d'honneur ? Non, probablement. Mais Barbès exerçait sur lui et sur sa troupe une influence magnétique. Les gardes républicains pliaient devant un mouvement qui prenait un aspect révolutionnaire. Ils en étaient fascinés. Ils n'eussent pas hésité un instant contre des assaillants qui, les armes à la main, eussent fait le siége de l'Hôtel-de-Ville. La preuve en est dans la résolution prise par deux lieutenants, en cas d'attaque et de défaite, de mettre le feu aux poudres. Le commandant en second, Beaumont, dont la fidélité n'était pas

douteuse, a dépeint cette singulière situation et explique ainsi cette non-résistance : « Nous avions tous les jours sur la place 15 à 20,000 hommes qui nous menaçaient. On les faisait retirer en leur parlant. S'ils avaient été armés, nous aurions fait usage des armes. Mais, que diable! on ne peut pas tirer sur des hommes désarmés. »

Le colonel Rey, consterné, se transporta en toute hâte auprès de M. Marrast, qui adressa aussitôt cette lettre à la Commission exécutive :

« Mairie de Paris, 5 heures.

« De nombreuses colonnes se sont dirigées sur l'Hôtel-de-Ville en sortant de la Chambre. Elles portaient la liste d'un nouveau Gouvernement provisoire nommé dans l'Assemblée. Elles annoncent l'intention d'installer ce Gouvernement à l'Hôtel-de-Ville. Mes forces ne sont pas suffisantes; envoyez-m'en sur-le-champ. »

Les ordres de la Commission, nous l'avons vu, avaient devancé cette demande. M. Garnier-Pagès avait par deux fois fait ordonner aux 5e, 6e, 7e, 8e et 9e légions de marcher au plus tôt au secours de l'Hôtel-de-Ville.

XIV

L'Hôtel-de-Ville est envahi par un torrent de deux à trois mille individus qui se répand partout. Çà et là, dans cette tourbe, se dressent les bannières des clubs. De cour en cour, de salle en salle, d'escalier en

escalier, Barbès et Albert sont littéralement portés jusque dans une grande pièce de l'aile droite. Barbès est élevé sur une table d'où il prononce un discours dont voici les mots saillants : « Citoyens, l'Assemblée est dissoute, comme au 24 février, par la volonté du peuple. Paris ne peut pas rester vingt-quatre heures sans Gouvernement. » De la foule on lui crie plusieurs noms. Celui de Blanqui est prononcé! Barbès, déjà pâli par la fatigue, blêmit d'indignation, semble chercher d'un regard menaçant cet interlocuteur, et s'écrie : « Ne me parlez pas de Blanqui ! S'il se présente, je lui casse la tête ! »

Quelques envahisseurs ont demandé la salle où siégeait le Gouvernement provisoire en février. C'était le cabinet du secrétaire général. Barbès et Albert y sont conduits. Là se renouvellent les discussions sur l'organisation d'un nouveau Gouvernement. De nombreuses listes, composées de noms différents, circulent; chaque club, chaque secte, chaque nuance veut y introduire son représentant ! C'est une variété infinie de toutes combinaisons. Ce n'est pas seulement autour de Barbès et dans les pièces où il a successivement passé que ces listes se multiplient. Dans toutes les salles, dans toutes les cours, on lance des noms, on les admet, on les repousse, on s'anime, on dispute, on s'exaspère. On jette ces listes par les fenêtres, sur la place, aux citoyens qui se pressent contre les portes. Dans la foule qui les ramasse, mêmes débats, mêmes prétentions, mêmes répulsions, mêmes querelles ! Là où les altercations sont les plus bruyantes, sont les

partisans de Blanqui. Nombreux, ils s'imposent ; et malgré d'opiniâtres refus et l'hostilité bien connue de Barbès, son nom est inscrit sur la plupart des listes recueillies sur les lieux mêmes.

Barbès.	Barbès.	Louis Blanc.	Louis Blanc.	Barbès.
Leroux.	Albert.	Barbès.	Ledru-Rollin.	Ledru-Rollin.
Blanqui.	Louis Blanc.	Ledru-Rollin.	Barbès.	Albert.
Albert.	Huber.	Raspail.	Cabet.	Raspail.
Louis Blanc.	Raspail.	Albert.	Raspail.	Pierre Leroux.
Huber.	Blanqui.	Blanqui.	Blanqui.	Thoré.
			Sobrier.	
			Caussidière.	
			Thoré.	
			Maire de Paris, Pierre Leroux.	

Lamartine (*intercallé d'une autre écriture*).	Albert.	Albert.
	Ledru-Rollin.	Louis Blanc.
Louis Blanc.	Louis Blanc.	Barbès.
Ledru-Rollin.	Barbès.	Raspail.
Raspail.	Raspail.	P. Leroux.
Barbès.	P. Leroux.	Thoré, maire de Paris.
Blanqui.	Thoré, maire de Paris.	Sobrier.
Caussidière.	Albert (répété *sic*).	Caussidière.
Étienne Arago.	Sobrier.	Cabet.
Albert.	Caussidière.	Huber.
Huber.	F. Flocon.	Considérant.
Sobrier.		Proudhon.
Lagrange.		

Presque toutes ces listes sont écrites sur des papiers qui portent l'en-tête de la mairie de Paris.

XV

Mais Barbès a pris la direction suprême et il formule ainsi la proclamation d'un nouveau Gouvernement provisoire :

« Le peuple ayant dissous l'Assemblée nationale, il ne reste plus d'autre pouvoir que celui du peuple lui-même.

« En conséquence, le peuple ayant manifesté son vœu d'avoir pour Gouvernement provisoire les citoyens Louis Blanc, Albert, Ledru-Rollin, Barbès, Raspail, Pierre Leroux, Thoré,

« Ces citoyens sont nommés membres de la Commission du Gouvernement;

« Le citoyen Caussidière est continué dans les fonctions de délégué de la République à la préfecture de police;

« La garde nationale reçoit l'ordre de rentrer dans ses quartiers respectifs.

« A. Barbès, Albert. »

Une seconde proclamation, tracée sur une feuille de papier portant cet en-tête lithographié « République française — Gouvernement provisoire — le Maire de Paris à », est ainsi conçue :

« Le Gouvernement provisoire, prenant en considération le vœu du peuple, déclare qu'il va signifier

immédiatement aux Gouvernements russe et allemand l'ordre de reconstituer la Pologne, et, faute à ces Gouvernements d'obéir à cet ordre, le Gouvernement de la République leur déclare immédiatement la guerre.

« Le membre de la Commission du Gouvernement,

« A. BARBÈS. »

XVI

L'Hôtel-de-Ville présentait, à ce moment, un tableau bien extraordinaire.

Dans l'aile gauche siégeait le maire de Paris, le représentant du Gouvernement régulièrement constitué, M. Marrast, donnant des ordres, recevant des communications, en relation avec le Pouvoir exécutif et les mairies, secondé par son adjoint M. E. Adam, par quelques représentants, MM. Conti, Pietri..., M. Antony Thouret. Loin de reculer devant l'invasion, fidèle à sa fonction, il remplissait activement ses devoirs.

Dans l'aile droite siégeait un Gouvernement nouveau, cherchant à se former, directement en rapport avec la foule du dehors et du dedans, dont il se disait l'émanation souveraine.

Trois mille individus encombraient l'édifice. Salles, cours, passages, couloirs, escaliers, fenêtres, la place, tout était rempli. Sur les appuis des croisées, entre les colonnes, en haut, en bas, il y avait comme des grappes d'hommes, suspendues à la façade, ruche d'abeilles,

allant, venant, bourdonnant. C'était un bruit, une rumeur, des exclamations, des vivats, des murmures, des cris, des transports !

Mais ici encore, comme dans l'Assemblée, pas un garde républicain, pas un garde national en faction ou gardant les postes n'est désarmé. A l'Hôtel-de-Ville comme à la Chambre, pas une goutte de sang n'est versée. La haine des envahisseurs contre les hommes du *National* ne tente rien contre M. Marrast. Toutes les fureurs de cette foule s'exhalent en tumultes et en vociférations, sans se porter aux actes contre les personnes. Ne voyons-nous pas là, des deux côtés, l'espérance de triompher sans effusion de sang, les quelques hommes qui n'auraient pas reculé devant le crime n'osant pas. Chacun semble être là pour son compte, pour son opinion, son vote, son droit, agissant suivant son désir, exprimant sa volonté, et se le disant. Un garde national, à qui un ouvrier voulait imposer sa liste de Gouvernement, répliquait : « Mais si vous avez le droit de choisir le vôtre, moi, j'ai bien le droit de garder le mien. » Et l'ouvrier trouvait cela juste.

Ce contraste ne pourrait s'imaginer s'il n'avait pas existé. Dans aucune journée de l'histoire semblable spectacle n'avait été vu.

Mais une telle situation pouvait-elle durer ? Déjà les plus fougueux commençaient à forcer la boutique d'un armurier du quai.

Les ordres sur ordres, incessamment et partout transmis par le Pouvoir exécutif, allaient prompte-

ment faire pencher le poids du nombre du côté du Gouvernement régulier.

XVII

Le colonel de la 5ᵉ légion avait dirigé deux bataillons sur l'Assemblée, le 1ᵉʳ, commandant Brochard, par les boulevards; le 4ᵉ, commandant Ragoin, par la place des Victoires et la rue de Rivoli. Parvenu à la hauteur du passage Delorme, M. Ragoin était allé prendre les ordres à l'état-major. D'après les nouvelles instructions du Luxembourg, le général Guinard lui avait prescrit de se porter immédiatement sur l'Hôtel-de-Ville — quatre heures et demie. — Le bataillon avait aussitôt tourné à gauche, par le jardin des Tuileries, et en débouchant sur le quai il avait aperçu une colonne de clubistes qui remontait l'autre rive et se rendait également à l'Hôtel-de-Ville. S'avançant parallèlement, ils étaient arrivés en même temps sur la place dégarnie de troupes, le bataillon par le quai de la Mégisserie et la colonne par le pont d'Arcole, au moment où l'on brisait les portes de l'armurier — cinq heures.

Tout aussitôt le bataillon se trouva noyé dans la foule qui, tantôt avec menaces, tantôt avec prière, lui criait : « A bas les baïonnettes ! Venez avec nous ! Soyez des nôtres ! » Le bataillon tint ferme et put contempler un instant cette façade surchargée d'hommes et de bannières, ces listes jetées par les fenêtres, ces lecteurs à hautes voix, ces adhérents d'un nom

l'accueillant par des « Oui ! oui ! » ces adversaires le repoussant par des « Non ! non ! » tout ce tourbillon vertigineux.

Singularité des mouvements populaires de cette journée où tout semblait devoir être extraordinaire ! Tout à l'heure le bruit d'une arme à feu a suffi pour disperser les six bataillons de la garde nationale ; maintenant une simple marche en avant vers le palais suffit pour balayer la foule et la rejeter dans les rues adjacentes. Mais bientôt elle reparut.

En ce moment, précédant MM. Lamartine et Ledru-Rollin, le général Fouché apparaît, bride abattue, suivi d'une seule ordonnance. Il s'arrête devant le bataillon et lui crie : « L'Assemblée n'est pas dissoute. Vous avez un Gouvernement. Ici on veut en faire un autre. Le laisserez-vous faire ? ou voulez-vous garder celui que vous avez ? Si vous repoussez l'autre, eh bien ! entrez ! et f..... le par la fenêtre ! » A cette énergique harangue, les acclamations : Vive l'Assemblée nationale ! et les applaudissements éclatent. « Vous êtes bien décidés ? » — « Oui ! oui ! » Le général lève son épée. Roulement de tambours ! On bat la charge ! et le bataillon pénètre, par l'escalier du milieu, dans la cour qui lui fait face. Le général se rend auprès du maire de Paris, lui annonce la venue des membres de la Commission exécutive et des légions, et se concerte avec lui pour faire évacuer l'Hôtel-de-Ville.

Avec ce bataillon entrait un bataillon de la 6e. Ce bataillon, sous le commandement de M. Lescouvé, envoyé par le colonel Forestier sur la place de la Con-

corde, avait, à la hauteur du ministère des finances, rencontré un élève des Écoles, officier d'état-major, qui lui avait dit de se porter immédiatement sur l'Hôtel-de-Ville. Il s'y était rendu au pas de course; et, débouchant sur la rue de la Tixeranderie, il s'élançait aussitôt dans l'intérieur du palais. Deux compagnies de l'artillerie de la garde nationale s'y précipitaient également. Deux bataillons de la 7e, vivement ramenés par son colonel Dauphin, se croisant avec la 6e, entouraient l'Hôtel-de-Ville. La 8e, revenant sur nouveaux ordres, divisant ses compagnies, entrait par les trois portes de la façade et par celles qui regardent l'église Saint-Gervais. Les autres légions accouraient successivement et s'entassaient sur les quais et dans les rues voisines. La garde nationale à cheval et le 9e dragons ouvraient la marche à MM. Lamartine et Ledru-Rollin, qui ne pouvaient avancer que lentement, à travers les rangs compacts et les transports d'enthousiasme de la garde nationale — cinq heures et demie.

XVIII

Au fur et à mesure que la garde nationale, dirigée par l'adjoint de la mairie de Paris, occupait les cours et les salles aux cris de : Vive l'Assemblée ! vive le Pouvoir exécutif ! les envahisseurs, refoulés, pliant devant une masse supérieure, se retiraient, répliquant par les cris de : Vive Barbès ! vive Raspail ! vive Blanqui !

MM. Barbès et Albert, assis autour d'une table avec quatorze de leurs adhérents, signaient leur dernière proclamation, lorsqu'un capitaine d'artillerie de la garde nationale, M. Martin Péchinat, entre brusquement. « Que venez-vous faire ici? » lui demande M. Barbès. « Qu'y venez-vous faire vous-même? » riposte M. Péchinat. « Nous sommes membres du Gouvernement provisoire. — Lequel ? est-ce celui d'hier ou celui d'aujourd'hui? — Celui d'aujourd'hui. — Eh bien! au nom de la loi, je vous arrête! » Pendant ce colloque s'étaient précipités dans la salle les capitaines d'artillerie, MM. May et Keller, M. Lecour, brigadier de cette légion, M. Vanderberghe, adjudant-major de la garde nationale de Beauvais, des artilleurs, des gardes nationaux et le commandant en second de l'Hôtel-de-Ville, M. Beaumont. Un mouvement spontané de résistance et l'emportement irréfléchi de quelques gardes nationaux sont aussitôt réprimés par la prudence du plus grand nombre. M. Vanderberghe veut mettre en liberté M. Albert, qui refuse en disant : « Si Barbès est coupable, je le suis aussi. » Et il reste. Le colonel Rey, subissant la responsabilité de la non-résistrnce à l'invasion, est arrêté comme l'a été le général Courtais.

Les prisonniers, pâles, émus, mais calmes et résignés, demeurèrent sous la garde de ceux qui les avaient saisis.

L'envahissement de l'Hôtel-de-Ville n'avait pas duré une heure.

XIX

Pendant la chute de ce Gouvernement insurrectionnel, les deux membres de la Commission exécutive ne pouvaient s'arracher à l'ovation qui les enveloppait. Des milliers de mains leur pressaient les mains. M. Lamartine essayait quelques paroles de cœur étouffées par les acclamations. Il était enlevé de son cheval et porté jusqu'auprès du maire de Paris.

MM. Lamartine et Ledru-Rollin délibérèrent avec MM. Marrast, Edmond Adam, le général Fouché et le nouveau commandant de la garde nationale, Clément Thomas, sur les mesures d'ordre exigées par les circonstances. Puis ils se retirèrent pour retourner à l'Assemblée, suivis des mêmes transports, du même enthousiasme.

XX

Mais tout danger n'était pas conjuré. La nuit venait, et, avec la nuit, la possibilité d'une prise d'armes par les désespérés et les agents provocateurs. Cette prise d'armes pouvait surgir de deux foyers : la maison de Sobrier et la préfecture de police, où s'étaient renfermés les Montagnards qui avaient d'intimes ramifications avec les sociétaires exagérés des Droits de l'homme.

Devant la maison de Sobrier stationnait un bataillon de la 3e légion, qui en gardait les abords et en surveil-

lait l'entrée. Cette maison, suivant la rumeur publique, était occupée par des hommes déterminés, de longue main préparés à une défense armée. Rendez-vous des clubistes les plus violents! arsenal de munitions et de fusils ! En cherchant à la prendre d'assaut on devait s'attendre à une lutte meurtrière, rapide signal d'un embrasement général. Avant d'y employer la force, il fallait réfléchir, et l'on hésitait.

M. Perrée, maire du 3[e], y monta seul et trouva une trentaine d'individus, ignorant les derniers événements et très-inquiets sur ce qui se passait au dehors. Ils avaient vu les colonnes d'envahisseurs marchant sur l'Hôtel de-Ville, les bataillons nombreux de la garde nationale allant et venant, dans l'attente de l'inconnu. Ils ne savaient que penser ni que faire. Aussi M. Perrée put-il, après quelques paroles échangées, sortir comme il était entré.

Peu après, une dizaine de gardes mobiles de la marine, sous les ordres de M. Lallier, leur commandant, bientôt suivi du commissaire de police M. Bruzelin, de M. Despeux, adjoint du 1[er] arrondissement et d'une centaine de gardes nationaux de la banlieue et de la 1[re] légion, pénétrèrent dans les bureaux du journal la Commune de Paris et dans les appartements. Ils y firent une soixantaine de prisonniers qui, tout en protestant, n'opposèrent aucune résistance et furent conduits à l'état-major, aux Tuileries.

Le commissaire de police avait commencé à poser les scellés, lorsqu'une espèce de frénésie saisit les gardes nationaux de la banlieue et les affola.

Après avoir puisé, dans les caisses ouvertes, des munitions et des fusils, ils eurent bien vite saccagé la maison, brisé les meubles, dispersé les papiers. Cette frénésie fut poussée à ce point d'aveuglement qu'un capitaine de la 3e légion, survenant pour ramasser les papiers dans les cartons et les porter à l'état-major, au moment où son bataillon conduisait les prisonniers, fut arrêté, malgré ses énergiques réclamations, et envoyé à la préfecture de police. On eut grand'peine à recueillir les débris de cette dévastation.

XXI

La préfecture de police était occupée par 3,000 hommes armés jusqu'aux dents, par les Lyonnais, les gardiens de Paris et les Montagnards, toujours indisciplinés, malgré l'épuration intelligente exécutée par M. Crevat, qui en avait élagué les hommes véreux. M. Caussidière se disait obligé de les conduire le pistolet au poing.

Le matin même du 15, les 300 Montagnards de la caserne Saint-Victor avaient résolu de prendre part à la manifestation, et le commandant Caillaud avait dû user de toute son influence pour les en détourner et les amener à la préfecture. Encore dut-il en laisser aller une vingtaine pour surveiller les événements.

Ces hommes à la ceinture rouge, garnie de pistolets, au sabre traînant, remplissant les cours, les escaliers et les salles; les fusils en faisceau, les amas de munition, les tonneaux de cartouches, les grenades dans les ma-

gasins, les distributions de vivres et de vin, les émissaires allant et venant, les agents de toutes sortes apportant leurs rapports, les groupes aux conversations menaçantes, donnaient à la préfecture l'aspect d'un camp à l'approche d'une bataille. Les Montagnards avaient suivi, avec une animation toujours croissante, la formation, la marche et le progrès de la colonne. L'envahissement de la Chambre avait causé parmi eux une effervescence qui éclatait en cris de : Vive Barbès ! De nombreux émissaires de Blanqui venaient avec soin maintenir leurs relations avec les plus violents; et les cris de : Vive Blanqui! se faisaient entendre, malgré l'hostilité bien connue de Caussidière contre ce chef de club.

Caussidière se maintenait sur une réserve prudente. Le colonel Mercier et ses commandants les plus dévoués, Morisset, Caillaud, Louchet, etc., circulant dans les cours, témoins d'enthousiasmes que, dans leur impuissance, ils n'essayaient même pas de réprimer, et d'une exaltation de plus en plus passionnée, lui rendaient compte de tout. Depuis sa lettre d'excuse en réponse à l'appel de la Commission exécutive, il ne lui avait plus envoyé de notes; il attendait la décision des événements.

A la nouvelle de l'invasion de l'Assemblée, un de ses amis lui dit, en lui conseillant de se jeter dans le mouvement afin de le diriger : « Je n'étais pas partisan de la manifestation, vous le savez, et j'ai vivement combattu Huber dans le club de la Révolution. Mais il y a dans la vie des moments décisifs où l'inac-

tion est un crime. Il faut se décider, il faut être pour ou contre! » Puis il lui soumit ce plan hardi qu'il exécuterait sous sa seule responsabilité et que lui, Caussidière, pourrait désavouer s'il échouait : marcher à la tête de la garde républicaine, joindre une force armée à la force populaire maîtresse de l'Assemblée ; saisir, au nom du salut public, tous les représentants réactionnaires. Comme la veille, Caussidière repoussa ces propositions et resta inébranlable, préférant garder une espèce de neutralité armée. Seulement il songea à augmenter ses forces ; vers deux heures, il envoya l'ordre aux porteurs et aux forts des halles de se rendre immédiatement près de lui, et il fit militairement garder les abords de la préfecture de police.

XXII

Entre quatre heures et demie et cinq heures, une centaine de clubistes accourent annoncer la dissolution de l'Assemblée, la formation d'un Gouvernement provisoire où figurait le nom de Caussidière, et réclament des armes. Une explosion frénétique éclate, les cris de : Vive Barbès ! vive Blanqui ! vive le Gouvernement provisoire! retentissent dans toutes les cours. Mais Caussidière, pressé, acclamé, persiste plus que jamais dans sa réserve. Il recommande l'inaction la plus absolue, l'immobilité dans les murailles de la préfecture. « Je suis ici comme préfet de police, » répliquait-il à un de ceux qui lui montraient son nom sur la liste du nouveau gouvernement. « Lors-

que je recevrai des ordres d'un pouvoir constit je verrai ce que j'aurai à faire; pour l'instant, re rez-vous. »

Mais il n'était pas le maître absolu de ses Mon gnards. Malgré ses prescriptions, un détachemen croyant que Blanqui était ou se rendait à l'Hôtel-c Ville, sortit pour le joindre. En passant devant poste de la garde nationale du Palais-de-Justice, détachement répondit par des menaces et des cris d Vive Blanqui! vive Barbès! aux cris de : Vive l'Asse blée nationale! Sur le pont au Change, se trouvant face de la garde nationale et des dragons comman par le colonel Goyon, il mit, un instant, en joue colonel. Mais le colonel fit un mouvement en ava et la lutte allait s'engager, lorsque M. Crevat, ave et autorisé par le préfet, accourut leur transmet l'ordre exprès de rentrer. Le détachement fit den tour, et le conflit sanglant fut évité.

Le soir, les hommes d'action, qui, repoussés l'Assemblée et de l'Hôtel-de-Ville et furieux de le insuccès, aspiraient à une revanche et au combat, réfugièrent de toutes parts à la préfecture de polic dont la garnison fut ainsi considérablement au mentée.

CHAPITRE SEPTIÈME.

Fin de la séance d'après le *Moniteur*. — Réunion de la Commission exécutive et du Conseil des ministres : la Commission exécutive reprend le commandement général des forces ; elle remplace le général Tempoure par le général Bedeau; démission de M. Guinard ; lettres de M. E. Adam et du maire du IVe arrondissement, plaintes sur l'état de la préfecture de police ; la Commission exige des explications du préfet, qui envoie au Luxembourg des prisonniers. — Préparatifs de lutte à la préfecture de police ; M. Caussidière est mandé auprès de la Commission exécutive ; il s'y rend malgré l'opposition de ses amis ; conférences ; M. Caussidière retourne à la préfecture. — Le club Blanqui est fermé ; Blanqui se dissimule ; Flotte sonde le terrain. — Récits de Villain. — Épisode du passage Molière. — MM. Barbès, Albert, etc., conduits à Vincennes. — MM. Courtais, Raspail, Sobrier.— Situation de Paris pendant la nuit. — Proclamation de la Commission exécutive.

I

En attendant le retour du président, retenu au Luxembourg auprès du Pouvoir exécutif pour délibérer sur les mesures d'ordre, le citoyen Corbon, qui venait de déployer autant de présence d'esprit que de dévouement, présidait l'Assemblée. L'animation y était extrême ; chaque représentant était encore sous l'impression des sensations qu'il avait éprouvées, et qui n'avaient fait que surexciter ses aspirations et ses passions politiques.

Après le départ de MM. Ledru-Rollin et Lamartine

pour l'Hôtel-de-Ville, l'Assemblée, sur la propositio
du ministre de la justice, avait voté la permanence
l'unanimité et aux cris de Vive la République!

Nous allons assister à la fin de cette mémorabl
séance.

II

M. de Charencey demande qu'une Commission d'en
quête soit nommée (de toutes parts : Non, non!) o
que des injonctions soit immédiatement données à l
Commission exécutive pour qu'elle découvre et fass
connaître la vérité.

Le ministre du commerce réclame avec vivacité e
faveur de l'initiative de la Commission exécutive,
laquelle l'Assemblée doit donner de la force et de
moyens d'action. Il explique le mouvement de l
journée..... A l'instant même où la manifestation ar
rivait sous les murs de cette enceinte, quelles étaien
les paroles qui retentissaient dans cette même en
ceinte? Celles d'un orateur qui demandait des secour
pour la Pologne. Or, que demandait-on du dehors? de
secours pour la Pologne : « Croyez-le bien, citoyens
Je pense qu'il serait politique de le dire tout haut
l'immense majorité des citoyens voulaient faire un
manifestation légale et régulière. » (Mouvements e
sens divers.)

M. Degousée justifie les dispositions prises par l
présidence et la questure, et demande que la Com
mission exécutive soit invitée à procéder à la réorgan

sation de l'état-major général de la garde nationale, et de la préfecture de police! (Appuyé, appuyé.)

M. Léon Faucher demande la mise en accusation de MM. Barbès et Courtais.

M. Berryer fait adopter la reprise de l'ordre du jour. Mais le ministre des finances démontre l'impossibilité d'une discussion immédiate sur la Pologne : « Nous ne pourrions pas déclarer que nous voulons la guerre, parce que nous aurions l'air de voter sous l'action de la peur de l'anarchie; nous ne pourrions non plus déclarer que nous ne voulons pas la guerre, parce que nous aurions l'air de voter sous l'empire d'un sentiment indigne de nous... » (Très-bien! très-bien!)

M. Wolowski approuve et renonce à la parole.

La proposition de suspendre la séance pendant une heure est rejetée.

Un représentant entre en ce moment dans la salle, parle à quelques-uns de ses collègues, et, sur leur invitation, monte à la tribune. Il dit : « On nous donne comme certaine l'arrestation des citoyens Barbès, Blanqui, Raspail » (Bravo! bravo!)

« *Le citoyen Lignier :* Le commandement général a été remis entre les mains du lieutenant-général Fouché. La Commission exécutive a pris toutes les mesures nécessaires pour la sécurité la plus complète de la ville et de l'Assemblée.

« *Le citoyen Buchez :* La Commission exécutive et tous es ministres se sont réunis au Luxembourg. Ils avaient jugé utile, dans ce grave moment, de concentrer toutes les forces de la France dans le même

palais. J'avais donc été chargé de réunir l'Assemblée dans l'ancienne Chambre des pairs. Il paraît, citoyens, que vous avez décidé que vous resteriez ici. » (Oui, oui !)

Sur la proposition de M. Latrade, la Commission exécutive est priée de se rendre dans le palais de l'Assemblée nationale.

M. Jules Favre dit qu'il vient de parcourir Paris : dans les rangs de la garde nationale, de la garde mobile et de l'armée, il n'a entendu qu'un cri : Vive l'Assemblée nationale ! Il exprime l'intention du gouvernement de se tenir en communication incessante avec les représentants.

Il est décidé que l'invitation à la Commission exécutive lui sera adressée par un message.

« *Le citoyen Berryer :* C'est précisément parce que cette enceinte a été violée que nous ne devons pas en sortir. Tous les corps de l'état doivent y être réunis. »

L'autorisation demandée par M. Portalis, de mettre sous la main de la justice MM. Barbès et Courtais, est combattue par MM. Théodore Bac, Latrade, Detours, Raynal, et appuyée par MM. Quentin Bauchart, de Dampierre. La chambre vote leur maintien en état d'arrestation.

« *Le citoyen Garnier-Pagès :* Dès le matin, connaissant les desseins de certains agitateurs, nous avions donné immédiatement au ministre de l'intérieur l'ordre de suivre et d'arrêter les factieux. Toutes les mesures d'ordre que nous avions pu prendre n'ont pas été complétement exécutées suivant notre volonté et notre désir.

« Mais, du moment où nous avons su qu'une foule menaçante circulait sur les boulevards et voulait faire insulte à l'Assemblée nationale du peuple, qui est le seul peuple que nous devons reconnaître (Bravo! bravo!), nous nous sommes immédiatement divisés en deux parties. Trois d'entre nous sont venus siéger au milieu de vous. Deux sont restés au Luxembourg, siége de la Commission du pouvoir exécutif, et là, immédiatement, nous avons donné des ordres à tous les maires, à tous les colonels, à l'état-major de la garde nationale, pour que le rappel fût à l'instant battu et que des mesures fussent prises pour sévir contre ceux qui non-seulement oseraient se conduire d'une manière factieuse, mais qui voudraient lutter contre le souverain, le souverain que représente ici l'Assemblée (Applaudissements).

« Citoyens, nous avons donné l'ordre à l'instant, quand nous avons su qu'une foule factieuse avait voulu envahir, avait envahi l'Assemblée, que quelques insensés avaient voulu déshonorer la tribune; alors même nous avons donné l'ordre de concentrer autour de l'Assemblée nationale des forces suffisantes, des forces considérables; et cette brave garde nationale n'a pas manqué à l'appel que nous lui avons fait; elle s'est rendue de tous les côtés autour de cette Assemblée pour faire respecter et l'Assemblée et les décisions que vous pouviez prendre (Très-bien).

« Nous nous sommes mis en rapport immédiatement avec le commandant de la division militaire, avec tous les centres d'action. Dès une heure, nous avons transmis

au commandant de la division militaire le commandement de la garde nationale et de toutes les forces qui pouvaient véritablement défendre et soutenir l'indépendance de la souveraineté de l'Assemblée.

« Nous avons pris ces mesures; mais ce n'est pas tout. Il y en a d'autres à prendre. D'une part, nous vous déclarons que nous sommes décidés à obéir à l'Assemblée nationale dans les ordres qu'elle voudra bien nous transmettre; et, d'autre part, le pouvoir dont vous nous avez investi, dont vous nous avez honoré, ce pouvoir, nous nous en servirons pour sévir avec vigueur, comme nous l'avons dit dans une proclamation hier, contre ceux qui ont consommé l'attentat. (Vives marques d'approbation).

« *Le citoyen Aylies :* Et les clubs?

« *Le citoyen Garnier-Pagès :* Les clubs qui ont conspiré sont fermés. (Marques d'assentiment). Nous respecterons le droit de réunion, car c'est au droit de réunion qu'est due la glorieuse révolution du 24 Février; mais des clubs qui se réunissent en armes, qui menacent sans cesse d'envahir l'Assemblée nationale, ceux-là nous les dissiperons (Très-bien !). Nous les poursuivrons (Applaudissements). Nous sommes décidés à donner de l'énergie au pouvoir (Très-bien!), ou nous donnerons notre démission.

« *Voix nombreuses* : Vous ne la donnerez pas.

« *Le citoyen Garnier-Pagès* : Nous avons agi avec énergie, nous continuerons d'agir avec la même énergie. Oui ! nous voulons tous une République ferme, honnête et modérée. (Bravo ! bravo !)

« Toute l'Assemblée se lève en poussant un cri unanime de : *Vive la République !* Tous les membres se tournent ensuite vers les tribunes qui sont remplies de gardes nationaux, et crient : *Vive la garde nationale !* Ceux-ci répondent avec beaucoup d'énergie : *Vive l'Assemblée nationale !*

« *Le citoyen Garnier-Pagès* : c'est la République que la France veut ; elle n'en veut pas d'autre. Oui ! nous vous soutiendrons ; oui ! nous vous aiderons et nous ferons de la véritable fraternité, non pas la fraternité exclusive et qui maudit, mais celle, en effet, qui contient l'amour de tous au fond du cœur et qui connaît les véritables intérêts du peuple, qui sont d'abord l'ordre et le travail. (Très-bien !)

« Citoyens, le pouvoir exécutif se tient à la disposition de l'Assemblée pour prendre toutes les mesures nécessaires dans les circonstances critiques où nous nous trouvons. (Très-bien ! Très-bien ! Bravo ! Bravo !)

« *Un représentant* : Je demande la nomination d'une Commission pour rechercher toutes les mesures à prendre.

« *Plusieurs voix* : Non ! non ! c'est le Pouvoir exécutif.

« (Un grand nombre de représentants vont féliciter le citoyen Garnier-Pagès, qui est retourné à son banc.) »

Après un moment d'interruption, le citoyen Peupin lit un message, daté de l'Hôtel-de-Ville et signé Antony Thouret, qui fait savoir que MM. Lamartine et Ledru-Rollin siégent à l'Hôtel-de-Ville.

M. Falloux annonce le retour de M. Lamartine.

M. Clément Thomas paraît à la tribune. Il est salué par les acclamations de l'Assemblée. Il annonce l'arrestation des envahisseurs et se démet de ses fonctions qu'il croit ne devoir accepter que de la Commission exécutive.

M. Garnier-Pagès lui répond par la lecture d'un arrêté de la Commission exécutive qui le nomme, au nom du peuple et de l'Assemblée, commandant supérieur de la garde nationale de Paris. (Bravo ! Bravo !)

« *Le citoyen Lamartine* : Citoyens, le Gouvernement a la satisfaction d'annoncer à l'Assemblée et à la France que la sédition a été étouffée dans son germe même, que ces hommes qui s'étaient transportés d'ici, du centre de la nation, du chef-lieu des départements, du foyer de la véritable Assemblée nationale, et qui avaient transporté leur gouvernement à l'Hôtel-de-Ville, y ont été repoussés par l'unanimité du peuple de Paris, de la garde nationale, de l'armée et de tout ce qui mérite le nom de Nation ! (Bravo ! Bravo !)

« Ainsi, citoyens, à l'heure même où nos départements consternés apprendront la violation momentanée del' Assemblée nationale, à cette même heure ils apprendront la vengeance pacifique du peuple héroïque de Paris. Ils apprendront que la garde nationale, l'armée, la garde mobile et les citoyens de toutes les conditions, de toutes les professions, de tous les rangs, de toutes les fortunes, se sont réunis comme un seul homme, comme un faisceau d'un million d'hommes, pour restituer à l'Assemblée nationale la dignité, la liberté, l'indépendance, le respect qu'elle

avait un moment perdu. Le citoyen Thomas vous rendra compte des justes mesures de précaution et de sévérité que mon collègue et moi nous n'avons pas hésité à prendre et à signer à la minute pour rétablir l'autorité, la dignité, le respect de vos délibérations.

« Emportez donc de cette séance cette seule et unanime conviction que le peuple de la France et le peuple de Paris, c'est un seul peuple et que le peuple de Paris et l'Assemblée nationale, c'est un seul et même sentiment, c'est un seul et même intérêt; c'est, entre eux, à la vie, à la mort. (Une acclamation de bravos suit ces paroles.) »

M. Luneau monte à la tribune. A peine a-t-il commencé de parler, que « plusieurs représentants amènent le citoyen Louis Blanc poursuivi par des citoyens qui voulaient l'arrêter. Les membres de l'Assemblée le prennent sous leur protection.

« *Quelques voix :* Qu'on l'arrête !

« *D'autres membres :* Non ! non ! c'est un représentant : il faut respecter sa liberté.

« *Le citoyen Luneau :* Citoyens gardes nationaux, pas de violence, respectez les membres de cette Assemblée ! (Les gardes nationaux se retirent.)

« *Plusieurs représentants :* Laissez parler Louis Blanc.

« (Le citoyen Louis Blanc monte à la tribune, pâle, les vêtements déchirés, les cheveux en désordre, couvert de sueur. Des interpellations nombreuses lu sont adressées de toutes parts. Il descend de la tribune au milieu de mille cris confus.)

« *Un membre :* Respectez Louis Blanc comme collègue.

« *Un autre membre :* Ce n'est pas un collègue : c'est un factieux ! (L'Assemblée est dans une agitation difficile à décrire.)

« Le citoyen président invite les représentants à reprendre leurs places.

« *Le citoyen Luneau :* Je demande que le gouvernement s'explique sur les mesures qui ont été prises par la préfecture de police. Tout le monde sait que cette préfecture est occupée par une force qui n'est pas régulière et qui y siége. Je demande que cette préfecture, dans toutes ses divisions et départements, dant tout le local, soit occupée par la garde nationale..... Voilà pourquoi nous sommes en permanence. (Très-bien !)

« *De toutes parts :* Laissez parler M. Garnier-Pagès.

« *Le citoyen Garnier-Pagès :* ..... Que l'Assemblée soit bien convaincue que la Commission exécutive remplira tous les devoirs que vous lui avez délégués..... Nous croyons, en effet, que la préfecture de police doit, dans ce moment, comme tous les autres grands postes, être occupée par la garde nationale... Il faut agir avec force et vigueur, mais avec circonspection.

« *Voix nombreuses* : Il faut de l'énergie !

« *Quelques représentants :* Pas de réaction !

« *Le citoyen Barrot :* Pas de réaction, mais pas de faiblesse !

« *Le citoyen Garnier-Pagès* : ... Que l'Assemblée soit convaincue que nous agirons avec énergie. (Oui, oui!) Si telle est sa volonté, telle est la nôtre! Je le répète : Toutes les mesures seront prises.

« *Le citoyen Arago*, membre du Pouvoir exécutif : Elles ont été prises.

« *Le citoyen Louis Blanc* : Je demande la parole. (Explosion de rumeurs.)

« *Voix nombreuses* : Non, non!

« *Quelques représentants* : Laissez parler, laissez parler!

« *Le citoyen Avond* : S'il s'agit d'une défense qu'on vient présenter, nous devons écouter. (Parlez, parlez!)

« *Un grand nombre de représentants* : Non, non!

« *Le citoyen Louis Blanc* : Citoyens, c'est votre liberté, c'est votre droit, c'est votre dignité que je viens défendre en ma personne. (Explosion de murmures. A l'ordre, à l'ordre!)

« *Voix diverses* : Vous insultez l'Assemblée! — assez, assez! descendez de la tribune!

« *Le citoyen Louis Blanc* : Où serait la liberté, si elle ne trouvait pas asile dans cette enceinte? Je ne demande pas la parole pour moi seul, parce que je suis représentant du peuple... (Bruit.)

« Ce que j'affirme sur l'honneur..... (Rumeurs prolongées), sur ce que j'ai de plus sacré, c'est que j'ignorais de la manière la plus absolue, c'est que j'ignorais ce qui devait se passer aujourd'hui dans cette Assemblée..... (Allons donc, allons donc!)

« *Un représentant :* Vous n'avez jamais eu de cœur. (Exclamations diverses.)

« *Voix diverses :* Laissez parler, laissez parler!

« *Le citoyen Louis Blanc :* Ne croyez pas que je recule ici devant ce que je considère comme la vérité. Jamais, ni la crainte des violences, ni la crainte de la mort ne me feront refouler ce qu'il y a dans ma conscience ; je vous dirai donc, au risque des exclamations que je pourrai soulever, que, bien convaincu que si, comme j'en suis bien profondément pénétré, il y a ici des adversaires politiques, mais enfin des hommes d'honneur et de cœur qui m'écoutent... (Violente interruption.) Je suis convaincu que ces hommes croiront à la vérité de ce que je leur dirai, quand je leur déclarerai que, quant à moi, et je dis ceci avec la conviction d'un homme libre, avec la dignité, avec l'autorité d'un de vos collègues, quand je serai venu leur dire... quant à moi, et j'en demande pardon à vos convictions, si je n'ai pas le bonheur que les miennes concordent avec les vôtres..... je ne suis pas de ceux, en effet.....

« *Voix nombreuses :* Allons donc ! au fait, au fait!

« *Le citoyen Louis Blanc :* Je ne suis pas de ceux qui approuvent la marche suivie par l'Assemblée..... (Explosion de murmures.) Je ne suis pas de ceux qui approuvent la marche suivie par l'Assemblée. J'ai profondément regretté que dans votre règlement vous ayez inséré un article qui, suivant moi... c'était peut-être une erreur de ma part. (Allons donc! assez, assez!) Mais enfin, cette erreur était sincère. J'ai regretté profondé-

ment, en prévision de ce qui pouvait arriver, que vous ayez mis dans votre règlement un article qui semblait placer le peuple sous le coup d'une suspicion. (Violente interruption, un grand nombre de représentants adressent à l'orateur de violentes apostrophes.)

« *Un représentant :* Ce n'est pas le peuple, car nous sommes tous du peuple, c'est le club de la rue de Rivoli.

« *Un autre membre :* C'est une dérision! à l'ordre! à l'ordre!

« *Le citoyen Louis Blanc :* J'ai profondément regretté pour ma part que, lorsque je suis venu vous demander avec un désintéressement complet... (Explosion de murmures.)

« *Un représentant* : Vous posez beaucoup trop à la tribune. (Assez, assez.) Vous ne parlez constamment que de vous, c'est indécent.....

« *Un autre représentant :* Vous êtes à la tribune pour vous défendre. Défendez-vous!

« *Le citoyen Louis Blanc :* Je sens, aux exclamations que je soulève, que j'ai ici beaucoup de convictions contre moi.

« *Voix nombreuses :* Plus que cela!

« *Le citoyen Louis Blanc* : Je ne crois pas qu'il y ait ici plus que cela. Il ne peut pas y avoir de la haine contre moi... (Allons donc! Il n'y a que du mépris.) Quant à moi, je n'ai aucun sentiment de haine à l'égard de ceux qui ne partagent pas mes convictions. (A la question! à la question.) Vous voulez que j'y vienne, m'y voici. Je jure par tout ce qu'il y

a de plus sacré au monde que je n'ai rien fait, absolument rien fait pour conduire le peuple ici... (Violente interruption.) Je jure par tout ce qu'il y a de plus sacré au monde que si je suis complétement dans les sentiments que le peuple a manifestés... (Explosion de cris : à l'ordre! à l'ordre! — Une grande partie des représentants se lèvent avec énergie et adressent des apostrophes violentes à l'orateur).

« *Le citoyen président* : Si le citoyen Louis Blanc était accusé il aurait le droit de se défendre.

« *Le citoyen Louis Blanc* : Citoyens, je ne me suis jamais, quant à moi, fait l'homme de la violence; j'ai toujours été l'homme du droit, et je mettrais au défi qui que ce soit ici de citer de moi une parole...

« (Plusieurs membres demandent la parole.)

« *Le citoyen Louis Blanc* : Pas un mot, pas une ligne qui soit un appel à la force brutale. Quand je suis venu ici, j'y suis venu dans la plus profonde ignorance de ce qui devait s'y passer. Hier, comme tout le monde, j'avais entendu parler d'une manière vague d'une manifestation qui devait avoir lieu aujourd'hui. Eh bien! cette manifestation, je l'ai déplorée dans le fond de mon cœur et j'ai dit... (Vive interruption d'incrédulité.) et j'ai dit que je l'avais déplorée à plusieurs de mes amis que je suis bien aise de trouver l'occasion de venir défendre à cette tribune, parce que si je ne le faisais pas, je serais un lâche...

« *Une voix* : Vous l'êtes! (Mouvements divers.)

« *Le citoyen Louis Blanc* : Et parmi ces amis, je citerai Barbès. (Exclamations.) Oui, Barbès! et rien

ne pourra me faire taire ce qui est la vérité. Je dois à la vérité, pour laquelle je professe autant de respect que pour l'Assemblée....

« *Un membre* : L'Assemblée que votre ami Barbès a dissoute.

« *Le citoyen Louis Blanc* : Pour l'Assemblée, qui, elle-même, ne peut réclamer de respect qu'autant qu'elle en montre pour tout ce qui est liberté, vérité, justice.

« *Un membre* : Et tout ce qui n'est pas utopie.

« *Un représentant* : Êtes-vous allé à l'Hôtel-de-Ville?

« *Le citoyen Louis Blanc* : Non! je suis revenu ici reprendre mon poste de représentant. (Assez! assez!) Et voilà l'homme qui a été insulté par ceux qui devaient le défendre. (Murmures.)

« Je me résume en quelques mots... l'enceinte a été envahie; on m'a dit qu'il fallait calmer les hommes qui avaient envahi cette enceinte... (Interruption.)

« J'étais convaincu, quant à moi, de la nécessité de faire respecter l'Assemblée. (Dénégations.)

« Je suis monté à cette tribune pour le dire. (Assez! assez!)

« *Un membre :* Quand on vous accusera, vous vous défendrez; c'est par trop occuper l'Assemblée de votre personnalité. (Assez! assez!)

« (Le citoyen Louis Blanc descend de la tribune.

« Les citoyens Lefort-Gonssollin et Victor Grandin se précipitent à la tribune.

« Le citoyen Marrast se dirige aussi vers la tribune).

« *Le citoyen Lefort-Gonssollin :* L'orateur qui descend de la tribune a mis toute l'Asssemblée au supplice. (Bruit.)

« *Voix diverses* : Laissez parler le maire de Paris.

« *Le citoyen Lefort-Gonssollin :* Très-volontiers.

« *Le citoyen Marrast :* Après la scène qui a eu lieu dans cette enceinte, des colonnes conduites par quelques hommes, dont la justice aura plus tard à apprécier la situation, se sont rendues à l'Hôtel-de-Ville. Les forces qui étaient accumulées près de l'Hôtel n'étaient pas suffisantes pour les empêcher d'entrer. Les grilles ont été fermées, et une certaine quantité de citoyens ont envahi l'Hôtel. Ils se sont transportés dans une des salles où ils ont proclamé un Gouvernement provisoire ; celui-là n'a pas suffi, on en a proclamé un deuxième.

« Pendant ce temps, la garde nationale est arrivée, d'après les ordres qui lui avaient été transmis, et aussitôt que nous avons été les maîtres de la place, nous avons fait entrer un bataillon de garde nationale et de garde mobile dans l'intérieur de l'Hôtel.

« Nous avons fait cerner les citoyens qui s'étaient institués ainsi Gouvernement au nom du peuple, et, un instant après, j'ai cru pouvoir donner l'ordre, autorisé du reste par deux membres de la Commission exécutive présents, d'arrêter toutes les personnes qui se trouvaient là. J'ai le regret d'annoncer à l'Assemblée que, parmi les citoyens arrêtés, se trouvent par accident deux de ses membres, le citoyen Barbès et le citoyen Albert.

« Aussitôt que j'en ai été informé, j'ai cru devoir, en ma qualité de représentant, les faire venir dans une chambre, et faire appeler le citoyen Albert près de l'adjoint. Ils y sont dans ce moment-ci. Je les aurais rendus immédiatement à la liberté, parce que je ne crois pas qu'il dépende d'aucun de nous de violer, dans la personne d'un de ses collègues, le caractère d'inviolabilité qui appartient à l'Assemblée nationale; mais j'ai craint que, dans l'état d'exaspération où se trouvaient en ce moment les esprits, s'ils avaient été reconnus, ils ne fussent exposés à des périls trop certains. Ces deux citoyens sont dans ce moment-ci encore à l'Hôtel-de-Ville. Je prendrai à cet égard-là les mesures que l'Assemblée nationale jugera à propos d'ordonner.

« *Plusieurs voix* : C'est déjà fait !

M. Landrin obtient l'autorisation de poursuites contre M. Albert, après des réserves faites par M. Flocon contre les sentiments de réaction.

« *Le citoyen Marie* : ..... Les portes de la justice vont s'ouvrir. Laissez-nous maintenant accomplir nos devoirs : nous allons, nous, membres de la Commission exécutive, nous rendre au Luxembourg et commencer les investigations auxquelles nous devons nous livrer; et soyez sûrs qu'une réparation éclatante ne manquera pas à l'Assemblée nationale. (Immenses acclamations. Bravo).

« Nous vous demandons maintenant la permission de nous retirer et de faire notre devoir pour la répression contre l'attentat, comme nous l'avons fait pour empêcher l'attentat. (Nouveaux applaudissements.) »

L'Assemblée vote à l'unanimité et par acclamation un décret pour déclarer que la garde nationale, la garde mobile et la troupe de ligne ont bien mérité de la patrie. Des remerciements sont adressés aux délégués des départements, qui se sont mis à la disposition de l'Assemblée, et aux élèves des écoles.

« *Le citoyen de Montreuil*... Il y a une parole que j'ai entendue tomber de cette tribune. On a dit qu'à côté de la répression il fallait craindre la réaction : eh bien ! je le déclare, dans notre pensée, il n'y a pas de réaction possible. (Non ! non !) nous voulons tous la République démocratique et populaire.

« De toutes parts : Oui ! oui ! très-bien !

« *Le citoyen de Montreuil :* Lorsqu'on nous parle de réaction on nous jette dans un inconnu que nous n'aborderons jamais. Nous sommes venus de nos provinces avec l'intention de donner à la victoire du peuple un cachet indélébile, pour confirmer cette victoire et non pour la combattre. Maintenant je dirai : la journée est bonne, car le triomphe de l'ordre c'est le triomphe de la liberté. » (Très-bien !)

Le président propose et l'Assemblée accepte le renvoi de la séance au lendemain 10 heures et la reprise de l'ordre du jour interrompu.

La séance est levée à 9 heures 10 minutes.

A la sortie, des vivat s'échangent entre les représentants et les gardes nationaux.

III

Cette dramatique séance, avec ses péripéties, ses contrastes, ses mouvements passionnés, ses abaissements et ses élévations, ses désordres et ses répressions, ses luttes et ses apaisements, ses flux et ses reflux, avait duré neuf heures.

Les députés, par la fermeté de leur maintien en face du danger, avaient relevé le burlesque de ces scènes anarchiques, protégé la souveraineté du peuple contre le sacrilége et sauvé le principe de la représentation nationale, le suffrage universel. Ils avaient noblement rempli leur devoir.

IV

La Commission du pouvoir exécutif, dès son retour au Luxembourg, convoqua le conseil des ministres.

Si le Gouvernement avait délivré l'Assemblée et l'Hôtel-de-Ville, la préfecture de police restait debout, armée, n'obéissant même plus à Caussidière. Une étincelle pouvait la mettre en feu. Il fallait circonvenir, maîtriser ce dernier foyer de troubles, sans qu'une seule mesure malhabile pût compromettre l'entreprise et faire couvrir Paris de barricades pendant la nuit.

Dans cette prévision, la Commission exécutive réorganisa sur-le-champ les commandements militaires. Voulant assumer sur elle seule la responsabilité de la

direction des forces, elle reprit au général Fouché le commandement général, tout en le maintenant à la tête de la 1re division. Elle fit accepter par le général Bedeau, toujours prêt pour les missions difficiles et utiles, le commandement de la garde mobile, en remplacement du général Tempoure. M. François Arago, apprenant qu'une légion de la banlieue venait de recevoir du sous-chef d'état-major Saisset l'ordre de s'éloigner du Luxembourg, à l'approche de la nuit, au moment où le Gouvernement avait le plus besoin de conserver toutes les forces rassemblées, et croyant voir dans cette mesure la confirmation de ses soupçons, le manda et lui fit déposer son épée. Le général Guinard, qui était venu au Luxembourg se concerter avec MM. François Arago et Garnier-Pagès et avait dirigé sous leurs ordres la garde nationale avec autant de rapidité que d'habileté, crut ne pas devoir conserver sa position et fit agréer sa démission. Le soin de recomposer l'état-major de la garde nationale fut laissé à son nouveau commandant en chef, Clément Thomas. Il ne restait plus à réorganiser que la garde républicaine, dont la majeure partie, Montagnards et Lyonnais, se tenaient renfermés dans la préfecture de police.

V

Dans le conseil des ministres, la première préoccupation porta sur les Ateliers nationaux. Les Ateliers nationaux, en majeure partie, avaient été éloignés de la manifestation; on y avait pourtant vu un certain

nombre de leurs bannières, et il était hors de doute que beaucoup de brigadiers et d'ouvriers s'étaient individuellement mêlés dans les rangs des agitateurs. Le ministre des travaux publics et le ministre de l'intérieur furent invités à faire exécuter les mesures rigoureuses, décrétées le matin même, pour surveiller l'inscription des ateliers et en éloigner les hommes jeunes et valides auxquels était offerte l'admission temporaire dans les cadres de l'armée. Le ministre de la justice donna quelques détails sur les arrestations opérées. Chaque ministre, ensuite, rendit compte de ses efforts, de ses impressions et de ses vues.

VI

Les nouvelles de la préfecture de police arrivaient au Luxembourg sombres et sinistres.

Le secrétaire général, M. Pagnerre, communiquait à la Commission exécutive cette lettre :

« Paris, 15 mai, 8 heures du soir.

« La préfecture de police est sous les armes; qui est-ce qui y commande? Je n'en sais rien; mais les abords en sont gardés par des sentinelles avancées; on n'y entre que sur un mot d'ordre particulier. On y annonce, dans les rangs de la garde républicaine, l'intention formelle de marcher, ce soir, sur l'Hôtel-de-Ville et de délivrer les prisonniers.

« Le maire-adjoint,

« Edmond Adam. »

Une autre lettre, du maire du IVe arrondissement, M. Lenoir, était ainsi conçue :

« Je viens vous informer qu'ayant fait conduire, ce soir, à la préfecture de police, quelques prisonniers faits sur le quai de la Mégisserie, dans une boutique d'armurier forcée et aux alentours, l'officier commandant un piquet de vingt hommes n'a pu entrer à la préfecture qu'avec cinq hommes seulement ; et, après avoir remis les prisonniers, cet officier et ses hommes ont été menacés. Quelques-uns, pris à la poitrine et sur le point d'être retenus prisonniers par les Montagnards et plusieurs gardes républicains, n'ont dû leur liberté qu'à l'intervention de quelques-uns de ces derniers dont ils étaient connus. »

Des faits de la même gravité étaient successivement signalés. Les gardes nationaux, conduisant les prisonniers à la préfecture, y étaient maltraités, les prisonniers relâchés et munis de fusils. Les soixante-dix-huit individus saisis dans la maison de Sobrier et envoyés des Tuileries, sous escorte, reconnus par les Montagnards, étaient délivrés, fêtés et armés, aux cris de : *Vive Barbès ! On arrête les meilleurs citoyens ! Vive Blanqui !* Un second groupe de quatre-vingts prisonniers recevait le même accueil. Les gardes nationaux étaient repoussés ou demeuraient consignés aux portes.

La Commission exigea du préfet des explications sur ces plaintes réitérées. Le préfet, pour se justifier, chargea M. Crevat de conduire au Luxembourg une soixantaine de prisonniers, choisis parmi les inconnus et parmi les hommes de bonne volonté, à qui l'on fit

ce bizarre appel de circonstance. Les plus déterminés à la lutte restèrent à la préfecture.

VII

La préfecture prenait un aspect de plus en plus redoutable. Plus de trois mille hommes s'y tenaient armés, exaltés jusqu'à la fureur, ne reconnaissant plus que la discipline du coup de feu. Chacun avait choisi sa place et préparé son poste de combat, les uns dans la cour, les autres aux portes, ceux-ci aux fenêtres, ceux-là dans les greniers et jusque sur les toits. Tous les étages devaient être occupés, et des combles devait pleuvoir une pluie de balles sur les assaillants. Des sorties vigoureuses et répétées déblayeraient les abords. Des émissaires seraient détachés pour aller insurger les clubs et les faubourgs. A travers le tumulte et le bruit s'élevaient des malédictions et des menaces contre l'Assemblée nationale et le Pouvoir exécutif, et des acclamations pour les chefs ultra-révolutionnaires. Les propositions les plus extrêmes, les plus insensées, les projets les plus audacieux, trouvaient des partisans : il n'y avait qu'à s'emparer de l'Hôtel-de-Ville, y installer le nouveau gouvernement, reconstituer le Comité de salut public. Les plus intimes de Caussidière, le colonel Mercier, les commandants Caillaud, Morisset, M. Crevat, n'étaient plus écoutés que lorsqu'ils ordonnaient la résistance. A la première convulsion le volcan allait éclater.

Au milieu de ces incendiaires préparatifs, le préfet

reçut l'invitation, datée de onze heures cinquante minutes du soir, de se rendre immédiatement auprès de la Commission exécutive.

M. Caussidière tenta d'abord de démontrer au capitaine Bertrand, porteur du message, l'impossibilité physique de son déplacement; mais, sur la réplique qu'il y avait urgence, il voulut en délibérer avec ses amis. « N'allez pas au Luxembourg, lui dirent-ils, vous y serez arrêté. » — « Pourquoi? répondit Caussidière. Je n'ai fait aucun acte en opposition au Pouvoir exécutif. Il m'appelle, je dois lui obéir, quelles que soient ses intentions; et, malgré mon état de souffrance, je pars. » Lorsque le bruit de sa sortie se répandit, ce furent des clameurs frénétiques. MM. Caillaud et Crevat, chargés de la laborieuse tâche de calmer les Montagnards, ne purent y parvenir qu'en leur jurant que, si Caussidière ne revenait pas, le signal du branle-bas leur serait donné.

M. Caussidière sortit en voiture, accompagné du colonel Mercier; une escorte de soixante hommes d'élite le suivit et l'attendit à distance.

VIII

Lorsque le préfet entra dans la grande salle qui précédait celle du Conseil, elle était encombrée d'officiers supérieurs, d'élèves des Écoles, d'aides de camp et d'ordonnances. On venait de mettre aux arrêts M. Saisset. — « C'est mauvais signe, » dit Mercier. — « J'entre, » répliqua Caussidière.

« L'opinion publique accuse la préfecture de police » dit M. Garnier-Pagès « de n'avoir fait aucun effort pour empêcher l'envahissement de l'Assemblée. Ses Montagnards y ont été remarqués, non parmi les modérateurs, mais parmi les excitateurs; ils sont allés à la Chambre, non pour la préserver, mais pour la violenter. Contrairement aux avis du préfet, à ses affirmations de la matinée, la démonstration prétendue pacifique a été criminelle. Blanqui et ses adhérents, au lieu d'être suivis et arrêtés, ont pu librement usurper la tribune. Enfin, l'Assemblée, justement irritée, réclame la destitution du préfet. »

M. Caussidière répliqua que jamais il n'avait dissimulé qu'il n'était pas le maître absolu de ses Montagnards, parmi lesquels Blanqui comptait de nombreux sectaires. Aussi en avait-il souvent sollicité la réorganisation : « Je n'ai pas envoyé de gardes républicains à l'Assemblée, précisément, je l'avoue, parce que je craignais leur contact avec la manifestation. Si j'avais pu marcher à leur tête, je les aurais peut-être contenus. Moi absent, ils auraient pu fraterniser avec elle. J'ai cru agir mieux en les renfermant dans la préfecture. »

Alors M. Caussidière fit, énergiquement, en son langage accentué et pittoresque, l'énumération des services qu'il disait avoir rendus à la République pendant près de trois mois, passant presque toutes les nuits au travail et ne cessant de donner des avis, soit sur l'intérieur de Paris, soit sur les départements. Il se plaignit des luttes qu'il avait eu à soutenir avec le maire de Paris. Il développa longuement cette pensée, souvent émise, qu'il avait été forcé de faire de l'ordre

avec du désordre, et finit en disant qu'il était prêt à résigner ses fonctions.

La conférence terminée, le préfet alla dans la salle voisine attendre le résultat de la délibération de la Commission exécutive.

L'arrestation immédiate de M. Caussidière fut proposée et combattue.

La circonstance est critique et demande une détermination subite, disait M. Marie. Le préfet sympathise, s'il ne pactise avec les envahisseurs. La préfecture de police est un foyer d'insurrection, au lieu d'être un centre de répression. Éteindre ce foyer, est un devoir. Il faut frapper un coup hardi, sinon la sécurité de la République ne sera jamais rétablie.

La nécessité du changement de préfet ne fut pas un seul instant contestée. Mais fallait-il procéder sur-le-champ par une destitution et une arrestation? N'était-il pas mieux de provoquer une démission? N'allait-on point, par l'arrestation, susciter, la nuit même, cette guerre civile que, jusque-là, on avait eu le bonheur et l'habileté d'éviter? L'enlèvement de la Préfecture de police par la garde nationale et par les troupes pourrait-il s'effectuer sans une lutte acharnée? C'était peu probable! La démission, au contraire, était certaine. Pourquoi donc précipiter un dénoûment qui paraissait infaillible?

« Persistons, ajouta M. Garnier-Pagès, dans le système suivi par le Gouvernement provisoire, le 16 avril, et par nous-mêmes dès la première heure : opposer à une foule une plus grande foule, à un

nombre un plus grand nombre, cerner un mouvement par un mouvement plus développé, étouffer une manifestation par une manifestation plus éclatante, c'est vaincre sans verser le sang, c'est la victoire sans la bataille! Ce système nous a bien réussi aujourd'hui même à l'Assemblée, à l'Hôtel-de-Ville; pourquoi ne pas le poursuivre jusqu'au bout? Faisons entourer la préfecture par des bataillons nombreux, sans chercher à y pénétrer. Attendons, l'arme au bras, son évacuation par les Montagnards. Ils oseraient se défendre, ils n'oseront pas attaquer. Quant à M. Caussidière, son arrestation serait-elle suffisamment justifiée? Non. Car, s'il est resté dans une attitude douteuse, du moins il n'a commis aucun acte public de rébellion. »

La prudence conseillait le moyen pacifique, puisque la réalisation du but était assurée. Trois voix contre deux décidèrent que l'on procéderait par voie de conciliation.

M. Caussidière put retourner, avec le colonel Mercier, à la préfecture de police. Pendant leur absence, il y avait régné une fiévreuse impatience. Les uns exhalaient bruyamment leur rage, les autres chargeaient silencieusement leurs fusils. Les plus intrépides proposaient de faire une sortie et de pousser jusqu'au Luxembourg. Un plus long retard, et l'explosion éclatait. Leur retour calma cet accès de colère, sans mettre un terme à l'agitation.

IX

Le club Blanqui voulut tenir séance, afin de constater son droit. Mais le local avait été fermé par une centaine de gardes nationaux exaspérés. Une visite domiciliaire, chez M. Blanqui, n'eut aucun résultat. Tandis que Blanqui se dissimulait, M. Flotte, son second, circulait partout, sondant le terrain, à l'Hôtel-de-Ville, à la préfecture de police, où Caussidière, malgré les ordres d'arrestation, ne pouvait que le faire surveiller. Ses affidés étaient sur tous les points où il y avait surcroît d'effervescence.

La Société des Droits de l'homme tombait sous le coup de l'arrêté du Pouvoir exécutif, qui avait ordonné la fermeture des clubs armés. Devançant le commissaire de police, l'état-major de la garde mobile, siégeant au Palais national, avait fait faire une perquisition dans les appartements voisins, occupés par le comité de l'association. L'officier chargé de ce soin n'y avait plus trouvé que des indices significatifs mais peu importants : des capsules, des moules à balles, des traces de poudre, des plans de Paris signés, et quelques papiers qui furent remis dans trois cartons et portés, la nuit même, au Luxembourg. M. Villain avait, le matin, je l'ai dit, achevé son déménagement en prévision des événements.

Vers dix heures, il avait porté chez lui les papiers qu'il voulait préserver, et au passage Molière une dizaine de fusils. Un habitant de ce passage, le voyant des-

cendre d'un fiacre avec ces armes, inquiet, préoccupé, avait été chercher le commissaire de police, à qui M. Villain s'était empressé de déclarer que ces fusils appartenaient à ceux de ses amis qui faisaient partie de la garde nationale.

Ainsi retenu, M. Villain, le chef de la société, avait appris en sortant l'envahissement de l'Assemblée. Et suivant lui, il avait répondu à l'ami qui lui apprenait cette nouvelle : « Ce que j'avais prévu est arrivé. On ne sait pas le mal que cela peut faire à la République. » Il circula dans les Tuileries pour surveiller de près les événements, apprit la dissolution prononcée par Huber, et se rendit à l'état-major de la garde nationale auprès de M. Guinard, au moment où l'on pénétrait dans la maison de Sobrier. Il lui affirma que la Société des Droits de l'homme réprouvait la manifestation, qu'elle la regardait comme intempestive, dangereuse, pouvant amener de tristes complications dans Paris.

« Sortant de l'état-major, il courut à la préfecture de police ; là, il ne vit de la part du préfet, ni de la part de personne quelque chose d'arrêté, personne qui pût dire : oui, nous ferons, ou nous ne ferons pas. Il pouvait y avoir conflit, il courut passage Molière, entendant crier sur son passage : à bas les clubs ! Il y trouva deux cents personnes, toutes demandant des ordres, disant : « Il faut mettre la Société en mouvement. Nos amis sont arrêtés. » Il leur répondit : « Il était convenu hier soir avec vous tous que vous iriez dans les clubs, dans tous les quartiers de Paris, pour les inviter à ne pas prendre part à la manifestation. Ils y sont allés, c'est

malheureux. Devant deux cent mille hommes debout, ils ne pouvaient rien faire, parce qu'ils ne sont pas assez forts pour résister; et ils ne résisteront pas. Je ne peux pas prendre sur moi de mettre la Société des Droits de l'homme en mouvement. C'est contraire au règlement! » M. Villain croyait que, s'il avait donné l'ordre de marcher, la moitié des sociétaires aurait refusé, et d'ailleurs il ne lui paraissait pas convenable que la Société des droits de l'homme marchât pour ni contre une manifestation de cette nature.

« Il se décida donc à retourner à la préfecture de police, parce qu'il pensait que c'était le seul endroit où il y eût encore des républicains. Mais, là, il vit la même incertitude que partout ailleurs. Caussidière lui dit : « Retourne-t'en d'ici, parce que tu me compro-« mets! » Et il s'en retourna chez lui. »

Cet extrait d'un récit fait par le président de la Société des Droits de l'homme montre à nu l'attitude expectante des chefs, leur indécision, le trouble de leur esprit. Et dans cette Société, comme à la préfecture, comme dans le club Blanqui, il est évident que les chefs ne pouvaient maîtriser leurs affidés, plus disposés qu'eux-mêmes à prendre les armes au premier choc.

Un épisode malheureux termina cette journée. La 6e légion et une compagnie de la banlieue de Charonne avaient cerné le passage Molière. De minuit à une heure du matin, les gardes nationaux de Charonne se décident à pénétrer dans le club. Ils se répandent dans les salles, les galeries, les loges, les couloirs, au milieu d'une

obscurité complète. Là, un coup de feu retentit : « Tiré par un insurgé caché, » disent les gardes nationaux ; « par un garde national effrayé, » répondent les membres du club. Saisis de panique, ne pouvant se reconnaître, les gardes nationaux tirent les uns sur les autres dans les salles, dans le passage. Deux morts, plusieurs blessés, tel fut le douloureux résultat de cet accident, inexpliqué, qui resta isolé. En l'apprenant dans la nuit, la Commission exécutive ordonna une enquête, un surcroît de surveillance et de précaution.

X

La présence, à l'Hôtel-de-Ville, des prisonniers et surtout de MM. Barbès et Albert pouvait être une excitation à une prise d'armes ou à un coup de main désespéré. Il y avait urgence à les transporter au dehors. La Commission exécutive, sur la demande du maire de Paris, transmit l'ordre de les envoyer, la nuit, sans retard, sous une escorte de cent cinquante dragons, au fort de Vincennes. Cet ordre fut aussitôt exécuté. Quelques autres personnes, arrêtées avec eux, la plupart membres de la Société des Droits de l'homme, y furent transportées aussi avant le jour, — trois heures du matin, — dans une diligence des Messageries générales, sous la surveillance du citoyen Tournery, nommé commissaire extraordinaire pour l'accomplissement de cette mission.

M. Barbès était vivement inquiet sur le sort de Louis Blanc. Il ne l'avait pas vu à l'Hôtel-de-Ville ; il igno-

rait si cet ami n'y était pas venu, et si, là où ailleurs, on ne l'avait pas arrêté. Songeant peu à lui-même, sa sollicitude se reportait sur ceux qu'il affectionnait. Il se préoccupait aussi de ce qui pouvait advenir. Il croyait le peuple entier debout et le combat possible. Prêtant l'oreille au moindre bruit, la détonation accidentelle d'un coup de feu fit sur lui une impression qu'il ne chercha pas à dissimuler.

M. Barbès exerçait une attraction sympathique. A son arrivée à Vincennes, M. Vanderberghe, un de ceux qui l'avaient arrêté et escorté, en se séparant de lui, lui prit affectueusement la main et lui dit : « Pauvre malheureux ! vous avez déjà fait tant d'années de prison ! »

Le général Courtais, revenu pour se livrer lui-même, avait été conduit par un huissier de la Chambre, M. Lipman, dans une pièce attenant à la bibliothèque. L'événement avait trahi ses intentions : le peuple ne l'avait pas écouté et la garde nationale l'avait violenté; sous le poids de sa responsabilité, il s'était affaissé et des larmes retenues avaient, malgré lui, mouillé ses paupières. Pressé, à plusieurs reprises, par M. Lipman, de se retirer, il ne l'avait pas voulu. Lorsque son arrestation fut décrétée, M. d'Aragon, dévoué à toutes les infortunes, lui fit offrir son passe-port et sa bourse. Il refusa énergiquement. Amené au Petit-Luxembourg, MM. Lamartine, Ledru-Rollin et d'autres membres du Gouvernement, bien convaincus qu'il était incapable de trahison, allèrent lui porter des consolations, qui ne pouvaient adoucir l'amertume de son désespoir. Brisé par trois mois de veilles, de services rendus, de

zèle pour la République, les événements avaient dépassé ses forces.

M. Raspail, enlevé de sa demeure par la garde nationale, fut conduit au Luxembourg.

M. Sobrier, renfermé dans une chambre de la caserne du quai d'Orsay, était tombé dans une grande prostration. Assailli de craintes, il refusa tout aliment et, croyant sa dernière heure venue, il remit son testament au colonel Goyon. Il jeta par la fenêtre une lettre au préfet de police : il le priait d'intervenir et de le mettre sous la protection de la loi et il réclamait sa liberté, affirmant que lui seul pouvait empêcher l'effusion du sang. M. François Arago avait, personnellement, recommandé au colonel Goyon de ne le remettre à qui que ce fût, sans un ordre écrit de sa main. Cette précaution ne fut pas inutile, car elle fit avorter une tentative d'évasion. Revêtu du costume d'officier d'état-major, un individu se présenta, le lendemain, porteur d'un ordre scellé du timbre de la Commission exécutive. Cette pièce fut, plus tard, reconnue fausse.

XI

La situation de Paris, pendant la nuit, ne peut être plus fidèlement décrite qu'elle l'a été dans un rapport adressé du ministère de l'intérieur à la Commission exécutive :

« 15 MAI 1848, MINUIT.

« La manifestation de la garde nationale et de la

population tout entière contre les communistes, en faveur de l'ordre public, a continué ce soir jusqu'à minuit, avec plus de force et d'énergie encore que dans l'après-midi. Indépendamment de nouveaux groupes fort animés qui s'étaient formés sur les ponts et sur les quais, depuis le pont Royal, jusqu'à l'Hôtel-de-Ville, les légions de la garde nationale sont revenues vers huit heures plus compactes, plus fortes encore que dans l'après-midi, et ont successivement défilé devant l'Hôtel-de-Ville aux cris mille fois répétés de : *Vive la République ! à bas les communistes ! à bas Cabet ! à bas Blanqui* ! et ensuite, mais avec moins d'ensemble : *Vive la rentrée des troupes dans Paris* !

« Ce n'était pas, du reste, comme nous l'avons dit plus haut, des rangs seuls de la garde nationale que partait l'expression de ces sentiments unanimes. La population tout entière, qui formait les groupes et encombrait les quais et les places, s'y associait hautement. Les blouses, les bourgerons, les vestes, les paletots douteux, en nombre considérable, dans les rangs de la garde nationale, ne se prononçaient pas avec moins d'énergie que ceux qu'on appelle aujourd'hui les riches, contre ce malheureux Cabet [1], qui, soit dit en passant, aura maintenant une immense renommée. Les quais, les places, les environs de l'Hôtel-de-Ville étaient illuminés; et le mouvement réactionnaire était tel que les habitants s'abordaient et se félicitaient, sans se connaître, d'une aussi heureuse

[1] Cabet personnellement était resté étranger à le démonstration; il n'avait pas quitté son logis.

journée. Cependant au milieu d'un concours si unanime d'opinions et de sentiments contre les socialistes et les fauteurs d'anarchie, nous avons rencontré encore, au milieu des groupes, des communistes, des socialistes qui défendaient leurs convictions sur la matière avec une énergie et un dévouement dignes d'un meilleur résultat. Plusieurs d'entre eux ont été menés si loin qu'ils se sont fait conspuer. Il en est un que la garde nationale a dû arrêter sur la place du Châtelet et conduire au poste afin de le soustraire à l'indignation publique.

« A minuit tout était à peu près terminé, et, après avoir été sur pied toute la soirée, nous n'avions pour notre compte à constater aucun accident fâcheux. »

XII

Les membres de la Commission exécutive, avant de se retirer, rédigèrent cette proclamation :

« Citoyens !

« Un crime a été commis contre l'Assemblée nationale. Quelques factieux ont tenté de violer la souveraineté du peuple.

« Devant cet attentat, vos représentants sont restés fermes et calmes. La majesté du droit l'a emporté sur la force brutale.

« L'Assemblée, un instant troublée, a repris ses travaux. Elle siége au milieu de vous, toujours grande, toujours forte, toujours prête à assurer le triomphe de

la République, à réaliser, pour les travailleurs, les justes espérances que la Révolution leur a données.

« Aujourd'hui le crime est vaincu.

« La garde nationale, la garde mobile, l'armée, toutes les forces sorties de Paris et de la banlieue ont chassé devant elles des conspirateurs insensés qui cachaient leurs complots contre la liberté sous le nom de la Pologne.

« Citoyens, votre victoire a été sainte, car le sang de vos frères n'a pas coulé. Restez debout ! Restez armés, pour défendre, comme vous l'avez su faire, la République contre l'anarchie.

« Les hommes qui ont souillé le temple de la Constitution appartiennent désormais à la justice. La justice agit, le pouvoir veille, les coupables sont arrêtés.

« Ayez foi dans l'avenir. L'avenir n'a jamais manqué à la fidélité, au courage, et votre fidélité et votre courage sont éprouvés. »

La séance de la Commission exécutive, ouverte le 15, à huit heures du matin, fut close dans la nuit à trois heures et demie.

CHAPITRE HUITIÈME.

Le 16, réunion de la Commission exécutive; rapports sur la préfecture de police; insistance des représentants pour faire cesser cette situation; proposition de M. Carlier; ordres de tenir la préfecture cernée; invitation au préfet de se rendre à l'Assemblée; sa promesse. — État des forces sur pied. — Nombreux concours de représentants au palais de l'Assemblée; députations des villes, reçues par le président; ouverture de la séance; dispositions des représentants de la droite; communications faites par M. Garnier-Pagès; attaques de MM. Bonjean et Baroche contre la Commission exécutive; réponses de MM. Lamartine et Garnier-Pagès; ordre du jour; suspension de la séance. — La Commission exécutive, de retour au Petit-Luxembourg, ordonne une plus grande concentration de troupes autour de la préfecture — M. Caussidière renvoie les hommes dont il n'est pas assez sûr; il se rend à l'Assemblée. — La séance est reprise : M. Caussidière prend la parole; après trois heures de lutte, il donne sa démission; M. Jules Favre expose la pensée de prudence et d'humanité qui a guidé le Gouvernement. — M. Caussidière, au Petit-Luxembourg; il renouvelle sa promesse de démission. — Les Montagnards de la caserne Saint-Victor se soumettent. — Conventions entre M. Caussidière et les généraux Bedeau et Clément Thomas; prise de possession de la préfecture de police. — Réorganisation d'une *garde républicaine parisienne*. — Règlement du donjon de Vincennes, où l'on transporte les prisonniers. — Les ministres chargés de présenter des projets initiateurs. — Projets de loi sur : des canalisations, le rachat des chemins de fer par l'État, la direction des forces publiques, les clubs armés, Louis-Philippe et sa famille. — Nominations de M. Cavaignac au ministère de la guerre et de M. Trouvé-Chauvel à la préfecture de police. — Présentation des projets de loi à l'Assemblée (17 mai); proposition de la droite d'assimiler ces projets aux propositions individuelles des représentants; agitation; le président se couvre et suspend la séance; M. Jules Favre propose un ordre du jour motivé, déclarant la non-assimilation; cet ordre du jour est voté.—Séance du 18 mai : double rédaction d'une proclamation au peuple français; discussion sur la

rédaction proposée par la droite; tumulte; observation de M. Flocon; remise au lendemain. — Attaques de la presse; citations. — Dispositions moins belliqueuses de la droite. — Appréciation de la situation; citations du *National*, de M. Lamennais. — Séance du 19 : explications personnelles de MM. Buchez, Étienne Arago, Charras; adresse des colonels et des lieutenants-colonels de la garde nationale de la Seine; modification conciliatrice de la proclamation; son adoption; adoption du règlement pour la présentation des projets du Gouvernement, conforme aux désirs du Pouvoir exécutif. — Bon accord du Gouvernement et de l'Assemblée. — Le 15 mai a consterné les républicains et réjoui les monarchistes. — Témoignages sur le 15 mai : MM. Considérant, Flocon, Caussidière, Thoré, Proudhon, Villain, Louis Blanc, Guinard, Blanqui, Raspail, Huber. — Participation de tous les partis au 15 mai; Huber, Landolphe, Bormes, Quentin, agents étrangers. — Observations générales. — Fête de la Concorde; proclamation de la Commission exécutive.

I

Le 16, à huit heures du matin, après quelques heures de repos, les membres de la Commission du pouvoir exécutif étaient réunis, le Conseil des ministres convoqué, les généraux Clément Thomas et Bedeau appelés.

De nouveaux rapports très-précis, de nouvelles plaintes très-vives sur la mise en liberté des prisonniers conduits à la préfecture de police, et sur les menaces adressées aux gardes nationaux qui les escortaient, parvenaient au Petit Luxembourg : la garnison se gardait toujours militairement, et les Montagnards, envahissant le Palais de justice, s'étaient avancés jusques aux grilles, en face la place Dauphine. La préfecture de police conservait donc cette attitude ambiguë, louche, qui n'était ni la résistance ouverte, ni l'obéissance passive.

Le président de l'Assemblée informait la Commission exécutive que les députés, venus avec le jour, murmuraient contre la non-occupation de la préfecture par la garde nationale et réclamaient énergiquement contre « cette situation qui ne devait pas, qui ne pouvait pas se prolonger. »

Le chef de bureau à la direction de la surveillance au ministère de l'intérieur, M. Carlier, vint proposer, connaissant des passages inusités pour s'introduire dans la préfecture, de l'enlever par un coup hardi. Cette offre fut repoussée.

Le Conseil rassemblé persista, à l'unanimité, dans sa détermination d'en finir sans verser le sang. Les généraux Clément Thomas et Bedeau reçurent mission de tenir la préfecture cernée par des forces considérables, l'arme au bras, sans chercher à y pénétrer autrement que par des moyens pacifiques.

La Commission exécutive délégua ensuite M. Boissaye à M. Caussidière pour lui porter l'invitation de se rendre à l'Assemblée, et en reçut la promesse formelle.

II

Le rappel battu dès le matin, les gardes nationaux couraient se joindre aux légions qui avaient conservé les postes assignés la veille. Les états-majors n'avaient pas suspendu leur action pendant la nuit. Une force imposante protégeait les abords de l'Assemblée. Sept mille hommes entouraient le Luxembourg. L'Hôtel-

de-Ville était abondamment couvert. Des bataillons nombreux de la garde nationale, de la garde mobile et de la ligne, enveloppaient la préfecture de police, le fusil au repos suivant l'ordre. Les élèves des écoles polytechnique, Saint-Cyr, normale, centrale, d'Alfort, de droit et de médecine, se maintenaient à la disposition du gouvernement.

III

Les représentants, dès neuf heures, encombraient les salles des conférences et les couloirs. Les événements de la veille étaient le sujet de toutes les conversations, et la situation du jour diversement appréciée. Une extrême animation, des discussions passionnées faisaient présager une séance orageuse.

A dix heures, des députations de différentes villes se présentèrent, sous leurs bannières, à la grille du palais. M. Buchez, accompagné des membres du bureau, les reçut sur les marches du péristyle, au milieu d'une affluence de représentants et d'officiers de tous rangs, et répondit avec dignité et sympathie à leur offre de concours. Les paroles échangées soulevèrent d'unanimes acclamations de : *Vive la France! vive la République ! vive l'Assemblée !*

Le président rentré dans la salle des délibérations — dix heures et demie — déclara la séance ouverte.

Par leur interpellation à jour fixe sur la Pologne, question qu'ils savaient insoluble dans le moment et capable d'enflammer la population, les députés de la

droite avaient fourni le prétexte et donné, involontairement sans doute, mais fatalement, rendez-vous à l'insurrection. Et cependant ils allaient s'empresser de saisir cette déplorable occasion pour attaquer d'ensemble et ardemment le gouvernement républicain.

Le Gouvernement, pendant cette longue crise, n'avait pourtant pas cessé d'être présent et actif sur tous les points. Au Petit-Luxembourg, MM. François Arago et Garnier-Pagès transmettaient les ordres, rassemblaient et dirigeaient les légions. A l'Assemblée, MM. Lamartine, Marie, Ledru-Rollin s'efforçaient de combattre, de pacifier et de ramener des esprits égarés. A l'Hôtel-de-Ville, M. Marrast s'était maintenu ferme à son poste, où MM. Lamartine et Ledru-Rollin étaient bientôt accourus. Au ministère de l'intérieur, M. Recurt appelait la banlieue et annonçait à la France l'émeute et la répression. Les autres ministres étaient demeurés au milieu des représentants, veillant au salut de députés menacés, et se tenant à la disposition de l'Assemblée et de la Commission exécutive. Le ministre des finances, M. E. Duclerc, avait, par une heureuse et vigoureuse initiative, présidé à la solennelle reprise des travaux parlementaires.

Sous l'impression du moment et du péril évité, les applaudissements et les ovations adressés, la veille, aux divers membres du Gouvernement, dans l'Assemblée, à l'Hôtel-de-Ville, au Luxembourg, par les représentants, et par la garde nationale, composée alors de tous les citoyens, patrons et ouvriers, riches et pauvres, avaient été spontanés, unanimes. L'œuvre de salut avait ap-

paru à tous, évidente, incontestable. Tous l'avaient proclamée dans leurs acclamations. Mais, le lendemain, l'esprit de justice était refroidi; l'esprit de parti, ravivé.

Le gouvernement républicain, après avoir lutté contre l'anarchie, allait se trouver en lutte avec la réaction.

IV

La séance commença par des murmures. Ils étaient suscités par les explications que le président voulut donner sur les contre-ordres de rappel « expédiés seulement pour gagner du temps, rédigés sur des chiffons de papier hors des formes ordinaires, ne devant être reçus et n'ayant été regardés comme sérieux par personne, et qui n'avaient d'autre but que de sauvegarder la vie des représentants. » Cette dernière phrase parut malsonnante et blessante à certains députés, qui se déclarèrent prêts à mourir pour le pays.

La tribune fut ensuite assiégée par une multitude de représentants qui tous voulaient parler sur le procès-verbal. Sur la proposition de M. Luneau, l'Assemblée décida que la partie de la séance relative à l'envahissement, supprimée dans le *Moniteur*, y serait rétablie, « afin que la nation entière sût tout ce qui s'était passé et pût s'enorgueillir de ce que les députés s'étaient montrés les dignes et fermes représentants du peuple. »

Après ce vote, entrent les membres du Pouvoir exécutif et les ministres.

M. Garnier-Pagès fait connaître les mesures d'ordre

prises pour la sûreté publique : arrestations, fermetures des clubs en insurrection la veille, saisies d'armes, rappel des troupes, dissolution des Montagnards, nominations des généraux Clément Thomas et Bedeau.

Il annonce que le préfet de police va se rendre dans le sein de la représentation nationale, afin de se mettre à la disposition de l'Assemblée.

Il réclame le maintien de la haute confiance accordée au Gouvernement, « afin de pouvoir continuer, en toute liberté d'action, avec mesure, avec maturité, avec prudence, avec sagesse, mais avec énergie, les efforts nécessaires pour rendre impossible, à tout jamais le retour des scènes scandaleuses et honteuses qui se sont passées la veille. »

Toujours préoccupé de la crise industrielle et des souffrances des ouvriers, il termine en disant que la meilleure mesure financière pour les alléger, c'est la sécurité dans le travail.

Ces renseignements et ces avis, consciencieusement émis, sont accueillis avec une approbation marquée, mais MM. Bonjean et Baroche, vivement soutenus par la droite, relèvent la question de confiance ; confiance concédée par eux à la Commission exécutive, et à laquelle la Commission n'a pas répondu. Pourquoi le préfet de police n'a-t-il pas été destitué ? quels sont les motifs qui le font maintenir ? quelles ont été les délibérations du conseil pendant la nuit, à ce sujet ? Et la garde républicaine ? comment est-elle formée ? Les Montagnards effraient la population ; ils ne connaissent

qu'un homme, et non la République ; ce sont des janissaires ; Caussidière est leur soleil : « La Commission exécutive est responsable légalement et moralement de l'insuffisance des ordres qu'elle a donnés, ou du crime, ou de la faute des agents qui n'avaient pas exécuté ses ordres. »

M. Lamartine soutient cet assaut avec placidité, M. Garnier-Pagès avec emportement.

M. Lamartine décrit, avec une intéressante lucidité, la situation de Paris dans les premiers jours qui ont suivi la Révolution de février, l'absence de toute force régulière, l'improvisation des gardes nationale, mobile et républicaine, les efforts successifs pour les réorganiser, la nécessité du concours de tous.

« Sachez, citoyens », dit-il en finissant, « sachez, comme vous le demandait tout à l'heure l'honorable citoyen Garnier-Pagès, sous peine de discréditer en nous et peut-être d'affaiblir en vous-mêmes l'autorité qu'il a été dans votre intention de nous donner, sachez nous décerner quelque temps de cette confiance qui est notre seul moyen de gouvernement, confiance non pas indéterminée et indéfinie, nous n'en voulons pas, mais la confiance d'heures, de jours nécessaires, pour assurer à la fois l'énergie et la prudence des mesures nécessaires pour assurer le salut commun. » (Très-bien ! très-bien !)

« *Le citoyen Garnier-Pagès* (*avec énergie*) : on ne nous laisse pas le temps d'agir, et il y a beaucoup à faire pour le gouvernement. Nous demandons de la prudence, parce que nous savons qu'il faut beaucoup de

prudence. Si vous n'avez pas confiance en nous, nous nous retirerons.

« (Un grand nombre de voix réclament l'ordre du jour! Les citoyens Dornès et Sarrans demandent la parole pour l'appuyer.

« Un grand nombre de représentants entourent le citoyen Garnier-Pagès et paraissent faire des efforts pour le calmer.) »

Les membres de la Commission exécutive étaient profondément blessés. M. Garnier-Pagès, ne pouvant maîtriser son irritation, s'écriait de sa place : « On veut nous pousser à user de la force, à susciter la guerre civile, à ensanglanter la République. Nous ne le voulons pas. »

La pression que l'on tentait d'exercer sur le Gouvernement et la fausse position dans laquelle on essayait de le jeter furent comprises de l'Assemblée ; les membres de la droite sentirent qu'ils avaient été trop loin ; et l'ordre du jour fut adopté à la presque unanimité : cinq ou six membres seulement se levèrent à la contre-épreuve. Ce vote fut suivi d'applaudissements.

Après le renvoi à divers comités de propositions de circonstance, présentées par M. Billault et vivement combattues par M. Jules Favre, la séance fut suspendue. — Une heure moins le quart.

V

M. Caussidière n'ayant pas encore paru à l'Assemblée, la Commission exécutive, de retour au Petit Luxembourg, s'empressa de donner de nouveaux ordres afin d'étouffer sous un entassement de forces toute velléité de résistance de la préfecture. A la masse des bataillons qui l'enveloppaient, elle ajouta des détachements considérables de toutes les légions, la deuxième légion presque entière. A deux heures, treize bataillons de la garde mobile, stationnés aux Champs-Elysées, remontaient les quais vers la préfecture. Près de vingt mille hommes la cernaient. Toute tentative de lutte devenait insensée.

Le préfet de police, pour être maître de ses décisions, avait prudemment allégé sa garnison. Il avait congédié les forts de la halle, au dévouement desquels il se fiait peu, et renvoyé à leur caserne, rue Saint-Victor, le corps le plus indiscipliné, les Montagnards [1], ne conservant que 1500 hommes, sur lesquels, quoi qu'il décidât, il pouvait absolument compter. Tout à coup il se détermina à tenir l'engagement, pris envers la Commission exécutive, de se rendre à l'Assemblée. Il y arriva peu après la reprise de la séance.

[1] La Commission exécutive les fit sur-le-champ envelopper par 2,000 hommes des 10e et 12e légions.

VI

M. Caussidière avait à combattre de violentes préventions et à justifier des actes inexplicables. Il aborde résolûment la tribune et fait l'exposé de services très-réels et de services supposés, en termes pittoresques mais fort habiles. Rudement interpellé et à trois reprises, il fait face à tout et à tous. Inépuisable en arguments, il en donne de bons, de mauvais, avec une verve et un aplomb qui les font écouter. Il soulève des murmures et les apaise ; à des accusations trop pressantes, il répond par un flux de paroles qui les détourne. Il se défend et attaque tour à tour ; et ce n'est qu'après trois heures de lutte vive, opiniâtre, qu'il déclare se révoquer lui-même et donner librement, volontairement, sa démission de préfet de police.

Pendant cette longue discussion, des rapports contradictoires ayant été énoncés par des représentants, sur la situation de la préfecture occupée par 1500 janissaires, résolus suivant les uns à se faire tuer plutôt que de se rendre, prêts suivant les autres à céder la place à la garde nationale, M. Jules Favre avait été amené à résumer la pensée politique qui avait inspiré tous les membres du Gouvernement :

« Les hommes, qui ont, toute cette nuit, délibéré sur cette grave question et qui en ont accepté toute la responsabilité, ont voulu, avant tout, que le sang humain fût épargné. Sans doute, s'il eût fallu seulement s'adresser au patriotisme et au dévouement des

troupes, nous nous serions mis à leur tête, nous leur aurions dit : « là où il y a un danger, nous y serons tous avec vous ; » et toute l'Assemblée l'aurait dit comme nous. Si on avait rencontré une résistance, on en aurait triomphé, cela est bien clair; mais on n'en aurait triomphé qu'avec de grands malheurs ; car le préfet de police vous l'a dit tout à l'heure, il n'était pas maître des événements. Nous avons voulu agir avec prudence ; nous avons voulu éviter que le sang de la garde nationale, que le sang de la garde républicaine, qui est aussi français, coulât sur un champ de bataille qui aurait été les rues de Paris. Maintenant, nous sommes en partie arrivés à ce résultat. »

VII

Mandé au Petit-Luxembourg, au sortir de l'Assemblée, M. Caussidière confirma à la Commission exécutive l'offre de démission qu'il avait faite à la tribune, se déclarant prêt à remettre la préfecture à la garde nationale. *Le Moniteur* annonce le fait en ces termes :

« Aujourd'hui M. Lamartine a quitté le Luxembourg à cinq heures avec M. Caussidière, qui devait envoyer sa démission au Gouvernement. Ils ont fait route ensemble jusqu'au pont Saint-Michel. Là, ils se sont séparés. M. Caussidière a été à la préfecture de police calmer et dissoudre, selon sa promesse, la garde républicaine. M. Lamartine a harangué la garde nationale et les troupes de ligne. Il a été emporté, au milieu des acclamations et de l'enthousiasme universel, jus-

que dans une maison où on lui a amené une voiture qui l'a reconduit chez lui. Les officiers ont été obligés de faire battre le tambour pour lui ouvrir un passage. Grâce à ses paroles, toutes les inimitiés sont tombées et les deux troupes fraternisent en ce moment. »

Sur l'avis du maire du XIIe arrondissement, M. Pinel-Granchamp, que les 300 Montagnards, fortifiés dans leur caserne, rue Saint-Victor, furieux, menaçants, ourdissaient un coup de désespoir, la Commission lui avait donné la difficile mission de faire occuper cette caserne par un détachement de sa légion. Après de longues et infructueuses négociations, l'heureuse intervention des élèves de l'École polytechnique et du délégué de M. Caussidière, M. Crevat, parvint à apaiser les colères, à pacifier les esprits : les Montagnards se décidèrent à abandonner la caserne à la garde nationale ; et, le lendemain, retour des choses de ce monde ! dans une adresse justificative, ils protestaient de leur respect pour l'Assemblée et de leur dévouement à la République.

Les généraux Bedeau et Clément Thomas se concertèrent avec M. Caussidière pour la substitution de la garde nationale à la garde républicaine dans la préfecture de police. Il fut convenu que, l'une et l'autre, de commun accord et de bonne harmonie, y passeraient la nuit; et qu'afin d'éviter toute cause d'irritation et tout froissement d'amour-propre, la garde républicaine serait simplement relevée le lendemain matin par la garde nationale.

Le général Bedeau vint informer la Commission

exécutive de ces conventions heureusement conclues, et demanda s'il ne devait pas donner l'ordre de la retraite aux bataillons qui bloquaient la préfecture. La Commission exécutive refusa. Un incident malencontreux, inattendu, pouvait surgir. M. Caussidière, de son aveu, n'était pas maître des siens. Après une prudence si persévérante, au moment de réussir, il ne fallait point, par trop de hâte, compromettre un dénouement assuré.

Les bataillons restèrent donc patiemment à leur poste ; et le lendemain, à 5 heures du matin, la garde républicaine fut relevée par la garde nationale.

M. Caussidière adressa simultanément, à la Commission exécutive sa démission de préfet, à l'Assemblée sa démission de représentant.

La Commission exécutive fit connaître par un message à l'Assemblée nationale la prise de possession de la préfecture.

Un arrêté de la Commission exécutive ordonna la réorganisation d'une *garde républicaine parisienne*, de 2000 hommes d'infanterie et de 600 hommes de cavalerie, placée dans les attributions du ministre de l'intérieur et sous les ordres directs du préfet de police. Il fut dit que les hommes provenant des corps licenciés, Montagnards, Lyonnais et autres, pourraient être versés de préférence dans cette nouvelle garde.

Improvisée sur les barricades de février, cette force s'était trouvée composée de tous les éléments, bons ou mauvais, formant les contrastes les plus disparates. A côté des citoyens les plus dévoués, les plus honnêtes,

les plus probes, de cette population ouvrière qui, en blouse, gardait les trésors de la Banque, veillait, malgré l'incitation de toutes les misères, de la faim, de la soif, sur les diamants de la couronne, et fusillait les voleurs dans la cour des Tuileries, s'étaient glissés des gens mal famés. Dans une épuration habilement faite par M. Crevat, qui en avait reçu mission du préfet, 91 repris de justice en avaient été élagués, sans conflit. « Leur tort, » dit M. Caussidière, « fut d'avoir introduit, au bout d'un certain temps, des hommes tarés de toutes les polices; c'est alors qu'on leur souffla de mauvais desseins et l'esprit de turbulence. »

Pour compléter les mesures de prudence, la surveillance du donjon de Vincennes fut sévèrement réglée et l'on y transporta, la nuit, les personnes arrêtées et conduites à l'Hôtel-de-Ville et au Luxembourg.

VIII

L'œuvre de pacification était achevée dans Paris. Elle ne l'était pas dans l'Assemblée. Héritière des traditions du Gouvernement provisoire, la Commission exécutive avait heureusement triomphé des clubs armés, sans combat; elle avait à surmonter les obstacles préparés par les députés hostiles à la République. Elle avait dominé, subjugué l'anarchie; elle avait debout devant ele la réaction.

Le Conseil des ministres rassemblé, chacun d'eux fut appelé à présenter des projets de loi qui, sous l'initiative du Gouvernement, pussent féconder les

institutions républicaines, donner l'impulsion aux études parlementaires et progressives et satisfaire aux nécessités présentes.

La difficile et intéressante question du travail tenait toujours en éveil la prévoyante sollicitude du Gouvernement. Le ministre des travaux publics apporta des projets de canalisation et une demande de crédit pour les Ateliers nationaux.

Le ministre des finances remit le projet, longuement élaboré, du rachat des chemins de fer par l'Etat, afin de donner aux ouvriers des Ateliers nationaux des travaux sérieux et productifs.

Le ministre du commerce présenta un projet de loi sur l'institution si conciliante des prud'hommes.

Le ministre de la justice fut chargé de déposer, sur le bureau de la Chambre, un projet qui dispensait les membres de la Commission exécutive de la présence obligatoire dans l'Assemblée, et qui, dans le but de rétablir l'unité du commandement, leur réservait la direction des forces publiques au dehors du palais des représentants

Le ministre de l'intérieur eut à déposer également un double projet de loi, qui prohibait toutes réunions et associations armées et étendait à Louis-Philippe et à sa famille l'interdiction du territoire français, prononcée contre la branche aînée des Bourbons par la loi du 10 avril 1832. « Ce double projet, » dit l'exposé des motifs, « a pour but de mettre le pouvoir en demeure de défendre la société contre tous les insensés qui veulent le renversement de la République. Les uns l'attaquent

par leurs tentatives anarchiques et anti-sociales; les autres, par de sourdes excitations, par des manœuvres corruptrices, au profit de restaurations impossibles. »

Le général de division, Eugène Cavaignac, fut appelé au ministère de la guerre ; à la préfecture de police, M. Trouvé-Chauvel, député de la Sarthe, où avaient été élus successivement MM. Garnier-Pagès aîné et Ledru-Rollin.

IX

Les projets de loi portés à l'Assemblée nationale, le 17, donnèrent aussitôt lieu à une nouvelle manifestation des députés de la droite contre la Commission du pouvoir exécutif. L'urgence de ces projets étant réclamée, ils voulurent les assimiler à toutes les propositions faites en vertu de l'initiative individuelle des députés. Le règlement, voté la veille, exigeait pour ces propositions : l'appui de cinq membres au minimum ; la fixation d'un jour pour l'audition; la délibération, au jour désigné, sur l'admission en principe; et enfin, en cas d'admission, le renvoi à une commission ou à un comité, sauf le cas d'urgence qui devait être annoncé la veille et compris dans l'ordre du jour.

MM. Bénard, Duvergier de Hauranne et Vivien soutinrent avec énergie l'assimilation. Elle fut énergiquement combattue par les ministres, MM. Crémieux, Flocon, Trélat, Jules Favre et par M. Ferdinand Lasteyrie.

« ...J'ai entendu, » dit M. Trélat, « avant-hier, ceux

qui avaient violé l'Assemblée dire qu'ils ne voulaient plus de pouvoir exécutif. Ce que j'ai entendu avant-hier, je ne m'attendais pas à l'entendre aujourd'hui. »

A M. Vivien qui affirmait « qu'il ne s'agissait que d'un délai de trois jours, » M. Garnier-Pagès répliquait : « En trois jours la République peut périr. »

Cette exclamation avait fait sensation. La discussion se passionnait. M. Jules Favre indigné s'était fait rappeler à l'ordre pour une interpellation trop vive à la droite. Le président fut obligé de se couvrir et de suspendre la séance.

Après une suspension de dix minutes, M. Jules Favre proposa un ordre du jour motivé qui déclarait la non-assimilation.

M. Dupin aîné réclama une nouvelle rédaction du règlement pour les projets présentés par le Gouvernement.

M. Marrast soutint l'ordre du jour motivé : « Est-il possible que vous puissiez appliquer aux projets de décrets du Gouvernement un règlement qui dit que les propositions doivent être appuyées par cinq membres, la lecture à un jour désigné, etc. ? est-il possible que vous compreniez qu'on puisse gouverner un instant, accepter une minute le pouvernement avec des conditions semblables? Vous destituez votre Commission exécutive; faites-le hardiment. J'aime bien mieux qu'on dise franchement, nettement : « Nous n'en voulons pas, nous la voulons à d'autres conditions. » Mais qu'on ne vienne pas la taquiner, la tirailler par toutes ces discussions. »

L'Assemblée vota l'ordre du jour motivé. Ce vote fut suivi de cris de : *Vive la République !*

X

Le lendemain 18, l'attaque de la droite contre le Pouvoir exécutif devait être plus directe et plus violente. En réponse à de nombreuses adhésions venues des départements, l'Assemblée avait décidé qu'elle adresserait une proclamation au peuple français. Deux projets lui furent soumis, l'un rédigé par M. Dornès, l'autre par MM. Bérard, Freslon, Beaumont (de la Somme) et Montreuil. La priorité fut donnée à ce dernier projet. Il contenait ce paragraphe :

« Citoyens ! Prenez confiance dans les destinées de la patrie, l'ordre sortira plus affermi de cette grande épreuve. La justice, dans son action régulière, mais énergique, atteindra les coupables. Sans mesures extraordinaires, sans lois d'exception, nous anéantirons leurs odieuses espérances; il n'y aura pas d'autres réactions que la fermeté de tous les pouvoirs. (Très-bien !) *Le Pouvoir exécutif, exercé avec vigueur et avec unité, ne pactisera pas avec le désordre.* Loyalement obéi par de fidèles agents, il ne confondra pas avec les vaillants serviteurs du peuple les promoteurs ou les suppôts de l'anarchie. (Très-bien!) Les institutions républicaines cesseront d'être tournées contre la République elle-même ; le droit de pétition, le droit de réunion ne seront plus employés perfidement, comme des armes contre la liberté. Les minorités factieuses

connaîtront leur faiblesse, et vos représentants, investis de la toute-puissance qu'ils tiennent de vous, s'appliqueront à organiser, sans troubles et sans passions, la plus large démocratie que l'Europe ait vue jamais. (Très-bien ! très-bien !) Nous fonderons sur la base du droit une République forte et pure, grande et calme, digne de la première société du monde. »

Après une seconde lecture, M. Durrieu demande l'impression et le renvoi aux bureaux, vu l'impossibilité d'amender, sur une simple audition, une aussi longue proclamation. Il lui reproche d'être empreinte d'un ton emphatique inopportun, et il signale, comme une sorte de censure contre la Commission exécutive, cette phrase : « Le pouvoir exécutif exercé avec vigueur et unité... » Cette citation est accueillie de nouveau par les : très-bien (de la droite) ! aux voix ! la clôture !

M. Emmanuel Arago combat la clôture et soutient le renvoi aux bureaux.

La clôture est prononcée au milieu de l'agitation croissante. Le renvoi aux bureaux est rejeté. Les interpellations se croisent ; le tumulte domine les voix. L'impression est également repoussée. Le ministre du commerce réclame comme un droit absolu le vote par paragraphes. La droite se lève pour le vote d'ensemble. La contre-épreuve se perd dans le bruit. Le président prononce l'adoption du vote d'ensemble. Des réclamations énergiques partent de tous les bancs de la gauche. Le tumulte devient tel que le président, ne pouvant le dominer, veut céder le fauteuil à un vice-président. Au moment où il va renouveler l'épreuve sur le vote

d'ensemble, le ministre du commerce, M. Flocon, monte à a tribune et fait entendre ces judicieuses paroles :

« Vous voulez agir sur l'esprit de la nation, lui prouver que vous avez confiance en elle et la remercier de la confiance qu'elle a en vous? Eh bien! il faut lui envoyer un témoignage qui soit revêtu de votre unanimité, autant que cela est possible, et que ce ne soit pas, sur une misérable équivoque de vote, qu'une division éclate parmi vous.

« N'est-il pas évident aux yeux de la raison et du bon sens qu'une pièce..... (Exclamations! l'orateur se dispose à quitter la tribune.)

« *Plusieurs membres* (au pied de la tribune) : Restez! expliquez-vous jusqu'au bout!

« *Le ministre* : N'est-il pas évident qu'une pièce de cette étendue peut contenir une seule expression susceptible d'arrêter un vote, et que, cette expression supprimée, vous pouvez avoir un vote unanime, au lieu d'une division... »

Cet argument péremptoire fait une vive impression.

M. Dupin, pressé par quelques amis plus prudents, monte à la tribune et reconnait que la proclamation ne peut avoir le succès et le résultat désirables, que s'il y a unanimité et non tiraillement. Approuvé par des très-bien! très-bien! il ajoute :

« Je serais navré si cette proclamation semblait l'œuvre d'une hésitation quelconque; et je demande l'ajournement, ne serait-ce que jusqu'à la fin de la séance. (Vive adhésion à gauche.) »

En dépit de quelques députés de la droite qui crient

qu'on ne peut revenir sur un vote, l'Assemblée décide le renvoi au lendemain. Le calme se rétablit.

XI

Les membres les plus clair-voyants et les plus modérés de la droite, dont M. Dupin avait été improvisé l'interprète, et les représentants qui acceptaient loyalement la République, mais qui, indignés de la violence faite le 15 mai à la représentation nationale, se laissaient entraîner à un sentiment de réaction, s'étaient aperçus qu'ils avaient dépassé le but et étaient revenus sur leurs pas. En effet, le vote de ce paragraphe, avec l'ensemble de la proclamation, sans examen, sans discussion, était une censure sévère, injuste, du gouvernement républicain ; il eût abouti à son renversement. Ce que l'émeute n'avait pu faire, la droite était sur le point de l'accomplir.

XII

Tandis que les représentants, partisans des anciennes monarchies, s'efforçaient de miner ainsi le gouvernement républicain, la presse, qu'ils inspiraient, se livrait à une recrudescence d'agressions violentes, non-seulement contre la Commission exécutive, mais contre l'Assemblée elle-même. Cette presse, qui avait déversé sur toutes deux l'outrage et le mépris, leur reprochait de s'être laissé attaquer. Elle avait tout fait pour affaiblir leur autorité, et elle les accusait de faiblesse ; elle

avait, par une polémique provocatrice, suscité l'anarchie, et elle en faisait peser sur elles la responsabilité.

« Nous ne voulons pas de réaction, » disait le *Constitutionnel* (17 mai). « Nous voulons le maintien et l'affermissement de la République. Mais il faut pour cela un pouvoir sincère et loyal qui inspire confiance. Qui donc dans l'Assemblée oserait jurer que plusieurs des membres du Gouvernement ne fussent pas prêts à profiter du résultat, quel qu'il fût, de cette espèce de guerre civile et à se ranger du côté des vainqueurs ? »

(18 mai) «... L'Assemblée, la garde nationale, l'armée, la population, le pays ont montré, envers le Pouvoir exécutif, une longanimité sans exemple. S'il se trouve faible et chancelant, qu'il en cherche la cause en lui-même ; mais désormais, il faut qu'il le sache bien, l'Assemblée, la Nation se défient de lui. »

Le *Siècle* (20 mai) : « Quant au pouvoir, nous le cherchons vainement. Il n'a point de nom, point de forme, point de représentant sérieux. »

L'Union (17 mai) : « Nous le disons à regret, les représentants du pays ont mal compris cette double mission. (Ordonner une enquête et décréter des mesures énergiques.) Il fallait suppléer à la nullité, à l'incapacité de la Commission exécutive. Mais le temps s'est écoulé en inutiles récriminations. La séance a offert le spectacle mesquin de luttes personnelles, sans dignité, sans gravité aucune; le rapetissement était universel. »

Ce que les partisans des anciennes monarchies s'efforçaient surtout d'établir, dans leurs discours, dans

leur polémique, c'est que les événements s'étaient dénoués d'eux-mêmes, c'est que le pays s'était sauvé tout seul :

Si, dans la matinée du 15 mai, la garde nationale avait été volontairement lente à se réunir, si les bataillons avaient un effectif minime, si la 1re légion n'avait pas gardé le pont de la Concorde, c'était la faute du Gouvernement. Mais la levée rapide des légions, leur affluence autour de l'Assemblée et de l'Hôtel-de-Ville, la répression sur tous les points, c'était le fait de l'initiative individuelle. Les ordres de rappel doublement transmis, l'impulsion donnée, la direction indiquée à chaque colonel, à chaque maire, à chaque bataillon, on n'avait pu les nier le jour même ; on les passait sous silence le lendemain ; plus tard on essaya de les méconnaître. Pour rétablir la vérité obscurcie à dessein, le Gouvernement réclama des rapports de toutes les mairies, de tous les états-majors des dix-huit légions de la garde nationale, de la garde mobile et de l'armée. M. Marie en fit le résumé, inséré au *Moniteur*, résumé fidèle et rempli d'intérêt [1].

XIII

A la séance du lendemain, 19, le mouvement hostile parut complétement modifié. La nuit avait porté conseil. Si l'intention de renverser la Commission exécutive

[1] C'est dans ces rapports et dans les pièces du procès de Bourges que j'ai puisé les dates, les heures, le nombre et la marche des bataillons, avec une précision mathématique.

n'était pas éteinte au fond du cœur, elle allait momentanément se dissimuler. Le péril d'une réaction trop rapide était évident. La majorité s'en apercevait et se déplaçait.

Les ultra-révolutionnaires commençaient à se réjouir de voir cet assaut livré aux républicains qu'ils appelaient modérés. — Vous le voyez, leur disaient-ils, vous êtes attaqués à votre tour. Après nous, c'est vous! C'est la République qu'on veut détruire. Si vous aviez consenti à expulser tous les chefs réactionnaires que vous avez laissé pénétrer dans l'édifice pour le renverser, vous ne seriez pas menacés aujourd'hui. Une semaine ne s'est pas écoulée depuis l'installation du Pouvoir exécutif et du Ministère, et déjà se sont succédé les tentatives contre vous. La réaction n'est pas un fantôme comme le prétendent les réactionnaires. Vous en recevez et vous en sentez les coups redoublés. Un simple vote! et vous n'existez plus! Pourquoi avez-vous, avant le temps, abdiqué la dictature?

Les républicains, qui avaient lutté vigoureusement et avec succès contre les envahisseurs de l'Assemblée, se retournaient avec la même énergie « contre ces surprises de réaction, contre cette tactique sournoise qui s'efforce sans cesse de glisser subrepticement dans les discussions des éléments de division et de discorde. Entraver à tout propos la marche du Gouvernement, par des questions de forme, par des chicanes, embarrasser, ralentir son action, diminuer son autorité, rendre sa situation difficile, et, tout en le sommant de faire son devoir, lui en refuser, si l'on peut, les moyens, telle est

la tactique adoptée!... A grands renforts de sophismes habilement déguisés, arracher à l'Assemblée un vote en désaccord avec ses sentiments intimes, où cela peut-il mener? » (*National*).

M. Lamennais, dans sa haute intelligence, disait :

« Nous avons confiance dans le Gouvernement, dans ses lumières, dans sa vigueur et son patriotisme, mais que peut-il? Voyez sa position incertaine, flottante, dépendante des caprices mobiles d'une Assemblée qui ne sait pas bien encore ni ce qu'elle veut, ni ce qu'elle doit vouloir; d'une Assemblée où l'on ne découvre l'esprit de suite que parmi ceux dont le but évident est de décomposer, de dissoudre l'administration pour s'en emparer, de rendre jusque-là tout pouvoir impossible. En harcelant les hommes de cœur, en leur créant chaque jour de nouveaux embarras et des difficultés nouvelles, on les contraindra de se retirer, on fera doucement, légalement, ce que l'émeute a tenté de faire par la violence. Il n'y a de différent que le moyen ; le résultat est le même. »

Les députés les plus influents de la droite commençaient à se demander si, par trop de précipitation, ils ne compromettaient pas la réalisation de leur vœu. La Commission exécutive et le Ministère tombés, quel pouvoir, quels hommes les remplaceraient? Qui accepterait pareil héritage? Des républicains seuls pouvaient résister au flot révolutionnaire. Toute autre autorité serait emportée. Il était donc indispensable de temporiser. Les représentants, même les plus agressifs des dernières séances, arrivèrent à celle du 19 avec

des dispositions moins belliqueuses, sinon plus bienveillantes.

XIV

Le président, amené de nouveau à donner des explications sur les contre-ordres de rappel, fut accueilli, non plus par les murmures de l'avant-veille, mais par une approbation venue de toutes parts : « Citoyens, je m'adresse à vos consciences. J'avoue qu'ayant été trois heures immobile à mon poste, ayant fait tout ce que ma conscience me persuadait de faire, ayant la conviction de m'être conduit non-seulement en digne président de cette Assemblée, mais en honnête homme, j'ai été étonné des attaques dirigées contre moi.

« Il s'agissait de gagner du temps... Entouré d'hommes en armes, vous le savez, ma voix n'a pas faibli un seul instant, mon regard n'a pas changé, mon cœur n'a pas battu. (C'est vrai !) Eh bien ! j'ai pensé à une seule chose, c'est l'immense responsabilité dont j'étais chargé vis-à-vis de la France, vis-à-vis de l'Europe, vis-à-vis de vous-mêmes... J'ai pensé que, si la mise hors la loi des hommes qui ne défendraient pas de battre le rappel était mise aux voix, avec cette masse furieuse, folle, qui nous entourait, des excès individuels, énormes, pouvaient être commis. J'avais entendu désigner autour de moi un grand nombre de membres, plus de quarante, qui étaient ici présents et dont je pourrais montrer les places.

« Ce que j'ai fait, j'ai cru devoir le faire. Je l'ai fait

avec la conscience d'un honnête homme. (Très-bien ! très-bien !)

« Et si l'Assemblée n'était pas contente de mon explication... (De toutes parts : Si ! si !)

« je donnerais ma démission.... (Non ! non !) »

M. Étienne Arago put aussi repousser sans exciter de murmures d'injustes soupçons et démontrer avec quelle énergie il s'était opposé à la violation de l'Assemblée.

M. Charras, également attaqué pour sa sortie de l'Assemblée lorsqu'il allait au Luxembourg prendre et recevoir les ordres de la Commission exécutive, ne rencontra qu'un contradicteur qui, le lendemain, se rétracta.

M. Clément Thomas lut ensuite cette adresse des colonels et des lieutenants-colonels des dix-huit légions de la Seine :

« Citoyens représentants :

« Vous avez déclaré que la garde nationale a bien mérité de la patrie ; ses chefs librement élus vous en remercient en son nom.

« La garde nationale, armée pour la défense de la République démocratique, a compris son devoir. Vous avez été témoins de son élan spontané, quand il a fallu étouffer la tentative insensée de quelques factieux qui auraient châtié ceux-mêmes qui les suivaient, s'ils avaient connu leur perfide dessein. (C'est vrai !)

« La Représentation nationale peut compter sur l'appui que nous prêterons toujours à l'œuvre qu'elle est appelée à fonder ; résolus à la protéger contre l'anarchie,

nous ne le sommes pas moins, au nom du peuple armé, à repousser toute pensée réactionnaire et tout retour vers le passé. (Oui ! oui ! Vive la République !) »

Cette adresse[1], expression sincère des sentiments de la garde nationale, fit une profonde sensation. Après les douleurs du 15 mai et les orages des dernières séances, elle posait une ligne de démarcation, mettait à jour la véritable opinion de Paris, donnait un enseignement et servait de prologue à la discussion sur la proclamation au peuple français.

M. Bérard annonça tout d'abord le retranchement de la phrase qui avait jeté la discorde dans l'Assemblée. Puis, à tout le paragraphe on en substitua un, présenté par M. de Montreuil au nom de plusieurs de ses collègues, qui, traduisant une pensée tout opposée, associait dans une confiance commune l'Assemblée et la Commission exécutive :

« Citoyens, ayez confiance dans la volonté énergique de l'Assemblée nationale et du Pouvoir exécutif. La justice, dans son action ferme, mais régulière, atteindra tous les coupables ; elle démasquera les faux amis du

[1] Signé : *Hingray*, colonel de la 2e légion; *Ramond de la Croisette*, de la 4e; *Bourdon*, de la 8e; *E. Quinet*, de la 11e; *Thirion*, de la 3e ; *Cosnard*, de la 1re de la banlieue ; *Dauphin*, de la 7e ; général *Piat*, de la 4e de la banlieue; *Michel*, lieutenant-colonel de l'artillerie; *Favrel*, colonel de la 5e; *de Tracy*, de la 1re ; *Forestier*, de la 6e; *Laugier*, chef de bataillon, commandant la 12e légion ; *Dollfus*, lieutenant-colonel, commandant la 13e légion (cavalerie); *Bouillon*, lieutenant-colonel de la 2e ; *Hovyn*, de la 3e; *Ledoux*, de la 3e de la banlieue ; *Clary*, de la 1re ; *Pascal*, de la 11e ; *Lebatard*, de la 8e ; *Percier*, de la 1re de la banlieue ; *F. Michel*, de la 2e, banlieue ; *Lamy*, de la 4e, banlieue; *Poirier*, de la 4e légion ; *Montanon aîné*, de la 9e; *Péres*, de la 7e; *Timothée de Hay*, de la 10e.

peuple, qui trompent ses instincts magnanimes et n'exploitent ses passions généreuses que pour arriver au despotisme par l'anarchie. Le droit de pétition, le droit d'association, droits sacrés, ne peuvent être impunément tournés contre la liberté. Il faut que vos représentants, dans la plénitude de la puissance qu'ils tiennent de vous, remplissent librement leur mission et organisent, sur la double base du droit et du devoir, une République démocratique, qui devienne l'exemple et l'honneur du monde entier! » (Bravo! bravo! très-bien!)

Ainsi modifiée à l'unanimité, la proclamation fut votée. La réclamation d'un seul représentant souleva les sourires et constata l'adhésion générale.

Dans la même séance, M. Vivien présenta une addition au règlement pour la présentation des projets de loi du Gouvernement, conforme aux désirs du Pouvoir exécutif; elle fut acceptée avec le même ensemble.

Les causes de conflit entre l'Assemblée et le Gouvernement avaient disparu. On ne songea plus qu'à la fête de La Concorde, qui, préparée par le Gouvernement provisoire pour mettre en présence et en sympathie la représentation nationale et la population de Paris, devait avoir lieu le surlendemain. L'Assemblée chargea son bureau d'en régler les détails de commun accord avec le Gouvernement.

XV

Le deuil du 15 mai ne devait être porté que par les républicains sincères. Pourquoi les hommes qui préféraient la forme monarchique, absolue ou constitutionnelle, se seraient-ils affligés? Ils ne pouvaient que se réjouir. N'ayant accepté la forme républicaine que comme une nécessité et un refuge, ils espéraient bien la voir s'évanouir ainsi qu'un météore dans l'espace. Adversaires du suffrage universel, traitant la souveraineté du peuple d'illusion ou de moyen, proclamant l'impuissance de la multitude à rien fonder de stable, ils s'étaient complus au criminel spectacle d'une foule en délire et foulant aux pieds son propre principe. Quelle confirmation de leurs assertions! Quelle justification de leur préférence et de leur antipathie! Quels arguments victorieux contre le gouvernement démocratique. Encore une journée semblable, et ils triomphaient de la République et du suffrage universel! Aussi verra-t-on les plus ardents, ostensiblement ou secrètement, provoquer le peuple dans cette voie fatale et suivre cette tactique, vieille mais toujours usitée, dénoncée par le paragraphe de la proclamation : pousser à l'anarchie pour arriver au despotisme.

Quant aux républicains sincères, ils étaient désespérés. Posséder la République et voir une partie du peuple de Paris, entraînée par des idées généreuses et par un surcroît de vie, égarée par des sophismes, des principes exagérés et des théories inapplicables, la voir

fournir des armes aux adversaires, prêter l'oreille à de perfides conseils, méconnaître ses véritables amis, leur dévouement et leurs sages avis, détruire son œuvre, noyer la Révolution sous les excès, se suicider dans sa propre souveraineté !

Pour contempler de plus près le 15 mai, interrogeons ses fauteurs mêmes et ceux-là qui, sans le vouloir ou le voulant, se trouvèrent portés sur les listes du gouvernement improvisé. L'histoire doit écouter leurs témoignages. Puissent-ils, en faisant jaillir la lumière sur les fautes du passé, épargner au peuple de semblables fautes dans l'avenir!

XVI

M. Considérant, à la tribune : « Depuis que je m'occupe de répandre des idées de paix, de fraternité, d'union et d'harmonie, depuis vingt ans, dans ma vie de publiciste, j'ai continuellement combattu l'esprit de faction. J'ajoute que hier, pendant les saturnales qui se passaient ici et quand, tous calmes et impassibles, nous étions à nos places, le poste de notre devoir, un des citoyens égarés est venu à moi et m'a dit : Nous voulons vous porter au Gouvernement provisoire. Je me suis contenté de lui répondre ces mots : Êtes-vous fou? Pour qui me prenez vous? Mon devoir, plutôt que d'accepter une semblable proposition, serait de me faire égorger à ma place. (Approbation générale.) »

M. Flocon, interpellé, succède à M. Considérant : « Il est vrai : des noms appartenant au Gouvernement

régulier ont été portés par les factieux sur leurs listes ; si les membres du Gouvernement n'ont pas cru devoir repousser cette insulte à la loyauté de leur situation et à leur honneur, c'est parce qu'ils en ont fait justice par le mépris... « (Très-bien ! très-bien ! applaudissements.) »

M. Caussidière, dans une proclamation affichée le 16, disait :

« Union ! confiance ! ordre et dévoûment ! voilà nos devoirs à tous ! Comptez sur moi, comme je compte sur vous. Vous étiez avec moi sur les barricades de la liberté, je serai avec vous sur les barricades de l'ordre.

« Laissons à la justice son cours régulier contre les vrais coupables ! Appliquons-nous tous de notre côté à ramener une foule égarée, des ouvriers trompés, un peuple séduit par des idées généreuses.

« Tant que l'autorité agira (et comptez-y !) pour contenir les perturbateurs, appliquons-nous à éclairer les intérêts, à pacifier les esprits, et dans cette épreuve pénible notre Révolution, notre République, sortira, croyez-moi, victorieuse ! »

M. E. Thoré, rédacteur en chef de la *Vraie République*, reniait de la manière la plus absolue toute participation à la journée du 15, par une note insérée en tête de son journal.

XVII

« Le nom de notre collaborateur Proudhon, » dit *Le Représentant* du 17, « a été mis sur une liste de gouvernement, à son insu. On a vu, par nos deux derniers numéros, combien nous désapprouvions la manifestation proposée et les motifs de cette manifestation.

« Tous les organes du socialisme s'étaient trouvés d'accord pour blâmer la manifestation avant qu'elle fût faite. Ils ont blâmé plus fortement encore les funestes entreprises dont elle a été le prétexte. Les premiers ils ont avancé tout ce que de semblables tentatives pouvaient avoir de funeste pour la cause du prolétariat..... »

M. Proudhon, dans ses *Confessions d'un Révolutionnaire*, dit : « Pour moi, convaincu de l'inutilité, encore plus que de l'impuissance de nos armes pour le succès de la Révolution, je n'avais point hésité à me prononcer, dans *Le Représentant du Peuple*, contre la manifestation du 15 mai. Je ne croyais pas que la France, embarrassée de cette fatale question du prolétariat qui ne pouvait, ne voulait, ne devait souffrir d'ajournement, fût en mesure d'esquiver la solution et de porter la guerre quelque part que ce fût.

« Malgré mon opposition, publiquement exprimée, à la manifestation du 15 mai, je fus désigné à l'Hôtel-de-Ville, pour faire partie du nouveau gouvernement. J'ignore à qui je fus redevable de ce périlleux honneur... Mais je ne puis m'empêcher de penser que si, dans la

matinée du 15 mai, j'avais publié le quart du discours de M. Wolowski, j'aurais été infailliblement arrêté le soir, conduit à Vincennes, traduit devant la cour de Bourges, et puis enfermé à Doulens, pour m'apprendre à avoir des idées exactes sur la politique d'intervention et de neutralité. O justice politique! revendeuse à faux poids! qu'il y a d'infamie sous le plateau de ta balance !..

« Ainsi la réaction se déroulait avec la régularité d'une horloge et se généralisait à chaque convulsion du parti révolutionnaire. »

J'ai déjà cité les paroles de Villain apprenant l'envahissement de l'Assemblée : « On ne sait pas le mal que cela peut faire à la République » et celles de Louis Blanc. «..... J'affirme que, dans cette Assemblée, il n'y a pas un seul représentant qui ait vu cette manifestation avec plus de douleur que moi, etc., etc..... »

M. Guinard, dont la loyauté a toujours été aussi incontestée que son amour pour la République, disait devant la cour de Bourges : « J'ai eu une conversation avec Barbès, quelque temps avant la journée du 15 mai. Je dois dire que Barbès, dans cette circonstance-là, avait exactement la même conviction que moi, c'est-à-dire que l'Assemblée nationale devait être l'arche sainte, qu'elle était l'élue du suffrage universel, qu'elle procédait de la souveraineté du peuple ; et que le premier devoir de tous les républicains, à l'époque où nous étions, était de la défendre envers et contre tous. Aussi Barbès ne pouvait pas avoir dans cette circonstance la moindre intention de violer la souveraineté

du peuple qui est notre boussole depuis que nous avons l'âge d'homme. »

M. Blanqui : «... J'ai vu la manifestation avec une très-grande contrariété, une très-grande inquiétude... Il est vrai que je suis allé à cette manifestation en haussant les épaules et comme faisant une chose qu'on ne peut pas éviter. Je suis entré; j'ai vu que l'affaire était gravement compromise, que c'était une chose bien funeste que de pénétrer dans une assemblée malgré elle, que tout cela ressemblait fort à une violentation ; et je voyais bien que cela pouvait nous mener à un résultat fâcheux. Mais que vouliez-vous que j'y fisse ? On n'est pas maître des mouvements populaires. On est souvent amené à jouer un rôle qui n'est rien moins que politique et sérieux. Eh bien ! telle a été ma position. Je déclare qu'elle a été aussi peu sérieuse qu'elle a été presque ridicule, car enfin on n'est pas un homme politique lorsqu'on se laisse ballotter comme un enfant et porter comme une espèce de mannequin..... On m'a dit de parler et j'ai fait un discours et je l'ai fait mécontent, je l'avoue, porté malgré moi à la tribune.

« En descendant de la tribune, j'ai été m'asseoir à côté d'un représentant, et là je suis resté spectateur impassible de toute la scène que vous avez entendue si souvent dérouler devant vous. J'ai vu tout cela, et je le répète, en haussant les épaules, en me désolant, en disant: où cela va-t-il nous mener?... On sait comment ces choses-là commencent, on ne sait pas comment elles finissent... Arrive Huber qui monte à la

tribune et qui prononce la dissolution de l'Assemblée. J'étais atterré. On faisait une sottise énorme, dont je pressentais toutes les conséquences, sottise qui allait laisser une trace profonde dans l'histoire de 1848 ; et moi, qui possède assez généralement mon sang-froid, je tournai mes regards vers la pendule, il était quatre heures un quart, et je me dis: voilà une grande bêtise qui se fait en ce moment. »

Après avoir cherché à prouver par l'exposé des faits que la colonne ne voulait pas briser l'Assemblée, M. Blanqui ajoute : « Si nous avions voulu renverser, nous perdions notre temps de la manière la plus stupide... Évidemment, nous ne le voulions pas, quand une voix insensée est venue proclamer la dissolution.

« Nous n'avons pas voulu renverser l'Assemblée. Savez-vous pourquoi cette idée ne nous était pas venue ? Parce qu'elle était contraire à nos principes et qu'un tel acte serait resté comme une tache dont jamais nous ne nous serions lavés. Il nous serait resté comme un reproche toujours présent à notre pensée. Nous aurions eu cela dans notre passé, nous n'aurions jamais pu nous en laver, et des hommes politiques, qui auraient commis une faute semblable, l'auraient toujours eue comme un boulet attaché à leurs pieds, dont ils n'auraient jamais pu se défaire.

« Il y avait une autre idée encore. Je connaissais bien le peuple, et je savais bien que, si dans un jour de chaleur, à la suite d'émotions successives, une portion de la classe ouvrière pouvait se laisser entraîner à un attentat de ce genre, ce n'était pas Paris, ce n'était pas

le peuple tout entier. Je savais bien que la masse n'avait pas l'intention de renverser l'Assemblée; je savais bien que, si on tentait de renverser le Gouvernement et que l'on y réussît, on se serait bien vite trouvé en présence de la population ouvrière tout entière qui aurait dit : Nous ne voulons pas cela, on ne jette pas une Assemblée par les fenêtres, et quelques factieux, — comme on nous appelle — ne peuvent pas dire comme le cardinal de Richelieu : je fauche et je couvre tout de ma robe rouge. La France entière indignée, la grande majorité de Paris ne l'eût pas goûté ; nous aurions soulevé contre nous une opposition presque générale, et peut-être qu'au bout de deux ou trois jours ce Gouvernement de contrebande et de surprise, que nous aurions ainsi établi, aurait été culbuté de la manière la plus ignomineuse.

M. Raspail : « Le crime de l'Assemblée nationale violée a été un crime, plus qu'un crime, une faute irréparable, qui nous a mis dans une position de laquelle nous ne nous tirerons qu'avec difficulté. C'est une faute qui a semé la haine entre les différentes classes de la population.

« C'est Huber qui a prononcé la dissolution, acte qui n'est pas moins ridicule que déplorable. C'est lui qui a compromis les intérêts de notre sainte cause..... »

A ces citations, je n'ajouterai pas les affirmations de principes de Huber, aussi audacieusement reniées par lui-même. Les assertions d'un tel homme ne fournissent aucune preuve à l'histoire.

XVIII

Il n'est pas de condamnation plus éclatante, de flétrissure plus sanglante de la violation de l'Assemblée, que celles infligées par les deux violateurs de la tribune, le 15 mai. Ces aveux arrachés par l'évidence du mal à la conscience réfléchie de ces chefs de clubs, ces stigmates volontaires dispensent de tout commentaire.

XIX

Sur quel parti l'histoire dans son impartialité doit-elle faire peser la responsabilité du 15 mai ? Consultons les documents, examinons les hommes !

L'enquête[1] faite à cette époque, espèce de réquisitoire contre la République et les républicains, dont les sommaires dénoncent les traces de certaines pièces disparues et dont le fiel se distille à chaque page, œuvre désapprouvée ou reniée depuis par des membres de la Commission dont la loyauté est publique, mais qui, entraînés par les circonstances, ont cédé involontairement aux impressions du moment, l'enquête a recueilli ce témoignage du préfet de police :

Sur 140 arrestations relatives au 15 mai, on comptait :

Parti Barbès	45
Parti Henri V	36
Parti Bonapartiste	58
Parti Régence	1

[1] Tome Ier, page 361.

En ces temps de liberté, nulle opinion n'était persécutée; chacun pouvait, sans crainte, avouer ses préférences et dire ses aspirations. Les individus seuls, qui, chefs de clubs ou agents secrets, avaient besoin de feindre, se couvraient d'un républicanisme ardent ou d'un socialisme avancé.

Mais, tout d'abord, le premier fauteur de la manifestation, le président du Comité centralisateur, le directeur du cortége, l'homme qui prononça le mot *Dissolution*, Huber, Huber, dont le dossier à la préfecture de police fut révélé au procès de Bourges par le secrétaire général, de quel parti était-il alors l'agent? Il est difficile de prononcer. Pour découvrir ses mobiles, il est nécessaire de se rappeler qu'en tout temps il est des provocateurs de complots, qui, sans rétribution fixée à l'avance, sans ordre, spéculent sur les conspirations qu'ils organisent et se livrent ou poussent à des actes dont ensuite ils réclament récompense. C'est ainsi que les pièces révélatrices ont fourni la preuve que Huber s'était offert à la police de Louis-Philippe, qui, au lieu de le récompenser, le laissa subir sa peine. Et n'est-ce pas en faisant valoir des services antérieurs qu'il obtint du Gouvernement qui survint après 1848 sa sortie de prison et les avantages qu'il espérait?

XX

Le procès de Bourges a mis en évidence d'autres faits qu'il faut relever brièvement pour jeter une nouvelle lumière sur d'autres organisateurs de cette démonstra-

tion et sur la moralité ou le mobile de leurs intentions.

Landolphe, vice-président du club de la Révolution, ami de Barbès, expliquait ainsi les sentiments qui avaient pu porter M. Blanqui à se mêler à la manifestation du 15 mai : « Blanqui savait qu'une accusation formidable pesait sur sa tête. Il voulait se sauver à tout prix. Il voulait tout faire sauter, dût-il sauter avec ! »

On sait que Barbès avait accusé publiquement Blanqui d'être l'auteur d'une pièce révélatrice sur le mouvement de 1839, et que cette conviction de Barbès, bien ou mal fondée, mais formelle, le porta à prendre dans l'Assemblée et à l'Hôtel-de-Ville, en opposition à Blanqui, la direction d'un mouvement qu'il avait vivement combattu.

L'avocat général au procès de Bourges, M. de Royer, citant Bormes comme l'un des plus exaltés à l'Assemblée et comme s'étant installé secrétaire général du nouveau Gouvernement à l'Hôtel-de-Ville, dit : « Dans une pièce qu'il a imprimée et publiée, Bormes se présente comme une victime du régime déchu et comme l'un des fondateurs de la République. Au contraire, dans les papiers saisis chez Vidocq, à qui il les avait remis, se trouvait une manifestation en faveur de la Régence.

« Il vous a dit ici qu'il avait écrit des lettres à la préfecture de police, antérieurement aux journées de juin, pour dénoncer le plan que formait, disait-il, un nommé Lacambre. Il se fait une sorte de volontaire de la police. Il fait de la police, non pas pour en faire ; mais il exploite les événements, les faits, qu'il apprend

de cette manière. C'est ainsi qu'il annonce le 15 mai, puis que, ce jour arrivé, il va à l'Assemblée, il prend part, à l'Hôtel-de-Ville, à la composition de ce Gouvernement insurrectionnel. Puis, l'événement passé, il se vante de l'avoir prédit. »

Sur M. Quentin, M. Étienne Arago prononce ces paroles devant la cour : « Dans la foule, je reconnus Quentin ; je lui dis qu'à mes yeux il n'était pas même un homme égaré, mais un agent provocateur. — J'ai vu plusieurs fois Quentin au bureau de *La Tribune.* Flocon, Duprat et moi, nous n'avions pas confiance en lui. Nous pensions qu'il venait de chez M. de Genoude et nous n'étions pas pour l'alliance carlo-républicaine; c'est pour cela que, le 15 mai, je l'ai pris pour un agent provocateur. » M. Pascal Duprat ajoute : « Je vis sur les marches de la tribune Quentin que j'avais vu à *La Réforme*, et nous étions un peu avares de politesse pour lui, sachant surtout qu'il écrivait dans *La Gazette de France.* »

Ces preuves suffisent. Au surplus, elles viendront surabondamment dans le cours de cette histoire.

Quant à la présence d'agents étrangers dans nos troubles, les témoignages les affirment également.

M. Félix Saniewski : « Le 13 ou le 14, je vis, dans un cabaret des Batignolles, où je vais lire le journal, des individus venir engager les ouvriers à se rendre, le 15, à l'Assemblée. J'ai reconnu parmi eux un individu qui allait souvent à l'ambassade russe. »

M. Lagrange, avocat, qui avait si bien lutté contre les envahisseurs : « J'ai rencontré, en me rendant à

l'Assemblée, M. Golowine, russe très-ami de la Pologne, avec lequel j'ai souvent parlé de la manifestation. Je n'étais pas d'avis qu'elle eût lieu. Lui, au contraire, la désirait. Quand je le rencontrai, le 15, il me dit : Vous voyez bien qu'elle a lieu. Je connais une personne qui a donné pour cela 10,000 francs. »

M. Lamartine : « ... Il y avait encore dans le mouvement un autre élément dont l'existence m'a été révélée par la correspondance diplomatique ; l'étranger a eu, dans ces circonstances, beaucoup d'influence... »

M. Schlesinger [1] déclare avoir reçu l'avis « que les étrangers envoyaient de fortes sommes en France pour solder l'émeute. »

M. Frents [2], capitaine de cavalerie, tient du sieur Nicolas, conducteur de diligences, « que des groupes d'or, en monnaie russe, ont eu lieu récemment. Le premier envoi data du 4 mai... Je suis convaincu que cet or était destiné à l'insurrection [3]. » Dans le rapport du juge d'instruction, M. Bertrand, relativement au 15 mai, on lit : « On signale parmi les agents qui parcouraient les communes de la banlieue deux agents russes qui, jusqu'à présent, n'ont pu être retrouvés [4].

[1] Enquête, tome Ier, page 349.

[2] Enquête, tome Ier, page 282.

[3] J'ai déjà expliqué que certains bruits de ce genre avaient eu pour base des envois d'argent aux maisons de banque Kœnigswarter et Fould, Fould-Oppenheim.

[4] Enquête, page 61.

XXI

En démontrant la participation d'hommes de tous les partis et d'agents de toutes sortes dans les agitations et dans les troubles de cette époque, j'ai simplement constaté des faits que les événements n'ont que trop mis en évidence. Je ne reproche pas aux citoyens honorables d'opinions hostiles à la République, d'avoir été ses adversaires; mais je pense qu'il ne convient à aucun homme loyal de rejeter sur la République seule les agitations et les troubles qui furent la conséquence de communs efforts et de fautes communes.

Certains se sont vantés, non-seulement auprès de moi dans la conversation, mais hautement et publiquement, de leurs tactiques contre une forme de gouvernement qu'ils regardaient comme mauvaise et contre une révolution qu'ils traitaient de catastrophe. Ils ont réclamé la récompense de leurs heureuses manœuvres; et ils l'ont obtenue.

D'autres, qui poursuivaient le triomphe de leurs principes et la succession de la République, ont été déçus de leur espoir, n'ayant opéré que contre eux-mêmes.

Quelques-uns m'ont dit : « Les républicains ont longtemps conspiré contre nous! Eh bien! nous avons conspiré contre eux. Ils ont miné notre gouvernement, nous avons miné le leur. Ils nous ont attaqués et renversés, nous les avons attaqués et renversés. Efforts

contre efforts, complots contre complots, insurrections contre insurrections. De quoi se plaignent-ils? »

L'un des hommes les plus éminents et les plus influents du parti constitutionnel me faisait cet aveu : « J'ai tourné la page du Gouvernement provisoire, j'ai tourné la page de la Commission exécutive, pour parvenir à l'idéal qui doit, suivant moi, assurer le bonheur du pays. » Il ne niait pas alors sa participation aux tentatives contre la République.

Combien, habitués aux conspirations, conspiraient encore, exaltant la Révolution dont ils se faisaient un marchepied, organisant des associations publiques et secrètes, entassant les moyens, créant des journaux, des correspondances, posant les bases de leur édifice en sapant celles de la République.

Et cependant tous reconnaissaient que la République est le gouvernement de tous par tous ; ils y trouvaient une place à leur activité, et ils se la faisaient large, mais encore insuffisante à leurs désirs. Leur ambition rêvait un plus vaste avenir.

XXII

La fête de la Concorde parut amener une trêve momentanée. Après les convulsions des derniers jours, la population avait besoin de se reconnaître, d'épancher ses véritables sentiments, de protester contre la discorde, de rétablir l'harmonie, d'opposer à la manifestation de quelques meneurs la manifestation, immense, solennelle, de tous les citoyens, fraternisant, échan-

geant leur commun amour de la liberté, de l'ordre et de la justice.

Je crois devoir en emprunter le récit aux seuls journaux indifférents ou hostiles à la République.

« Cette fête, » dit *La Patrie*, « tant de fois remise a eu lieu hier avec un grand éclat. Le ciel était magnifique. Quelques nuages ont pu faire craindre un instant que la pluie ne vînt troubler la solennité, mais ils se sont dissipés peu à peu, et douze cent mille curieux ont pu jouir du beau spectacle, si longtemps attendu, et auquel assistaient tout Paris et de nombreux délégués des départements.

« A six heures du matin, le rappel battait, et à huit heures la garde nationale était en marche sur les boulevards et les quais, depuis la Bastille jusqu'à la place de la Concorde.

« A huit heures un quart, la Commission exécutive du Gouvernement a été reçue par les membres de l'Assemblée nationale sur le péristyle du Palais législatif, et le cortége s'est mis en marche pour le Champ de Mars, où plus de cent mille spectateurs étaient déjà rassemblés : les buttes de Chaillot et de Passy étaient également couvertes de curieux. Une batterie d'artillerie, placée au haut des rampes de Chaillot, a tiré des coups de canon de cinq minutes en cinq minutes depuis la mise en marche du cortége.

« Presque tous les représentants ont assisté à cette fête, donnée en l'honneur de l'Assemblée nationale et qui avait quelque chose de touchant après la tentative du 15 mai.

« Les représentants ne portaient que les rubans avec les faisceaux et les franges d'or. La plupart étaient sans écharpe.

« A neuf heures et demie, les membres de l'Assemblée prenaient place sur l'estrade disposée pour les recevoir devant l'École militaire. Des dames en toilette élégante s'y trouvaient déjà en grand nombre.

« Le peuple borde la vaste étendue du Champ de Mars et bat des mains à l'arrivée du cortége, en criant : *Vive la République! Vive l'Assemblée nationale!*

« Les préparatifs n'étaient pas terminés. Le terrain n'était pas déblayé et les ouvriers travaillaient encore à mesure que la cérémonie s'accomplissait.

« Voici comment étaient disposées les décorations.

« En passant du pont d'Iéna vers l'École militaire, on voyait :

« Quatre grands màts avec oriflammes ;

« A l'entrée du Champ de Mars, deux pyramides triangulaires, pavoisées, assises sur de larges bases circulaires, ayant chacune à son pied trois statues colossales et allégoriques, assises. Sur les faces des pyramides, on lisait le nom des villes de la France et des pays amis.

« Deux autres statues représentaient l'agriculture et l'industrie.

« Tout à l'entour du Champ de Mars, quarante grands màts, avec oriflammes tricolores et des trophées en verres de couleurs pour l'illumination du soir.

« En deçà des màts, de chaque côté, un rang de candélabres vénitiens, pour l'illumination.

« Seize pavillons très-ornementés, couronnés de trépieds antiques. Ces pavillons recevaient les produits de chaque industrie. De chaque côté des pavillons étaient des tables pour les banquets des corporations.

« Au milieu était placée la colossale statue de la République, coiffée du bonnet phrygien, la main appuyée sur l'autel de la Patrie et la droite tenant une couronne et un glaive. Cette statue est de M. Clésinger.

« En face de l'Amphithéâtre, s'élèvent deux statues colossales. L'une représente l'armée de terre ; l'autre, l'armée de mer.

« La pyramide qui est à gauche, en entrant dans le Champ de Mars, a à sa base trois statues : l'Allemagne, appuyée sur sa Lyre ; l'Italie, tenant l'épée d'une main, la tiare de l'autre ; et la France, ayant à ses pieds le coq gaulois, la main sur une table de pierre où sont écrits ces mots : *Abolition de la peine de mort ; suffrage universel ; liberté de la presse*.

« Autour de la pyramide de droite, on remarque les statues de la liberté, de l'égalité, de la fraternité : la première, avec une massue et des fers brisés ; la seconde, tenant le niveau.

« Au-dessus de la liberté, on lit ces mots : *la liberté consacre la justice pour règle, les droits d'autrui pour borne, la nature pour principe et la loi pour sauvegarde ;*

« Au-dessus de l'égalité : *la nature règne, la loi gouverne. La loi est le niveau rigide de l'égalité. Le peuple est le souverain ; les mandataires administrent.*

« Au-dessus de la fraternité. *Unissez-vous les uns les*

autres ; aimez votre prochain comme vous-même ; chacun pour tous, tous pour chacun.

« Un cordon de neuf bannières brodées d'or flotte entre les pyramides ; sur celle du milieu on lit ces vers de Béranger :

Peuples, formez une sainte alliance !
Et donnez-vous la main.

« Voici d'abord venir avec leurs bannières 86 hommes vêtus d'habits noirs, de pantalons blancs et de chapeaux gris. Ces hommes représentent les 86 départements.

« Les délégués des départements, précédés de leurs bannières, sur lesquelles sont gravées diverses inscriptions, font éclater leur enthousiasme.

« La bannière de l'Algérie est saluée par les vivat de la foule.

« Le cri de *vive l'empereur !* se fait entendre : ce sont les débris de la vieille garde, qui associent dans leurs acclamations les souvenirs du héros et de la République.

« Toutes les sympathies sont pour l'Italie, la Pologne et l'Irlande, dont les bannières se déploient dans les airs.

« Les divers corps de métiers portaient leurs chefs-d'œuvre.

« On a remarqué le plan en relief du dôme des Invalides par les maçons.

« Le labyrinthe du Jardin des Plantes par les charpentiers.

« Le chef-d'œuvre des menuisiers, plus vaste et plus compliqué, est un monument carré, entouré d'une colonnade, ayant beaucoup de rapport avec la Bourse.

« Les ouvriers menuisiers, compagnons du devoir et de la liberté, portaient le Temple de Salomon.

« Les tailleurs de pierre, un projet de palais datant de 1844.

« Le chef-d'œuvre des débitants de tabac est un cigare monstre, sous un palanquin en velours rouge, frangé de feuilles de Virginie et de Maryland.

« Le chef-d'œuvre des boulangers est une couronne que supporte un faisceau de flûtes et de pains à café. Le chef-d'œuvre des serruriers est le modèle du comble en fer de l'Hôtel-de-Ville. Les fleuristes et les marchands de plumes promènent un dais de roses et de satin qui chatoie doucement au soleil et caresse la vue. Un lit fermé, un lit à ramages s'avance, soutenu sur les robustes épaules des imprimeurs d'étoffes; puis une selle, signée Amiard, et une machine à vapeur, signée Kientsy.

« Une presse en fer qui imprimait *La Marseillaise* et *Le Chant du Départ* fonctionnait par les soins des ouvriers typographes.

« Le char monumental des faiseurs d'instruments de musique produit le plus bel effet : sous un pavillon de toile, échafaudé dans un pêle-mêle harmonieux, s'élevaient un orgue de Debain, des pianos, des basses, des cors, des lyres, mille voix de cuivre et d'argent. Les cordes des violons frémissent à la brise ; les cymbales résonnent balancées.

« De temps en temps, un musicien se met au piano et joue. Sur le devant du char, des enfants couronnés de fleurs portent les bannières de l'art; sur la bannière de l'éloquence sont les noms réunis de Bossuet et de Berryer ; sur celle de la comédie, les noms de Molière et de Scribe ; sur celle de la déclamation, Talma et Rachel. Les maîtres primitifs, Palestrina, Angoulvant, Lulli, etc., ont leurs banderolles à part qui flottent aux quatre coins, dans le bruissement mélodieux des roues. Ce char artistique et somptueux, comme aurait dû l'être celui de l'agriculture, termine le cortége des corporations.

« Le bazar du voyage a fait un monument merveilleux de légèreté et d'élégance, avec des gibecières, des parapluies, des pantoufles et mille objets divers.

« Les tapissiers, les doreurs et les fleuristes s'étaient associés, et montraient comme spécimen de leur industrie un divan de forme circulaire, à bois doré, recouvert de damas de soie blanc et présentant, au centre, une immense corbeille de fleurs artificielles, dont les couleurs ressortaient heureusement au milieu de ce mélange de soie et d'or.

« Le drapeau des plumassières était surmonté de plumes tricolores.

« La bannière des fabricants de perles d'acier étincelait de bouquets et de guirlandes polies.

« Les orfévres montraient une riche fontaine à thé et des vases d'un beau travail.

« Un beau vase de la Renaissance en bronze, avec un mascaron au milieu, plusieurs statuettes, entre

autres celle de Spartacus, formaient les attributs de l'industrie des bronzes.

« Un char de M. Granger, sur lequel était une panoplie d'armures du moyen âge, avec quatre guerriers couverts de fer, annonçait l'armurerie.

« Les artistes en porcelaine portaient de magnifiques vases et des figurines en biscuit.

« La corporation des boulangers traînait sur un baldaquin un enfant représentant l'amour. Le baldaquin était suivi de charmantes jeunes filles. — Derrière l'une de ces corporations marchait une femme revêtue du costume attribué aux Vésuviennes.

« On remarquait encore l'industrie des tissus, celle si renommée des papiers peints, les bourreliers avec leur trophée de collier, les ateliers monétaires de Paris, etc., etc.

« Voici enfin le morceau capital de la fête, le char de l'*Agriculture*, d'autant plus impatiemment attendu qu'avec lui arrivent les cinq cents jeunes filles vêtues de blanc et couronnées de chêne. On cherche en vain le maillot rose ; on ne le voit nulle part, le maillot rose a été supprimé. Après, viennent les orphéonistes, les enfants de Paris, les élèves du Conservatoire, harmonieuse armée, que son commandant, M. Elwart, dirige avec honneur.

« Des chants retentissent ; le canon tonne ; la foule déroule ses flots mouvants sur les talus du cirque et le long des hauteurs de Chaillot et de Passy, d'où descendent, à travers mille détours, les cuirassiers étin-

celants sous les feux du soleil, les chasseurs et les dragons à la crinière flottante.

« En ce moment, le concert des orphéonistes se tait; les jeunes filles font entendre le *Chant des Girondins ;* après ce chant, cinq cents douces voix s'unissent pour faire retentir ce cri: *Vive la République !* et, en passant près de l'Assemblée, les bouquets qu'elles tenaient à la main tombent aux pieds des représentants.

« Ici la population tout entière, les ministres, la Commission exécutive applaudissent avec transport. Tout le monde est debout sur l'estrade...

« Vers cinq heures, le défilé de la garde nationale finissait. Plusieurs légions ont jeté les fleurs, dont leurs fusils étaient ornés, dans les rangs de l'Assemblée nationale; toutes ont prouvé qu'elles étaient dévouées à l'ordre et à la liberté. En défilant elles ont fait entendre, à plusieurs reprises, les cris de *Vive la Républqiue ! Vive l'Assemblée nationale !*

« Le soir, la foule envahit les quais, les Champs-Élysées, les Tuileries; des cris d'admiration s'élèvent de toutes parts. Les illuminations présentent un spectacle féerique. Les terrasses des Tuileries éclairent leurs balustrades, et des vases d'orangers avec leurs fruits lancent au loin leurs gerbes de feu; l'allée de Neuilly étale ses lustres, ses girandoles, ses arcs aux trois couleurs, qui font ruisseler les lumières au milieu de la foule. Enfin la soirée se termine par un magnifique bouquet d'artifice élevé sur l'arc de triomphe de l'Etoile.

« Les illuminations particulières étaient nombreuses et fort belles.

« Malgré l'énorme affluence d'étrangers et de curieux qui étaient venus à Paris pour jouir de la fête et fraterniser avec la population parisienne, malgré le pêle-mêle inévitable en pareille circonstance, on n'a eu aucun accident à déplorer...

« Le canon a tiré de minute en minute durant cette journée, qui a réellement consacré l'union de tous les citoyens. »

Pour compléter le récit, il faut ajouter au défilé, d'après les narrations du *Constitutionnel*, des *Débats* et de l'*Union*, les membres de la Cour de cassation, de la Cour des comptes, de la Cour d'appel en robes d'apparat et les membres de l'Institut, les élèves des Écoles, les noirs affranchis, la garde mobile à cheval, les délégués des Ateliers nationaux, les blessés de Février, les anciens détenus politiques, les décorés de Juillet, les Invalides, les gardes nationales de différentes villes, etc., etc.

« La principale innovation dans cette cérémonie, » dit *Le Constitutionnel*, « est la participation des corporations des arts et des métiers à cette solennité. L'essai en a été assez heureux pour qu'on doive s'occuper de faire à l'avenir une place plus grande à l'industrie dans nos fêtes républicaines.

« Pendant que le cortége industriel défilait devant les représentants, marchant par la droite de l'École Militaire, les gardes nationales (on évaluait le nombre à trois cent mille hommes) continuaient à défiler par la gauche, et les deux cortéges, allant en sens invers, se

saluaient mutuellement et saluaient l'Assemblée de leurs vives acclamations.

«... Ce qu'il y avait d'un peu incorrect, d'un peu confus, dans les mesures de l'autorité, a été rectifié par l'enthousiasme du peuple. Il en est de notre situation actuelle comme de certaines tragédies antiques, c'est le chœur, cet immense chœur d'une nation tout entière, qui joue le premier rôle. »

« L'aspect du Champ de Mars, » disent *les Débats*, « avait quelque chose d'assez imposant. » *Le Siècle* dit : « Tout Paris est dans le Champ de Mars. Le soir, Paris flamboie comme un phare. Les quais resplendissent. Toute la soirée s'est écoulée dans le calme le plus profond. »

« En présence de ce spectacle si grandiose, si écrasant, » dit *L'Union*, « nos souvenirs évoquaient le passé. Nous cherchions malgré nous les ombres colossales des Pétion, des Barnave, des Cazalès, des Lally-Tollendal, des Maury, des Mounier, des Mirabeau, et de tant d'autres qui avaient précédé la République actuelle sur ce même théâtre ; nous cherchions ces grandes figures; et nous ne trouvions que ce que vous savez. » Pendant ce spectacle *grandiose*, *écrasant*, la liberté régnait si splendidement, que le nom de l'illustre chef du parti légitimiste pouvait figurer sur une bannière et le cri de : *Vive l'empereur!* sortir de la bouche de la vieille garde, sans que personne en fût étonné.

Les historiographes des anciens rois ont rempli leurs annales des minutieux détails des fêtes de la cour où trônaient les maîtresses titrées. Je n'ai pas craint

de donner un certain développement à cette solennité où la nation était tout entière, ayant pour idole la liberté.

J'achève ce récit par la proclamation de la Commission exécutive.

« RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

« Liberté, Égalité, Fraternité.

« *Proclamation à la garde nationale, aux travailleurs et à l'armée.*

« Citoyens,

« La journée du 21 mai comptera parmi celles dont la France a le droit d'être fière. C'est la fête de la Concorde, de la Paix et du Travail ; c'est l'élan unanime et fraternel du peuple armé, c'est la République ralliant autour d'elle tous les cœurs.

« Il fallait montrer au monde que, si chaque citoyen est un soldat, tous les soldats sont frères et que la garde nationale, les travailleurs et l'armée sont les bras d'un même corps dont la démocratie est l'âme et la vie.

« L'Assemblée nationale, les délégués accourus de tous les départements, trois cent mille hommes sous les armes sortis d'une seule cité, les travailleurs exposant au milieu du peuple les chefs-d'œuvre de l'industrie, les compagnons des devoirs autrefois divisés, aujourd'hui se donnant la main sous l'inspiration puissante de la Fraternité, la jeunesse de nos Écoles, une

population immense, tout a représenté dans ce jour solennel la majesté de la France, son union, sa force, sa richesse, ses espérances et ses inépuisables ressources.

« Citoyens, soyez heureux d'une si noble fête; jamais la nation n'en avait vu de plus pure, jamais elle n'en verra de plus fraternelle; il est beau d'inaugurer sous ces calmes auspices les travaux de l'Assemblée qui va donner une constitution au pays; il est beau de présenter aux yeux de l'Europe attentive cet admirable exemple de concorde et de puissance.

« Oui, citoyens, grâce à cette union intime des forces vives de la patrie, nous aurons tous contribué à lui assurer cette République honnête et morale qui s'appuie sur la justice et la probité, et qui saura donner pour base inébranlable à notre sainte devise : ***Liberté, égalité, fraternité***, l'amour, le respect et la confiance de tous. »

CHAPITRE NEUVIÈME.

Résumé.

I

Avant de poursuivre notre récit, il est important de jeter un regard rétrospectif sur les événements décrits dans ce volume et de les résumer.

L'Assemblée nationale constituante est la première émanation complète, absolue, de la souveraineté du peuple.

Cette Assemblée nommée, choisie par le suffrage universel, directement, en dehors de toute pression, sans nulle restriction, est la représentation la plus vraie, la plus pure de la nation.

Tous les droits, tous les devoirs, tous les pouvoirs lui sont confiés. Son autorité n'a pour limite que la justice et la morale.

Le Gouvernement provisoire qui l'a précédée n'était qu'une dictature improvisée dans la tempête. Élue par

les élus du peuple, la Commission exécutive est le Gouvernement régulier légitime.

A l'Assemblée nationale et à la Commission exécutive est réservée la difficile et glorieuse mission de constituer, d'organiser, de diriger la République qui est le Gouvernement de tous par tous, dans des temps et des conditions de liberté qui ne s'étaient jamais vus.

II

Affranchie de toute entrave, la presse est largement ouverte à l'initiative individuelle ou collective. Partout la parole peut se faire entendre, les opinions se réunir, la conscience choisir son culte, la pensée circuler, l'instruction se répandre, l'éducation se perfectionner, la lumière se propager, le travail s'associer, le salaire se débattre, le progrès marcher.

Le privilége s'efface, les rangs sont confondus. L'impôt va se pondérer proportionnellement à la fortune, les octrois disparaître, les charges sur le pauvre être allégées. Des institutions de crédit sont créées pour le commerce et l'agriculture. La liquidation d'une crise qui date de deux années s'opère. Les dettes de la Monarchie se soldent; les pensions sont réglées, les biens de la famille royale respectés, les beaux-arts favorisés, l'armée réorganisée, la marine fortifiée. Le clergé, honoré, a ses représentants dans l'Assemblée nationale. La magistrature rend des arrêts, sans qu'on lui réclame de services. La sûreté individuelle est complète. Au-

cune proscription, aucune persécution, aucune spoliation ! Les prisons sont vides de détenus politiques. Dans ce plein épanouissement de la liberté, chacun à sa place, son droit, son devoir, sa parcelle de souveraineté. Le soleil luit pour tous.

III

Au dehors, jamais l'influence de la France n'a été aussi grande. Elle n'est pas imposée par la force ; elle est moralement reconnue, acceptée. Le programme de la France, qui est celui du progrès et de la justice, est adopté par tous les peuples. Son drapeau tricolore est arboré dans toutes les capitales comme dans les moindres hameaux, non comme signe douloureux de la défaite, mais comme symbole glorieux de la régénération. Son chant est répété par tous les échos. Ses lumières se propagent et trouvent partout des reflets. Les nationalités, à la voix puissante de ses révolutions, se réveillent dans leurs tombes et sortent de leur poussière. La France tend la main à tous les opprimés, et attend leur première invocation pour voler à leur secours.

IV

Pourquoi donc des trames, des complots, des soulèvements, des insurrections, contre le Gouvernement de tous par tous ?

Pourquoi ces assauts continus, en bas, en haut, de toutes parts, secrets, publics, dans l'Assemblée, hors

de l'Assemblée, contre l'Assemblée, contre la Commission exécutive qu'un simple vote a formée, qu'un simple vote peut révoquer ?

Que veulent les députés et les journaux qui prétendent être les organes des idées conservatrices? Que veulent les clubistes qui prétendent être les organes des idées progressives ?

Des deux côtés aucune formule ne sort de leurs discussions! Que demandent-ils qu'ils ne possèdent ? Que réclament-ils qu'ils ne puissent faire?

Les premiers cherchent à renverser le Gouvernement qu'ils ont élu la veille; les derniers à renverser une Assemblée que le peuple vient d'élever.

La fête de la Concorde a-t-elle apaisé, réconcilié les esprits? Cette solennelle fraternité n'est-elle qu'une apparence, qu'une illusion? Ce grand peuple, qui n'est plus possédé, qui se possède, pourra-t-il se suffire à lui-même et se gouverner par ses élus?

V

Hélas! le passé a laissé ses traces profondes, et le sillon nouveau n'a pu encore les effacer. La terre est encore couverte des débris de tous les pouvoirs tombés. La semence ne peut croître à travers ces décombres.

Après trois révolutions, la souveraineté du droit divin et l'aristocratie de la naissance ont laissé des héritiers, qui, possédant encore avec leurs antiques blasons, d'immenses richesses territoriales, rêvent le retour de leurs priviléges, de leur puissance.

La souveraineté révolutionnaire a exercé sa terrible dictature comme une vengeance et une nécessité de salut public; elle a voulu engloutir, anéantir le vieux monde, et elle a passé son niveau sur toutes les têtes. Elle a légué ses traditions; et son exemple est évoqué par les uns comme une épouvante et par les autres comme l'arche sainte, comme l'œuvre de la régénération.

La souveraineté de la force a buriné son nom dans l'airain. Née et tombée sur les champs de bataille, au milieu de la mitraille et du carnage, ses victoires et ses défaites ont gravé des souvenirs et laissé les marques sanglantes mais vivantes de son passage.

La souveraineté du suffrage restreint, issue de la Révolution de Juillet, a voulu se soutenir par les intérêts et s'est affaissée dans son égoïsme, laissant après elle un brillant état-major, mais peu de soldats, des affections dans la bourgeoisie et l'administration, mais nulle racine dans le peuple.

Aux partisans de ces régimes sont venus se joindre les théoriciens de l'avenir, aspirant à l'inconnu et voulant en un jour la récolte de leurs idées.

VI

Toutes ces sectes, tous ces débris vivants se précipitent dans la lice, se heurtent, se poussent; la République, ce domaine de tous, leur semble une proie réservée à leurs appétits.

La succession est ouverte. Chacun veut avoir, non

sa juste part, — la République la donne égale et ne la refuse à personne, — mais la part des autres.

Les ambitions s'entrecroisent, les convoitises se dévorent, les passions s'enivrent comme à une curée. La République de Février n'est plus un refuge, c'est une arène où chacun va s'entr'égorger.

VII

L'Assemblée nationale constituante n'a été fermée à aucune opinion, à aucun parti, à aucune illustration, à aucune fraction de la société. Savant, avocat, médecin, prêtre, commerçant, militaire, marin, nègre, professeur, industriel, ouvrier, littérateur, cultivateur, magistrat, etc., y ont trouvé place, et peuvent s'y faire entendre. La tribune est à tous. Jamais champ plus vaste et plus libre n'a été ouvert à la semence des idées.

Pour quoi donc ces agitations, ces fièvres, ces délires, ces assauts perpétuels à sa propre souveraineté?

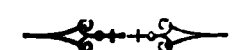
Les partisans des anciennes dynasties n'ont-ils pas le droit d'intervenir dans les destinées de la France? Les socialistes ne peuvent-ils prêcher, enseigner, propager leurs théories? Les uns et les autres ne peuvent-ils chercher à conquérir la majorité, pacifiquement, légalement, par la parole, par la presse, par la raison?

Pourquoi donc, les uns à l'intérieur, les autres à l'extérieur de l'Assemblée, minent-ils ce gouvernement qui donne satisfaction à tous les partis, sans donner la prééminence à aucun?

Pourquoi ?... Parce que l'expérience n'est pas encore suffisante ; parce que les épreuves pénibles ne sont pas achevées ; parce que les révolutions, sous leurs cours impétueux, n'ont pas encore assez creusé le lit des fleuves et fécondé le sol ; parce que les douleurs, les misères de l'oppression n'ont pas encore assez fait apprécier, désirer les bonheurs, les bienfaits de la Liberté ; parce que les citoyens n'ont pas encore assez compris que le Pouvoir n'était qu'une délégation qui devait être exercée non dans l'intérêt de quelques-uns, mais dans l'intérêt de tous ; parce que le travailleur, au lieu de réclamer son salut de l'État, ne doit l'attendre que de lui-même et de l'association de ses propres forces ; parce que l'éducation des peuples n'est pas terminée ; parce que la lumière n'est pas faite.

Elle se fera !

APPENDICE.



RAPPORT

DE LA

COMMISSION DU POUVOIR EXÉCUTIF A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

La journée du 15 mai a laissé dans tous les esprits de tristes souvenirs.

La Commission du pouvoir exécutif croit qu'il est de son devoir de faire connaître à l'Assemblée comment elle a compris, dans cette journée, la grave mission qui lui a été confiée.

La Commission du pouvoir exécutif ne présentera à l'Assemblée qu'un simple récit. Ce qu'elle veut, c'est fixer d'une manière positive tous les faits. Ces faits précisés, toutes les situations seront nettes, et il faut qu'elles le soient.

Quelques jours avant le 15 mai, on parlait beaucoup, dans Paris, de manifestations publiques qui, disait-on, devaient avoir lieu; mais tous les renseignements pris s'accordaient à dire que ces manifestations seraient pacifiques. La conspiration qui a éclaté plus tard ne se révélait alors par aucun indice extérieur et saisissable.

Ces projets sollicitèrent vivement l'attention de la Commission. Cependant tant d'autres, de même nature, avaient été précédemment annoncés, quand, en réalité, ils n'étaient pas même conçus, que, tout en se livrant à une surveillance active, la Commission n'éprouvait pourtant aucune inquiétude sérieuse.

On doit le dire même, un précédent récent la rassurait : le vendredi

12 mai, en effet, une première pétition pour la Pologne avait été apportée à l'Assemblée, et les pétitionnaires qui, avait-on dit, devaient se présenter avec des intentions menaçantes, s'étaient sans opposition, au contraire, arrêtés à une grande distance, en sorte que tout avait fini par une simple promenade et par le dépôt de la pétition selon les formes ordinaires.

Il était donc permis de croire que la manifestation du lundi 15 mai offrirait les mêmes caractères. Les rapports sur les clubs autorisaient cette croyance.

« Cette manifestation, avait-on dit dans l'un de ces clubs, sera paci-
« fique et calme; les clubs, les masses comprennent que ce n'est qu'en
« se conduisant avec une extrême prudence qu'ils reconquerront la
« position. »

Au club centralisateur, le président Huber avait déclaré « qu'il
« craignait beaucoup la manifestation, et que, s'il était en son pouvoir
« de s'y opposer, il n'y manquerait pas. »

Le rapport de police, dans lequel ce renseignement est puisé, ajoute :

« Un citoyen propose d'envoyer auprès des clubs et des corporations
« pour tenter un dernier effort. Si, dit-il, on ne peut empêcher la ma-
« nifestation, alors que l'on s'y joigne en masse; mais qu'aujourd'hui
« même on fasse connaître à tout Paris, par les journaux ou par affiches,
« enfin par tous moyens, que cette manifestation est toute pacifique,
« et que son unique but est d'obtenir l'intervention en Pologne et
« d'enlever aux bourgeois peureux ou réactionnaires toute crainte et
« tout prétexte de prise d'armes. » (Rapport du 14 mai.)

Telle était la physionomie générale des rapports.

Quoi qu'il en soit, il était du devoir de la Commission de se tenir sur ses gardes. Or, ce devoir, elle croit l'avoir rempli avec zèle, avec activité.

Voici les faits :

Le dimanche 14 mai, la veille de la manifestation, la Commission s'empresse d'appeler au Luxembourg les citoyens ministre et sous-secrétaire d'État au ministère de l'intérieur, le préfet de police, le général de la garde nationale, le général de la garde mobile, le général commandant la 1re division militaire et le citoyen ministre de la guerre.

Le but de cette réunion était de s'entendre sur les mesures de défense que la journée du lendemain pourrait rendre nécessaires.

Les trois généraux, le ministre et le sous-secrétaire d'État à l'intérieur

furent exacts au rendez-vous. Le préfet de police ne vint pas. La discussion s'ouvrit.

Le rassemblement devait se former à la Bastille; son but avoué était d'apporter, en parcourant tous les boulevards, à l'Assemblée nationale une pétition en faveur de la Pologne; nous savions tout cela. Les mesures à prendre étaient donc, par cela même, nous en convenons, clairement tracées : surveiller le point de départ et la ligne des boulevards, garder soigneusement la place et le pont de la Concorde, voilà ce qu'il fallait faire. A cet effet, nous devions en appeler tout à la fois et à la police et à la force armée.

Le général de la garde nationale reçut de nous ordre de commander, dans chaque légion, pour le lendemain, une réserve armée prête à marcher au premier signal, et de la diriger sans retard sur tous les points qui seraient menacés, notamment sur la place et le pont de la Concorde. Le conflit, s'il devait y avoir conflit, ne pouvait guère, en effet, s'engager qu'à cet endroit.

De son côté, le général Tempoure reçut l'ordre de tenir à la disposition de l'Assemblée trois bataillons de la garde mobile, et de conserver en réserve et prêts à marcher les autres bataillons distribués dans les différentes casernes.

Enfin, le général Foucher reçut l'ordre de tenir à l'École militaire, aussi prêtes à marcher, toutes les troupes disponibles, infanterie, cavalerie, artillerie. Seulement il ne devait sortir que dans le cas où une attaque sérieuse lui en imposerait l'impérieuse obligation.

Le citoyen ministre de la guerre pensa, et nous crûmes avec lui, qu'il serait bon encore de donner l'éveil aux troupes en garnison à Versailles, Saint-Germain, Melun, Orléans, pour qu'elles pussent répondre au premier appel; en conséquence, il fut arrêté que cette mesure de précaution serait prise ou le soir même ou le lendemain.

Ces dispositions faites et bien entendues, le conseil s'ajourna.

L'exécution de tous ces ordres devait évidemment mettre sur pied une force militaire imposante et donner l'éveil à une force plus imposante encore qui, en peu d'heures, serait en face des factieux. Ce premier besoin de la situation était donc satisfait.

Il restait à la Commission à demander à la police une surveillance intelligente, active, dévouée; cette surveillance, la Commission la demandait naturellement au magistrat que la République avait placé à la tête de la préfecture, et qui, seul ou presque seul, pouvait en effet répondre utilement à cette nécessité sociale.

Ajoutons que, là encore, la Commission croyait pouvoir trouver non-

seulement une surveillance efficace, des avertissements prompts et utiles, mais encore une force vive dans l'intervention, selon l'événement, de ces corps auxiliaires organisés, non pour l'émeute sans doute, mais pour l'ordre, sous le nom de montagnards, garde républicaine et garde lyonnaise.

Ce second besoin de la situation était donc également satisfait.

Telle a été, pour la Commission, la journée du 14 mai. Elle crut devoir la terminer en faisant afficher sur les murs de Paris une proclamation contre les attroupements. « La Commission, y disait-elle, saura maintenir avec vigueur et partout la tranquillité menacée. »

Maintenant, qu'il lui soit permis d'affirmer que ses prévisions ont devancé les faits, et que ses dispositions, pour la défense, en conséquence de ces prévisions, ont été suffisantes, plus que suffisantes même, pour balancer et combattre la manifestation du lendemain.

Poursuivons.

Conformément aux ordres reçus, le 14 entre quatre, cinq et six heures du soir, le général Courtais invite par lettre les colonels des légions de Paris à réunir, pour le lendemain matin à neuf heures, une réserve de 1,000 hommes par chaque légion.

Par une autre lettre, il prie les colonels de se rendre à l'état-major général le soir à huit heures, *pour affaire de service.*

Un rapport du colonel Tracy, envoyé le 20 mai à la Commission, indique ce qui s'est passé à l'état-major à ce rendez-vous du soir.

On y lit :

« Le 14 mai à huit heures du soir, le général Courtais ayant réuni « tous les colonels des légions, il leur fit connaître les dispositions qu'il « avait prises en prévision de la manifestation à laquelle on s'attendait « pour le lendemain. En ce qui concerne la 1re légion, la réserve de « 1,000 hommes devait occuper le pont de la Concorde, pour interdire « le passage aux colonnes des pétitionnaires qui voudraient passer « outre, etc. »

Dès la soirée du 14, il y avait donc deux précautions prises : force commandée, entente avec les chefs placés à la tête de cette force.

La nuit du 14 au 15 se passa tranquillement. Quelques rassemblements dans les rues et dans les clubs, une assez grande agitation ; voilà ce que constatent les rapports de police.

Ces clubs, au reste, avaient hésité longtemps à se rendre à la manifestation polonaise ; et même ils ne prirent fermement la résolution contraire que dans la nuit, en recommandant d'ailleurs avec insistance, si les rapports sont exacts, le calme et la paix. (Voyez le rapport du 15.)

Le 15 mai, dès le matin, la Commission était réunie au Luxembourg. Elle avait cru devoir laisser les chefs militaires tout entiers aux dispositions qu'ils avaient à prendre; mais elle avait convoqué le citoyen ministre de l'intérieur et le citoyen préfet de police. On comprend l'utilité, la nécessité de cette double convocation.

Elle avait eu le soin, en outre, de s'entourer d'officiers d'ordonnance, en nombre suffisant pour qu'il n'y eût aucun retard dans les missions à donner.

Le citoyen ministre de l'intérieur et le sous-secrétaire d'État se rendirent à la convocation; le préfet de police n'y vint pas. Il s'excusa ainsi :

« La luxation qui me retient au lit depuis près de trois jours ne me « permet pas de me rendre près de vous. Si cependant vous jugiez ma « présence indispensable, j'attends vos ordres, et je me ferai transpor- « ter au Petit-Luxembourg pour assister à vos délibérations. »

La Commission demanda des rapports sur les faits de la nuit, sur ce qui se passait sur le boulevard et à la Bastille. Être éclairée, parfaitement éclairée sur le mouvement projeté, voilà ce qu'elle voulait avant tout.

Ces rapports n'étaient pas parvenus encore au ministère de l'intérieur. Cela était fâcheux, mais n'avait pourtant en soi rien d'extraordinaire.

En attendant, la Commission jugea utile de diriger elle-même sur tous les points suspects les officiers d'ordonnance qu'elle avait à sa disposition.

Bientôt cependant quelques rapports lui parviennent. Les rassemblements lui sont présentés, dans ces rapports, comme pacifiques. « Les « ouvriers, y est-il dit, se réunissent bannières en tête : quelques « groupes assez forts stationnent sans paraître offensifs. » Dans un rapport, il est vrai, on ajoute que des discours factieux ont été prononcés, *qu'il y a quelques armes cachées sous les vêtements*. On y parle aussi de la présence des clubs; mais on annonce que la société des Droits de l'homme n'a encore ordonné ni permanence ni prise d'armes. Puis vient ce *post-scriptum* : « La proclamation signée par les membres du Gou- « vernement, et qui vient d'être affichée, fait bon effet; elle rassure un « peu la population, qui est réellement effrayée. Les ateliers nationaux « sont sur leurs chantiers, et ils travaillent. »

Dans un autre :

« La manifestation, rassemblée place de la Bastille, s'est mise en mar- « che à onze heures dix minutes, et a pris les lignes des boulevards; ils « ne sont pas armés. »

Parmi les clubs réunis, le club Blanqui était indiqué comme devant inspirer de l'inquiétude ; mais l'un des rapports émané du ministère de l'intérieur porte cette nouvelle rassurante : « Toutes les mesures sont « prises, et M. Caussidière est d'accord avec nous pour arrêter au pre- « mier mouvement Sobrier et Blanqui. Blanqui est entouré. »

Quelques instants avant, une ordonnance du préfet de police était venue dire à la Commission, au nom du préfet, que la manifestation avait à sa tête des hommes dont il pouvait répondre comme de lui-même.

Au reste, la Commission avait elle-même, dès le matin neuf heures, donné l'ordre d'arrêter les principaux clubistes.

La situation résumée dans les rapports qui viennent d'être analysés restait donc grave sans doute. Cependant rien ne faisait prévoir une lutte violente ; plusieurs manifestations de même nature avaient eu lieu depuis l'établissement de la République ; elles s'étaient accomplies sans danger. En serait-il de même de celle-ci ?

Cependant la force commandée la veille ne devait pas moins se tenir prête. S'est-elle levée, en effet?

Voici, à cet égard, ce qu'écrivait le général Courtais, le 15 mai au matin, au citoyen Pagnerre, secrétaire de la Commission : « Les nou- « velles que je reçois sont tranquillisantes sous le rapport des inten- « tions; quant au nombre il sera considérable; ils regardent comme « une espèce de défi et de point d'honneur de se porter à la Chambre ; « il avait été question d'y arriver avec des armes, mais ils reculent « devant cette pensée. *Toutes mes précautions sont prises, la garde « nationale est toute prête.* »

La garde nationale, en effet, avait été réunie dès le matin. Chaque légion présentait une réserve disponible de 1,000 hommes ; les réserves de quelques légions dépassèrent même ce chiffre. Tout Paris d'ailleurs était sur ses gardes, et l'on pouvait assurément compter sur son dévouement et sur son initiative courageuse.

La banlieue aussi avait été appelée.

Une lettre du général Courtais, datée du 15 mai, porte :

« Colonel, vous commanderez, pour ce matin, onze heures, 500 hom- « mes de piquet à la mairie de Grenelle.

« 500 à Montrouge ;

« 500 à Vaugirard ;

« 500 à Gentilly.

« Dans le cas où j'aurais besoin de faire rentrer ces bataillons dans « Paris, vous en seriez prévenu.

« Si vous entendiez battre le rappel dans Paris, vous le feriez battre

« de suite dans vos bataillons. A ce signal vous dirigeriez les bataillons
« de Grenelle et de Vaugirard sur l'Assemblée nationale, etc. »

Ces ordres avaient été exécutés.

Quant aux gardes mobiles et aux troupes, voici comment, selon les rapports, elles étaient disposées.

Indépendamment des mesures générales prises par le général Tempoure, en cas de rappel battu, et pour mettre en campagne tous les bataillons de la garde mobile, des mesures spéciales pour parer aux événements prévus furent adoptées ainsi qu'il suit :

Sur l'ordre même du citoyen président de la Chambre, deux bataillons de garde mobile furent placés dans le jardin du palais, un vis-à-vis le pont du Gros-Caillou, un sur la place des Invalides.

En outre, un bataillon de la 3e légion était ce jour-là de service auprès de l'Assemblée nationale, et la réserve de la 10e légion devait s'y joindre.

Le général Foucher avait aussi, de son côté, pris ses positions.

Dans la nuit du 14 au 15, sur l'ordre du ministre de la guerre (le citoyen Charras), les piquets avaient été renforcés de deux escadrons, les troupes disponibles à Vincennes et Saint-Denis (2 bataillons 1/2 et 1 batterie) avaient été prévenues de se tenir prêtes à marcher.

Le 15 au matin, des ordres sont expédiés aux garnisons de Saint-Denis, Versailles, Melun, Fontainebleau, Orléans, de marcher sur Paris.

A midi, toutes les troupes disponibles sont mises sur pied; le 2e dragon monte à cheval.

A la caserne du quai d'Orsay, 4 bataillons, 4 escadrons et une batterie viennent se masser à l'extrémité de l'esplanade des Invalides.

Assurément donc, la force n'a pas manqué; elle ne voulait qu'être dirigée par les hommes à qui le commandement en avait été confié.

Cette direction même, si l'on consulte des pièces écrites, authentiques, semble avoir été bien prise; le général Courtais l'indique au général Tempoure dans une lettre datée du 15 mai, cinq heures et demie du matin :

« J'ai l'honneur de vous informer que les bataillons de la garde na-
« tionale seront ainsi disposés :

« La 1re légion a un bataillon à la tête du pont de la Révolution;

« La 2e, sur la place et le quai des Tuileries;

« La 3e, sur le Carrousel et le quai, pour garder le pont National;

« La 4e, au Louvre, gardant les ponts des Arts et des Tuileries;

« La 5e, place du Châtelet, gardant le Pont-Neuf;

« Les 6e et 7e, rues Saint-Denis et Saint-Martin, jusqu'à l'Hôtel-de-« Ville ;
« Les 8e et 9e à l'Hôtel-de-Ville;
« La 10e à l'Assemblée nationale;
« La 11e et la 12e, au Luxembourg. »

Dans une autre lettre du même général au citoyen président de l'Assemblée, on lit :
« J'ai l'honneur de vous prévenir que ce matin, il y aura :
« 1,000 hommes en plus de la 10e légion à l'Assemblée nationale.
« 1,000 hommes de la première à la tête du pont.
« 1,000 hommes de la 2e aux Tuileries.
« 1,000 hommes de la 3e, place du Carrousel.
« 1,000 hommes de la 4e au Louvre.
« Tous ces bataillons se porteront sur l'Assemblée, toutes les pré-« cautions sont prises pour avoir, au premier signal, toutes les lé-« gions, etc. »

A huit heures, le ministre de l'intérieur connaissait cette dépêche, et s'assurait ainsi que les ordres de la veille avaient été bien exécutés.

Mais cette direction indiquée a-t-elle été conservée et suivie?

Citoyens, la force était suffisante; mais la Commission le dit à regret; le commandement seul a manqué. Il n'y eut pas assez d'unité.

La 1re légion devait occuper le pont; elle ne l'a point occupé; elle n'est arrivée que lorsqu'il était déjà envahi.

La 4e légion s'y était, il est vrai, portée à midi moins un quart; elle avait même reçu l'ordre de s'y former en bataille, et d'opposer au rassemblement une masse impénétrable.

Mais, un instant après, ordre contraire fut donné par le général Courtais, et, par suite de cet ordre, la chaussée fut démasquée; le rassemblement put librement y pénétrer.

Les autres légions sont restées avec leurs réserves, attendant des ordres, et n'en ont reçu que dans l'après-midi.

La 2e légion, notamment, avait, dès huit heures du matin, conduit 1,400 hommes au jardin des Tuileries. Ils y sont restés, l'arme au pied, presque toute la journée. A l'approche des colonnes, ils demandent des cartouches; ils n'en obtiennent point, et n'en reçoivent de leur mairie qu'à deux heures et demie.

Les bataillons et escadrons de l'armée, l'artillerie, massés sur l'esplanade, restent tous inactifs, ou même reçoivent des ordres de retraite.

Que faisait cependant la Commission exécutive?

Les ordres donnés et placés en des mains qu'elle jugeait capables et fidèles, elle aurait pu s'arrêter et attendre.

Elle n'a pas accepté ce rôle passif.

De tous côtés elle dirige des ordonnances pour suivre le mouvement de la manifestation.

Elle fait plus : elle envoie des estafettes sur le pont, sur la place de la Concorde, afin de reconnaître si ces positions sont bien gardées, si l'on est prêt à opposer aux masses agressives des masses profondes et impénétrables : tout était là. A ce moment, les ordres donnés dans ce sens avaient été exécutés; en effet, des troupes stationnaient sur la place; le pont était garni. Comment croire qu'une disposition opposée serait prise un instant plus tard, comme elle l'a été effectivement?

Vers midi, la Commission exécutive, pensant que, pour mieux accomplir ses devoirs, il serait bon de diviser son action, décide que trois de ses membres se rendront à l'Assemblée; que deux autres et le secrétaire resteront au Luxembourg. Les premiers surveilleront ainsi de plus près les événements et donneront les avis nécessaires pour parer aux éventualités; les seconds devront, selon ces éventualités, prendre des mesures actives et décisives.

A leur arrivée à l'Assemblée, les citoyens Ledru-Rollin et Marie apprennent, à leur grande surprise, que le pont a été traversé, que les pétitionnaires sont à la grille, qu'ils veulent en forcer l'entrée. A l'instant même ils y courent, le citoyen Lamartine y vient de son côté; mais toutes les paroles de conciliation sont bientôt inutiles : la porte de la grille est ouverte, fermée, ouverte encore et refermée; la grille elle-même est escaladée.

Le crime est consommé.

Citoyens, l'émeute a bien pu, malgré la force matérielle, envahir votre sanctuaire ; mais, grâces à Dieu, elle s'est brisée devant cette force morale que votre attitude calme et digne lui a opposée. Un instant, il est vrai, vous avez siégé comme sur la place publique, mais vous avez siégé, et la majesté de la patrie, rayonnante autour de vos personnes, a voilé de son éclat cette débauche factieuse que la gravité de l'histoire ne permettra pas même d'enregistrer.

Pendant que ces événements à jamais déplorables se passaient à l'Assemblée, la Commission continuait d'agir.

Le citoyen Pagnerre, que les membres de la Commission restés au Luxembourg avaient envoyé pour s'assurer de la pleine exécution des ordres qui devaient garantir la défense du pont de la Concorde arrivait au moment même où l'Assemblée était envahie. Il s'empressa de re-

tourner au Luxembourg, afin d'informer les citoyens Arago et Garnier-Pagès de ce qui venait de se passer.

Il était alors une heure environ.

Sur cet avis, et de une heure un quart à une heure et demie, la Commission du pouvoir exécutif donne l'ordre à toutes les mairies de battre le rappel par bataillons. A deux heures, elle expédie le même ordre à l'état-major général de la garde nationale.

En sorte que de deux points à la fois part l'ordre du rappel.

Sur cet ordre, reçu à une heure un quart par la 10e légion, à qui il avait été donné par le citoyen Pagnerre lui-même, à une heure et demie par la 11e légion, et par les autres à deux heures trente-cinq et quarante minutes, le rappel est battu partout.

De leur côté, les questeurs et le citoyen vice-président avaient aussi écrit dans le même sens aux mairies.

C'est alors qu'on vit en une heure surgir toutes les colonnes qui, à la voix du rappel, vinrent inonder les rues de la capitale.

Il fallait indiquer la direction.

La Commission la donne. Elle signale comme points à défendre l'Assemblée, l'Hôtel-de-Ville, la Préfecture de police, la Banque, le Luxembourg.

A trois heures et demie, la Commission investit le général de division Foucher du commandement de toutes les forces militaires de Paris, y compris la garde nationale mobile.

Elle reconstitue ainsi l'unité de commandement, sans laquelle les masses les plus imposantes se dispersent et s'épuisent.

Bientôt des forces considérables marchent dans la direction donnée, et notamment vers l'Assemblée envahie.

Elles marchent avec résolution, mais aussi avec prudence. A ce moment, une grave responsabilité pesait sur les membres de la Commission.

Délivrer l'Assemblée des factieux qui l'avaient envahie et qui la menaçaient, c'était un devoir devant lequel assurément ils n'hésitaient pas; mais ils savaient que les hommes qui avaient pénétré dans la salle des séances étaient porteurs d'armes cachées. S'arrêteraient-ils dans la voie de violence où ils s'étaient engagés? cernés par la force, attaqués par elle, que feraient-ils? quels conseils recevraient-ils d'une position désespérée et vaincue? Que tous ceux qui ont été témoins des scènes de désordres de l'Assemblée nationale se consultent et répondent.

La Commission ne se laissa point absorber par ces pensées, elle sut concilier l'activité et la prudence. Par ses ordres, les légions continuèrent à s'avancer.

L'accumulation des forces produisit son effet; protégée par cette dé-

monstration extérieure, l'énergie de quelques citoyens pût dégager l'Assemblée. La première, la garde mobile, ayant à sa tête les citoyens Bertrand et Duclerc, ministre des finances, entre dans la salle, balaye les factieux. Redevenue libre, la séance est reprise; en l'absence du président renversé de son fauteuil par la violence, le citoyen Duclerc, ministre des finances, prend accidentellement possession de la présidence.

Cependant le bruit de la dissolution de l'Assemblée nationale et de la proclamation d'un nouveau gouvernement provisoire s'était répandu dans Paris; les factieux, en quittant l'Assemblée s'étaient dirigés vers l'Hôtel-de-Ville et avaient annoncé qu'ils se porteraient ensuite sur le Luxembourg.

Dans cette situation, la Commission pensa que l'Assemblée nationale ne pouvait pas un instant cesser de manifester son existence; que si le lieu de ses séances était envahi, elle devait, en attendant que la force publique eût fait justice de cet attentat, continuer ailleurs le cours de ses délibérations. En conséquence, la Commission envoie auprès de l'Assemblée pour l'engager à venir siéger au Luxembourg.

Les légions de Paris devaient venir s'y grouper autour d'elle.

Une proclamation dans ce sens fut publiée et affichée.

L'Hôtel-de-Ville menacé appelait aussi l'attention. Aussitôt après l'ordre rétabli dans l'Assemblée, les citoyens Ledru-Rollin et Lamartine, apprenant que les insurgés s'étaient dirigés de ce côté, résolurent de s'y transporter. En effet, ils partent à la tête d'une colonne de garde nationale.

Arrivés devant l'Hôtel-de-Ville, qui déjà était envahi, ils y restèrent jusqu'au moment où les factieux furent arrêtés et l'Hôtel-de-Ville dégagé.

La Commission avait aussi à veiller. En conséquence elle dirige des forces de ce côté. Elle avait demandé par lettres à tous les maires de l'instruire de l'importance des masses qui avaient répondu à l'appel. Elle sut ainsi quelles pouvaient être ses ressources.

Le citoyen Arago, l'un de ses membres, accompagné du citoyen Pagnerre, se rend en ce moment rue de Tournon, et annonce à la 11[e] légion, qui stationne dans cette rue, qu'il va se placer à sa tête et s'avancer sur l'Hôtel-de-Ville; mais les dispositions prises pour recevoir l'Assemblée, si elle croit devoir condescendre à l'invitation de la Commission, font renoncer à ce mouvement. D'autres légions étaient d'ailleurs en marche vers ce point que l'émeute avait choisi pour y proclamer le gouvernement provisoire.

Un rapport du citoyen maire de Paris a fait connaître ce qui s'est

passé à l'Hôtel-de-Ville; il est donc inutile d'en parler plus longuement.

Au milieu de ces faits graves, un incident doit trouver sa place. Dans le moment même où la Commission à laquelle venait de se réunir le citoyen Marie, après sa sortie de l'Assemblée, organisait une défense générale contre l'émeute, deux hommes arrivent au Luxembourg; l'un d'eux, le sieur Quentin, s'adressant au citoyen Arago, lui dit qu'il vient, au nom du nouveau gouvernement provisoire, prendre possession du palais; le citoyen Arago l'arrête de sa main et le fait enfermer.

Un autre est incarcéré sur l'ordre du citoyen Garnier-Pagès.

A l'Hôtel-de-Ville, les mêmes faits se produisaient, mais sur une plus large échelle, contre les factieux cernés de tous côtés, et la Commission apprit bientôt que la mairie de Paris n'avait été qu'un instant souillée.

Elle apprit aussi que l'Assemblée nationale avait pu reprendre sa séance et l'exercice de sa souveraineté.

Ainsi, après quelques heures d'une lutte insensée, l'émeute s'était évanouie devant l'attitude fière et calme du peuple tout entier.

La conspiration du 15 mai était désormais vaincue, sans combat, sans effusion de sang, par la seule puissance du droit, cette puissance qui a fondé la République et qui la défendra contre toutes les factions.

La Commission du pouvoir exécutif n'étendra pas plus loin son rapport. Y a-t-il eu complot? quels sont les coupables? Ces questions appartiennent à la justice; la justice les résoudra avec calme, mais avec fermeté.

Cependant, en dehors de l'action judiciaire, il y avait des mesures administratives à prendre. Permettez à la Commission de vous dire que ces mesures, elle les a prises; qu'elle veille avec ardeur au maintien de la tranquillité; que, pour accomplir ce devoir, le plus sacré de tous, elle ne reculera devant aucun effort.

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DE LA COMMISSION DU POUVOIR EXÉCUTIF.

Séance du 13 mai 1848.

La Commission, avertie qu'une manifestation doit avoir lieu lundi en faveur de la Pologne, décide qu'elle se réunira demain matin au Petit-Luxembourg et qu'elle appellera dans son sein tous les chefs des forces militaires pour leur donner des instructions.

Sur la proposition du Ministre de l'intérieur, la fête qui devait avoir lieu demain 14 est remise au 21. Le Ministre de l'intérieur donne communication de cette résolution à l'Assemblée.

Séance permanente du 14 mai 1848.

La Commission décide qu'il y aura auprès de la Commission du pouvoir exécutif :

1° Deux officiers d'ordonnance de l'état-major de l'armée ; 2° deux officiers d'ordonnance appartenant à la garde nationale mobile ; 3° deux officiers d'ordonnance appartenant à la garde nationale sédentaire ; 4° six des estafettes qui étaient attachées au Ministère de l'intérieur ; 5° dix dragons ; 6° la garde du Luxembourg se composera de 300 hommes de la garde nationale et de 300 hommes de la garde nationale mobile.

— La Commission décide que le commandant spécial sera un officier du grade de colonel. Elle nomme provisoirement le commandant Bacle, gouverneur du Petit-Luxembourg.

— La Commission fait appeler auprès d'elle les citoyens Recurt, Carteret, Tempoure, Foucher et Courtais.

— Le Ministre de l'intérieur présente son rapport ordinaire sur la police de Paris et sur celle de la République.

— La Commission décide que le droit de faire battre le rappel appartient à la Commission du pouvoir exécutif, au Ministre de l'intérieur et au maire de Paris.

— La Commission donne les instructions suivantes aux trois commandants des forces militaires pour garantir la sûreté de l'Assemblée nationale au moment où lui sera apportée, lundi, la pétition en faveur de la Pologne :

1° Au commandant de la garde nationale, de mettre 1,000 hommes de la 1re légion, à la tête du pont; 1,000 de la 2e aux Tuileries et sur le quai; 1,000 hommes de la 3e sur la place du Carrousel, et 1,000 hommes de la 4e au Louvre. En cas de danger, porter ces quatre mille hommes sur l'Assemblée nationale, et les remplacer par les 5e et 6e légions. Les 8e et 9e auront à garder l'Hôtel-de-Ville, et la 11e et la 12e le Luxembourg.

2° Au commandant de la 1re division militaire, de tenir la garnison prête à marcher et à défendre les postes qui lui sont assignés; de renforcer les piquets de deux bataillons et de deux escadrons; et, dans le cas où la manifestation deviendrait menaçante, d'envoyer des ordres aux garnisons de Saint-Denis, Versailles, Melun, Fontainebleau et Orléans, de marcher sans retard sur Paris.

3° Au commandant de la garde mobile, d'envoyer quatre bataillons dans le voisinage de l'Assemblée; de consigner toutes ses forces dans les casernes, de manière à les faire marcher au besoin.

— La Commission décide qu'elle entendra chaque jour trois rapports:

1° Un rapport sur la situation militaire de la ville de Paris; 2° Un rapport du Ministre de l'intérieur sur la situation générale de la République; 3° un rapport du préfet de police sur la situation de Paris.

— La Commission convoque pour deux heures les ministres, le maire de Paris et le préfet de police.

— A deux heures et demie le Ministre de l'intérieur donne lecture de divers rapports sur la situation de la capitale et sur les évènements de l'intérieur.

Le maire de Paris et le préfet de police appelés près de la Commission ne s'y sont pas rendus.

— La Commission décide qu'elle ne laissera à aucun club les locaux appartenant à des établissements publics.

— La Commission décide que la proclamation suivante sera publiée et affichée dans Paris :

« Citoyens, la République est fondée sur l'ordre; elle ne peut vivre que par l'ordre, etc., etc. »

Séance du 15 mai 1848, à 8 heures du matin, au Petit-Luxembourg.

Présents : les citoyens Arago, Garnier-Pagès, Marie, Lamartine, Ledru-Rollin, Pagnerre, secrétaire.

La Commission se déclare en permanence.

Le Ministre de l'Intérieur et le sous-secrétaire d'État de l'intérieur sont introduits, et, sur la demande de la Commission, lui rendent compte de l'exécution des mesures prescrites hier soir, et des faits qui se sont passés cette nuit.

— La Commission donne ordre au Ministre de l'intérieur et au préfet de police de faire arrêter les clubistes les plus connus pour l'exaltation de leurs opinions, et qui se sont révélés aux dernières agitations.

— La Commission donne ordre au Ministre de la guerre de mettre des officiers d'état-major à la disposition du pouvoir exécutif ; même ordre est transmis aux trois bataillons de garde nationale mobile casernés rues de Babylone, de Lourcine et Mouffetard.

— Le préfet de police convoqué à la séance, s'excuse de n'avoir pu s'y rendre *à cause d'une luxation dont il souffre depuis plusieurs jours.*

Par ordre de la Commission, le citoyen Garnier-Pagès se rend au Ministère de l'intérieur afin de s'assurer des mesures qui ont été prises pour s'opposer à la manifestation.

— Un officier d'ordonnance du préfet de police *est introduit, annonçant au nom du préfet que la manifestation qui se dirige à l'Assemblée nationale est conduite par des hommes dont le préfet répond comme de lui-même.*

Des estafettes sont envoyées dans divers directions pour suivre le mouvement de la manifestation, avec ordre de venir rendre compte à la Commission le plus rapidement possible.

— Le Ministre de la guerre et le Ministre des finances sont introduits.

— La Commission décide que trois de ses membres se rendront à l'Assemblée nationale, et que les deux autres, avec le secrétaire, se rendront au Luxembourg.

— La Commission décide que les colonels des légions seront invités à se mettre directement en rapport avec elle.

— La Commission invite les maires des douze arrondissements, le maire de Paris, l'état-major de la garde-nationale, l'état-major de la place et de la 1re division militaire à lui rendre compte de la situation de quart d'heure en quart d'heure.

— A une heure et quart, le citoyen Pagnerre qui s'était transporté à l'Assemblée pour renouveler au général Courtais l'ordre de défendre le pont de la Concorde, apprend à la Commission que la représentation nationale avait été envahie par l'insurrection ; la Commission fait battre immédiatement le rappel dans toutes les légions, par bataillon, dans Paris et dans la banlieue.

— Ordre de faire battre le rappel est transmis à l'état-major de la garde nationale.

— Ordre est donné de cerner l'Assemblée nationale et de défendre surtout les points suivants : l'Hôtel-de-Ville, la Préfecture de police, la Banque, le Luxembourg.

— La Commission donne ordre à la 1re et à la 8e légions de se diriger sur l'Hôtel-de-Ville.

— La Commission du pouvoir exécutif investit le général de division Foucher du commandement de toutes les forces militaires de Paris, y compris la garde nationale sédentaire et la garde nationale mobile.

— L'Assemblée nationale ayant été envahie, la Commission du pouvoir exécutif invite les membres de l'Assemblée nationale à se réunir au Petit-Luxembourg, afin d'y poursuivre le cours de leurs délibérations.

— La Commission décide que l'affiche suivante sera placardée sur les murs de Paris.

« 15 mai, 5 heures du soir.

« L'Assemblée nationale envahie dans la salle ordinaire de ses séances, sur l'invitation de la Commission exécutive, s'est immédiatement réunie au Petit-Luxembourg, où elle siége en permanence. Toute autorité qui voudrait se substituer à la souveraineté de l'Assemblée nationale est déclarée factieuse. »

— Le citoyen Arago annonce qu'il vient de faire arrêter le nommé Quentin qui proclamait au Petit-Luxembourg un nouveau gouvernement provisoire.

— La Commission nomme le citoyen Clément Thomas commandant supérieur de la garde nationale de Paris.

— La Commission du pouvoir exécutif arrête :

« Le général de division Bedeau est nommé commandant de la garde nationale mobile du département de la Seine, en remplacement du général Tempoure, appelé à d'autres fonctions.

— La Commission du pouvoir exécutif arrête :

« La démission du citoyen Guinard des fonctions de chef d'état-major de la garde nationale parisienne est acceptée. »

— La Commission du pouvoir exécutif, arrête :

« Le citoyen Saisset est révoqué de ses fonctions de sous-chef d'état-major de la garde nationale parisienne.

« Ordre est donné d'arrêter le citoyen Saisset. »

— La Commission du pouvoir exécutif donne l'ordre au général Foucher de commander 100 dragons et 100 lanciers pour protéger la translation des prisonniers actuellement détenus à l'Hôtel-de-Ville et et qui seront transférés cette nuit à Vincennes.

— La Commission requiert le commandant du fort de Vincennes de recevoir les prisonniers de l'Hôtel-de-Ville qui lui sont remis par le citoyen Fournery, nommé commissaire extraordinaire pour l'accomplissement de cette mission; le citoyen gouverneur de Vincennes ne laissera pas les prisonniers communiquer entre eux, non plus qu'avec personne, jusqu'à nouvel ordre.

— Les ministres sont introduits.

Le Ministre de l'intérieur donne des renseignements sur l'état de Paris et sur les événements de la journée.

— La Commission discute longuement sur la préfecture de police et les mesures qu'il convient de prendre.

— *Le préfet de police est invité à se rendre immédiatement auprès de la Commission.*

La Commission décide que le *Moniteur* de demain ne rendra pas compte de l'interruption qu'a subie aujourd'hui la séance de l'Assemblée nationale.

— La Commission discute la question des troubles de Limoges; elle arrête :

« Le citoyen Chamiot est nommé commissaire du Gouvernement dans le département de la Haute-Vienne. Il est autorisé à requérir tous les agents de la force publique, notamment les régiments qui sont en marche sur Limoges.

— *Le citoyen Caussidière est introduit. Il donne à la Commission les explications qui lui sont demandées sur les mesures qu'il a dû prendre pour assurer la tranquillité publique. Il annonce qu'il y a en ce moment à la préfecture 75 prisonniers venant de chez Sobrier et 80 autres.*

— Le Ministre de la justice est introduit. Il donne quelques détails nouveaux sur les événements de la journée et sur les arrestations qui ont été faites.

— La Commission invite le Ministre de l'intérieur à faire exécuter les mesures prises par la Commission à l'égard des ateliers nationaux (hommes).

La séance est levée à trois heures et demie du matin.

Séance permanente du 16 mai 1848.

La Commission du pouvoir exécutif, croyant qu'elle doit conserver et concentrer immédiatement la direction de toutes les forces militaires de la capitale déclare que l'ordre qu'elle avait donné au général Foucher et qui l'investissait du commandement supérieur de ces forces, doit être considéré comme non avenu.

— La Commission du pouvoir exécutif donne ordre au colonel de la 10e légion de se porter immédiatement, avec 2,000 hommes, sur la caserne Saint-Victor, pour y dissoudre le corps des montagnards.

Le bataillon du 1er léger lui sera adjoint et agira sur sa direction.

— La Commission invite le général Clément Thomas à se mettre en relation avec elle et à lui communiquer, toutes les demi-heures, un état de la situation.

— La Commission invite le général Thomas à se rendre immédiatement auprès d'elle.

— La Commission donne ordre au général Clément Thomas et au général Bedeau de cerner la préfecture de police et de la faire occuper par de la garde nationale, et pour opérer d'abord par tous les moyens de paix, et enfin par la force, s'il était besoin, la dissolution de la garde républicaine.

— La Commission donne ordre au directeur de la conciergerie de recevoir et d'écrouer les prisonniers qui lui seront amenés par la force armée. Cet écrou ne pourra être levé que sur l'ordre d'un juge d'instruction, ou émané du pouvoir exécutif.

Toute communication avec la préfecture de police est interdite jusqu'à nouvel avis;

Le directeur ne relève que du citoyen Ministre de l'intérieur et de la Commission du pouvoir exécutif.

— La Commission ordonne au commandant supérieur de la forteresse de Vincennes de la défendre envers et contre tous, sans jamais pouvoir ni la rendre ni capituler.

Il est investi, dans l'intérieur de la forteresse, de tous les pouvoirs nécessaires pour la complète exécution des ordres.

Il lui est permis de prendre, sans hésiter, toutes les précautions de détails que la prudence pourra lui suggérer, aussi bien contre une attaque de vive force que contre une surprise par ruse.

Il est autorisé à se refuser à toute réquisition de l'autorité locale.

Tout arrêté de la Commission exécutive qui ne porterait pas les si-

gnatures de trois des cinq membres signataires du présent ordre, sera tenu par le commandant supérieur, sur sa responsabilité personnelle, pour faux et pour acte de trahison contre la République.

— La Commission donne ordre au maire du 9e arrondissement de maintenir en état d'arrestation les huit montagnards qui lui ont été remis.

— La Commission donne ordre au maire du 12e arrondissement d'occuper la caserne Saint-Victor avec 200 hommes de sa légion.

— La Commission fait annoncer, par un message à l'Assemblée nationale, la prise de possession de la préfecture de police.

— Le citoyen Caussidière, préfet de police, appelé dans le sein de la Commission, confirme la démission qu'il a déjà annoncée à l'Assemblée nationale. Cette démission est acceptée, elle est ainsi conçue : « Je préviens la Commission exécutive que je donne ma démission de préfet de police. »

— Invitation est faite au citoyen Carteret, sous-secrétaire d'État au Ministère de l'Intérieur, de se rendre auprès de la Commission.

— Le corps des montagnards est dissous; il sera désarmé immédiatement.

Le Ministre de l'intérieur et le préfet de police sont chargés de l'exécution du présent décret.

— La Commission autorise trois juges d'instruction et leurs greffiers à pénétrer dans le fort de Vincennes auprès des prisonniers.

Séance du 17 mai 1848.

— La Commission transmet l'ordre au Ministre de l'intérieur et au maire de Paris de faire cesser les inscriptions d'ouvriers aux ateliers nationaux.

LETTRE DE M. DEGOUSÉE,

QUESTEUR DÉLÉGUÉ DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE CONSTITUANTE, ADRESSÉE AUX JOURNAUX, LE 18 MAI 1848.

« Monsieur le rédacteur,

« Plusieurs journaux, ignorant sans doute les détails des faits déplorables qui se sont passés le 15 courant, incriminent la conduite et les actes du digne président de l'Assemblée nationale. La vérité doit être connue, mon devoir est de la dire tout entière, et je compte sur votre loyauté pour m'aider à la faire connaître.

« Dès que la salle des délibérations fut envahie par les factieux, le président, reconnaissant que ses ordres n'avaient pas été exécutés, me délégua tous ses pouvoirs pour arrêter le mouvement et délivrer l'Assemblée.

« Une heure après je viens rendre compte au citoyen Buchez des mesures que j'avais prises. Je lui dis que notre collègue, le citoyen Perrée, maire du 3ᵉ arrondissement, réunissait cette légion et marchait à la délivrance de l'Assemblée. J'ajoutais que j'avais donné des ordres dans toutes les mairies de battre la générale et que bientôt 60 mille hommes entoureraient le palais.

« Une heure s'écoule. Je dis au président qu'il n'avait qu'une chose à faire : rester au fauteuil, temporiser, et gagner du temps. Je lui annonce qu'on aperçoit les têtes de colonne de la garde nationale.

« Dans la salle, le tumulte et l'agitation sont à leur comble. Des menaces de mort étaient proférées contre le président. Un horrible attentat pouvait être commis. Je répète au citoyen Buchez qu'il ne fallait plus que gagner une demi-heure; qu'il pouvait donner contre-ordre de nature

à satisfaire les factieux; que ce contre-ordre arriverait trop tard pour nuire aux dispositions en voie d'exécution. Êtes-vous certain, me dit le président, que tout ce que vous avez prescrit est exécuté? J'en suis sûr, lui répondis-je.

« Vous savez, Monsieur le rédacteur, comment, peu d'instants après, le président fut expulsé violemment de son fauteuil, comment, la séance étant momentanément suspendue, le président, les vice-présidents Corbon et Senard et plusieurs représentants, parmi lesquels se trouvait Dupont (de l'Eure), se rendirent à l'hôtel de la présidence pour faire appeler toutes les forces nationales.

« Le citoyen Buchez et l'un de mes collègues se rendirent, quelques minutes après, au sein de la Commission exécutive afin de se concerter avec elle pour une convocation de nuit, dans un autre local, si nous ne parvenions à faire évacuer la salle.

« Le président nous avait, en partant, délégué tous ses pouvoirs; nous nous en sommes servis avec activité et énergie.

« En mon âme et conscience et comme acteur et témoin des faits que je vous signale, je déclare que le citoyen président a fait tout ce qu'il était humainement possible de faire; je pense que la République doit à son sang-froid et à sa complète intelligence de la situation l'issue d'un attentat dont la réussite aurait amené d'incalculables malheurs.

« L'attitude calme et digne de tous les représentants a secondé puissamment la volonté du président.

« Salut et fraternité.

« Le questeur délégué,

« DEGOUSÉE. »

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME NEUVIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE DEUXIÈME.

CHAPITRE TROISIÈME.

CHAPITRE QUATRIÈME.

CHAPITRE CINQUIÈME.

CHAPITRE SIXIÈME.

CHAPITRE SEPTIÈME.

CHAPITRE HUITIÈME.

